

# RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

## CONSEIL RÉGIONAL

### PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2015

PRÉSENTÉ PAR M.DANIEL PERCHERON  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

SUR RAPPORT DE M. RUDY ELEGEEST  
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
CHARGÉ DES FINANCES, DE L'EUROPE ET DE LA RÉNOVATION URBAINE

..... DF 9G9BH5HCB ; 9B9F 5@9

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 28, 29 et 30 JANVIER 2015



RÉGION  
Nord-Pas de Calais



# BUDGET PRIMITIF POUR 2015

## PRESENTATION GENERALE

### S O M M A I R E

	PAGES
<b><u>RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF</u></b> .....	5
<b>L'EQUILIBRE GENERAL</b> .....	9
<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b> .....	11
<b><u>Titre 1 - LES RESSOURCES DU BUDGET REGIONAL</u></b> .....	11
<b>I – LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	11
<b>II – LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	18
<b><u>Titre 2 - LES DEPENSES DU BUDGET REGIONAL</u></b> .....	20
<b>1. LES DEPENSES OBLIGATOIRES</b> .....	20
<b>2. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE</b> .....	22
<b>3. LES OPERATIONS D'ORDRE</b> .....	27
<b>4. LES POLITIQUES REGIONALES</b> .....	29
Tableau de synthèse des politiques régionales .....	31

Développement Economique et Emploi.....	33
Nouvelles Technologies .....	43
Formation Permanente et professionnelle.....	61
Développement Durable, Prospective et Evaluation .....	75
Démocratie participative - Partenariats Associatifs .....	81
Formations Initiales .....	85
Culture.....	95
Louvre – Lens.....	101
Notre Dame de Lorette.....	107
Mineurs du Monde.....	111
Région des Musées.....	117
Aménagement du territoire - Parcs naturels régionaux et pays.....	121
Environnement .....	135
Sports.....	149
Stade Bollaert Delelis .....	155
Arena SC Liévin .....	159
Ports.....	163
Mer .....	171
Prévention - Santé.....	177
Transports et Infrastructures .....	185
Enseignement supérieur.....	195
Learning Center de Vaucelles .....	205
Learning Center de Lille 1 .....	209
Learning Center de Lille 3 .....	213
Relogement de l'IEP à Lille .....	217
Bibliothèque de l'IEP à Lille .....	221
Recherche.....	225
EGID .....	239
Agriculture, Alimentation, Ruralité .....	243
Tourisme .....	249
Renouvellement Urbain.....	255
Europe.....	261
Relations et coopérations internationales.....	267
Apprentissage et Formations Sanitaires et Sociales .....	273
Politiques spécifiques.....	289
Subvention globale.....	293

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**DU BUDGET PRIMITIF 2015**

**PAR MONSIEUR DANIEL PERCHERON**

**PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL NORD - PAS-DE-CALAIS**



Le projet de budget primitif 2015 présente trois grandes caractéristiques.

Compte tenu de l'adoption définitive, le 17 décembre 2014, par le Parlement, du projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, il s'agit du dernier budget non seulement de l'actuelle mandature mais aussi de la collectivité dans les contours géographiques qui sont les siens depuis une quarantaine d'années. Le budget primitif 2016 sera préparé, porté et mis en œuvre par un nouvel exécutif, sur un territoire élargi à la Picardie.

En outre, le projet de budget primitif 2015 marque la fin d'un cycle financier ouvert en 2011, avec la suppression de la taxe professionnelle et sa substitution par un panier de ressources moins dynamiques que les taxes historiques. En y ajoutant le gel en valeur, puis la baisse inédite en 2014 de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, la collectivité aura perdu environ 280M€ de recettes potentielles en quatre ans, soit l'équivalent d'une année d'épargne brute ou encore d'une quinzaine de rames neuves de trains express régionaux (TER). Le mouvement est amené à s'amplifier en raison des engagements budgétaires européens de la France : le retour à l'équilibre des comptes publics à l'horizon 2017 est en effet conditionné à la réalisation de 50Mds€ d'économies, dont 11Mds€ au titre du secteur public local. Dans ce contexte, le système de financement des régions, dépendant à plus de 50% des dotations versées par l'Etat, n'apparaît pas pérenne, comme l'a récemment reconnu elle-même la Cour des Comptes<sup>1</sup>.

Enfin, après un an de préparation jusqu'à l'adoption des programmes opérationnels par l'Assemblée régionale fin décembre, le projet de budget primitif 2015 intègre les premiers crédits relatifs à la nouvelle programmation des fonds européens 2014\_2020, dont, en vertu de l'article 78 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Région a souhaité assurer la responsabilité d'autorité de gestion. Les enveloppes en jeu sont conséquentes dans leur volume (847,9M€, dont 673,6M€ de FEDER et 174,3M€ de FSE), majorant en moyenne chaque année de l'ordre de 6 à 7% le budget régional. Elles sont surtout stratégiques dans leur portée, venant en appui à des projets concourant au développement et à l'attractivité du territoire régional.

Face aux contraintes financières et aux incertitudes institutionnelles, la pire posture serait d'oublier le sens de l'action publique et le rôle de protecteur socio-économique que doit jouer la collectivité vis-à-vis des citoyens, des usagers du service public régional, des partenaires – notamment associatifs, des territoires et des entreprises, dans un contexte macroéconomique difficile.

Le projet de budget primitif 2015 repose sur trois grandes orientations :

- l'absence de recours au levier fiscal – marginal et inapproprié, via le gel, pour la quatrième année consécutive, du tarif des cartes grises ;
- le maintien d'un haut niveau d'intervention sans perdre de vue la nécessaire corrélation de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, au-delà des effets périmètres constatés d'un exercice à l'autre ;
- la stabilisation de l'effort d'investissement, amplifié de l'effort particulier consenti dans le cadre du projet Calais Port 2015, à un niveau élevé, qui reste néanmoins compatible avec l'impératif de soutenabilité des finances publiques régionales à moyen et long terme.

Dans ce contexte « charnière », fidèle aux valeurs qui fondent le projet politique de la majorité élue en 2010, le projet de budget primitif 2015 traduit la volonté de protection des habitants du Nord-Pas-de-Calais et du tissu économique face aux effets de la crise et celle d'être au rendez-vous des grands enjeux d'aménagement du territoire.

---

<sup>1</sup> *Les finances publiques locales*, Cour des Comptes, octobre 2014.



Equilibre du Budget Primitif 2015 - Hors mouvements comptables sur crédits "révolving"

Dépenses Investissement	Montant BP 2014	Montant BP 2015	Recettes Investissement	Montant BP 2014	Montant BP 2015
Politiques Régionales	558 144 746,00	611 875 069,00	Concours Etat FCTVA DRES	72 910 008,00 31 025 000,00 41 885 008,00	75 385 008,00 33 500 000,00 41 885 008,00
Administration générale et autres	7 978 481,00	7 351 000,00	Autres partenaires Europe Autres	30 921 117,00 7 571 367,00 23 349 750,00	42 801 903,00 7 520 000,00 35 281 903,00
Dette (hors opérations CLTR) Grand Emprunt	96 296 229,00 19 591 791,00	98 354 945,00 19 670 000,00	Divers	3 525 526,00	20 125 000,00
Fonds Européens Subvention Globale	0,00 40 500 000,00	51 321 016,00 40 500 000,00	Fonds Européens Subvention Globale	0,00 44 500 000,00	7 900 000,00 16 100 000,00
			Emprunt d'équilibre Grand Emprunt	245 885 308,00 98 550 000,00	430 046 556,00 68 000 000,00
<b>Total Dépenses investissement réelles</b>	<b>722 511 247,00</b>	<b>829 072 030,00</b>	<b>Total Recettes investissement réelles</b>	<b>496 291 959,00</b>	<b>660 358 467,00</b>
Opérations patrimoniales	150 000 000,00	150 000 000,00	Opérations patrimoniales	150 000 000,00	150 000 000,00
Travaux d'investissement en régie; divers mouvements	3 000 000,00	5 000 000,00	Dotations amortissements	245 000 000,00	221 213 563,00
Reprise subventions équipement	42 000 000,00	47 500 000,00	Prélèvement	26 219 288,00	0,00
<b>Total Dépenses investissement d'ordre</b>	<b>195 000 000,00</b>	<b>202 500 000,00</b>	<b>Total Recettes investissement d'ordre</b>	<b>421 219 288,00</b>	<b>371 213 563,00</b>
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>917 511 247,00</b>	<b>1 031 572 030,00</b>	<b>Total Recettes investissement</b>	<b>917 511 247,00</b>	<b>1 031 572 030,00</b>
Dépenses Fonctionnement	Montant BP 2014	Montant BP 2015	Recettes Fonctionnement	Montant BP 2014	Montant BP 2015
Politiques Régionales dont grands projets structurants (*)	865 970 706,00 0,00	928 812 560,00	Impôts locaux	0,00	0,00
			Total fiscalité nouvelle	287 820 000,00	388 409 572,00
			CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	193 600 000,00	192 700 000,00
			IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	33 140 000,00	33 550 000,00
			Part des frais de gestion (compensation DGD Formation professionnelle)	55 460 000,00	56 600 000,00
			CVAE Péréquation	5 620 000,00	15 359 572,00
			Taxe d'apprentissage	0,00	90 200 000,00
			Taxes véhicules	113 000 000,00	120 006 000,00
Administrations générales et autres	294 874 842,00	299 349 994,00	TICPE (majoration affectée)	32 000 000,00	34 000 000,00
			TICPE (hors majoration affectée)	243 070 000,00	245 000 000,00
			TICPE(Formation professionnelle et apprentissage)	27 700 000,00	27 700 000,00
			TICPE(ressources régionales de l'apprentissage)	0,00	7 800 000,00
			TICPE(transfert compétence formation professionnelle)	0,00	14 000 000,00
Dette ordinaire (compte 66) Grand Emprunt (compte 66)	45 044 689,00 14 545 930,00	47 338 740,00 16 250 000,00	Concours Etat	730 382 740,00	621 346 908,00
			DGF Forfaitaire	347 220 000,00	315 100 000,00
			DGF Péréquation	4 300 000,00	7 318 000,00
			Compensation fiscales	12 694 789,00	11 900 000,00
			Compensation ajustement TER	32 930 402,00	29 800 000,00
			Compensation ICF	24 090 000,00	17 000 000,00
			Fonds National Développement Modernisation App.	37 318 714,00	0,00
			DGD résiduelle	34 338 058,00	42 050 000,00
			Contribution au développement de l'apprentissage	39 892 143,00	0,00
			DGD ports maritimes	12 625 194,00	14 700 000,00
			DCRTP :Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	94 240 705,00	91 683 496,00
			FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources	90 732 735,00	91 795 412,00
			Autres partenaires	28 014 450,00	24 892 768,00
			Europe	706 367,00	1 103 768,00
			Autres	10 634 083,00	14 160 000,00
			Compensation redevance des quais	4 500 000,00	0,00
			Emplois d'avenir ASP + départements 59-62	4 574 000,00	2 629 000,00
			PREHF ( ex FARPI )	7 600 000,00	7 000 000,00
Fonds Européens Subvention Globale	0,00 33 000 000,00	33 715 915,00 30 800 000,00	Fonds Européens Subvention Globale	0,00 10 300 000,00	6 896 250,00 10 800 000,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement réelles</b>	<b>1 253 436 167,00</b>	<b>1 356 267 209,00</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement réelles</b>	<b>1 479 655 455,00</b>	<b>1 524 980 772,00</b>
Dotations amortissements	245 000 000,00	221 213 563,00	Reprise subventions équipement	42 000 000,00	47 500 000,00
Prélèvement	26 219 288,00	0,00	Travaux d'investissement en régie; divers mouvements	3 000 000,00	5 000 000,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement d'ordre</b>	<b>271 219 288,00</b>	<b>221 213 563,00</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement d'ordre</b>	<b>45 000 000,00</b>	<b>52 500 000,00</b>
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 524 655 455,00</b>	<b>1 577 480 772,00</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 524 655 455,00</b>	<b>1 577 480 772,00</b>
CLTR (réel et ordre)	345 926 529,00	326 750 632,00		345 926 529,00	326 750 632,00
<b>Total Investissement</b>	<b>1 263 437 776,00</b>	<b>1 358 322 662,00</b>		<b>1 263 437 776,00</b>	<b>1 358 322 662,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 524 655 455,00</b>	<b>1 577 480 772,00</b>		<b>1 524 655 455,00</b>	<b>1 577 480 772,00</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>2 788 093 231,00</b>	<b>2 935 803 434,00</b>		<b>2 788 093 231,00</b>	<b>2 935 803 434,00</b>



## Titre 1. : LES RESSOURCES DU BUDGET REGIONAL

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 524 980 772 € en 2015.

#### 1. FISCALITE REGIONALE (836,9M€).

Le panier fiscal régional est composé des éléments suivants :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), y compris le reversement au titre de la péréquation ;
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- la taxe régionale sur les cartes grises ;
- la taxe régionale sur les permis de conduire ;
- les fractions régionales de taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)
- les frais de gestion perçus sur les impositions locales (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Le budget primitif 2015 intègre une nouvelle ressource, la taxe d'apprentissage, issue de la fusion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage, comme prévu par l'article 60 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2013.

Les compensations de pertes de fiscalité directe locale sont reprises dans les allocations compensatrices au point 2.4.

La fiscalité régionale est estimée à **836 915 572 €** pour 2015 contre 703 590 000 € au BP 2014.

#### 1.1. FISCALITE DIRECTE (331,8M€).

##### 1.1.1 CVAE et IFER (226,3M€).

Le rendement anticipé de la fiscalité directe en 2015 s'élève à 226,3M€, en baisse de -0,15% par rapport à l'exercice 2014.

	Total voté 2014	BP 2015
CVAE	192 400 000 €	192 700 000 €
IFER	34 188 302 €	33 550 000 €
<b>Total</b>	<b>226 588 302 €</b>	<b>226 250 000 €</b>

### **1.1.2 Péréquation CVAE (15,4 M€).**

Le fonds régional de péréquation de la CVAE, créé par la loi de finances 2011 et mis en œuvre en 2013, sera maintenu en 2015. Au regard de l'évolution de leurs ressources de remplacement de la taxe professionnelle depuis 2011 (année de référence), les régions sont contributrices ou éligibles à ce dispositif de péréquation horizontale. La Région Nord-Pas de Calais, qui a vu ses ressources progresser moins vite que la moyenne des régions sur la période, bénéficiera d'un reversement.

Pour 2015, il est proposé de reconduire le niveau de reversement au montant notifié en 2014, soit 15 359 572€.

### **1.1.3 Taxe d'apprentissage (90M€).**

Conformément à l'article 8 de la loi du 8 août 2014 de finances rectificatives pour 2014, 51% du produit de la nouvelle taxe d'apprentissage sont affectés directement aux Régions.

Le produit est estimé à 90 200 000€ en 2015.

## **1.2. FISCALITE INDIRECTE (505,1M€).**

### **1.2.1 Taxe sur les permis de conduire (0€).**

En 1999, la Région a décidé d'accompagner la décision prise par le gouvernement de supprimer le droit de timbre sur l'examen du permis de conduire, en ramenant à zéro le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire.

Il est proposé pour 2015 de maintenir cette décision bénéficiant essentiellement aux jeunes.

### **1.2.2 Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (120M€).**

Il est proposé de geler, pour la quatrième année consécutive, le tarif de la taxe régionale sur les cartes grises à **45 €** par cheval fiscal et de confirmer la mesure d'exonération totale de cette taxe adoptée en 2000 en faveur des véhicules dits propres.

Bien qu'en hausse de 6,2% de BP à BP, le produit estimé pour 2015, à **120 006 000 €**, se fonde sur une stabilisation des immatriculations de véhicules neufs et d'occasion sur le territoire régional comparé à la réalisation 2014.

### **1.2.3 Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) : droit(s) à compensation et 1<sup>ère</sup> modulation (294,5M€).**

Antérieurement classée au sein du Budget dans la catégorie des concours de l'Etat, la TICPE est depuis 2007 une taxe régionale puisque la collectivité a désormais la capacité d'agir sur une partie de son produit, via la modulation de tarif accordée par la Commission Européenne en 2005.

La TICPE est un impôt indirect perçu sur chaque litre de gazole et de super sans plomb vendu sur le territoire régional.

En 2005, l'Etat a attribué aux régions sous forme de dotation une fraction de la TICPE (droit à compensation) puis en 2006 une première fraction modulable, afin de couvrir les compétences transférées suite à la loi du 13 août 2004 :

#### A compter de 2005

- aides et formations sanitaires et sociales,
- inventaire général du patrimoine culturel.

#### A compter de 2006

- personnels techniciens ouvrier et de service (TOS) des lycées,
- lycées horticoles de Lomme, Raismes et Rosendael.
- organisation du réseau des centres d'information sur la validation des acquis de l'expérience.

#### A compter de 2007

- actions de formations de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA),
- ports maritimes régionaux de Calais et Boulogne-sur-Mer,
- forfait régional d'externat relatif aux personnels TOS des lycées privés,
- aéroports de Lesquin et Merville.

#### A compter de 2008

- poursuite de l'intégration des personnels TOS,

#### A compter de 2009

- fin de l'intégration des personnels TOS,
- intégration des agents des ports de Calais et Boulogne-sur-Mer.

Depuis 2006, l'Etat fixe en loi de finances pour chaque région un tarif pour le sans plomb et le gazole qui, appliqué aux consommations régionales, doit théoriquement conduire à un produit équivalent aux charges transférées. Le cas échéant, le tarif est corrigé en loi de finances rectificatives pour garantir le droit pérenne à compensation.

Par ailleurs, la Région a décidé, par une délibération adoptée lors de la séance plénière des 13 et 14 novembre 2014 de reconduire la réduction de réfaction votée chaque année depuis 2006, soit :

- + **1,77 €** par hectolitre d'essence sans plomb et E10
- + **1,15 €** par hectolitre de gazole

<i>Par hectolitre</i>	Tarif loi de finances 2015	Majoration décentralisation	Tarif loi de finances 2015 + majoration décentralisation
Gazole	7,24 €	1,15 €	8,39 €
Sans plomb	10,23 €	1,77 €	12 €
E10	10,23 €	1,77 €	12 €

En 2014, une part complémentaire de TICPE (27,7M€) a été instaurée pour compenser un tiers de l'ancienne Dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DGDFPA).

<i>Par hectolitre</i>	Tarif loi de finances 2015 + majoration décentralisation	Compensation ex-DGDFPA	Fraction TICPE régionale
Gazole	8,39 €	0,48 €	8,87 €
Sans plomb	12 €	0,67 €	12,67 €
E10	12 €	0,67 €	12,67 €

De nouvelles recettes de TICPE sont à prévoir en 2015 pour compenser le coût des compétences transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier en matière de formation professionnelle (détenus, Français résidant à l'étranger, rémunération des stagiaires, compétences-clés) et compléter la taxe d'apprentissage dans le financement des dépenses incombant à la collectivité.

Les recettes prévisionnelles de TICPE régionale s'élèvent à **294 500 000 €** en 2015, dont 211M€ de droit à compensation au titre de la loi du 13 août 2004, 34M€ pour la première modulation, 27,7M€ pour la compensation de l'ex-DGDFPA, 14M€ pour la compensation des nouvelles compétences en matière de

formation professionnelle et 7,8M€ de financement complémentaire de l'apprentissage.

#### 1.2.4 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dans le cadre de la Loi Grenelle (34M€).

Le Conseil Régional a reconduit, les 13 et 14 novembre 2014, la majoration additionnelle de TICPE destinée au financement des grandes infrastructures de transport telles que décrites aux articles 11 et 12 de la loi n° 2009967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Cette majoration additionnelle s'élève à :

- + **0,73 €** par hectolitre d'essence sans plomb et E10
- + **1,35 €** par hectolitre de gazole

Les montants ainsi votés, cumulés avec ceux de la première modulation, rendent strictement identiques les fractions de TICPE additionnelle pour chaque carburant à hauteur de 2,5 € par hectolitre.

Par hectolitre	Tarif loi de finances 2015 + majoration décentralisation + ex-DGDFPA	Majoration Grenelle	Tarif loi de finances 2015 + majorations décentralisation + Grenelle
Gazole	8,87 €	1,35 €	10,22 €
Sans plomb	12,67 €	0,73 €	13,4 €
E10	12,67 €	0,73 €	13,4 €

La modulation additionnelle complémentaire « Grenelle » est une recette affectée qui fait l'objet d'un suivi dans le cadre des documents budgétaires (cf. annexe « Recettes affectées »).

Le montant de la TICPE additionnelle dédiée aux grandes infrastructures de transports est estimé pour 2015 à **34 000 000 €**

#### 1.2.5 Frais de gestion des impôts directs locaux (56,6M€).

Deux tiers de l'ex-Dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DGDFPA), supprimée en 2014, ont été remplacés par une fraction des frais de gestion que l'Etat perçoit en vertu des articles 1641 et 1644 du Code Général des Impôts (CGI) sur le montant des cotisations établies et recouvrées au nom des collectivités territoriales (taxe d'habitation, CVAE et CFE).

Pour 2015, cette ressource, dont le dynamisme dépend des effets taux et bases associés à chaque impôt, est évaluée à **56 600 000 €**

## 2. CONCOURS DE L'ETAT : DOTATION ET COMPENSATIONS (621,4M€).

Le montant des concours de l'Etat est estimé pour l'exercice 2015 à **621 346 908 €** contre 730 382 740 € au BP 2014.

### 2.1. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (322,4M€).

La loi de finances 2004 a créé une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) spécifique aux Régions regroupant une série de dotations.

Cette recette de fonctionnement est composée de deux parts, l'une forfaitaire, l'autre consacrée à la péréquation.

	BP 2014	BP 2015
DGF part forfaitaire	347 220 000 €	315 100 000 €
DGF part péréquation	4 300 000 €	7 318 000 €
<b>Total</b>	<b>351 520 000 €</b>	<b>322 418 000 €</b>

### 2.1.1 DGF forfaitaire (315,1 M€).

La loi de finances 2015 amplifie le montant et le rythme de diminution des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités territoriales. Après une première baisse de 1,5Md€ en 2014, la réfaction va atteindre 3,7Mds€ par an entre 2015 et 2017. Les règles de répartition négociées en 2014 entre niveaux de collectivités et au sein de chaque catégorie de collectivités étant reconduites, la Région Nord-Pas-de-Calais va subir une perte de 32M€ de sa Dotation globale de fonctionnement forfaitaire, qui devrait s'établir à **315 100 000 €** contre une notification à 347 123 870 € en 2014 (-9,2%).

### 2.1.2 DGF péréquation (7,3M€).

La péréquation de la DGF des régions a été réactivée en 2013.

L'application de l'indicateur de ressources fiscales des régions, couplé au critère du PIB par habitant rend la collectivité à nouveau éligible à ce dispositif de péréquation verticale, après en être sortie en 2011 et 2012.

Il est proposé de reconduire le montant notifié en 2014, à 7 318 000€.

## 2.2. DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (56,8M€).

Si la loi de finances 2015 ne révisé pas le montant des enveloppes de dotations de décentralisation des régions métropolitaines, des effets périmètres sont à noter :

- la DGD part résiduelle intègre dorénavant la compensation de la redevance quais (4,5M€) versée via la SNCF à Réseau ferré de France (RFF) ainsi que la revalorisation pérenne (3,2M€) de la compensation versée au titre du transfert de gestion des trains express régionaux
- la DGD ports maritimes prévoit la compensation financière (1,7M€) relative à l'intégration des ouvriers des parcs et des ateliers des Ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer.

	BP 2014	BP 2015
Part résiduelle	34 338 058 €	42 050 000 €
Ports maritimes	12 625 194 €	14 700 000 €
<b>Total</b>	<b>46 963 252 €</b>	<b>56 750 000 €</b>

## 2.3. COMPENSATION DES PRIMES A L'APPRENTISSAGE VERSEES AUX ENTREPRISES (17M€).

Les primes à l'apprentissage versées aux employeurs d'apprentis par la Région sont compensées à hauteur de 17M€, dans le cadre de la réforme du dispositif mise en œuvre à compter de la rentrée 2014.

En l'absence de données stabilisées, il n'a pas été possible d'intégrer les recettes complémentaires qui résulteront de la mise en œuvre de la nouvelle aide concernant les entreprises de moins de 250 salariés, qui n'ont pas eu d'apprentis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 ou qui ont pris un apprenti supplémentaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **2.4. ALLOCATIONS COMPENSATRICES (225,2M€).**

### **2.4.1 Allocations compensatrices avant la réforme de la Taxe Professionnelle (11,9 M€).**

Il s'agit d'allocations versées par l'Etat afin de compenser l'effet des mesures d'exonération ou de dégrèvement décidées par les lois de finances successives.

Depuis 2012, elles prennent la forme d'une dotation pour perte de compensation de fiscalité directe. Le montant 2015 est estimé à **11 900 000 €**

### **2.4.2 Allocations compensatrices issues de la réforme de la Taxe Professionnelle (183,5 M€).**

Les montants de Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), notifiés fin 2013 sont définitifs et ont fait l'objet d'un ajustement via la décision modificative de 2014.

	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
DCRTP	94 240 705 €	91 683 496 €
FNGIR	90 732 735 €	91 795 412 €
<b>Total</b>	<b>184 973 440 €</b>	<b>183 478 908 €</b>

### **2.4.3 Rattrapage de la sous-compensation du transfert de la gestion des TER (29,8M€).**

L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 19 mars 2012 confirme que la compensation financière allouée par l'Etat à la Région Nord-Pas de Calais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est sous-évaluée de 3 130 402 €. Depuis 2012, le versement d'une compensation complémentaire vient corriger cette sous-évaluation.

Inscrite dans la décision modificative 2013 puis dans le budget primitif 2014, le rattrapage de 29,8M€ couvrant la période 2002 à 2011 est reconduit dans le projet de budget primitif 2015 sur la base de l'ordonnance rendue le 31 octobre 2014 par le Tribunal administratif de Paris, condamnant l'Etat à verser la somme due à la Région.

La somme totale prévue dans le projet de budget primitif 2015 s'élève à 29 800 000€.

### 3. AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (66,7M€).

Les autres recettes s'élèvent à **66 718 292 €**

#### 3.1. FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (18,8M€).

Pour 2015, le montant des recettes attendues s'élève à **18 800 018 €**

	<b>BP 2015</b>
Projet INTERREG IV	1 103 768 €
FSE_Subvention globale 2007_2013	10 800 000 €
Assistance technique FSE 2014_2020	796 000 €
Assistance technique FEDER 2014_2020	2 077 500 €
Assistance technique FEADER 2014_2020	181 500 €
FSE_Autorité de gestion 2014_2020	1 400 000 €
FEDER_Autorité de gestion 2014_2020	2 200 000 €
IEJ_2014_2020	241 250 €
<b>Total</b>	<b>18 800 018 €</b>

### 3.2. AUTRES (40,9M€).

Il est proposé d'inscrire la somme de **40 918 274 €**

	<b>BP 2015</b>
Cession rames TER	11 800 000 €
Port Calais 2015 (CCI)	9 000 000 €
Produits des swaps	6 437 885 €
ADEME (participation FRAMEE)	2 780 000 €
Emplois d'avenir	2 629 000 €
Titres restaurants participation agents Régions	2 083 986 €
AGEFIPH	1 320 000 €
Redevances diverses	951 420 €
Pôle Emploi (pass VAE)	650 000 €
Revenus des immeubles	488 200 €
CNC	270 000 €
Participation CCI Côte d'Opale - Watteringues	140 000 €
Autres	2 367 783 €
<b>Total</b>	<b>40 918 274 €</b>

#### 3.3. PARTICIPATION DES FAMILLES A LA RESTAURATION ET A L'HEBERGEMENT SCOLAIRES -ex-FARPI (7 M€).

La loi de finances 2006 autorise les régions à percevoir les recettes encaissées au titre du service annexe d'hébergement des EPLE qui étaient antérieurement perçues par l'Etat.

Cette participation des familles est estimée à **7 000 000 €**

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent en 2015 à **162 311 911 €** (hors emprunt).

### 1. DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE (41,9M€).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, les charges résultant du transfert de compétences en matière d'enseignement sont en partie compensées, pour les dépenses d'investissement, par la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES).

La loi de finances 2015 reconduit le montant de l'année 2014 : **41 885 008 €**

### 2. FCTVA (33,5 M€).

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet de compenser partiellement la TVA que les collectivités locales et les établissements publics bénéficiaires sont amenés à payer sur leurs investissements directs.

Depuis 2010 et le plan de relance du gouvernement, le Conseil Régional bénéficie du FCTVA directement calculé sur l'exercice budgétaire précédent. Son évaluation pour l'année N est donc effectuée sur la base d'une estimation de réalisation de dépenses N-1 et non plus sur les résultats du Compte Administratif N-2.

Le montant du fonds attribué à la Région en 2015 est estimé à **33 500 000 €**

### 3. AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (62,2M€).

#### 3.1. FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (31,6M€).

Pour 2015, le montant des recettes attendues s'élève à **31 520 000 €**

	BP 2015
FEDER_Barrage MARGUET	760 000 €
FEDER_Subvention globale 2007_2013	22 860 000 €
FEDER_Préfinancement initial 2014_2020	6 300 000 €
FSE_Préfinancement initial 2014_2020	1 600 000 €
<b>Total</b>	<b>31 520 000 €</b>

### **3.2. AUTRES RECETTES (55,4M€).**

Il est proposé d'inscrire en 2015 la somme de **55 406 903 €**

	<b>BP 2015</b>
Calais Port 2015 (Etat, CG62, ville Calais)	24 700 000 €
Stade Bollaert (TVA, CG62, CALL)	9 000 000 €
Syndicat mixte ARENA_Stade couvert régional de Liévin	4 500 000 €
Ville de Boulogne_Quai des Paquebots	3 500 000 €
Ville de Lens_Louvre-Lens	3 300 000 €
Learning center innovation (Etat et LMCU)	3 135 000 €
CG 62_Louvre-Lens	2 357 703 €
ADEME (participation FRAMEE)	1 054 200 €
CG 62_Salle de sports du Portel	1 000 000 €
Ville de Boulogne et CAB_Salle de sports du Portel	670 000 €
LMCU_EGID	500 000 €
Bibliothèque IEP	500 000 €
Agence de l'Eau_Barrage MARGUET	360 000 €
CNDS (Salle de sports du Portel)	320 000 €
CG 59_Mémorial Notre Dame de Lorette	250 000 €
Avances remboursables	170 000 €
Remboursement prêts sociaux DRH	60 000 €
Ville de Boulogne, CAB et CCI_Dérogation espèces protégées	30 000 €
<b>Total</b>	<b>55 406 903 €</b>

### **5. EMPRUNT (498M€).**

Les autorisations budgétaires d'emprunts 2015 s'élèvent à **498 046 556 €**

## Titre 2. : LES DEPENSES DU BUDGET REGIONAL

### 1. DEPENSES OBLIGATOIRES

#### 1.1. CHARGE DE LA DETTE (181,6 M€).

	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Charge courante de dette long terme et swaps	179,23 M€	155,22 M€	156,02 M€	160,85 M€	171,60 M€	<b>175,06 M€</b>
Taux d'endettement (charge de la dette / recettes de fonctionnement)	12,70%	10,96%	10,49%	10,87%	11,68%	<b>11,48%</b>

#### 1.1.1 Charge de dette à long terme (175,1M€).

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution du taux d'endettement de 2010 à 2015.

Les crédits inscrits au titre de 2015 couvrent :

- les annuités des contrats conclus antérieurement au 10 décembre 2014, y compris les intérêts courus non échus (ICNE) ;
- les swaps antérieurs à décembre 2014, c'est-à-dire les opérations d'échange de conditions d'intérêts qui permettent, en fonction des opportunités de marché, d'arbitrer entre les taux fixes et les taux variables. Ces contrats génèrent à la fois des dépenses et des recettes

de fonctionnement mais seules les dépenses sont comptabilisées ici ;

- les mobilisations d'emprunts au titre de 2014 ne seront connues définitivement qu'en toute fin d'année. Celles-ci ont été estimées à 170 000 000 €.

L'encours de dette prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2015 devrait s'élever à **2 019 452 329 €** réparti à 72 % en taux fixes contre 28 % en taux variables, avec les swaps. Cette répartition fixe/variable n'inclut pas les opérations de gestion de dette qui pourraient être menées d'ici la fin d'année.

Il est proposé d'inscrire 0 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE) en 2015. A compter de 2008, en raison de

l'harmonisation des procédures de rattachement des charges et produits, cette opération se traduit par un mouvement réel, qui équivaldra pour 2015 à la différence entre les ICNE 2015 et les ICNE 2014, calculés sur la dette contractée à partir de 2005. Ce montant se répartit comme suit :

- 8 447 799 € d'ICNE 2015 sur la dette existante depuis 2005
- 8 613 € d'ICNE 2015 sur les emprunts prévisionnels 2014
- 111 067 € d'ICNE 2015 sur les emprunts prévisionnels 2015
- 9 046 761 € d'ICNE 2014 à déduire.

La charge de la dette à long terme est estimée pour 2015 à **175 057 864 €**, en hausse de +2,8% par rapport au BP 2014, en raison de l'augmentation de l'encours de dette et du changement de comptabilisation des opérations de swaps.

### **1.1.2 Charge financière de la gestion de trésorerie (6 M€)**

La gestion de trésorerie permet de réaliser une économie globale sur la politique d'emprunt de la Région. L'utilisation des lignes de trésorerie évite en effet le financement des besoins ponctuels par un recours prématuré à l'emprunt, qui se solderait par un coût financier notablement accru, du fait :

- d'un niveau d'emprunt structurel trop élevé par rapport aux besoins de fin d'année,

- de l'accumulation de fonds libres déposés sur le compte du Trésor liée au manque de souplesse, en termes de remboursement, des emprunts comparativement aux outils de trésorerie.

L'enveloppe de lignes de trésorerie s'élève à 225 000 000 € : une ligne annuelle de 125 000 000 € a été négociée en février 2014, à laquelle s'ajoute une autre ligne de 100 000 000 € négociée en octobre 2014. Complémentairement, la Région continue de recourir massivement aux billets de trésorerie. Cet outil permet de réaliser des emprunts à très court terme directement auprès des investisseurs, à un coût moindre que celui des lignes de trésorerie. Le plafond de ce programme est de 300 000 000 €.

Une inscription de **6 005 821 €** est prévue pour couvrir les intérêts consécutifs à l'utilisation des lignes et billets de trésorerie ainsi que ceux des contrats revolving.

### **1.1.3 Frais bancaires (0,55 M€)**

Les frais relatifs aux services bancaires sont estimés à 550 000 € pour 2015.

### 1.1.4 Récapitulatif

Les dépenses relatives à la dette sont donc ventilées de la façon suivante :

	BP 2015
Amortissement dette courante long terme	118 024 945 €
Intérêts dette courante long terme	46 739 511 €
Swaps	10 293 408 €
Intérêts courus non échus (ICNE)	0 €
Trésorerie et intérêts revolving	6 005 821 €
Services bancaires	550 000 €
<b>Total</b>	<b>181 613 685 €</b>

A cette charge courante viennent s'ajouter les mouvements sur contrats revolving pour **326 750 632 €**, équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement, qui facilitent une gestion en trésorerie zéro.

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE

Les dépenses s'élèvent globalement à **309 982 046 €** contre 304 633 773 € au budget primitif précédent.

### 2.1. CHARGES DE PERSONNEL (265,4M€)

Ce budget comprend notamment les charges de personnel des techniciens, ouvriers et de service des lycées publics et des lycées horticoles imputées au chapitre 932 fonction 222 et celles relatives aux agents des ports et du siège imputées au chapitre 930 fonctions 0201 et 0202.

Elles reprennent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel
- Cotisations au CNFPT et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et du Pas de Calais
- Allocations pour perte d'emploi
- Action sociale : secours et dots
- Médecine du travail
- Personnel extérieur au service (agents mis à disposition par d'autres administrations)
- Frais de déplacements
- Versement aux œuvres sociales (Comité des œuvres sociales et Comité national d'action sociale)
- Prestation de formation

L'ensemble de ces dépenses s'élèvent à 265 375 357 € contre 257 306 355 € inscrits au BP 2014.

Ces propositions intègrent notamment les préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation des Effectifs relative au renforcement de la qualité des inscriptions budgétaires des crédits ressources humaines.

Ainsi, comme en 2014, les crédits destinés à financer le reste à charge des établissements d'enseignement dans le cadre de la politique de contrats aidés ainsi que les crédits dédiés à l'accompagnement dans l'emploi durable apparaissent dans la partie « lycée » du budget.

Les progressions des dépenses prennent en compte :

1. Les effets du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), qui correspond à l'ensemble des évolutions de rémunération dues à l'ancienneté et à une qualification supérieure des agents, soit une augmentation de 2,3 %.

2. Les mesures 2014 qui ont un impact sur le BP 2015 à savoir :

- La poursuite de la revalorisation réglementaire de la grille des agents de la catégorie C et B estimée à 1,82 million d'euros,
- La poursuite de l'augmentation des cotisations de la CNRACL, initiée par décret en 2012 : passage de 30,25% en 2014 à 30,30 % en 2015, soit une augmentation de 19 000 euros,
- La poursuite du plan de promotion de 200 adjoints techniques principaux de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement (2ème année du dispositif) pour 70 000 euros,

- La poursuite du dispositif Emplois d'Avenir pour 3,8 millions d'euros, portant sur le recrutement de 200 emplois d'avenir principalement sur des missions d'animateur numérique et dans une moindre mesure sur des métiers traditionnels des lycées,
- Le maintien de la participation employeur à la protection sociale complémentaire pour la santé et la prévoyance pour l'ensemble des agents, suite au décret du 8 novembre 2011, pour une enveloppe maximale de 3,7 millions d'euros.

3. les mesures nouvelles 2015

#### Les transferts

- L'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) présents dans les ports au 1er janvier 2015 suite au décret n° 2014-456 du 6 mai 2014, soit 33 agents représentant un montant total de dépenses évalué à 1,74 million d'euros,
- L'impact financier de 16 recrutements pour la gestion des fonds européens (postes non pourvus par des mises à disposition gratuites d'agents de l'Etat), soit un total de 870 000 euros,

### Les politiques volontaristes

- Le recrutement de 14 emplois d'avenir supplémentaires dans chacune des plateformes territoriales, pour 266 000 euros,
- Les conséquences de la politique de stabilisation des moyens alloués aux EPLE par recrutements directs (dont lauréats d'examen professionnel) pour 382 000 euros,
- La nomination de 50 agents au grade d'adjoints techniques principaux de 2ème classe dans les lycées, suite à concours, pour 235 000 euros.

**A périmètre constant entre 2014 et 2015**, c'est-à-dire hors dépenses supplémentaires liées aux Emplois d'Avenir, à l'intégration des Ouvriers des Parcs et Ateliers et à la prise de compétence de l'autorité de gestion des Fonds Européens, **l'augmentation du budget 2015 se situe à hauteur de 2,05 % par rapport au BP 2014.**

Par ailleurs, les nouveaux périmètres sont financés en partie par des recettes de l'Etat (compensation dans le cadre des transferts des ouvriers des parcs et ateliers estimée à 1,52 million d'euros, ou prise en charge à hauteur de 75% du smic brut pour les 14 nouveaux emplois d'avenir, soit 184 000 euros) ou par des recettes de l'Union européenne pour la gestion des fonds européens (1,196 million d'euros) ; ce qui représente pour ces nouveaux périmètres une recette totale estimée à 2,9 millions d'euros.

Ces recettes sont complétées par des recettes recensées également les années précédentes, notamment le dispositif des 200 emplois d'avenir en année pleine (2,6 millions d'euros), le remboursement des agents régionaux mis à disposition d'autres administrations (1,7 million d'euros), le financement d'actions prises en charge par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (715 000 euros).

En fonction de ces éléments, l'optimisation de certaines dépenses relatives à la gestion des personnels sera poursuivie, en matière de carrière, d'action sociale et d'effectifs :

- En matière d'effectifs : la stabilité des effectifs sera poursuivie aussi bien sur le siège, les ports et les lycées.
- En matière de formation : le partenariat sera poursuivi avec le CNFPT afin d'optimiser la participation employeur équivalente à 1% de la masse salariale.
- En matière d'action sociale : la politique d'action sociale sera optimisée par le redéploiement des crédits en fonction des actions mises en œuvre.

## **2.2. AUTRES DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE**

Elles s'élèvent à 44 606 689 € contre 47 327 418 € au budget primitif 2014, soit un effort d'optimisation de l'ordre de – 5,7%.

### **2.2.1 Moyens généraux hors charges de personnel (33,3M€).**

Il est proposé d'inscrire pour 2015 des crédits à hauteur de **33 323 458 €** (- 5,7%).

*Section d'investissement (7,3M€).*

	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
Affaires juridiques	9 739 €	0 €
Commande publique	467 462 €	429 000 €
Communication	130 488 €	120 000 €
Moyens logistiques	470 384 €	432 000 €
Exploitation maintenance	2 921 252 €	2 700 000 €
Ressources humaines	70 000 €	70 000 €
Systèmes d'information	3 714 380 €	3 400 000 €
Nouveau siècle	194 776 €	200 000 €
<b>Total</b>	<b>7 978 481 €</b>	<b>7 351 000 €</b>

*Section de fonctionnement (25,9M€).*

	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
Accueil, informations et documentation	451 546 €	429 100 €
Affaires juridiques	815 000 €	668 000 €
Commande publique	463 075 €	425 000 €
Contrôle de gestion	344 944 €	400 000 €
Courrier	1 152 963 €	1 063 000 €
Communication	4 279 159 €	4 270 000 €
Prospective et évaluation	1 990 200 €	2 085 000 €
Moyens logistiques	6 912 913 €	6 300 000 €
Exploitation maintenance	7 540 043 €	6 912 358 €
Divers finances – études	474 853 €	600 000 €
Systèmes d'informations	1 842 851 €	1 700 000 €
Nouveau siècle	440 394 €	530 000 €
Protocole	472 667 €	434 000 €
Qualité usager et systèmes d'information	170 109 €	156 000 €
<b>Total</b>	<b>27 350 717 €</b>	<b>25 972 458 €</b>

### **2.2.2 Conseil Régional (7,9M€).**

Cette rubrique (code fonction 021) comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités accordées aux élus. Les dépenses s'élèvent à **7 950 511 €** contre 8 386 986 € au budget primitif 2014.

### **2.2.3 Conseil économique, social et environnemental régional (2M€).**

Cette rubrique (code fonction 022) comprend les indemnités accordées aux membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ainsi que les moyens mis à leur disposition par le Conseil Régional. Ces dépenses se montent à **2 017 000 €** contre 2 079 114 € au budget primitif 2014.

### **2.2.4 Groupes d'élus (1,3M€).**

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus, dont les modalités ont été fixées par délibération, font l'objet d'un chapitre budgétaire particulier (944) qui comprend les dépenses prévues par l'article L.4132-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elles s'élèvent à **1 315 720 €** contre 1 532 120 € au budget primitif 2014.

### 3. OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes qui ne font l'objet ni d'un encaissement ni d'un décaissement.

Certaines de ces opérations budgétaires se traduisent par une dépense dans l'une des deux sections, compensée par une recette de même montant dans l'autre section. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », n'influent pas sur l'équilibre global du budget, mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

Au sein de la section d'investissement :

Les opérations patrimoniales

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	925	2313	150 000 000 €
	925	16449	15 977 567 €
Recettes	925	238	150 000 000 €
	925	16449	15 977 567 €

De section à section :

1 – Amortissements des immobilisations

	Chapitre	Nature (2c)	Montant
Dépenses	946	68	221 213 563 €
Recettes	926	28	221 213 563 €

2 – Reprise des subventions d'équipement reçues

	Chapitre	Nature (2c)	Montant
Dépenses	926	13	47 500 000 €
Recettes	946	77	47 500 000 €

3 – Prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	953	Sans objet	0 €
Recettes	951	Sans objet	0 €

4 – Travaux en régie

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	926	2313	5 000 000 €
Recettes	946	722	5 000 000 €



## **4. LES POLITIQUES REGIONALES**



**SYNTHESE DES CREDITS CONSACRES AUX POLITIQUES REGIONALES ( En Euros )**

	Section d'investissement				Section de fonctionnement			
	Autorisations de programmes		Crédits de paiement		Autorisations d'engager pluriannuelles		Crédits de paiement	
	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
Développement économique et emploi	38 911 765,00	38 040 000,00	35 800 000,00	38 181 774,00	42 630 000,00	39 330 000,00	39 726 647,00	41 218 362,00
Nouvelles technologies	1 576 519,00	2 850 000,00	1 753 637,00	3 000 000,00	3 830 106,00	3 523 000,00	2 826 255,00	2 610 000,00
Formation permanente et professionnelle	1 174 500,00	0,00	973 880,00	900 000,00	200 672 350,00	189 385 604,00	161 382 000,00	176 435 000,00
Développement durable, Prospective et Evaluation							1 990 200,00	2 085 000,00
Transformation écologique et sociale							447 795,00	115 000,00
Démocratie Participative					9 640 000,00	8 433 585,00	9 723 101,00	9 700 000,00
Formations initiales	220 115 000,00	73 850 000,00	163 059 300,00	150 500 000,00	124 038 088,00	123 096 880,00	107 866 088,00	124 215 380,00
Culture	8 200 000,00	9 000 000,00	8 200 000,00	7 500 000,00	44 005 000,00	42 770 000,00	43 223 851,00	42 924 000,00
Culture - Louvre Lens			11 237 555,00	7 000 000,00	10 028 400,00	10 028 400,00	10 028 400,00	10 028 400,00
Culture - Pavillon des musées	2 500 000,00	0,00	2 000 000,00	1 800 000,00				
Culture - Pôle de conservation et de restauration des patrimoines	2 000 000,00	87 396 903,00	500 000,00	3 305 092,00				
Culture - Notre Dame de Lorette			3 000 000,00	948 054,00			50 000,00	0,00
Mineurs du Monde	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	300 000,00	120 000,00	590 000,00	540 000,00
Région des musées					250 000,00	220 000,00	500 000,00	480 000,00
Aménagement du Territoire - Pays et Parcs Naturels Régionaux	63 591 000,00	62 583 000,00	25 450 000,00	28 300 000,00	13 024 000,00	12 125 000,00	12 441 000,00	11 300 000,00
Environnement	12 660 448,00	11 653 000,00	12 660 448,00	11 700 000,00	13 648 791,00	12 655 586,00	12 847 770,00	11 885 000,00
Sports	1 785 438,00	6 787 692,00	13 000 000,00	11 900 000,00	12 964 304,00	14 204 091,00	13 654 987,00	13 654 987,00
Sports - Vélodrome de Roubaix								
Sports - Stade Bollaert Delélis			35 000 000,00	36 000 000,00				
Sports - Arena SC Liévin		4 500 000,00		3 000 000,00				
Ports	25 755 000,00	319 792 000,00	18 272 604,00	71 090 000,00	7 760 072,00	16 944 630,00	7 824 323,00	16 200 000,00
Mer	6 200 000,00	1 259 000,00	2 287 891,00	1 747 132,00	774 000,00	700 000,00	761 452,00	700 000,00
Prévention - Santé	14 325 917,00	14 725 917,00	13 577 281,00	12 800 000,00	6 948 566,00	6 188 500,00	6 364 428,00	5 875 000,00
Transports et infrastructures	128 867 500,00	36 140 000,00	114 026 567,00	103 999 529,00	266 114 327,00	272 426 339,00	232 757 489,00	255 380 690,00
Enseignement supérieur	4 927 835,00	4 000 000,00	4 869 403,00	7 005 738,00	8 637 468,00	8 150 000,00	7 727 025,00	5 644 910,00
Enseignement supérieur - Learning center de Vaucelles - Faits religieux			20 000,00	0,00				
Enseignement supérieur - Learning center de Lille 1 Innovation et pôles de compétitivité			10 000 000,00	13 550 000,00				
Enseignement supérieur - Learning center de Lille 3 - Archéologie	8 000 000,00	26 000 000,00	50 000,00	150 000,00				
Enseignement supérieur - Relogement IEP à Lille		155 000,00	100 000,00	5 500 000,00				
Enseignement supérieur - Bibliothèque de l'IEP		30 000,00	100 000,00	630 000,00				
Recherche	4 631 776,00	6 600 000,00	7 985 821,00	7 304 266,00	12 073 150,00	12 030 000,00	10 926 345,00	10 070 572,00
Recherche - EGID		215 000,00	7 600 000,00	13 245 939,00				
Agriculture - Alimentation - Ruralité	6 780 000,00	6 200 000,00	6 402 000,00	7 426 755,00	6 927 000,00	6 580 000,00	5 672 000,00	6 981 412,00
Tourisme	1 268 361,00	1 000 000,00	851 729,00	818 936,00	6 000 000,00	5 520 000,00	4 635 131,00	4 936 650,00
Renouvellement urbain	35 352 000,00	23 500 000,00	32 138 000,00	29 500 000,00	622 000,00	600 000,00	795 000,00	700 000,00
Europe							702 000,00	627 000,00
Relations et coopérations internationales	310 000,00	246 296,00	194 152,00	178 000,00	3 385 000,00	2 919 170,00	3 346 857,00	3 095 247,00
Apprentissage et Formations Sanitaires et Sociales	29 050 000,00	16 000 000,00	22 500 000,00	28 744 917,00	171 859 649,00	178 100 000,00	162 399 540,00	166 418 000,00
Politiques spécifiques								
- Patrimoine hors lycées	3 580 000,00	3 000 000,00	4 504 478,00	4 118 937,00			47 252,00	430 000,00
- Organisations syndicales					915 000,00	915 000,00	807 250,00	701 775,00
- Télévision régionale					3 906 520,00	3 906 520,00	3 906 520,00	3 906 520,00
<b>Total hors subvention globale</b>	<b>621 593 059,00</b>	<b>755 523 808,00</b>	<b>558 144 746,00</b>	<b>611 875 069,00</b>	<b>970 953 791,00</b>	<b>970 872 305,00</b>	<b>865 970 706,00</b>	<b>928 858 905,00</b>
Subvention Globale FEDER	21 500 000,00	0,00	40 500 000,00	40 500 000,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	20 000 000,00
Subvention Globale FSE							13 000 000,00	10 800 000,00
Fonds européens FEDER		453 484 606,00		51 321 016,00		165 765 025,00		22 462 665,00
Fonds européens FSE / IEJ						102 286 935,00		10 995 500,00



## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
38 911 765,00 €	<b>38 040 000,00 €</b>	35 800 000,00 €	<b>38 181 774,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
42 630 000,00 €	<b>39 330 000,00 €</b>	39 126 647,00 €	<b>40 848 362,00 €</b>

Communication	600 000,00 €	370 000,00 €
---------------	--------------	--------------

Total	39 726 647,00 €	<b>41 218 362,00 €</b>
-------	-----------------	------------------------

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>Programmes antérieurs à 2015</b>					<b>39 883 044,08</b>	<b>20 751 774,00</b>	<b>19 131 270,08</b>
DAE90902	Aides aux entreprises	909	94	DAE	603 600,00	366 500,00	237 100,00
DAE90904	Pôle de compétitivité	909	94	DAE	187 026,60	86 000,00	101 026,60
DAE90907	Innovation Compétitivité des Entreprises	909	94	DAE	9 105 740,08	6 742 545,00	2 363 195,08
DAE90908	Création d'Activités et Développement des Territoires	909	94	DAE	9 627 144,48	4 705 406,08	4 921 738,40
DAE90910	Financement Régional des Entreprises	909	94	DAE	19 859 532,92	8 351 322,92	11 508 210,00
DAE90914	Fonds d'Intervention Rapide en Entreprises	909	94	DAE	500 000,00	500 000,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>39 883 044,08</b>	<b>20 751 774,00</b>	<b>19 131 270,08</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DAE90907	<b>Innovation Compétitivité des Entreprises</b>				<b>8 100 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>4 300 000,00</b>
	Pôles de compétitivité et d'excellence, innovation et développement des entreprises	909	94	DAE	3 100 000,00	1 500 000,00	1 600 000,00
	Innovation valorisation économique de la recherche	909	94	DAE	5 000 000,00	2 300 000,00	2 700 000,00
DAE90908	<b>Création d'Activités et Développement des Territoires</b>				<b>10 280 000,00</b>	<b>4 980 000,00</b>	<b>5 300 000,00</b>
	Programme Régional pour la Création et la Transmission des Entreprises	909	94	DAE	3 900 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
	Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	909	94	DAE	2 200 000,00	1 000 000,00	1 200 000,00
	Programme Régional pour le Développement de l'Artisanat	909	94	DAE	2 200 000,00	950 000,00	1 250 000,00
	Programme Régional pour le Développement du Commerce et des Services	909	94	DAE	1 700 000,00	800 000,00	900 000,00
	Programme spécifique libraires et éditeurs indépendants	909	94	DAE	280 000,00	280 000,00	0,00
DAE90910	<b>Financement Régional des Entreprises</b>				<b>13 000 000,00</b>	<b>5 850 000,00</b>	<b>7 150 000,00</b>
	Développement des PME , PMI	909	94	DAE	4 000 000,00	1 500 000,00	2 500 000,00
	Implantation des entreprises	909	94	DAE	1 500 000,00	700 000,00	800 000,00
	Anticipation des mutations économiques	909	94	DAE	1 500 000,00	700 000,00	800 000,00
	Org. régionaux de financement et de garantie	909	94	DAE	6 000 000,00	2 950 000,00	3 050 000,00
DAE90913	<b>Grand projet régional Véhicule Electrique</b>	909	94	DAE	<b>460 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
DAE90914	<b>Fonds d'Intervention Rapide en Entreprises</b>	909	94	DAE	<b>6 200 000,00</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>3 500 000,00</b>
<b>Total programmes</b>					<b>38 040 000,00</b>	<b>17 430 000,00</b>	<b>20 610 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>38 181 774,00</b>	<b>39 741 270,08</b>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>Programmes antérieurs à 2015</b>					<b>46 137 997,44</b>	<b>25 948 362,00</b>	<b>20 189 635,44</b>
DAE93902	Anticipation et accompagnement des mutations économiques	939	94	DAE	91 459,98	91 459,98	0,00
DAE93905	Pôles de Compétitivité	939	91	DAE	27 097,38	27 097,38	0,00
DAE93907	Innovation Compétitivité des Entreprises	939	94	DAE	15 526 347,07	9 730 169,00	5 796 178,07
DAE93908	Création d'Activités	939	94	DAE	20 531 610,59	10 762 972,00	9 768 638,59
DAE93909	Mission Développement International	939	94	DAE	6 913 897,88	3 959 646,00	2 954 251,88
DAE93910	Financement Régional des Entreprises	939	94	DAE	95 188,08	86 425,10	8 762,98
DAE93911	Développement Economique des Territoires	939	94	DAE	1 868 846,46	737 955,54	1 130 890,92
DAE93912	Bien être au travail	939	94	DAE	1 083 550,00	552 637,00	530 913,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>46 137 997,44</b>	<b>25 948 362,00</b>	<b>20 189 635,44</b>

Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DAE93907	<b>Innovation Compétitivité des Entreprises</b>				<b>15 050 000,00</b>	<b>6 235 000,00</b>	<b>8 815 000,00</b>
	Pôles de compétitivité et d'excellence	939	94	DAE	11 200 000,00	5 000 000,00	6 200 000,00
	Anticipation des mutations économiques	939	94	DAE	800 000,00	200 000,00	600 000,00
	Innovation valorisation économique de la recherche	939	94	DAE	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	50 000,00	35 000,00	15 000,00
DAE93908	<b>Création d'Activités</b>				<b>15 850 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>10 350 000,00</b>
	Programme Régional pour la Création et la Transmission des Entreprises	939	94	DAE	10 400 000,00	3 500 000,00	6 900 000,00
	Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	939	94	DAE	3 700 000,00	1 400 000,00	2 300 000,00
	Programme Régional pour le Développement de l'Artisanat	939	94	DAE	950 000,00	350 000,00	600 000,00
	Programme Régional de Développement Economique du Commerce et des Services	939	94	DAE	800 000,00	250 000,00	550 000,00
DAE93909	<b>Mission Développement International</b>				<b>4 780 000,00</b>	<b>1 895 000,00</b>	<b>2 885 000,00</b>
	Programme d'internationalisation des entreprises et pôles	939	94	DAE	2 000 000,00	830 000,00	1 170 000,00
	Programme de prospection et de recherche d'investisseurs	939	94	DAE	2 000 000,00	830 000,00	1 170 000,00
	Programme de promotion à l'international	939	94	DAE	580 000,00	150 000,00	430 000,00
	Programme de coopération économique	939	94	DAE	180 000,00	80 000,00	100 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	20 000,00	5 000,00	15 000,00
DAE93910	<b>Financement Régional des Entreprises</b>				<b>300 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>280 000,00</b>
	Anticipation des mutations économiques	939	94	DAE	100 000,00	10 000,00	90 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	200 000,00	10 000,00	190 000,00
DAE93911	<b>Développement Economique des Territoires</b>				<b>2 350 000,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
	Programme Local de Développement Economique	939	94	DAE	550 000,00	200 000,00	350 000,00
	PACTE dont Plates-formes territorialisées pour l'avenir des jeunes et médiation sociale	939	94	DAE	1 800 000,00	700 000,00	1 100 000,00
DAE93912	<b>Bien être au travail</b>				<b>1 000 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>370 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		300 000,00	
	Communication véhicules électriques	930	0202	COM		70 000,00	
<b>Total programmes</b>					<b>39 330 000,00</b>	<b>15 270 000,00</b>	<b>24 430 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>41 218 362,00</b>	<b>44 619 635,44</b>

FEDER

Investissement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 DAE909500	FEDER INVESTISSEMENT	909			DAE	12 195 542,00	3 000 000,00	3 000 000,00	6 195 542,00
	Priorité 1.b) OS 1	909	91	5021	DAE	12 195 542,00	3 000 000,00	3 000 000,00	6 195 542,00
	Priorité 3.a) OS 1	909	91	5031	DAE				
	Priorité 3.d) OS 1	909	91	5041	DAE				
	Priorité 4.f) OS 1	909	91	5101	DAE				
<b>Total programmes</b>						<b>12 195 542,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>6 195 542,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 DAE906500	FEDER INVESTISSEMENT	906	62		DAE	53 238 231,00	10 500 000,00	11 500 000,00	31 238 231,00
	Priorité 1.b) OS 1	906	62	5021	DAE	23 452 965,00	4 000 000,00	4 000 000,00	15 452 965,00
	Priorité 3.a) OS 1	906	62	5031	DAE	2 110 767,00	0,00	1 000 000,00	1 110 767,00
	Priorité 3.d) OS 1	906	62	5041	DAE	24 391 084,00	6 000 000,00	6 000 000,00	12 391 084,00
	Priorité 4.f) OS 1	906	62	5101	DAE	3 283 415,00	500 000,00	500 000,00	2 283 415,00
<b>Total programmes</b>						<b>53 238 231,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>11 500 000,00</b>	<b>31 238 231,00</b>
<b>Total général</b>						<b>65 433 773,00</b>	<b>13 500 000,00</b>	<b>14 500 000,00</b>	<b>37 433 773,00</b>

FEDER

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 DAE939500	FEDER FONCTIONNEMENT	939			DAE	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 1.b) OS 1	939	91	5021	DAE	0,00			
	Priorité 3.a) OS 1	939	91	5031	DAE	0,00			
	Priorité 3.d) OS 1	939	91	5041	DAE	0,00			
	Priorité 4.f) OS 1	939	91	5101	DAE				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 DAE936500	FEDER FONCTIONNEMENT	936	62		DAE	68 717 188,00	12 500 000,00	12 500 000,00	43 717 188,00
	Priorité 1.b) OS 1	936	62	5021	DAE	26 267 321,00	5 000 000,00	5 000 000,00	16 267 321,00
	Priorité 3.a) OS 1	936	62	5031	DAE	36 352 096,00	6 500 000,00	6 500 000,00	23 352 096,00
	Priorité 3.d) OS 1	936	62	5041	DAE	2 814 356,00	500 000,00	500 000,00	1 814 356,00
	Priorité 4.f) OS 1	936	62	5101	DAE	3 283 415,00	500 000,00	500 000,00	2 283 415,00
<b>Total programmes</b>						<b>68 717 188,00</b>	<b>12 500 000,00</b>	<b>12 500 000,00</b>	<b>43 717 188,00</b>
<b>Total général</b>						<b>68 717 188,00</b>	<b>12 500 000,00</b>	<b>12 500 000,00</b>	<b>43 717 188,00</b>

## ACTION ECONOMIQUE

### I. Contexte

Avec un taux de chômage atteignant 12,7 %, soit 3 points de plus que la moyenne nationale (9,7 %), le soutien à l'activité économique reste une priorité de la politique régionale, afin de protéger un tissu économique vacillant, et ébranlé par la crise financière, devenue économique et sociale.

En effet, alors que la crise a ralenti les investissements des entreprises et donc la demande de soutien régional sur les projets en développement, de nombreuses politiques ont été redéfinies depuis 2/3 ans, avec une montée en charge régulière : Plan régional pour la Création et la Transmission d'Entreprises (PRCTE 2), Stratégie Régionale Initiatives et Entrepreneuriat (SRIE), Plan Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Service (PRDECS), Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA), Valorisation économique de la Recherche, adoption de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), Plan Local de Développement Economique (PLDE), pôles d'excellence et de compétitivité....). Couvrant désormais tout le spectre du développement économique, faisant les passerelles nécessaires avec la formation permanente, la politique régionale atteint maintenant sa pleine maturité. Mise en œuvre dans le cadre du Schéma Régionale de Développement Economique (SRDE), elle s'articule

également avec les autres partenaires et acteurs du monde économique, ainsi qu'avec les Territoires.

Ce budget est crucial pour l'effet levier qu'il apporte ; il permet, notamment, de mobiliser pleinement les Fonds FEDER, sur la période 2014-2020, en constituant l'une des pièces maîtresses des contreparties.

Parallèlement, la politique de l'action économique de la Région entre en parfaite résonance avec les programmes FEDER et INTERREG.

### II – Les segments

L'ensemble du budget action économique (y compris le programme « Bien être au Travail » et grand projet régional véhicule électrique) se monte à :

Investissement : 38 040 000 € d'AP et 38 181 774 € de CP.

Fonctionnement : 39 330 000 € d'AEP et 41 218 362 € de CP (*y compris le budget communication transféré à la direction de la communication*).

La capacité d'intervention, traduite par les autorisations de programme et d'engagement pluriannuelles, est ventilée dans les différents segments comme suit :

#### **Segment a : Innovation Compétitivité des Entreprises**

- Investissement : 8 100 000 € AP
- Fonctionnement : 15 050 000 € d'AEP

L'année 2014 a vu la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Intelligence Economique.

La montée en qualité de l'économie régionale, garante de sa pérennité et de son développement, et ardemment mise en œuvre par la Région, se traduit par diverses modalités :

- conforter les 7 pôles de compétitivité et les 14 pôles d'excellence, en lien avec les comités de filières nationaux et régionaux,
- accompagner le développement de projets structurants, tels que Nouvelles Vagues pour l'aquaculture, le CETI pour le textile innovant... en lien avec les sites d'excellence,
- augmenter le nombre de projets d'amorçage, d'innovation et de Recherche-Développement, ainsi que le nombre de projets économiques issus de la valorisation de la recherche, en renforçant l'écosystème régional (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie SATT, Communauté d'Université et d'Etablissements (anciennement PRES), Nord France Innovation Développement (NFID...), CEA Tech, INRIA Tech, ONERA Tech....

### **Segment b : Création d'activités**

- Investissement 10 280 000 € d'AP
- Fonctionnement 15 850 000 € d'AEP

Les dispositifs d'aide mis en œuvre (Contrat de Création, Contrat artisanat-commerce services (ACES), Contrat de création et développement de l'Economie Sociale et Solidaire

ESS) sont reconnus, phénomène renforcé suite au travail de sensibilisation qui est fait sur les territoires dans le cadre des PLDE et, par voie de conséquence, fortement mobilisés. Leur montée en charge sur la totalité du territoire régional est engagée depuis 2011, et ne faiblira pas jusqu'à la fin des programmes dans lesquels ils s'inscrivent, soit 2020.

L'année 2014 a également vu la mise en œuvre du CRISAC (contrat régional d'initiatives pour les services, l'artisanat et le commerce).

Les montants financiers à prévoir pour ces dispositifs qui répondent pleinement aux besoins des bénéficiaires (artisans, commerçants, entreprises à potentiel), sont donc importants.

Notons également le projet de villages d'artisans (désormais appelés Artéopoles), qui doivent être une vitrine de l'excellence régionale en matière d'artisanat.

Le PRCTE 2014-2020 est également engagé avec pour objectif de maintenir la création au-delà de 20 000 entreprises par an en développant la qualité des actions menées, leur territorialisation, et la pérennité. Parallèlement, le salon « Créer » confirme, année après année, sa position indispensable pour favoriser, au mieux, la création-transmission d'entreprises.

La Stratégie Régionale Initiatives et Entrepreneuriat (SRIE – « la suite dans les Idées »), a été lancée en 2012 et a connu, en 2013/2014, une montée en puissance des actions en faveur de l'entrepreneuriat auprès des habitants du Nord Pas-de-Calais, et notamment des publics cibles du PRCTE 2014-2020.

Le Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA) a également été renouvelé pour la période 2014-2020, avec des objectifs renforcés en matière d'offre de services aux entreprises artisanales, de territorialisation des politiques et d'actions en direction de filières spécifiques.

A noter enfin une attention particulière portée aux libraires et éditeurs indépendants destinée à favoriser l'adaptation, la reprise et la transmission de ces dernières petites entreprises qui ont fort à faire face aux géants du Net, et qui participent pourtant à la diffusion de la culture dans les territoires.

### ***Segment c : Mission développement international***

- Fonctionnement 4 780 000 € d'AEP

La dynamique engagée sur l'ensemble des axes menées dans le cadre de la politique à l'international sera maintenue en 2015 notamment par :

- le programme de soutien à l'internationalisation des entreprises industrielles ou artisanales ;
- la poursuite du soutien à Nord France Invest, outil régional pour la promotion/prospection d'investisseurs,
- le développement d'une politique concertée en matière de tourisme d'affaires,
- la mise en place du plan de communication économique à l'international, la montée en charge du ProjectCenter et la 8<sup>ème</sup> édition de la semaine de l'International (Iweek), manifestation désormais bien implantée, au même titre que le salon « Créer » ;
- la montée en charge des opérations en matière de coopération économique décentralisée, et notamment

la poursuite du déploiement des Volontariats Internationaux en Entreprise (VIE).

### ***Segment d : Financement régional des entreprises***

- Fonctionnement : 300 000 € d'AEP

- Investissement : 13 000 000 € d'AP

A côté des aides directes aux entreprises, subventions au titre du contrat de développement, du fonds spécial d'implantation ou des avances remboursables dans le cadre du Fonds d'Anticipation Sociale, toute une palette d'outils financiers a vu le jour, venant compléter l'offre existante (FINORPA, Bpifrance...) sur les champs peu ou pas couverts.

C'est ainsi que s'est mise en place une offre de financement complète et cohérente : société de co-investissement d'amorçage et post-amorçage de PME (Nord France Amorçage, dotée de 10 M€ de capital), lancement prévu, début 2015, du FIRA (Fonds Interrégional d'Amorçage), avec les régions Picardie, Lorraine et Champagne Ardennes.

### ***Segment e : Développement économique des territoires***

- Fonctionnement 2 350 000 € d'AEP

Pour faire face à la montée du chômage la Région a mis en oeuvre le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales (PACTE) pour l'emploi des jeunes, qui trouve une déclinaison territoriale dans la mise en place de 14 plateformes territoriales pour l'avenir et l'emploi des jeunes, qui, en s'appuyant sur les organismes et dispositifs existants, sont destinées à rapprocher encore davantage le monde de

l'entreprise et celui des jeunes demandeurs d'emploi. Ces plateformes, se sont déployées tout au long des années 2013/2014, et sont maintenant toutes opérationnelles.

Parallèlement, les PLDE font que des liens de plus en plus étroits se tissent entre les différents acteurs qui interviennent dans le tissu économique local, développant ainsi toutes les synergies nécessaires.

### **Segment f : Bien-être au travail**

- Fonctionnement 1 000 000 €

Le programme régional « Bien être au travail », lancé lors de la conférence permanente du SRDE du 8 décembre 2010, monte également en puissance, pour que l'activité professionnelle se déroule de la façon la plus sécurisée et la moins pénible possible.

Rappelons que les objectifs concrets en sont :

- accompagnement de 2500 TPE dans une démarche globale de prévention : labellisation, aides financières aux changements des organisations, à l'adaptation des postes de travail...
- programme d'action 2015 de l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) pour la coordination du programme.

### **Segment g : Grand projet régional véhicule électrique**

- Investissement 460 000 € d'AP

A noter, également, la somme de 30 000 € en fonctionnement (AEP et CP) positionnée dans l'enveloppe DAE93907 destinée au financement d'une étude sur le développement d'une filière de recyclage des batteries électriques.

### **Segment h : Fonds d'Intervention Rapide en Entreprises**

- Investissement : 6 200 000 € d'AP

Le plan anti-crise de 2013, initié par le conseil régional, qui a donné lieu à la rédaction de la feuille de route de soutien au tissu économique et de résistance à la crise, adoptée au SRDE du 5 décembre 2012, a permis une dotation exceptionnelle des fonds d'amorçage et de garantie, dans le cadre de l'ensemble des forces économiques réunies du Nord Pas de Calais, donnant l'opportunité de tenir à la fois un discours homogène et cohérent, de mettre en place des synergies dynamiques et ainsi de tirer le meilleur parti des dispositifs et atouts des uns et des autres.

Pour 2015, dans la suite de 2014, ce plan anti-crise confirme l'évolution engagée en 2014 sous forme d'un segment à part entière « Fonds d'Intervention rapide en entreprises » qui permet à la Région d'intervenir immédiatement, quelque soit le type de problème rencontré, lui donnant ainsi une crédibilité financière indéniable.



## NOUVELLES TECHNOLOGIES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
1 576 519,00 €	<b>2 850 000,00 €</b>	1 753 637,00 €	<b>3 000 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
3 830 106,00 €	<b>3 523 000,00 €</b>	2 816 255,00 €	<b>2 600 000,00 €</b>

<b>Communication</b>	10 000,00 €	10 000,00 €
----------------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	2 826 255,00 €	<b>2 610 000,00 €</b>
--------------	----------------	-----------------------

**NOUVELLES TECHNOLOGIES**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasage ultérieur
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>2 418 218,90</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>1 248 218,90</b>
EDI90501	<b>SOCIETE DE L'INFORMATION</b>	905	56	MSI	616 216,90	0,00	616 216,90
EDI90501	<b>RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES</b>	905	56	MSI	827 489,00	600 000,00	227 489,00
EDI90502	<b>TIC ET TERRITOIRES</b>	905	56	MSI	688 138,00	400 000,00	288 138,00
EDI90503	<b>ACTIONS TRANSVERSALES</b>	905	56	MSI	286 375,00	170 000,00	116 375,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>2 418 218,90</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>1 248 218,90</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasage ultérieur
EDI90501	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN THD</b>				<b>1 400 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Syndicat Mixte : "Nord Pas de Calais Numérique"	905	56	MSI	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00
EDI90502	<b>TERRITOIRES ET PROJETS INNOVANTS</b>				<b>1 100 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>770 000,00</b>
	Animation de réseaux	905	56	MSI	300 000,00	90 000,00	210 000,00
	Projets innovants (technologies, usages et services)	905	56	MSI	800 000,00	240 000,00	560 000,00
EDI90503	<b>NUMERIQUE ET USAGES</b>				<b>350 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
	Numérique et enseignement supérieur	905	56	MSI	275 000,00	80 000,00	195 000,00
	Numérique et santé	905	56	MSI	75 000,00	20 000,00	55 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>2 850 000,00</b>	<b>1 830 000,00</b>	<b>1 020 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>3 000 000,00</b>	<b>2 268 218,90</b>

**NOUVELLES TECHNOLOGIES**
**Fonctionnement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasage ultérieur
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>6 315 593,00</b>	<b>1 510 000,00</b>	<b>4 805 593,00</b>
<b>EDI93501</b>	<b>RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES</b>	935	56	MSI	1 214 425,00	300 000,00	914 425,00
<b>EDI93502</b>	<b>TIC ET TERRITOIRES</b>	935	56	MSI	2 981 147,00	800 000,00	2 181 147,00
<b>EDI93503</b>	<b>ACTIONS TRANSVERSALES</b>	935	56	MSI	1 813 521,00	300 000,00	1 513 521,00
<b>EDI93504</b>	<b>SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES. PROJETS EUROPEENS</b>	935	56	MSI	306 500,00	110 000,00	196 500,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>6 315 593,00</b>	<b>1 510 000,00</b>	<b>4 805 593,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasage ultérieur
<b>EDI93501</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN THD</b>				<b>750 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
	Syndicat mixte "Nord Pas de Calais numérique"	935	56	MSI	600 000,00	200 000,00	400 000,00
	Noropale	935	56	MSI	150 000,00	50 000,00	100 000,00
<b>EDI93502</b>	<b>TERRITOIRES ET PROJETS INNOVANTS</b>				<b>1 750 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>1 300 000,00</b>
	Animation de réseaux	935	56	MSI	400 000,00	150 000,00	250 000,00
	Projets innovants (technologies, usages et services)	935	56	MSI	1 350 000,00	300 000,00	1 050 000,00
<b>EDI93503</b>	<b>NUMERIQUE ET USAGES</b>				<b>783 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>513 000,00</b>
	Numérique et enseignement supérieur	935	56	MSI	300 000,00	120 000,00	180 000,00
	Numérique et santé	935	56	MSI	150 000,00	50 000,00	100 000,00
	Numérique et citoyen	935	56	MSI	333 000,00	100 000,00	233 000,00
<b>EDI93504</b>	<b>SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES</b>				<b>240 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
	Soutien aux manifestations	935	56	MSI	240 000,00	120 000,00	120 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>10 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		10 000,00	
<b>Total programmes</b>					<b>3 523 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>2 433 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>2 610 000,00</b>	<b>7 238 593,00</b>

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

### I Le contexte

Le numérique bouleverse nos vies. Il modifie profondément notre rapport au savoir, à la culture, à l'éducation et transforme nos façons de faire, de communiquer, d'échanger, de partager. Il est porteur d'espoir pour mieux apprendre, trouver sa place dans la société, s'informer, se soigner, participer à la vie publique. Il permet à nos entreprises de se développer, d'accéder à de nouveaux marchés et d'investir la dimension internationale. Il représente un formidable levier pour l'aménagement du territoire, la modernisation de l'action publique mais surtout pour le développement économique et la création d'emplois en région.

La politique « Nouvelles technologies » s'inscrit dans les différents schémas et stratégies de l'Institution Régionale (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente, Stratégie Régionale d'Intelligence Economique, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...) et plus précisément dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) dont le programme d'activités du Service « Nouvelles Technologies » constitue l'enjeu n° 7 : Faire du Nord Pas de Calais une région hautement avancée dans les Technologies de l'Information et de la Communication.

Elle s'inscrit également dans le SRADDT afin de mieux répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire que ce soit

pour le développement d'une connaissance partagée, du développement durable ou pour mieux vivre ensemble.

Le budget proposé pour 2015 est de 6 373 000 € en capacité d'engagement (2 850 000 € en AP Investissement et 3 523 000 € en AEP Fonctionnement) et de 5 610 000 € en Crédits de paiement (3 000 000 € en Investissement et 2 610 000 € en Fonctionnement).

### II- Les segments / Les opérations

#### **Segment : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN TRES HAUT DEBIT**

- Investissement EDI90501 : 1 400 000 €
- Fonctionnement EDI93501 : 750 000 €

- Syndicat Mixte d'études «Nord Pas de Calais Numérique »

Un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire prévu par l'article 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a été mis en place en lien avec les Départements du Nord et du Pas de Calais. Il a pour objectif de fournir un cadre stratégique à partir duquel les interventions des collectivités locales en matière de déploiement du Haut-Débit et du Très Haut-Débit sont élaborées. Objectifs stratégiques, calendrier à moyen et long terme, grandes masses financières, stratégies de déploiement et de maîtrise d'ouvrage sont les éléments qui figurent dans ce schéma.

Le syndicat mixte d'études « Nord Pas de Calais Numérique » a été créé le 4 Juillet 2013 et est chargé de la mise en œuvre du SDAN. Le budget 2015 de la mission "région numérique" prend en compte la contribution statutaire de la Région au

Syndicat Mixte « Nord Pas de Calais Numérique ». Cette première phase doit conduire le syndicat aux premiers travaux opérationnels de montée en débit. Pour cela, la fin de l'année 2014 a été consacrée à l'évolution des statuts du syndicat en intégrant un transfert de compétences de l'article L1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (réseaux et services de communications électroniques) de la Région et des deux départements vers le syndicat mixte.

Cette évolution statutaire va permettre la mise en œuvre opérationnelle du déploiement de la fibre prévue dans le Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique. Par ailleurs, au-delà de la contribution statutaire citée plus haut, La Région et les deux départements financeront la première phase d'investissement dans le déploiement du THD pour un montant de 2,8 M d'euros à raison de 50 % par le Conseil Régional et 50 % par les deux départements du Nord et de Pas de Calais.

Ces financements se répartissent sur les 3 actions suivantes pour permettre le démarrage de la Montée en Débit (MeD) :

- Accompagnement pour le recrutement d'un délégué (DSP – Délégation de Service Public) et d'un maître d'œuvre pour le marché de travaux,
- Maîtrise d'œuvre dont réalisation d'études Avant-Projet Sommaire (APS)/ Avant-Projet Détaillé (APD) - (10% du coût d'un PRM - offre Montée en Débit d'Orange : 150 K€ / site) : 2,5 M€ (compte MOE - études avant Travaux)
- Acomptes offre PRM MeD (20 sites - 15 K€ / site) : 300 K€ (compte Travaux)

- Noropale phase 2 (2015 – 2016)

Noropale est le réseau Très Haut Débit qui relie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Nord Pas de Calais. La phase 1 (1er janvier 2014 au 30 juin 2015) a été financée en 2014. Il s'agit de financer la phase 2 (1er juillet 2015 au 31 décembre 2016) pour continuer à assurer la péréquation des contributions financières restant à la charge des établissements.

- *Investissement* : EDI90501

Il n'y a pas d'investissements en 2015 : les programmes de Résorption de Zones d'Ombre (RZO) et de raccordement de Zones d'Activités Economiques (ZAE) sont terminés depuis 2013 et aucune réalisation n'est prévue en 2015 (« Nord Pas de Calais Numérique » étant un Syndicat Mixte d'études).

- *Fonctionnement* : EDI93501

La ligne budgétaire EDI93501 Syndicat mixte "Nord Pas de Calais numérique" concerne la contribution statutaire de la Région au budget du syndicat mixte à hauteur de 600 000 €. ***Il est à noter que la totalité de la contribution statutaire est imputée sur les crédits de paiement 2015.*** La ligne budgétaire EDI93501 concerne également le financement du réseau NOROPALE à hauteur de 150 000 €.

### **Segment TERRITOIRES ET PROJETS INNOVANTS :**

- Investissement EDI90502 : 1 100 000 €
- Fonctionnement EDI93502 : 1 750 000 €

Le développement du numérique passe par la dynamisation des territoires que ce soit autour de l'animation de réseaux structurés ou de projets innovants gravitant autour des nouvelles pratiques numériques liées aux technologies, aux usages et aux services.

#### **Sous-segment : Animation de réseaux structurés**

- Investissement : EDI90502 : 300 000 €
- Fonctionnement : EDI93502 : 400 000 €

- Un réseau d'Espaces Publics Numériques fédéré dans le cadre du Programme d'Innovation Numérique Territorial (PINT)

Une évaluation du réseau des Cybercentres réalisée en 2013 a permis de dresser un état des lieux exhaustif du réseau et de définir des pistes d'évolution. La Commission Permanente du Conseil Régional du 7 octobre 2013 a validé l'évolution du réseau vers un **Programme d'Innovation Numérique Territorial**, plaçant l'animateur comme ressource numérique au service des projets de son territoire (Centres de Ressources Numériques Territoriaux / Veilleurs Thématiques) s'appuyant sur les Plans Locaux de Développement Economiques (PLDE). Le soutien régional consiste à coordonner et animer le Programme d'Innovation Numérique Territorial fédérant les Espaces Publics Numériques (dont les EPN du Louvre Lens), véritables relais numériques du territoire. 6 Centres de Ressources Numériques Territoriaux (CRNT) et 5 Veilleurs Thématiques ont été réalisés en 2014. 9 nouveaux Centres de

Ressources et 5 nouveaux Veilleurs devraient être mis en place en 2015 pour couvrir l'ensemble du territoire régional.

- Réseau des Ecrins

En articulation avec le Programme d'Innovation Numérique Territorial, des Espaces Communs de Ressources pour Innover avec le Numérique dans les Services (ECRINS) sont mis en place dans les territoires. Ce sont de véritables démonstrateurs technologiques mis à la disposition des entreprises, artisans, associations afin de leur permettre de découvrir les potentialités des nouvelles technologies (technologies 3D, robotique de services, domotique...) Les 4 premiers ECRINS ont été réalisés en 2014. 6 nouveaux ECRINS devraient être créés en 2015.

#### **Sous-segment : Projets innovants gravitant autour des nouvelles pratiques numériques liées aux technologies, aux usages et aux services**

- Investissement : EDI90502 : 800 000 €
- Fonctionnement : EDI93502 : 1 350 000 €

- Technologies Numériques Clés

Les technologies numériques étant en perpétuel renouvellement, il est indispensable de mener un travail prospectif permettant de détecter les futurs « écosystèmes numériques » pour pouvoir en décliner les enjeux en :

- Initiant et expérimentant de nouveaux projets dans le champ des Technologies, des Usages et des Services (Innovations Numériques),
- Accompagnant les territoires dans la définition de leur stratégie, dans l'émergence de projets innovants, dans

l'appropriation du Numérique ainsi que dans le cofinancement de leurs projets

L'analyse « Technologies Numériques Clés 2015 » réalisée en partenariat avec la CCI Innovation a été présentée lors de la conférence du SRDE du 30 juin 2014. 4 écosystèmes numériques seront développés en 2015 en lien avec les Pôles de compétitivité et d'excellence mais aussi avec les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (et notamment le domaine de l'Ubiquitaire Internet des objets et celui des Images Numériques Industries Créatives).

- Habitat Bâtiment Intelligent (HBI)

La problématique de la consommation énergétique des bâtiments est un chantier majeur sur lequel s'investit la Région. A ce titre elle s'est engagée dans un « pacte régional pour la réhabilitation énergétique et environnementale d'un parc de 100 000 logements » et dans la « 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle ». Les initiatives se multiplient tant au niveau national qu'au niveau local. Ainsi les grands acteurs du monde industriel et de la recherche investissent dans des réseaux dits « intelligents » (smart grid) qui trouvent échos localement dans des projets urbains intégrés (initiative de LMCU sur la ville intelligente), des « îlots de services » (clinique bons secours d'Arras), ou des expérimentations rurales (hospitalisation et maintien à domicile dans la communauté de communes de l'Atrébatie).

C'est dans ce contexte qu'est né le projet de cluster HBI (Habitat Bâtiment Intelligent) qui vise, grâce aux outils et aux usages numériques, à :

- répondre aux besoins de services liés à la qualité de la vie des utilisateurs. En particulier la nécessité sociale d'adaptation de l'habitat ou du lieu de vie aux problématiques de santé et de vieillissement de la population,
- réduire la consommation énergétique des bâtiments, qu'ils soient individuels (habitat) ou collectifs (bâtiments publics, habitats collectifs),
- créer un collectif de compétences régionales pour mutualiser les moyens et les expériences (cluster),
- labelliser le premier « living lab »<sup>1</sup> sur cette thématique en France.

Le Cluster HBI s'inscrit dans les enjeux de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle.

- Innovation Numérique et Services à la Personne (SAP) :

La Région est signataire de la « Convention Cadre régionale en faveur du développement des Services A la Personne (SAP) » avec l'Etat, les Conseils Généraux et la Caisse des Dépôts.

Cette convention a pour objectif d'améliorer la structuration, la professionnalisation et la modernisation du secteur des services à la personne. Trois enjeux sont au centre de cette

---

<sup>1</sup>**Living lab** : « nouvelle » approche de la recherche et de l'innovation en intégrant l'utilisateur comme co-créateur.

volonté commune : un enjeu social, un enjeu d'emplois durables, un enjeu de développement économique.

Les nouvelles technologies touchent l'ensemble des secteurs d'activités, qu'ils soient associatifs, publics ou privés. Le secteur des services à la personne n'échappe pas à cette évolution et il subit lui-aussi une « évolution » qu'il convient de qualifier et d'accompagner afin que l'ensemble de ses acteurs puissent bénéficier de tout son potentiel en fonction de ses contraintes et spécificités sectorielles.

- Prise en compte de l'Humain dans l'ingénierie et la réalisation de projets numériques (INTEGRATIC) :

Les expérimentations peuvent se développer aussi bien sur la dimension usage du numérique que de la prise en compte de la dimension de changement que cela entraîne y compris dans le travail. Prise en compte de l'amélioration et des conditions de travail dans les projets numériques en partenariat avec l'ARACT – INTEGRATIC. Au-delà des investissements initiaux qui sont souvent lourds, les Collectivités perçoivent aussi les difficultés que les technologies TIC peuvent générer, tant auprès des publics pour lesquels ces «projets innovants» sont destinés, qu'auprès de leurs salariés qui voient leur organisation impactée (évolution du contenu du travail et des compétences, inadéquation des outils et des espaces, sécurité, obsolescence rapide des technologies ...).

INTEGRATIC vise à :

- bâtir une méthodologie pour appréhender les difficultés potentielles de l'introduction du Numérique dans les projets grâce à une analyse préalable des usages dès la conception des projets,

- expérimenter et accompagner des collectivités en « phase projet » sur quelques projets (3 ou 4) choisis en fonction de leur pertinence et de leur exemplarité,

- réaliser un (des) outil (s) « technologique(s) innovant (s) » faisant office de démonstrateurs en particulier sur la base d'outils de simulation de 3eme génération,

- accompagner le Service « Nouvelles technologies » dans le transfert de cette démarche à un public plus large de porteurs de projets,

- élaborer une grille co-construite d'aide au choix de projets d'investissement et/ou de développement voire d'une méthode partagée d'aide au choix.

- Cybersécurité et confiance numérique :

La Région Nord Pas de Calais est pionnière dans la mise en place de dispositifs visant à renforcer la protection des systèmes d'Information et des données stratégiques des acteurs de son territoire et dans la mise en oeuvre de partenariats dans le champ de la confiance numérique. Elle s'est investie dans une véritable dynamique de confiance auprès d'un public hétérogène : Entreprises, Collectivités, Grand Public (notamment au travers du partenariat avec le SIAVIC / Service Intercommunal d'Aide aux VICTimes). Elle a favorisé l'émergence du Cluster Eurorégional de la Cybersécurité et de la Confiance Numérique dont la cheville ouvrière est la SPL Euratechnologies. Elle a initié un appel à projets visant à sécuriser les Systèmes d'Information des Collectivités et un dispositif destiné à protéger leurs informations stratégiques (Intelligence Territoriale). Elle organise également, chaque année, en partenariat avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, le Forum

International de la Cybersécurité (FIC) qui constitue la vitrine du Cluster eurorégional. La 7<sup>ème</sup> édition du FIC aura lieu à Lille Grand Palais les 20 et 21 janvier 2015. Il aura pour thème la Cybersécurité et la transformation numérique ([www.forum-fic.com](http://www.forum-fic.com)).

- Initier et expérimenter de nouveaux projets innovants et émergents :

Il s'agit d'initier de nouveaux projets dans des champs thématiques en structuration (Tourisme, Industries Créatives...) en se basant sur des technologies novatrices (réalité augmentée, réalité virtuelle, technologie 3D, robots, drones...) et des services à forte valeur ajoutée (réseaux sociaux professionnels...).

### **Segment NUMERIQUE ET USAGES**

- Investissement EDI90503 : 350 000 €

- Fonctionnement EDI 93503 : 783 000 €

### **Sous segment Numérique et Enseignement**

Investissement EDI90503 : 275 000 €

Fonctionnement EDI 93503 : 300 000 €

Les technologies numériques ouvrent la voie à de nouveaux modes d'apprentissage et à de nouvelles formes d'enseignement où chacun peut apprendre et progresser à son rythme. Des méthodes pédagogiques innovantes qui bouleversent le modèle de l'enseignement classique (y compris dans l'Enseignement Supérieur) sont en phase d'émergence et de vulgarisation.

- Accompagner l'Université Numérique en Région en lien avec les orientations de la COMmunauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE)

Après avoir mis en oeuvre la Gestion Electronique des Documents (GED), les services mobiles, l'e-portfolio, l'archivage et le stockage distant, l'Université Numérique en Région (UNR) est un acteur contributif dans le domaine du développement et des usages du numérique dans l'Enseignement Supérieur. Il coordonne et favorise le travail inter-établissements en facilitant la mise en place d'outils techniques, le déploiement de services numériques et en améliorant l'accessibilité. Toutes ces actions intègrent des démarches de formation, d'accompagnement des utilisateurs et de communication sur l'ensemble des services déployés. Il est à noter que la COMnauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) organise la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et intègre les Grandes Ecoles du territoire dans une dynamique commune.

- Développer l'Innovation Numérique Pédagogique dans les autres voies de formation (Formation Permanente, Apprentissage...)

Par ailleurs, l'UNR contribue aujourd'hui à la modernisation des pratiques pédagogiques grâce à ses travaux sur l'accès aux savoirs et sa démocratisation (MOOC...), l'accompagnement et l'amélioration de la qualité des apprentissages et la valorisation de l'excellence des formations en région travaux menés en lien avec le Service « Enseignement Supérieur » de la DRESSTIC et la Direction de la Formation Permanente.

Il s'agira de profiter des acquis de l'UNR pour développer l'innovation pédagogique dans les autres voies de formation.

### **Sous segment Numérique et santé**

*Investissement EDI90503 : 75 000 €*

*Fonctionnement EDI 93503 : 150 000 €*

Grâce au numérique, la médecine progresse à pas de géant. Les techniques biomédicales permettent de vivre mieux et plus longtemps, et les problématiques de santé prennent aussi en compte des dimensions de confort et de bien être. Le projet de Télémédecine développé en lien avec le Service « Santé » de la DRESSTIC permet de garantir aux habitants du territoire régional un diagnostic de qualité quelque soit le lieu de résidence.

### **Sous segment Numérique et citoyen**

*Fonctionnement EDI 93503 : 333 000 €*

Le numérique transcende toutes les thématiques y compris la culture. L'accompagnement du Manège de Maubeuge dans sa dimension numérique en lien avec la Direction de la Culture permet de développer un projet de qualité au bénéfice des habitants. Il s'agit également d'accompagner différentes associations ayant signés ou non une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région (SIAVIC, MRES, ANIS).

Le numérique c'est aussi permettre la mutualisation des coûts pour diminuer l'impact budgétaire. C'est le but du financement de la plate-forme « Commande Publique » mise en oeuvre par le Centre de Gestion du Nord (CDG59) au profit des territoires. Cette plate-forme fait l'objet d'une convention entre la Région, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Centre de Gestion du Nord et le Centre de Gestion du Pas de Calais.

Depuis 2010 la DRESSTIC accompagne avec la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux la région de

ANALANJIROFO à MADAGASCAR sur le déploiement d'infrastructures de télécommunication en partenariat avec les opérateurs locaux. Il s'agit d'accompagner maintenant le développement de services numériques à la population à travers des dispositifs partenariaux avec les universités, les hôpitaux et les collectivités sur la base de l'expérience acquise en région.

### **SEGMENT SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES/NATIONALES ET COTISATIONS**

*Fonctionnement EDI 93504 : 240 000 €*

Il s'agit de soutenir les territoires dans le portage et l'accompagnement d'évènements et de manifestations dans le champ des Nouvelles technologies (co-financement et co-pilotage).

Il s'agit, également, d'adhérer à des Associations Nationales oeuvrant dans le domaine du numérique et apportant au Service « Nouvelles technologies » une expertise complémentaire et une ouverture sur des projets menés par d'autres Régions.



FEDER

Investissement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 EDI905500	FEDER INVESTISSEMENT								
	Priorité 2.c) OS 1	905	56	5051	MSI	938 119,00	100 000,00	100 000,00	738 119,00
<b>Total programmes</b>						<b>938 119,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>738 119,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 EDI906500	FEDER INVESTISSEMENT								
	Priorité 2.c) OS 1	906	62	5051	MSI	10 319 305,00	600 000,00	2 000 000,00	7 719 305,00
<b>Total programmes</b>						<b>10 319 305,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>7 719 305,00</b>
<b>Total général</b>						<b>11 257 424,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>8 457 424,00</b>

FEDER

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 EDI935500	FEDER FONCTIONNEMENT								
	Priorité 2.c) OS 1	935	56	5051	MSI	2 814 356,00	200 000,00	200 000,00	2 414 356,00
	<b>Total programmes</b>					<b>2 814 356,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>2 414 356,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 EDI936500	FEDER FONCTIONNEMENT								
	Priorité 2.c) OS 1	936	62	5051	MSI	19 606 679,00	1 000 000,00	3 800 000,00	14 806 679,00
	<b>Total programmes</b>					<b>19 606 679,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>14 806 679,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>22 421 035,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>17 221 035,00</b>

## Axe 2

### **Axe 2 : Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public**

Le numérique est un facteur essentiel de croissance, de compétitivité et d'emplois. C'est aussi un accélérateur du passage d'une économie de la consommation à une économie du partage et de la contribution, avec l'émergence de nouveaux modèles économiques, de nouvelles organisations, de biens communs, porteurs d'innovations sociales et technologiques. Dans ce contexte, le numérique doit être envisagé comme un outil de structuration (écosystème), de massification (cohérence), de mutualisation (partage), de fertilisation croisée (transversalité), de capacitation (universalité), pour les structures, les hommes et les services.

Le Nord - Pas de Calais souhaite ainsi faire du numérique un outil transversal de résilience susceptible d'impacter la mise en oeuvre de la Troisième révolution industrielle (TRI) et la stratégie de spécialisation intelligente (SRI-SI).

Le potentiel transformateur et le caractère transversal du numérique sont pleinement reconnus par :

- L'agenda numérique pour l'Europe 2020.
- La feuille de route gouvernementale et la mise en place de schémas de cohérence régionaux numérique SCORAN2.0.
- Les schémas régionaux (schéma directeur du très haut débit, futur schéma directeur sur les usages et services numériques) et la mise en place de la Conférence Numérique Territoriale pour la convergence des actions des territoires.

Il s'agit donc ici, en cohérence avec l'ensemble du PO et le déploiement des infrastructures de télécommunication, de concentrer les interventions sur la généralisation des usages et services publics numériques en privilégiant ceux que l'on retrouve transversalement dans les priorités européennes : accès et modernisation de l'administration et au service public local, innovation éducative et médiation culturelle, approche globale des enjeux sanitaires.

L'objectif désormais n'est plus l'émergence de projets individuels mais la recherche d'une approche collective, visant l'efficacité des fonds publics, la simplification pour l'utilisateur, l'équité pour le développement. Les outils numériques étant en perpétuel renouvellement, un nombre limité de projets seront soutenus sous condition de leur généralisation (transférabilité).

### **Priorité d'investissement : 2c : Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)**

*Sous Segment : OS1 : Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques partagés pour tous*

- Investissement EDI905 500 : 938 119 €
- Investissement EDI906 500 : 10 319 305 €
- Fonctionnement EDI935 500 : 2 814 356 €
- Fonctionnement EDI936 500 : 19 606 679 €

### **Constats :**

A travers le développement des usages et services d'intérêt public numériques, il s'agit d'accompagner les habitants et les structures délivrant des services quotidiens au public, dans

l'intégration de compétences, dans l'accès équitable à l'information et dans l'offre de services efficaces pour mieux répondre aux défis sociétaux.

Cet objectif se justifie par les constats suivants :

- le nombre d'internautes en région est inférieur de 2,7 points à la moyenne nationale,
- la précarité (importante en région) ne doit pas être renforcée par une exclusion numérique,
- l'offre de formation évolue et doit permettre d'adapter nos compétences,
- la région doit encore rattraper ses retards en matière de santé publique,
- le PIB régional par habitant est au 20ème rang des régions françaises.

L'enjeu est d'accompagner équitablement le développement d'usages et de services numériques pour faciliter cette transformation pour tous.

#### **Changement(s) attendu(s) :**

Une augmentation de l'offre d'usages et de services numériques mutualisés de qualité au service de la santé, de l'éducation, de l'administration de proximité et de l'inclusion.

Ces priorités doivent s'entendre à travers les objectifs suivants :

- 1 - Santé en assurant grâce à des réseaux de spécialités médicales et le recours à la télémédecine une équité territoriale dans le parcours de soin.
- 2- Education en assurant une équité d'accès aux ressources et aux opportunités de formations tout au long de la vie.
- 3- Administration en assurant une équité et une homogénéité dans les services publics locaux en ligne.

4- Inclusion en assurant la coordination et une meilleure prise en charge des personnes fragiles.

Ce changement concourt à l'amélioration de l'accès, de l'utilisation et de la qualité des services publics numériques. Il participe à la SRI-SI sur la mise en oeuvre d'une stratégie inclusive et le développement des projets innovants (Santé et Ubiquitaire). Il soutient la troisième révolution industrielle à travers son impact sur les émissions de carbone. Il est cohérent avec l'agenda numérique pour l'Europe, la feuille de route gouvernementale sur le numérique et le récent rapport Lebreton.

#### **Actions à financer**

##### **Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques en Santé par des actions visant à :**

- Poursuivre et étendre la mise en réseau et l'équipement pour le partage d'images et d'information, la télémagerie, la télémédecine.
- Etendre au niveau régional les réseaux existants (TéléAVC, TélURGE, TéléEEG et Téléradiologie Flandres-Lys),
- Réaliser des projets pilotes de mise en réseau de nouvelles spécialités médicales (anatomopathologie, pathologies chroniques, diabète et cancérologie),
- Equiper en outils numériques ces nouveaux réseaux.
- Mutualiser entre médecine hospitalière, médecine de ville et structures médico-sociales.
- Réaliser une plateforme territoriale (ou architecture numérique) de services partagés (gestion des rendez-vous, des soins de suite...) entre les établissements de santé, les professionnels, les patients, les administratifs et les proches,
- Aider les démarches coordonnées et les mises en cohérence de l'offre médicale et paramédicale territoriale pour améliorer la réponse d'urgence (coordination des soins

urgents et télé interprétations), les soins primaires de proximité (équipement des maisons de santé, télédiagnostic), les soins programmés (télé consultations, télé interprétations) et les soins complexes (télé expertise, pour deuxième avis).

- Mutualiser la création et le partage de contenus numériques.
- Réaliser une plateforme régionale de contenus mutualisés pour une meilleure éducation du patient à la santé,
- Réaliser une plateforme régionale de formation médicale et paramédicale (initiale et continue), notamment pour favoriser l'évolution des métiers actuels et l'émergence de nouvelles compétences.

### **Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques éducatifs et culturels par des actions visant à :**

- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de plateformes d'échanges et de services collectifs permettant la mutualisation (à l'échelle régionale) de contenus, de ressources et des services partagés pour l'éducation et la médiation culturelle
- Réaliser une plateforme mutualisée de formation tout au long de la vie (MOOC)
- Réaliser une plateforme mutualisée de médiation culturelle
- Déployer des équipements numériques innovants promouvant les accès multi-supports.
- Equiper les établissements scolaires d'outils permettant de se connecter via des supports numériques multiples (tablettes, ordinateurs portables, smartphones...).
- Accompagner l'accès, via les outils numériques, aux réserves du Louvre Lens.
- Renforcer l'animation et la mise en oeuvre de démarches coordonnées entre les différents niveaux d'apprentissage (primaire, secondaire, enseignement supérieur, formation

professionnelle) et entre l'éducation tout au long de la vie, l'emploi et son territoire.

- Aider à la définition d'une gouvernance des acteurs de l'éducation, de l'emploi et des territoires pour la définition et la réalisation de projets coordonnés,
- Aider à la réalisation des projets numériques partagés de l'éducation tout au long de la vie.

### **Soutenir l'amélioration du service public local par des actions visant à :**

- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de plateformes collectives et de mutualisation permettant la généralisation (équitable territorialement) de l'offre de services en ligne tout en réduisant la redondance des informations demandées aux usagers et aux partenaires.
- Réaliser une plateforme régionale des 10 services de base mis à la disposition de l'ensemble des collectivités régionales (marque blanche),
- Réaliser une plateforme régionale de donnée ouverte (avec animation entre libérateurs et réutilisateurs),
- Réaliser une plateforme régionale d'information géographique multithématique et accessible par tous.
- La mise en oeuvre de projets innovants (incluant études préalables et ingénierie dédiée) sous conditions qu'ils intègrent en amont les conditions de leur transférabilité ou de généralisation (cf. principes directeurs)
- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de projets numériques dans le cadre de stratégies numériques territoriales intégrées aux priorités locales
- Aider à la définition d'une stratégie numérique intégrée dans chaque territoire de la région (minimum à l'échelle des intercommunalités, Pays, territoires de SCOT, aires

métropolitaines, Communauté Urbaine, Communauté d'agglomération...),

- Aider à la réalisation des projets numériques issus de la stratégie de chaque territoire dans les thématiques du présent axe.

### **Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques d'inclusion par des actions visant à :**

- Définir et mettre en oeuvre des services numériques à la personne (SAP), intégrés et/ou partagés, pour améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants à travers la promotion de projets d'innovation sociale et le développement de la médiation visant à l'expression collective, au renforcement du lien social.
- Mise en place de plateformes mutualisées (ou d'architectures numériques) de dématérialisation des informations et de la gestion des prestations sociales, des services à domicile (ex : Coordonner les différentes interventions des professionnels du soin et de l'aide à domicile et/ou suivi des prestations sociales avec l'aide d'un outil numérique partagé ; permettre aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de prévenir, d'appeler des services, d'alerter, d'échanger avec d'autres personnes).
- Assurer la participation de tous par un meilleur accès à l'information au service de l'équité d'accès aux droits pour une meilleure intégration citoyenne.
- Equiper les professionnels d'outils numériques partagés (via une plateforme mutualisée ou d'architectures numériques) facilitant l'information sur l'accès complet aux droits (information sur la législation et actualités sociales) et interactif (questions/réponses pour répondre à leur besoin en terme d'accueil de l'utilisateur).



# FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	<b>BP 2015</b>	BP 2014 (pour mémoire)	<b>BP 2015</b>
1 174 500,00 €	<b>0,00 €</b>	973 880,00 €	<b>900 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	<b>BP 2015</b>	BP 2014 (pour mémoire)	<b>BP 2015</b>
200 672 350,00 €	<b>189 385 604,00 €</b>	161 200 000,00 €	<b>176 300 000,00 €</b>

<b>Communication</b>	182 000,00 €	<b>135 000,00 €</b>
----------------------	--------------	---------------------

<b>Total</b>	161 382 000,00 €	<b>176 435 000,00 €</b>
--------------	------------------	-------------------------

**FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				2 534 784,00	900 000,00	1 634 784,00
DFP90101	MODERNISATION DE L'APPAREIL REGIONAL DE FORMATION	901	11	DFP	2 534 784,00	900 000,00	1 634 784,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>2 534 784,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 634 784,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DFP90101	MODERNISATION DE L'APPAREIL REGIONAL DE FORMATION	901	11	DFP	0,00	0,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total général</b>						<b>900 000,00</b>	<b>1 634 784,00</b>
----------------------	--	--	--	--	--	-------------------	---------------------

**FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE**
**Fonctionnement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>Programmes antérieurs à 2015</b>					<b>195 200 000,00</b>	<b>91 865 000,00</b>	<b>103 335 000,00</b>
DFP93101	<b>DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE</b>	931	11	DFP	151 800 000,00	48 865 000,00	102 935 000,00
DFP93102	<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES REGIONALES</b>	931	11	DFP	1 400 000,00	1 000 000,00	400 000,00
DFP93104	<b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS</b>	931	11	DFP	34 500 000,00	34 500 000,00	0,00
DFP93105	<b>EMPLOIS D'AVENIR</b>	931	11	DFP	7 500 000,00	7 500 000,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>195 200 000,00</b>	<b>91 865 000,00</b>	<b>103 335 000,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DFP93101	<b>DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE</b>				<b>85 549 346,00</b>	<b>41 535 000,00</b>	<b>44 014 346,00</b>
	1. Parcours d'accès à la qualification et à l'emploi	931	11	DFP	70 417 523,00	30 535 000,00	39 882 523,00
	2. Organiser la continuité professionnelle	931	11	DFP	7 285 000,00	6 000 000,00	1 285 000,00
	3. Savoir et compétences de base	931	11	DFP	7 846 823,00	5 000 000,00	2 846 823,00
DFP93102	<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES REGIONALES</b>				<b>8 823 000,00</b>	<b>7 300 000,00</b>	<b>1 523 000,00</b>
	1. Soutien à l'emploi et au développement économique	931	11	DFP	213 000,00	100 000,00	113 000,00
	2. Professionnalisation des acteurs et Citoyenneté	931	11	DFP	566 000,00	200 000,00	366 000,00
	3. Qualité et organisation territorialisée	931	11	DFP	8 044 000,00	7 000 000,00	1 044 000,00
DFP93104	<b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS</b>				<b>57 013 258,00</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>42 013 258,00</b>
	Ensemble des mesures d'accompagnement des publics : indemnisation des stagiaires, protection sociale et bourses formation professionnelle	931	11	DFP	57 013 258,00	15 000 000,00	42 013 258,00
DFP93105	<b>EMPLOIS D'AVENIR</b>				<b>17 000 000,00</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
	Emplois d'avenir 2014	931	11	DFP	17 000 000,00	15 000 000,00	2 000 000,00
DFP93106	<b>FONDS EUROPEEN POUR L'INITIATIVE ET L'EMPLOI DES JEUNES</b>				<b>3 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
	Priorité OT8.ii) OS 1	931	11	DFP	3 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
DFP93107	<b>FONDS SOCIAL EUROPEEN</b>				<b>18 000 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>14 400 000,00</b>
	Dédié au Fonds pour l'Initiative et l'Emploi des Jeunes	931	11	DFP	3 000 000,00	600 000,00	2 400 000,00
	Priorité 10.iii) OS 1	931	11	DFP	15 000 000,00	3 000 000,00	12 000 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>135 000,00</b>	
	COMMUNICATION	930	0202	COM		135 000,00	
<b>Total programmes</b>					<b>189 385 604,00</b>	<b>84 570 000,00</b>	<b>104 950 604,00</b>
<b>Total général</b>						<b>176 435 000,00</b>	<b>208 285 604,00</b>

IEJ

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 DFP931600	IEJ FONCTIONNEMENT	931	11		DFP	3 000 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00
	Priorité OT8.ii) OS 1	931	11	6011	DFP	3 000 000,00			3 000 000,00
<b>Total programmes</b>						<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000 000,00</b>

FSE

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 DFP931700	FSE FONCTIONNEMENT	931	11		DFP	82 000 000,00	0,00	0,00	82 000 000,00
	FSE dédié à l'IEJ	931	11	7014	DFP	3 000 000,00			3 000 000,00
	Priorité 10.iii) OS 1	931	11	7011	DFP	79 000 000,00			79 000 000,00
<b>Total programmes</b>						<b>82 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 000 000,00</b>

## FORMATION PERMANENTE

### I – CONTEXTE

La formation permanente est le moteur d'avancées en matière de progrès social et économique et contribue à l'emploi durable.

Cette politique s'inscrit dans la perspective du droit à la formation tout au long de la vie qui doit garantir à chacun :

- l'accès à l'emploi,
- la continuité professionnelle,
- une chance de promotion sociale et personnelle par une politique volontariste d'insertion de tous les publics.

Tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi ou salarié, peut bénéficier de tout ou partie des mesures prévues dans le cadre des compétences du Conseil Régional afin de construire son itinéraire professionnel tout au long de sa vie.

L'année 2014 a été marquée par la LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Cette loi outre le fait de redéfinir :

- le financement global de la formation,
- le rôle et les missions de l'OPCA,
- le DIF en créant le Compte Personnel de Formation (*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015*),

crée un nouveau service accessible à tous les publics : le Conseil en évolution professionnelle (CEP) qui sera mis en œuvre dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientalion

(SPRO) dont l'animation est confiée aux Régions le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

S'agissant plus spécifiquement de la responsabilité de la Région, la compétence est réaffirmée et renforcée, le service public régional de la Formation professionnelle créé en Nord pas de Calais en 2009 reconnu juridiquement.

Quelques éléments saillants de cette réforme :

- Les derniers dispositifs de formation organisés par l'Etat (compétences clés, formation des détenus, accompagnement VAE sur les titres du Ministère du Travail) nous sont transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Notre compétence en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi est élargie aux français de l'étranger, aux demandeurs d'emploi travailleurs handicapés. S'agissant des travailleurs handicapés, au-delà de leur accès aux dispositifs de droit commun, la Région aura la responsabilité d'assurer la rémunération des bénéficiaires inscrits dans les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) et les Unités d'Evaluation, de REentraînement et d'Orientalion Sociale (UREOS) de la Région,
- Le rôle d'ensemblier de la Région sur l'ensemble du champ de la Formation professionnelle est conforté et le rôle de la Région sur l'orientation professionnelle est reconnu.

La gouvernance régionale renouvée et refondée de manière quadripartite au sein du CREFOP (Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientalion Professionnelle) est elle

aussi confirmée et le continuum entre information, orientation et formation professionnelle consolidé.

Seuls les dispositifs financés par l'Etat font l'objet d'une compensation validée en Commission Consultative d'Evaluation des Charges (CCEC) du 18 novembre 2014 et qui seront inscrits par voie d'amendement. Le SPRO ne fait l'objet d'aucun transfert financier. Ces dotations s'élèvent à **13 771 122 euros**. C'est dans ce contexte particulièrement évolutif, et **conformément aux grands indicateurs socio-économiques**, que la Région propose de confirmer les orientations engagées en début de mandat.

L'attention dans le cadre de cette compétence reste portée sur les personnes les plus fragiles et les moins qualifiées.

**Tout en intégrant nos nouvelles responsabilités, il est proposé de maintenir les 4 segments dans le cadre de la formation tout au long de la vie**

- la mise en œuvre des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi,
- l'accompagnement des politiques régionales,
- les mesures d'accompagnement des publics,
- Les Emplois d'Avenir, dans le cadre de l'engagement pris en 2013.

Segments auxquels s'ajoutent :

Le segment Communication à hauteur de 135 000 euros.

Le segment relatif aux fonds structurels européens.

**La politique régionale est confortée autour de 6 axes d'intervention :**

- la formation des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés, y compris les publics détenus et les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés
- l'accompagnement des mutations socio – économiques
- l'exercice de la vie associative et syndicale
- l'accompagnement financier des personnes
- l'accompagnement des programmes
- l'expérimentation et l'évaluation

**La Région souhaite au travers de ces programmes et dispositifs, porter l'importance de la formation et favoriser l'accès de tous au Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Education Permanente.**

C'est dans ce cadre que les services développent des programmes et des dispositifs permettant aux personnes :

- d'accéder aux compétences de base,
- de développer leurs compétences dans un domaine professionnel ou dans un métier,
- de prendre en compte leur expérience.

Dans ce moment de renforcement de la compétence, 4 grands objectifs transversaux sont prévus au budget pour cet exercice 2015 :

- **Consolider les acquis de la politique engagée en 2010 et poursuivre le travail de rénovation engagé dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Education Permanente.**
- **Maintenir une intervention permettant la promotion sociale et l'épanouissement personnel**, nécessaire dans ces périodes de crise ;
- Dans l'attente de recomposition du champ de la formation professionnelle et du repositionnement des acteurs (en

particulier les partenaires sociaux) **maintenir une intervention sectorielle dans le cadre de la continuité professionnelle et engager les négociations permettant de redéfinir le cadre partenarial.**

- **Maintenir une intervention spécifique et dédiée en direction du public jeune.** Dans le cadre du partenariat avec les missions locales mais aussi à travers la mobilisation d'actions du PRF de manière ciblée dans le cadre du FSE et de L'IEJ : Initiative pour l'emploi des jeunes et le soutien à des dispositifs spécifiquement dédiés (Formation insertion jeunes, écoles de la Deuxième chance ...).

La dimension évaluation des politiques a été largement développée depuis 2010. Les dispositifs Compétences Clé, Pass VAE, Continuité Professionnelle, formations supérieures, la dimension d'insertion professionnelle des dispositifs certifiants et qualifiants du PRF, ont fait ou font l'objet d'une évaluation. Cet engagement est déterminant et doit être de plus en plus renforcé dans une logique pluri annuelle.

Les moyens dévolus à cette politique dans le cadre du budget 2015 s'élèvent à :

189 385 604 € en AEP

176 300 000 € en CP

Le montant des AEP tient compte des compensations prévues dans le cadre de la décentralisation et des affectations réalisées fin 2014 pour assurer le démarrage de certains dispositifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (12 000 000 euros).

## II - LES SEGMENTS

- Segment 1 : le droit à la formation tout au long de la vie

- **Parcours d'accès à la qualification et à l'emploi**

C'est l'objectif premier de l'intervention régionale dans le cadre du Programme Régional de Formation.

La Direction de la Formation Permanente, en lien avec les Directions de l'Action Economique, des Formations Initiales, Mission d'Appui aux Programmes Régionaux de Formation en interne, mais aussi avec les partenaires en externe (Etat, Partenaires sociaux, branches professionnelles...), réalise des diagnostics régionaux par domaine professionnel, ainsi que des analyses territoriales permettant de proposer des programmes de formation adaptés aux besoins.

Ce travail s'organise dans le cadre du CPRDFP et des contrats d'objectifs sectoriels et vise à accompagner les emplois disponibles et ceux qui vont émerger demain.

Ce travail prend en compte les paramètres afférents aux usagers eux-mêmes, en lien direct avec les structures chargées de les accueillir et de les accompagner : les Missions Locales et Pôle Emploi.

Tous ces travaux se concrétisent par des procédures d'appel d'offres, des appels à projets, permettant de mettre en œuvre des actions d'orientation, de formations générales et professionnelles et de formations supérieures et universitaires.

Ces travaux permettent de mettre en place chaque année les parcours suivants :

- 8 425 prestations d'orientation permettant aux demandeurs d'emploi et à des salariés de faire le point sur leurs compétences et leur projet,
- 12 906 parcours de formations générales y compris 3 835 personnes relevant de la lutte contre l'illettrisme,
- 9 939 parcours de formations supérieures universitaires,
- 23 017 parcours de formations professionnelles qualifiantes : certification, professionnalisation, création d'entreprises, Programme de Formation Professionnelle pour Adultes (PFPA)...
- 4 736 jeunes en grande difficulté bénéficiaires des programmes dédiés

L'intervention est ciblée sur les niveaux V et VI car ce sont les niveaux pertinents de recrutement des secteurs d'activité mais aussi ceux qui permettent d'accéder à un premier niveau de qualification, première étape d'un parcours, cœur de notre compétence.

Au cours de l'année passée, le programme régional de formation, tous programmes compris (compétences clés, accès à l'emploi, certification, actions dédiées aux jeunes : FIJ, E2C), a assuré au total la formation de 61 947 stagiaires dont 51% de jeunes et 49% d'adultes. La part des femmes dans les programmes est globalement de 49%. A cette intervention historique sont intégrés les parcours de formation professionnelle accompagnés assurés par l'AFPA. Ce programme permet d'accéder à une certification tout en bénéficiant de services associés (hébergement, accompagnement socio éducatif, restauration...).

Par ailleurs, notons que l'intervention permet aussi à des salariés en situation d'activité à consolider, de bénéficier d'actions de professionnalisation. Cette intervention élargit aux

emplois d'avenir a permis d'accompagner 1 465 projets de formation.

2015 sera l'année de la mise en œuvre du service compétences clés rénové dans le cadre de délégations de service public.

Ces programmes font l'objet d'un soutien du Fonds Social Européen et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes.

### • **Organiser la continuité professionnelle**

Amorcée en 2009, la politique régionale de continuité professionnelle a permis de consolider, au niveau régional, les contributions de divers partenaires et de faire en sorte de créer les conditions d'une expérimentation grandeur nature permettant aux salariés d'accéder dans le cadre d'un programme d'anticipation économique à la formation et d'être mieux armés face aux mutations.

Cette politique, mise en œuvre à l'initiative de la Région, s'est concrétisée par la signature du Pacte régional de continuité professionnel entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux le 30 juin 2009.

Dans ce cadre, la Région a développé, en cohérence avec les interventions de l'Etat, une politique nouvelle visant à accompagner la formation des salariés impactés par les mutations économiques, en priorité ceux des PME. A ce jour, plus de 9000 personnes ont été formées depuis 2009, près de 20.000 seront formées au terme des engagements mis en œuvre.

Les objectifs du Pacte étaient de :

- Développer un management stratégique dans les entreprises reliant projet d'entreprise et compétences des salariés
- Renforcer le dialogue social
- Permettre aux salariés d'être les acteurs de leur parcours professionnel et de le sécuriser.

Les négociations et projets instruits dans ce cadre ont permis à la Région d'accompagner 13 secteurs et au total 14 191 salariés.

Le Pacte de continuité professionnelle est arrivé à échéance le 31 décembre 2013, mais la Région a souhaité maintenir la dynamique et a maintenu la contribution aux financements de formation des salariés.

Comme évoqué plus haut, la redéfinition des modalités de financement nécessite de repenser en perspective de 2016 la stratégie régionale. Le CREFOP paraît être la bonne instance de discussion et de négociation.

Le financement des projets des Organisations syndicales, dans le cadre de la continuité professionnelle, n'a pas été actionné en 2014 et ne sera pas inscrit en 2015.

En 2014, la politique de continuité professionnelle s'est structurée auprès des secteurs clés de la Région Nord - Pas de Calais, c'est-à-dire l'industrie, les TIC (dont image), la VAD, le BTP, l'intérim, l'agroalimentaire, le mareyage, l'interprofessionnel, l'artisanat, le transport, les services santé travail et le secteur sanitaire et social.

La Région est également intervenue auprès de 4 entreprises majeures du domaine de l'industrie : la Française de

mécanique, Renault Douai, Sevelnord et Jean Caby afin de les accompagner lors d'une période de changement économique difficile.

1 925 personnes sont visées par ces accords pour un montant à hauteur de 1 619 000 Euros en partenariat avec les OPCA concernés.

A noter dans cet axe la fin du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC Territoriale) inscrit dans le Contrat de plan Etat Région 2007-2013, qui a couvert l'ensemble du territoire régional et a permis à plus de 450 entreprises PME de travailler ces problématiques. Ce dispositif a touché près de 15 000 salariés depuis la mise en œuvre fin 2008. Ce dispositif a également concouru à consolider les partenariats locaux afin de mieux rapprocher les acteurs de l'emploi et de la formation avec ceux du développement économique.

Cette démarche de GPEC Territoriale est actuellement en cours de refonte entre les différents acteurs impliqués. La Région sollicitée par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi afin de déployer une démarche de plateforme territoriale de GPEC sur Lille a contribué à deux démarches : L'ATEC : Actions territoriales Emploi et compétences sur le territoire du grand Artois et la Plateforme accompagnement des mutations économiques sur le territoire de la métropole Lilloise. Ces démarches expérimentales se sont mises en œuvre de manière opérationnelle au cours de l'année 2014.

Elles devraient permettre d'alimenter la réflexion sur la stratégie de la Région. Le prochain Contrat de Plan Etat Région par ailleurs constitue une opportunité d'agir en complémentarité et en coordination avec l'Etat.

Par ailleurs, soucieuse que les logiques de développement économique et de formation s'alimentent, la Région continue d'accompagner les démarches prospective – compétences menées par les pôles d'excellence. Il s'agit d'accompagner les pôles et in fine les entreprises globalement sur les questions RH/Formation.

L'ensemble des ces actions sont inscrites dans le cadre des Contrats d'Objectifs Sectoriels du CPRDFP. Ces dispositifs permettent à la Région de répondre aux problématiques auxquelles sont confrontés entreprises et salariés du territoire régional. Elles permettent également à la Région de mobiliser des moyens nationaux (OPCA, FPSPP [Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels]...) pour répondre aux enjeux de développement des compétences des actifs.

#### **Deux dispositifs complémentaires contribuent au principe de continuité professionnelle :**

- Les programmes structurants permettant le financement du dispositif d'information-conseil et d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience permettant l'accès à une qualification reconnue et sécurisant ainsi le parcours des personnes en partenariat avec Pôle Emploi et ANFH (Association Nationale pour la Formation du Personnel Hospitalier). La décentralisation élargit le rôle de la Région en matière d'accompagnement aux titres du ministère du travail.
- La première étape d'information-conseil VAE au travers de 118 points relais conseil ainsi que les modalités permettant d'accompagner les démarches de validation des acquis - expérience et formation- d'au moins 14 000 personnes.

Et enfin noter l'intervention individuelle (AFI : Actions de formation individuelles), qui permet de réaffirmer l'importance de proposer aux publics DE et salariés licenciés adhérents au contrat de sécurisation professionnelle un dispositif d'Actions de Formations Individuelles.

#### **Savoirs et compétences de base**

Le segment 1 matérialise cette orientation politique et met en œuvre les programmes qui contribuent à l'insertion professionnelle. Pour favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, la Région met en œuvre sur tous les territoires :

- Le programme Formation Insertion Jeunes (FIJ). Ce programme vise les 18 – 25 ans en grande difficulté, non qualifiés et non diplômés. La Région favorise leur insertion sociale et professionnelle effective. 56 projets d'insertion ont été retenus en 2014 suite à l'appel à projets. Le montant dédié à cette intervention est de 6 000 000 euros.
- Le dispositif TIMP@SS avec 4 093 bénéficiaires en 2013, dont 2 193 personnes en demande d'emploi et 410 de moins de 26 ans.
- Le dispositif « Ecole de la Deuxième Chance » avec l'Etat et le financement de 1000 places. Ces places se déploient dans le cadre de quatre E2C sur le territoire régional : Grand Lille, Grand Hainaut, Côte d'Opale et Artois avec un certain nombre d'antennes permettant de toucher les jeunes au plus près. ... L'objectif pour 2015 est de stabiliser le dispositif et de veiller à la bonne articulation sur les territoires ainsi qu'aux résultats. Les budgets de fonctionnement de ces écoles

- le financement du programme d'activité de l'ARACT conformément à l'engagement pris dans le cadre du CPER avec 285 000 euros en appui du volet RH de la politique.

■ **Segment 2 : l'accompagnement des politiques régionales**

• **le soutien à l'emploi et au développement économique**

La Région engage un certain nombre d'actions qui permettent d'ancre de plus en plus la formation comme un outil d'accompagnement du développement économique :

- le programme de formation à la création et à la reprise d'entreprises avec une prévision de 2000 personnes à former en 2015.
- le renforcement des formations à la reprise d'entreprise dans le cadre du volet formation du Programme Régional à la Création et Transmission d'Entreprise (PRCTE),
- Avec pour objectif de maintenir un maximum de jeunes agriculteurs sur le territoire régional en soutenant leur installation, la Région accompagne depuis 2002, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et VIVEA, des formations obligatoires, optionnelles, qualifiantes et individuelles. 171 stagiaires ont été formés en 2013 dont 33 % de femmes.

Toute personne a le droit de se former, d'améliorer ses connaissances afin de lever les obstacles et bénéficier des passerelles entre les mondes professionnel, social, économique, culturel, familial. Le Conseil régional s'y emploie afin que chacun exerce son droit de citoyen par :

- La professionnalisation des acteurs et l'aide au développement du sentiment de citoyenneté et d'appartenance à la société par le programme de formation spécifique en direction de 3 200 bénévoles du monde associatif (245 sessions de formation et 1 200 associations impactées) et le financement de l'Institut Régional d'Education et d'Orientation pour des formations à destination des représentants du personnel et syndicats de salariés à raison de 217 personnes formées, 22 actions dispensées, notamment dans les domaines GPEC et formation professionnelle.

La politique de formation est une politique territorialisée et la Région souhaite par un certain nombre d'actions accompagner le champ global de la formation mais aussi favoriser la qualité de la formation et de l'action dans ce champ.

• **la qualité et l'organisation territoriale**

La région œuvre dans un cadre renouvelé et de manière structurante pour la modernisation, le développement et l'adaptation de l'appareil de formation régional, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des jeunes en Missions Locales.

Pour favoriser une meilleure connaissance et une meilleure appropriation du champ complexe de la formation, la Région développe avec les acteurs locaux des « lieux ressources formation tout au long de la vie ».

Quatorze « Espaces Info Formation » portés par des Maisons de l'Emploi, des Missions Locales, ou d'autres structures apportent ainsi une information claire, simple sur la formation aux actifs de nos territoires.

Par ailleurs, sont inscrits dans ce segment les projets relatifs à l'accompagnement de la vie associative, au financement des Missions Locales, au CORIF dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, intervention structurée au sein de la Région, ainsi que le volet évaluation.

#### ■ Segment 3 : mesures d'accompagnement des publics

L'enveloppe inscrite permet d'assurer la rémunération des personnes entrées dans les actions de formation financées par le Conseil Régional et de garantir la rémunération des travailleurs handicapés en formation dans les CRP et les UREOS.

22 000 personnes en moyenne rémunérées par la Région,

1 000 personnes bénéficiant de la protection sociale pour des actions financées par d'autres partenaires

#### ■ Segment 4 : Emplois d'Avenir

La Région particulièrement touchée par le chômage des jeunes s'est engagée dans l'accompagnement des Emplois d'Avenir :

- en apportant un soutien aux employeurs pour le reste à charge,
- et en déployant un dispositif d'accompagnement formation renforcée, en lien et en complémentarité des employeurs et des OPCA des secteurs d'activité concernés par ce dispositif.

Sur le premier volet de la stratégie régionale, l'intervention décidée en 2013 a été modulée en fonction des priorités

régionales de développement d'activités nouvelles et des décisions prises au cours de l'année afin de s'adapter au dispositif.

Pour 2015 la Région est engagée sur cette ligne afin d'accompagner le dispositif Emplois d'Avenir.

Au total sur les 12751 emplois d'avenir recrutés depuis novembre 2012, la Région accompagne :

- 2500 emplois à hauteur de 100% du reste à charge
- 1500 postes à hauteur de 50% du reste à charge
- 8 postes à hauteur de 10 % du reste à charge.

**Les 17 millions d'euros d'AEP fléchés au budget 2015 permettent de couvrir la totalité des contrats signés depuis 2013.**

**Sur le volet formation les dispositifs de droit commun renforcés seront actionnés.**

#### ■ Communication

Ce segment est reconduit pour un montant de 135 000 euros et concerne les outils de communication permettant de faire connaître l'action régionale en matière de formation à l'aide de différents supports. Cette information concerne également le financement de différents événementiels liés à la mise en œuvre du PACTE pour l'Emploi et l'Avenir des Jeunes.

#### ■ FSE et IEJ

**Le Fonds Social Européen dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 contribue à cet axe.**

Les actions de formation menées par la Direction de la Formation Permanente concourent en effet aux objectifs de

Lisbonne liés à la croissance, à la compétitivité, à l'emploi. Le Fonds Social Européen est sollicité pour soutenir l'engagement en faveur de l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi ce qui devrait permettre de renforcer l'action régionale de manière significative. Pour l'année 2015, le montant FSE sollicité au titre de l'axe 6 du Programme Opérationnel NPDC s'élève à 15 076 623 euros.

Dans le cadre de la politique européenne en faveur de l'emploi des jeunes, des fonds spécifiques viennent abonder le FSE au bénéfice des jeunes de moins de 25 ans « NEET » (ni scolarisés, ni en formation ni en emploi) résidant dans les régions connaissant un taux de chômage d'au moins 25 %. Le Nord Pas de Calais se voit donc attribuer une enveloppe exceptionnelle « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » - IEJ pour le financement d'actions permettant de lever les freins pour l'accès à l'emploi.

Pour l'année 2015, le montant sollicité correspondant à l'axe 5 – IEJ - du Programme Opérationnel NPDC s'élève à 7 517 449 euros.

## Moyens

Au titre de la Formation Permanente, il est proposé d'inscrire d'une part, pour la section de fonctionnement un montant d'autorisation d'engagement pluriannuelle de :

- **85 549 346 euros** au titre du segment 1 pour le droit à la formation tout au long de la vie
- **8 823 000 euros** au titre du segment 2 pour l'accompagnement des politiques régionales,
- **57 013 258 euros** au titre du segment 4 pour les mesures d'accompagnement des publics,
- **17 000 000 euros** au titre des Emplois d'Avenir,
- **3 000 000 euros au titre de l'initiative et de l'emploi des jeunes**
- **18 000 000 euros au titre du Fonds Social Européen**

Soit un total budgétaire de **189 385 604 euros** d'AEP de fonctionnement.

En termes de crédits de paiement, le budget primitif prévoit l'inscription de **176 435 000 euros (dont 135 000 euros en communication)** en fonctionnement et **900 000 euros** en investissement.

# DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE ET EVALUATION

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
2 437 995,00 €	<b>2 200 000,00 €</b>

**DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE ET EVALUATION  
Programmes 2015**

**Fonctionnement**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015
	<b>PROSPECTIVE et ANIMATION TERRITORIALE</b>				<b>384 580,00</b>
	Adhésions	930	0202	DPE	11 915,00
	Etudes et démarche prospective (Collège)	930	0202	DPE	298 875,00
	Rencontres Nouveau Siècle	930	0202	DPE	26 000,00
	SRADDT - actualisation et valorisation	930	0202	DPE	47 790,00
	<b>EVALUATION DES POLITIQUES</b>				<b>212 310,00</b>
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	10 000,00
	Développement des outils de l'évaluation (expertises, AMO)	930	0202	DPE	30 000,00
	Evaluation CPER-PO et thèmes transversaux	930	0202	DPE	167 310,00
	Adhésions	930	0202	DPE	5 000,00
	<b>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b>				<b>202 300,00</b>
	Fournitures et consommables	930	0202	DPE	0,00
	Acquisition et mise à jour de bases de données	930	0202	DPE	15 700,00
	Développement des outils SIG (Expertises et AMO)	930	0202	DPE	78 300,00
	Adhésions	930	0202	DPE	600,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	2 700,00
	PPIGE	930	0202	DPE	105 000,00
	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>				<b>631 400,00</b>
	Fonctionnement du CERDD	930	0202	DPE	250 000,00
	DD tour	930	0202	DPE	10 000,00
	Développement des outils du DD (Expertises,AMO)	930	0202	DPE	266 400,00
	Adhésions	930	0202	DPE	5 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	100 000,00
	<b>DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - DEBAT PUBLIC</b>				<b>654 410,00</b>
	Appui à la structuration des démarches de participation	930	0202	DPE	230 000,00
	Développement des outils du débat public (Expertises, AMO) hors coûts directs des débats	930	0202	DPE	190 000,00
	Démarches participatives	930	0202	DPE	234 410,00
	<b>TESR</b>				<b>115 000,00</b>
	Transformation Economique et Sociale Régionale	937	78	TES	115 000,00
	<b>Total général</b>				<b>2 200 000,00</b>

# DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE, EVALUATION

## I Le Contexte

L'actualisation du SRADDT ayant été voté en septembre 2013, il s'agit de faciliter son appropriation, préparer les éléments de sa mise en œuvre tant en interne de la Région qu'avec de nombreux acteurs régionaux, et poursuivre les travaux d'observation, de prospective et d'évaluation qui concourent à son caractère évolutif.

Il s'agit par ailleurs de poursuivre l'inscription de l'action régionale dans les principes du développement durable, d'en évaluer son évolution à travers le rapport annuel de situation et d'orientation en matière de développement durable et de concourir à la diffusion de nouveaux modes de faire à travers le soutien aux actions du CERDD et à la mise en œuvre du DD Tour.

Il s'agira de poursuivre les travaux d'évaluation des politiques régionales notamment dans le sens d'une meilleure prise en compte de problématiques communes à l'action régionale (territorialisation, appel à projets, TESR) et d'autre part une attention toute particulière sera apportée à l'évaluation de grandes politiques régionales (CPER, PO...).

Il s'agira de développer le débat public avec l'Instance Régionale de Débat Public qui poursuivra à l'horizon 2015 son rythme d'activités en engageant et pilotant 2 à 3 débats.

Il s'agira enfin, d'inscrire pleinement et durablement l'information géographique comme une ressource essentielle pour l'aide à la décision régionale, en renforçant les usages internes par une meilleure interaction avec le Système d'Information régional et en accentuant l'effort de mutualisation sur le territoire régional par le truchement de la plate-forme publique d'information géographique régionale.

## II Les opérations

L'ensemble des missions menées au titre de cette fonction s'articule autour de la capacité à organiser tant en interne qu'en partenariat des éléments de réflexion et d'actions autour :

- **de l'observation régionale** au travers de la poursuite de la mise en œuvre du partenariat engagé entre la Région et l'INSEE et du développement d'indicateurs régionaux synthétiques et de suivi de leurs usages. Le forum hybride permanent lancé en 2013 participera aux travaux sur l'évolution des nouveaux indicateurs
- **de la prospective** permettant ainsi à l'Institution de prendre en compte dans la mise en œuvre de ses politiques publiques actuelles les besoins et les grandes tendances de la société régionale de demain au travers de la poursuite des travaux du Collège Régional de Prospective, le suivi d'études

prospectives, l'organisation des ateliers de prospective et des Rencontres du Nouveau Siècle. Ces travaux s'inscriront dans le cadre du SRADDT évolutif dont l'actualisation a été votée le 26 septembre 2013.

- **de la planification régionale** permettant ainsi à l'Institution d'organiser son travail autour d'une compétence reconnue aux Régions notamment par le biais du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et de sa déclinaison territoriale. Il s'agira de favoriser l'appropriation du SRADDT actualisé pour développer sa mise en œuvre sur les territoires. Il s'agira par ailleurs de contribuer à l'élaboration de nouvelles Directives Régionales d'Aménagement inscrites dans le SRADDT, une DRA sur la question des mobilités et une autre sur l'Égalité des territoires.
- **de l'évaluation des politiques régionales** mises en œuvre par l'Institution que ce soit au titre des compétences, des politiques d'initiatives régionales ou des programmes contractualisés dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, ou de grandes questions transversales, mais aussi d'initier les évaluations nécessaires dans le cadre du PO.
- **de l'information géographique et de l'analyse spatiale**, appuyée sur le pôle de compétences constitué autour du système d'information géographique régional (SIGALE®) en matière de traitement, d'analyse, de cartographie et de diffusion de l'information géographique et statistique. Par ailleurs en 2015 le budget nécessaire à l'animation

de la plate-forme publique d'information géographique PPIGE est intégré dans ce chapitre budgétaire.

- **du développement durable**, concept qui s'affirme comme un principe directeur des politiques régionales au travers du Rapport Annuel de Situation et d'Orientation du Développement Durable (l'Agenda 21 de la Région) et la mise en place progressive de la DD conditionnalité et de la DD responsabilité via son Comité et l'action des services. Il s'agira aussi de donner à voir l'action publique régionale en matière de Développement Durable dans les DD tours initiés par le CERDD.
- **de la démocratie participative**, consistant à positionner l'Institution comme une collectivité à haute qualité démocratique, à articuler l'action participative de la Région avec celle des autres collectivités locales et à renforcer la capacité des habitants à prendre part à la vie publique et à qualifier le débat public régional et local.
- **de la transformation écologique et sociale** qui vise à promouvoir un nouveau modèle de Développement Durable au travers de 9 opérations de développement définissant des biens communs et associant les parties prenantes du projet.

## Modes de faire

La mise en oeuvre de ces missions se traduit essentiellement:

- par des programmes d'études et d'assistance technique menés en maîtrise d'ouvrage régionale, en co-maîtrise d'ouvrage ou co-pilotage avec nos partenaires (Etat, Départements, INSEE, Régions voisines, ...).
- par l'adhésion à des organismes nationaux et européens actifs et productifs dans les domaines de l'évaluation, de la prospective, de l'information géographique, du développement durable.
- par l'exploitation et le développement du potentiel du Système d'information géographique régional.
- par la mise au point d'outils méthodologiques permettant un meilleur suivi et une meilleure évaluation de même qu'une meilleure prise en compte du développement durable dans les politiques régionales et le soutien à la dynamique collective des acteurs.
- par la mise en place d'outils, de dispositifs, et d'espaces facilitant la démocratie participative.



## DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - PARTENARIATS ASSOCIATIFS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
9 640 000,00 €	8 433 585,00 €	9 723 101,00 €	9 700 000,00 €

<b>Communication</b>	0,00 €	0,00 €
----------------------	--------	--------

<b>Total</b>	9 723 101,00 €	9 700 000,00 €
--------------	----------------	----------------

## PARTENARIATS ASSOCIATIFS

## Fonctionnement

## Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>4 226 011,00</b>	<b>4 226 011,00</b>	<b>0,00</b>
PAS93501	CITOYENNETE	935	58	PAS	1 559 464,00	1 559 464,00	0,00
PAS93503	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	935	51	PAS	2 055 947,00	2 055 947,00	0,00
PAS93504	AIDE AUX PROJETS DES JEUNES	935	58	PAS	610 600,00	610 600,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>4 226 011,00</b>	<b>4 226 011,00</b>	<b>0,00</b>

## Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
PAS93501	CITOYENNETE ET CONSOMMATION RESPONSABLE	935	58	PAS	2 300 000,00	1 400 000,00	900 000,00
PAS93503	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	935	51	PAS	5 363 585,00	3 438 989,00	1 924 596,00
PAS93504	AIDE AUX PROJETS DES JEUNES	935	58	PAS	770 000,00	635 000,00	135 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>8 433 585,00</b>	<b>5 473 989,00</b>	<b>2 959 596,00</b>
<b>Total général</b>						<b>9 700 000,00</b>	<b>2 959 596,00</b>

## PARTENARIATS ASSOCIATIFS

### I Contexte

Souhaitant réformer son intervention « politique de la ville » envers les territoires, la Région a décidé d'inscrire le Développement Social Durable des Territoires dans les travaux d'actualisation du SRADDT, de favoriser une approche différenciée des territoires en fonction de leurs difficultés, et de travailler avec les agglomérations pour expérimenter, évaluer, puis, généraliser une démarche de contractualisation

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la Loi, menée par l'Etat, les Régions ont été invitées à signer les futurs contrats uniques. Le travail de contractualisation, menée avec les Agglomérations permettra, dans le cadre des travaux avec l'Etat, une approche commune des priorités en fonction des projets des territoires. Cette démarche facilitera également la mobilisation du droit commun et celle des crédits européens.

Par ailleurs, l'égal accès aux droits, la participation de tous, l'expression et la lutte contre les discriminations, le soutien à la consommation responsable et aux initiatives des jeunes sont les éléments clés de la politique régionale d'éducation populaire. Le soutien au monde associatif et une réponse à ses besoins d'accompagnement et de mise en réseau en sont les vecteurs principaux.

D'une façon générale, la prise en compte du fait européen, des territoires et de la répartition des compétences entre collectivités conduisent la Région à adapter ses modes d'intervention auprès des populations régionales pour :

- appuyer l'organisation régionale des structures et associations ;
- informer, soutenir la qualification des acteurs et des projets par la formation, les échanges d'expériences et le développement des actions.

Pour contribuer davantage à l'attractivité du territoire régional et à la nécessaire solidarité des territoires entre eux, une démarche de recherche de fonds privés sera poursuivie ; elle permettra de créer un réel effet levier sur le rayonnement des politiques régionales.

### II Les segments/ Les opérations

*Partenariats Associatifs : 12 659 596 € (AEP)  
9 700 000 € (CP 2015)*

*Segment 1 : Citoyenneté et consommation responsable, une volonté de développer la logique de projet en partenariat avec les associations, pour favoriser l'égalité de droits et la dignité et encourager les initiatives et l'engagement des jeunes.*

La Région soutient les associations dont les actions visent à renforcer les démarches collectives (l'information, la formation, l'expression, la participation et l'innovation dans la démarche) et celles dont les actions visent à accompagner la capacité

individuelle à s'intégrer dans le collectif au travers de l'accès aux droits et à l'espace public, de la consommation responsable, de l'aide aux projets et à l'engagement des jeunes.

Il s'agit de répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer les dynamiques d'échanges et de capitalisation en soutenant les têtes de réseaux par la mise en place d'outils collectifs et en favorisant les espaces d'échanges et de formations ;
- Soutenir et accompagner les initiatives créatrices de lien social, structurées autour de l'accompagnement des populations en difficultés et/ou porteuses de dynamiques.

*Segment 3 : Une dynamique de Développement Social Durable des territoires en partenariat avec les agglomérations.*

Cette nouvelle dynamique a permis de développer de nouveaux modes de conventionnement avec d'abord 3 agglomérations et 2 Communautés urbaines, et de différencier les modes d'intervention de la Région en fonction des réalités locales et des niveaux de difficultés. Autour d'un pilotage transversal au sein de l'Institution régionale, il s'agit d'accompagner la transformation sociale des territoires, notamment ceux qui rencontrent le plus de difficultés, en ayant une attention particulière pour les populations les plus éloignées de l'accès aux informations, aux services publics...

Au regard plus particulièrement des politiques suivies par la Direction des partenariats internationaux et régionaux, il s'agit aussi d'essayer les expériences réussies de la politique de la

ville à l'ensemble du territoire régional, notamment en termes de participation des habitants.

Le partenariat avec l'Etat dans le cadre de la préparation et de la signature des contrats unique bénéficiera des dynamiques mises en œuvre dans le cadre de cette politique.

*Segment 4 – Une politique en faveur de l'engagement des jeunes*

L'accent continuera à être mis sur l'engagement et le bénévolat des jeunes. Il s'agit de sensibiliser, de reconnaître et de valoriser ces initiatives, en inscrivant notamment cette démarche dans les démarches citoyennes comme dans le PACTE, en lien étroit avec Génération Nord Pas de Calais.

## FORMATIONS INITIALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
220 115 000,00 €	<b>73 850 000,00 €</b>	163 059 300,00 €	<b>150 500 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
124 038 088,00 €	<b>123 096 880,00 €</b>	107 468 088,00 €	<b>122 253 380,00 €</b>

Affaires juridiques	1 605 000,00 €	<b>1 602 000,00 €</b>
Communication	398 000,00 €	<b>360 000,00 €</b>

<b>Total</b>	109 471 088,00 €	<b>124 215 380,00 €</b>
--------------	------------------	-------------------------

## Investissement

## FORMATIONS INITIALES

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>592 872 110,79</b>	<b>136 370 000,00</b>	<b>456 502 110,79</b>
9012010201	LYCEES	902	222	DFI	5 686 940,73	710 000,00	4 976 940,73
9012010202	LYCEES	902	222	DFI	46 318,15	0,00	46 318,15
9012011201	PROGRAMME DE VIE LYCEENNE	902	222	DFI	311 593,38	0,00	311 593,38
9012013601	PROGRAMMES ANTERIEURS A 1999	902	222	DFI	2 140 142,98	400 000,00	1 740 142,98
LYC90201	LYCEES PUBLICS	902	222	DFI	479 292 741,61	110 977 000,00	368 315 741,61
LYC90202	LYCEES PRIVES	902	223	DFI	30 654 872,31	10 000 000,00	20 654 872,31
LYC90203	CITES MIXTES - Investissement	902	224	DFI	26 421 490,20	2 103 000,00	24 318 490,20
LYC90205	LYCEES PUBLICS SUBVENTION	902	222	DFI	6 502 761,12	3 000 000,00	3 502 761,12
LYC90206	LYCEES HORTICOLES	902	222	DFI	2 260 723,46	180 000,00	2 080 723,46
LYC90207	COOPERATION DECENTRALISEE	902	222	DFI	1 974 743,40	0,00	1 974 743,40
LYC90208	EQUIPEMENTS 2013	902	222	DFI	37 579 783,45	9 000 000,00	28 579 783,45
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>592 872 110,79</b>	<b>136 370 000,00</b>	<b>456 502 110,79</b>

## Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
LYC90201	<b>ETUDES ET TRAVAUX LYCEES PUBLICS</b>				<b>52 125 000,00</b>	<b>9 375 000,00</b>	<b>42 750 000,00</b>
	Réhabilitations et restructurations	902	222	DFI	32 874 000,00	1 875 000,00	30 999 000,00
	Crédits d'urgence délégués	902	222	DFI	5 500 000,00	3 500 000,00	2 000 000,00
	Logements de fonction	902	222	DFI	2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
	Immobilier par destination (matériel de restauration scolaire)	902	222	DFI	2 800 000,00	800 000,00	2 000 000,00
	Autres opérations	902	222	DFI	8 951 000,00	2 700 000,00	6 251 000,00
LYC90202	<b>LYCEES PRIVES</b>				<b>1 800 000,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>920 000,00</b>
	Subventions aux Lycées privés agricoles	902	223	DFI	800 000,00	480 000,00	320 000,00
	Subventions aux Maisons familiales rurales	902	223	DFI	1 000 000,00	400 000,00	600 000,00
LYC90205	<b>LYCEES PUBLICS SUBVENTION</b>				<b>1 550 000,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>1 225 000,00</b>
	Subventions aux communes et aux structures intercommunales	902	222	DFI	1 450 000,00	225 000,00	1 225 000,00
	Subventions aux EPLE	902	222	DFI	100 000,00	100 000,00	0,00
LYC90208	<b>EQUIPEMENTS LYCEES PUBLICS</b>				<b>18 375 000,00</b>	<b>3 550 000,00</b>	<b>14 825 000,00</b>
	Equipements lycées publics	902	222	DFI	18 375 000,00	3 550 000,00	14 825 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>73 850 000,00</b>	<b>14 130 000,00</b>	<b>59 720 000,00</b>

<b>Total général</b>					<b>150 500 000,00</b>	<b>516 222 110,79</b>
----------------------	--	--	--	--	-----------------------	-----------------------

**Fonctionnement**

**FORMATIONS INITIALES**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>20 638 057,00</b>	<b>6 127 249,00</b>	<b>14 510 808,00</b>
LYC93205	<b>AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES</b>	932	28	DFI	19 021 616,00	4 510 808,00	14 510 808,00
LYC93207	<b>LYCEES PUBLICS MAINTENANCE PATRIMONIALE</b>	932	222	DFI	1 616 441,00	1 616 441,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>20 638 057,00</b>	<b>6 127 249,00</b>	<b>14 510 808,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
LYC93202	<b>DOTATIONS LYCEES PUBLICS</b>				<b>55 900 000,00</b>	<b>55 900 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Dotation globale de fonctionnement	932	222	DFI	55 900 000,00	55 900 000,00	0,00
LYC93203	<b>FORFAITS REGIONAUX D'EXTERNAT - LYCEES PRIVES</b>				<b>40 000 000,00</b>	<b>40 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Forfait Régional d'Externat - part fonctionnement (FRE)	932	223	DFI	19 000 000,00	19 000 000,00	0,00
	Forfait Régional d'Externat - part personnel (FRE TOS)	932	223	DFI	21 000 000,00	21 000 000,00	0,00
LYC93205	<b>AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES</b>				<b>18 943 500,00</b>	<b>14 277 751,00</b>	<b>4 665 749,00</b>
	Aides Individuelles (Chéquiérs)	932	28	DFI	12 500 000,00	10 400 000,00	2 100 000,00
	Projets Lycées (Actions Educatives, EPS...)	932	28	DFI	3 141 500,00	632 000,00	2 509 500,00
	Restauration (ARH, marchés)	932	28	DFI	952 000,00	952 000,00	0,00
	Numérique	932	28	DFI	2 350 000,00	2 293 751,00	56 249,00
LYC93207	<b>LYCEES PUBLICS MAINTENANCE PATRIMONIALE</b>				<b>4 000 000,00</b>	<b>1 695 000,00</b>	<b>2 305 000,00</b>
	Entretien - services du patrimoine	932	222	DFI	4 000 000,00	1 695 000,00	2 305 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>	930	0202	COM		<b>360 000,00</b>	
	<b>JURIDIQUE</b>	930	0202	AJC		<b>1 602 000,00</b>	
	<b>Total programmes</b>				<b>118 843 500,00</b>	<b>113 834 751,00</b>	<b>6 970 749,00</b>
	<b>TOTAL</b>					<b>119 962 000,00</b>	<b>21 481 557,00</b>

LYC93209	<b>CONTRATS AIDES</b>				<b>4 253 380,00</b>	<b>4 253 380,00</b>	<b>0,00</b>
	Communes et structures intercommunales	932	222	DFI	31 720,00	31 720,00	0,00
	Organismes publics divers	932	222	DFI	3 670 000,00	3 670 000,00	0,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	932	222	DFI	551 660,00	551 660,00	0,00

	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>123 096 880,00</b>	<b>124 215 380,00</b>	<b>21 481 557,00</b>
--	----------------------	--	--	--	-----------------------	-----------------------	----------------------

## I Contexte

Les lycées – publics et privés – sont un enjeu central de l'action de la Région vis-à-vis de sa jeunesse : la construction, la rénovation des bâtiments, l'acquisition et la gestion du matériel pédagogique, la gestion de l'énergie, des sites de restauration, des transports, des équipements sportifs... forment un ensemble qui influe sur les destins et les parcours de 180 000 jeunes.

L'action régionale trouve son orientation dans le Schéma Régional des Formations et le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles). Elle fonde ses ambitions dans le **lycée du IIIe millénaire** :

- le lycée est **ouvert** sur son territoire et l'anime. L'offre de formation, l'accueil, la restauration, l'hébergement, les chéquiers-livres et les transports en sont les instruments les plus visibles.
- le lycée **numérique**. Il développe les capacités personnelles et collectives, en activant toutes les intelligences. Le schéma de cohérence numérique, l'opération smart tablettes et savoirs numériques 59-62 fournissent les outils, intensifient les bons usages.
- le lycée **participatif** permet à tous de s'approprier les espaces de vie. Il transforme le fonctionnement même du lycée en mobilisant toute la communauté éducative.
- le lycée **sobre en ressources**. Cette sobriété vise l'amélioration du confort de vie, la connaissance des coûts et contribue aux objectifs du plan climat. Le dialogue de

gestion individualisée et le programme EfEEL (Efficacité Eau et Energie dans les Lycées) alimentent cette dynamique.

- le lycée **patrimoine**, sous l'angle du bâti et de l'équipement, répond à des fonctionnalités professionnelles et techniques, avec une modularité et des matériaux spécifiques. La plasticité des lieux, leur ouverture et leur usage sont l'objet d'une modélisation : les bâtiments sont modulaires.

La réalisation des priorités de la Région s'appuie sur le dialogue individualisé avec les établissements. Le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) 2011-2015, qui prévoyait 700 M€, traduit ces ambitions par des constructions, restructurations, aménagements des lieux de formation.

La législation donne des compétences nouvelles aux régions : la lutte contre le décrochage a été renforcée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Cette même loi confie à la Région la détermination, en lien avec le Rectorat, de la carte des formations professionnelles.

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie du 5 mars 2014 transfère aux régions la compétence du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Le budget 2015 poursuit des actions traduites autour de différents axes :

- définir et accompagner l'ambition pour l'éducation et la formation ;
- optimiser et rendre lisibles les parcours de formation ;
- faciliter la connaissance des métiers et l'accès à l'emploi ;
- reconnaître l'apprentissage comme voie de réussite ;
- garantir l'égalité des droits et prévenir le décrochage.

## II Segments

### Fonctionnement

FAIRE FONCTIONNER LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES

#### *Segment 1 : Dotations lycées publics*

La Région assure le fonctionnement des lycées publics, dont elle contrôle budgets, exécutions budgétaires et comptes financiers. Elle conduit une politique d'efficacité énergétique avec les lycées cohérente avec les engagements de développement durable. Avec le programme EfEEL (Efficacité Eau et Energie dans les Lycées) et malgré la hausse des coûts de viabilisation, les crédits régionaux peuvent se concentrer sur l'éducation.

Le montant de la dotation de fonctionnement des EPLE, à 55 M€. Les crédits inscrits au BP prévoient la possibilité d'une aide aux établissements en difficulté ou le réajustement de la dotation de base en cas de besoin. L'assiette de la dotation intègre la totalité des charges « sports » et « transports ».

Le budget prévoit ainsi une inscription d'autorisation d'engagement de **55,9 M€**, hors numérique.

#### *Segment 2 : Forfaits régionaux d'externat – Lycées privés*

La Région finance le fonctionnement des lycées privés via les deux parts du forfait régional d'externat (la première liée au fonctionnement, la seconde aux personnels techniques). Elle finance également des dépenses d'investissement en leur faveur.

La Région soutient ainsi l'effort des communautés éducatives en leur fournissant les conditions de travail adaptées à leurs missions.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **40 M€**

#### *Segment 3 : Autres services périscolaires et annexes*

FAIRE VIVRE LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS ET LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)

Les COS (Contrats d'Objectifs Sectoriels) déclinent, pour chaque secteur professionnel, les principes du CPRDFP et constituent des références pour l'évolution de la carte des formations : les réalisations de la collectivité sont conçues dans un cadre partenarial.

La collectivité facilite la poursuite de parcours de formation fluides, lisibles, pour tous les jeunes, de bac+3 à bac-3. L'offre de formation doit être proche et diversifiée : les lycées sont de véritables outils d'aménagement du territoire et constituent des tremplins pour l'avenir de la région.

REpondre AUX EVOLUTIONS DES BESOINS PEDAGOGIQUES

Le dialogue de gestion individualisé – instauré et mené depuis 2011 – institutionnalise la démarche partenariale avec les établissements.

## SE CONNECTER

La Région s'est fortement engagée dans le développement du numérique au lycée, en déployant un environnement numérique de travail (ENT) avec les autorités académiques et les départements, en dotant les EPLE de matériels nomades, en assurant leur connexion au Très Haut Débit.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (9 juillet 2013) a reconnu et accru les compétences régionales en matière de numérique. Le lycée du troisième millénaire accompagne les élèves dans la société numérique. Les frais des EPLE relatifs au numérique, abonnements et consommations, sont désormais directement pris en charge par la Région, soit 2,65M€.

## AIDER LES FAMILLES

Soucieuse de la gratuité de l'enseignement pour garantir l'égalité des droits à la formation, la Région mène depuis 2004 une politique d'aide directe aux lycéens pour la location ou l'achat des manuels et fournitures scolaires.

Le budget 2015 conserve cette politique qui touche toutes les familles de la région à travers le « Chéquier Livres Région ». Il anticipe l'évolution des modalités d'attribution comme du support, en recherchant une lisibilité accrue et une efficacité plus grande de la dépense publique notamment en la replaçant dans l'ensemble des soutiens accordés aux familles par l'Etat.

## SOUTENIR LES PROJETS EDUCATIFS, OUVRIR SUR LE MONDE

La subvention Soutien aux Projets Educatifs des Lycées (SPEL) apporte une aide aux projets des établissements, sur une base forfaitaire prenant notamment en compte le nombre de boursiers et finance des actions de plus grande envergure

et de mobilité. Plusieurs dispositifs favorisent en complément l'accès à la culture, au sport, et aux arts.

La Région soutient activement la prévention des attitudes sexistes et favorise les actions d'éducation dans le domaine de la sexualité en direction des lycéens.

Elle encourage la lutte contre le décrochage.

La Région fait de l'éducation et de la formation des outils d'émancipation, d'insertion et de créativité, à la portée de chaque jeune. Le déploiement du programme EfEEL (Efficacité Eau et Energie dans les Lycées) a vocation à amplifier les moyens mobilisables par les lycées au service de la pédagogie, à hauteur d'1M€.

## TROIS ENJEUX STRATEGIQUES NOUVEAUX POUR NOTRE REGION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

La région devra garantir un droit à l'orientation pour tous les publics.

La notion de droit à s'orienter devra s'appuyer sur :

- un accueil physique (ou numérique) de proximité et une information fiable, actualisée, personnalisée,
- des services et/ou des prestations de conseil en orientation et un accompagnement aux personnes concernées.

Garantir la qualité du Service Public Régional de l'orientation (SPRO) :

- Donner un maximum de lisibilité à l'action des nombreux partenaires et institutions, en redéfinissant la complémentarité de leurs missions,
- Constituer de véritables Pôles d'orientation par bassin Emploi Formation,

- Stabiliser et développer la qualité de service attendu et ses critères d'évaluation sur l'ensemble du champ, de l'information au conseil personnalisé.

Lutter contre le décrochage :

- Articuler la mise en œuvre le SPRO avec la prise en charge des décrocheurs, sur le versant raccrochage, en concertation avec l'Etat : animation des Plats Formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), droit à une formation qualifiante pour les jeunes sortis sans diplômes ou certifications, coordination d'actions à travers des conventions Etat/Région.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **1M€**

LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCEES (BPL) : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR AMELIORER SON CADRE DE VIE

La Région poursuit le dispositif du Budget Participatif des Lycées, afin que la communauté éducative, dans son ensemble, puisse se saisir de l'amélioration de son quotidien, via le soutien à des projets débattus par l'ensemble des « habitants » du lycée.

LE SERVICE PUBLIC REGIONAL DE RESTAURATION SCOLAIRE

La Région aide tous les établissements, à garantir l'accès de tous à la demi-pension. Le projet régional de restauration joue un rôle particulier dans le lycée du troisième millénaire en incarnant son ouverture et son animation du territoire, sa sobriété, sa représentation patrimoniale voire sa dimension participative. Il s'exprime en termes de service public (en

régie) et se fonde sur une approche qualité qui se traduit par une politique tarifaire visant à garantir la qualité dans les assiettes et par la définition d'un référentiel de qualité, notamment.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **18,94 M€**

LA MAINTENANCE PATRIMONIALE

La Région est chargée de prendre les mesures nécessaires à garantir la sécurité des lycées publics. Elle garantit notamment que les bâtiments sont sûrs pour ses usagers en réalisant des contrôles techniques et en assurant l'entretien des ascenseurs.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **4 M€**

-> Le montant total des autorisations d'engagement pour les segments de fonctionnement (hors contrats aidés) est de **118,84 M€**

-> Les crédits de paiement totaux correspondants sont de **111,87 M€**

## CONTRATS AIDES

Pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2014, et conformément aux orientations prises par l'Institution Régionale, les crédits destinés à financer le reste à charge des établissements d'enseignement dans le cadre de la politique contrats aidés ainsi que les crédits dédiés à l'accompagnement dans l'emploi durable apparaissent dans la partie « lycée » du budget.

Les accords avec la DIRECCTE et la Direction Régionale Pôle Emploi sont renouvelés annuellement par une Convention Annuelle D'Objectifs et de Moyens qui sont la résultante de la politique volontariste et de solidarité de la Région. L'Etat participe à hauteur de 80% du SMIC brut (contre 75% pour la majorité des employeurs) compte tenu de la démarche d'insertion dans l'emploi durable mis en place par la Région auprès de ces personnes.

La participation que verse la Région aux lycées mutualisateurs correspond à 30% du coût salarial, soit un montant annuel d'environ 3,6 M€.

La Région Nord Pas de Calais apporte son soutien aux bénéficiaires de contrats aidés en proposant aux personnes une démarche globale d'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable. C'est pourquoi la participation de l'Etat est augmentée à 80%. Cette démarche globale d'accompagnement passe par le partenariat avec 19 structures d'insertion (en majorité des PLIE) pour un montant annuel de 583 380 € en 2015.

Il est donc proposé d'inscrire pour 2015 :

Le montant total des autorisations d'engagement pour ce segment s'élève à **4,25 M€**

Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à **4,25 M€**

## Communication :

En outre, en 2014, en 2014, la Région continue de soutenir la communication sur cette politique au travers de campagnes ciblées et thématiques

Le budget prévoit des crédits de **0,36 M€**

## INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2015 confirme et amplifie la diminution des crédits de paiement consacrés aux investissements dans les Lycées à l'œuvre depuis 2014, qui s'établissent à 150 M€. Cette diminution est liée à la contrainte forte pesant sur les finances régionales.

### *Segment 1 : Etudes et travaux lycées publics*

Le projet de budget d'investissement pour 2015 est consacré, principalement, à la poursuite de la réalisation d'opérations engagées en 2013 et 2014.

En effet, de nombreuses opérations sont désormais engagées en phase travaux et nécessitent des volumes importants de crédits de paiement, telles que :

- La construction d'un internat, d'un bâtiment destiné aux classes préparatoires, et d'une extension de la restauration au Lycée Wallon de VALENCIENNES,
- La reconstruction des ateliers du Lycée du Hainaut de VALENCIENNES,
- La construction d'une halle de technologie au Lycée agricole de Wagnonville à DOUAI,
- La poursuite de la restructuration du Lycée Gambetta de TOURCOING,

- La construction d'une zone porte et d'un CDI au Lycée Mariette de BOULOGNE-SUR-MER,
- La construction d'une salle de basket au PORTEL.

Les AP nouvelles sont liées quasi-exclusivement à la nécessité de continuer à prévoir des ouvertures de crédits pour la réalisation de travaux garantissant la continuité du service et la sécurité des usagers de nos Lycées, notamment dans trois domaines :

- La sécurité incendie, pour la levée des derniers bâtiments en avis défavorable,
- La sécurité alimentaire, des interventions plus nombreuses étant nécessaires dans des restaurants scolaires majoritairement créés ou rénovés il y a quinze ans,
- La sécurité des ateliers, avec la mise en place de contrôles systématiques de l'inspection du travail à la suite au décret 11 octobre 2013 : ces contrôles vont imposer, sous peine d'interdiction de la poursuite des enseignements, des mesures de mise en conformité des bâtiments mais surtout du parc de machines des lycées professionnels.

Elles visent également à permettre :

- La poursuite de la démarche de mise en accessibilité des Lycées,
- La poursuite du plan de rénovation des sanitaires,
- La mise en place des mesures de création ou de transfert de formations à la rentrée 2015.

Est enfin prévu le lancement en 2015 d'un appel à projets visant à favoriser l'appropriation de la troisième révolution

industrielle dans les Lycées, pour un montant de 500 000 euros.

Le projet de budget 2015 intègre un nouveau re-phasage des grosses opérations figurant au programme prévisionnel des investissements, qui devront, pour certaines d'entre elles, être inscrites dans le PPI du prochain mandat.

#### *Segment 2 : Lycées privés*

Les engagements régionaux vis-à-vis des partenaires de l'enseignement privé aboutissent à une participation plus réduite à leurs investissements à partir de 2014.

Par le budget présenté, la Région envisage de poursuivre les opérations immobilières des établissements du CREAP (Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé) et de la Fédération des MFR (Maisons Familiales Rurales),

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **1,8 M€**

#### *Segment 3 : Lycées publics subvention*

Le segment subventions permet le cofinancement d'opérations de mise en sécurité des abords des Lycées, de construction ou de rénovation d'équipements sportifs bénéficiant aux Lycées, sous maîtrise d'ouvrage d'autres collectivités publiques.

Pour mémoire, le cofinancement d'opérations communales ou intercommunales permet à chaque établissement de bénéficier de solutions pour la pratique de l'EPS, même lorsqu'il ne dispose pas d'équipements intra-muros.

Marginalement, le segment prévoit le cofinancement d'équipements dont l'acquisition est initiée par les EPLE eux-mêmes.

Les inscriptions budgétaires de ce segment sont limitées, pour 2015, à la réalisation de travaux ou au renouvellement d'équipements qui permettent de garantir la sécurité des apprenants, et excluent donc la prise en compte de la réalisation de projets nouveaux.

#### *Segment 4 : Equipement lycées publics*

Depuis trois exercices, la politique d'équipements des lycées avait fait l'objet d'une montée en puissance financière et d'une sanctuarisation, avec la création au BP 2013 d'un segment spécifique.

Afin de respecter le cadre budgétaire imparti, la maquette proposée prévoit l'inscription de crédits permettant :

- d'honorer les engagements de l'exercice 2014,
- de faire face aux situations d'urgence, telles que le remplacement de machines pour les formations au travail du bois ou du métal dans le cadre de la mise en sécurité des ateliers,
- ou de mettre à disposition des matériels nécessaire à l'ouverture de nouvelles formations ou à la livraison de nouveaux locaux.

-> Le montant total des autorisations d'engagement pour les segments d'investissement est de **73,850 M€**

-> Les crédits de paiement totaux se montent à **150,5 M€**

# CULTURE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
8 200 000,00 €	<b>9 000 000,00 €</b>	8 200 000,00 €	<b>7 500 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
44 005 000,00 €	<b>42 770 000,00 €</b>	42 949 851,00 €	<b>42 670 000,00 €</b>

Communication	274 000,00 €	<b>254 000,00 €</b>
---------------	--------------	---------------------

Total	43 223 851,00 €	<b>42 924 000,00 €</b>
-------	-----------------	------------------------

**CULTURE**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>8 955 625,00</b>	<b>4 890 000,00</b>	<b>4 065 625,00</b>
DCU90302	CAPITALE REGIONALE DE LA CULTURE	903	313	DCU	500 000,00	0,00	500 000,00
DCU90304	ART ET CULTURE	903	312	DCU	2 260 000,00	1 350 000,00	910 000,00
DCU90305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL	903	313	DCU	5 695 000,00	3 052 375,00	2 642 625,00
DCU90306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES	903	312	DCU	460 000,00	460 000,00	0,00
		903	313	DCU	38 000,00	25 000,00	13 000,00
DCU90501	PAYS PATRIMOINE BATI	905	53	DCU	2 625,00	2 625,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>8 955 625,00</b>	<b>4 890 000,00</b>	<b>4 065 625,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DCU90304	ART ET CULTURE				<b>3 900 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>2 550 000,00</b>
	Equipements structurants	903	311	DCU	250 000,00	100 000,00	150 000,00
	Enseignement artistique	903	312	DCU	1 350 000,00	450 000,00	900 000,00
	Autres équipements structurants	903	312	DCU	1 350 000,00	450 000,00	900 000,00
	Accompagnement de la dynamique artistique et culturelle	903	312	DCU	2 300 000,00	800 000,00	1 500 000,00
DCU90305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL				<b>4 000 000,00</b>	<b>1 210 000,00</b>	<b>2 790 000,00</b>
	Patrimoine matériel et immatériel	903	313	DCU	4 000 000,00	1 210 000,00	2 790 000,00
DCU90306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES				<b>1 100 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
	Opérations d'initiative régionale et actions transversales	903	312	DCU	1 100 000,00	50 000,00	1 050 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>9 000 000,00</b>	<b>2 610 000,00</b>	<b>6 390 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>7 500 000,00</b>	<b>10 455 625,00</b>

**CULTURE**
**Fonctionnement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>14 000 000,00</b>	<b>14 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
DCU93304	<b>ART ET CULTURE</b>	933	311	DCU	2 450 000,00	2 450 000,00	0,00
		933	312	DCU	9 200 000,00	9 200 000,00	0,00
DCU93305	<b>PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL</b>	933	313	DCU	600 000,00	600 000,00	0,00
DCU93306	<b>OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES</b>	933	313	DCU	920 000,00	920 000,00	0,00
		933	312	DCU	830 000,00	830 000,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>14 000 000,00</b>	<b>14 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DCU93304	<b>ART ET CULTURE</b>				<b>36 145 000,00</b>	<b>24 430 000,00</b>	<b>11 715 000,00</b>
	Equipements structurants	933	311	DCU	4 731 000,00	2 900 000,00	1 831 000,00
	Enseignement artistique						
	Autres équipements structurants	933	312	DCU	13 448 000,00	8 200 000,00	5 248 000,00
	Accompagnement de la dynamique artistique et culturelle	933	312	DCU	17 966 000,00	13 330 000,00	4 636 000,00
DCU93305	<b>PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL</b>				<b>4 075 000,00</b>	<b>2 630 000,00</b>	<b>1 445 000,00</b>
	Equipements structurants du patrimoine	933	313	DCU	3 396 000,00	2 200 000,00	1 196 000,00
	Accompagnement de la dynamique patrimoniale	933	313	DCU	624 000,00	400 000,00	224 000,00
	Inventaire régional du patrimoine culturel	933	313	DCU	55 000,00	30 000,00	25 000,00
DCU93306	<b>OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES</b>				<b>2 550 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>940 000,00</b>
	Grands projets régionaux patrimoniaux	933	313	DCU	1 310 000,00	470 000,00	840 000,00
	Grands projets régionaux arts et culture	933	312	DCU	980 000,00	980 000,00	0,00
	Coopération internationale	933	312	DCU	260 000,00	160 000,00	100 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>	930	0202	COM		<b>254 000,00</b>	
						254 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>42 770 000,00</b>	<b>28 924 000,00</b>	<b>14 100 000,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>42 924 000,00</b>	<b>14 100 000,00</b>

## CULTURE

### I CONTEXTE

A la veille de la réforme territoriale, la Région Nord-Pas de Calais réaffirme, à nouveau, son engagement pour que la Culture demeure une politique prioritaire visant tant à soutenir les projets de création et de diffusion des structures culturelles qu'à développer les atouts de son territoire.

Ces orientations qui se sont au fil des années, confortées et amplifiées, ont permis à notre collectivité de jouer un rôle majeur dans le rayonnement et l'attractivité de notre région.

Aujourd'hui, les habitants du Nord-Pas de Calais disposent d'une offre culturelle dense et variée, qui présente en outre l'avantage de créer une économie résidentielle et présente. L'exposition « Versailles en 100 chefs d'œuvres » qui fait suite à « Roulez carrosses » dans le cadre d'un partenariat avec l'Établissement Public de Versailles et la ville d'Arras, et plus récemment les événements commémoratifs de la grande guerre, permettent de valoriser l'image de la Région sur le plan national et international.

Cependant, comme toutes les autres politiques régionales, le domaine culturel n'échappe pas à la rigueur budgétaire.

### II SEGMENT / OPERATION

*Art et Culture :*

- Investissement

La Région poursuivra son accompagnement des programmes engagés en direction des structures à vocation régionale, des projets d'aménagement culturel des territoires et des équipements des établissements culturels structurants.

- Fonctionnement

La Région maintiendra son engagement vis-à-vis des artistes et des structures culturelles, avec l'objectif de rééquilibrer son intervention en direction des territoires tout en mesurant son effort en fonction de l'engagement des autres partenaires publics de la culture.

Le travail engagé sur le développement et la structuration de la filière du livre devrait permettre la signature d'une convention cadre avec le Centre National du Livre (CNL). Concernant les musiques actuelles, un diagnostic devrait être réalisé en 2015 à l'issue d'une large concertation des acteurs et des partenaires publics.

*Patrimoine matériel et immatériel :*

- Investissement

Le programme de rénovation du patrimoine rural sera poursuivi ainsi que la participation de la Région au Fonds Régional d'Acquisition des Musées, en partenariat avec l'Etat.

- Fonctionnement

L'effort régional en direction de la valorisation et la démocratisation du patrimoine culturel sera poursuivi en cohérence avec les grands projets et thématiques régionales tels que Mineurs du Monde, Région des Musées et Chemins de Mémoire. La mission inventaire, pour conclure des opérations de recherche en cours, réalisera deux ouvrages. L'un consacré aux Habitants Paysagistes et le deuxième sera l'ouverture d'un site internet sur la ligne de front dite la ligne d'Hindenburg.

*Opérations d'initiative régionale et actions transversales :*

- Investissement

La Région poursuit, dans un cadre conventionné, sa collaboration avec la Ville d'Arras et l'Etablissement Public de Versailles autour des décentralisations des collections nationales en région. Une part investissement est inscrite au titre de la troisième exposition.

La Région confirme son accompagnement de la pérennisation de l'implantation de l'IMA sur le territoire régional, et en particulier en cœur de ville de Tourcoing, en inscrivant une participation en investissement à la réhabilitation du lieu envisagé.

- Fonctionnement

Les partenariats nationaux avec Versailles et l'Institut du monde arabe se poursuivent pour engager une nouvelle étape.

Ainsi le budget prévisionnel prévoit le financement de l'équipe dédiée Versailles à Arras pour 2015, la participation régionale à la troisième exposition et la confirmation de notre collaboration avec l'IMA en région.

Pour la quinzième année consécutive, la Région accompagnera des acteurs du spectacle vivant sélectionnés dans l'édition 2015 du festival d'Avignon.



## CULTURE - LOUVRE LENS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</u>		<u>CREDITS DE PAIEMENT</u>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
4 500 000,00 €	<b>87 396 903,00 €</b>	13 737 555,00 €	<b>12 105 092,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</u>		<u>CREDITS DE PAIEMENT</u>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
10 028 400,00 €	<b>10 028 400,00 €</b>	10 028 400,00 €	<b>10 028 400,00 €</b>

<b>Communication</b>	0,00 €	0,00 €
----------------------	--------	--------

<b>Total</b>	10 028 400,00 €	<b>10 028 400,00 €</b>
--------------	-----------------	------------------------

**GPR Louvre Lens**  
**Programmes antérieurs**

**Investissement**

**BP 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>11 459 625,19</b>	<b>10 700 000,00</b>	<b>759 625,19</b>
<b>GPR90301</b>	<b>LOUVRE LENS</b>	903	313	GPR	7 556 968,30	7 000 000,00	556 968,30
<b>DCU90303</b>	<b>LOUVRE LENS</b>	903	313	GPR	2 656,89	0,00	2 656,89
<b>GPR90306</b>	<b>Maison des projets</b>	903	313	GPR	2 000 000,00	1 800 000,00	200 000,00
<b>GPR90307</b>	<b>Pôle de conservation du LOUVRE</b>	903	313	GPR	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>11 459 625,19</b>	<b>10 700 000,00</b>	<b>759 625,19</b>

**Programmes 2015**

**BP 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>GPR90307</b>	<b>Pôle de conservation du LOUVRE</b>				<b>87 396 903,00</b>	<b>1 405 092,00</b>	<b>85 991 811,00</b>
	Pôle de conservation du LOUVRE	903	313	GPR	58 000 000,00	0,00	58 000 000,00
	Pôle de conservation du LOUVRE SUBVENTION	903	313	GPR	29 396 903,00	1 405 092,00	27 991 811,00
	<b>Total programmes</b>				<b>87 396 903,00</b>	<b>1 405 092,00</b>	<b>85 991 811,00</b>

	<b>Total général</b>					<b>12 105 092,00</b>	<b>86 751 436,19</b>
--	----------------------	--	--	--	--	----------------------	----------------------

**FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS**

**Fonctionnement**

**Programmes antérieurs**

					<b>BP 2015</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>Affecté non mandaté 01/01/2015</b>	<b>Phasage 2015</b>	<b>Phasages ultérieurs</b>
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DCU93310</b>	<b>FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS</b>	933	313	DCU	0,00	0,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

					<b>BP 2015</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>MONTANT AEP 2015</b>	<b>Phasage 2015</b>	<b>Phasages ultérieurs</b>
<b>DCU93310</b>	<b>FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS</b>				<b>10 028 400,00</b>	<b>10 028 400,00</b>	<b>0,00</b>
	Fonctionnement du Louvre Lens	933	313	DCU	10 028 400,00	10 028 400,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>10 028 400,00</b>	<b>10 028 400,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>						<b>10 028 400,00</b>	<b>0,00</b>

## LENS-LOUVRE

Le solde relatif à l'opération de construction du musée du LOUVRE-LENS a été payé en 2014.

Une inscription budgétaire de 7 000 000 € en CP 2015 comprise dans les AP antérieurement décidées est toutefois prévue pour permettre le règlement pour partie des protocoles transactionnels avec les entreprises.

## PAVILLON DES PROJETS

En prolongement de l'ouverture du Musée du Louvre-Lens le 4 Décembre 2012, l'Institution Régionale a exprimé sa volonté de transformer le bâtiment de la Maison du Projet Louvre-Lens en un lieu dédié à terme à la promotion et à la valorisation de la richesse muséale et culturelle de l'ensemble des Territoires de la région.

Conçu en préfiguration, le projet de Pavillon des Projets a pour vocation de présenter les projets impulsés par la Région Nord-Pas de Calais et participant de la dynamique de transformation du territoire, de permettre leur appropriation par le grand public, ces projets très différents en apparence participant tous d'une même dynamique : Mineurs du Monde, Chemins de Mémoire, Euralens, Pôle de conservation des œuvres du Louvre, La Région des Musées.

Les objectifs du Pavillon des Projets sont :

- concevoir un lieu d'accueil et de captation des visiteurs du Louvre-Lens ;
- identifier les projets d'excellence initiés ou soutenus par le Conseil Régional ;
- accroître la visibilité et l'attractivité culturelle et économique du territoire régional ;
- valoriser la destination touristique Louvre-Lens et plus largement la destination Région Nord-Pas de Calais ;
- proposer des parcours culturels basés en grande partie sur l'offre muséale régionale.

L'inscription budgétaire de 1,8 M€ en CP 2015 a pour objet de permettre le paiement des travaux patrimoniaux entrepris portant sur la rénovation du bâti en vue d'accueil de pavillon des projets.

## POLE DE CONSERVATION DES ŒUVRES DU LOUVRE

Les collections du Musée du Louvre, entreposées pour partie dans des locaux inondables, risquent d'être détruites si la crue centennale de la Seine survenait.

Dans le cadre du partenariat et des acquis issus de la construction du musée du Louvre-Lens, Le Louvre souhaite implanter son futur Centre de conservation de ses œuvres à proximité du Louvre-Lens sur le territoire de Liévin.

Parallèlement, La Région souhaite renforcer la dynamique culturelle et économique enclenchée avec l'ouverture du Louvre-Lens et renforcer l'attractivité d'un territoire déjà riche de 43 musées labellisés « Musées de France » et de plus de 150 musées thématiques en participant à la construction de ce Pôle.

Cette opération sera menée sous la Maitrise d'Ouvrage du Musée du Louvre.

La Région assurera la mission de mandataire pour le compte du Musée et participera financièrement à cette opération, au vu de ses ambitions pour la mise en place de la Troisième Révolution Industrielle et au développement et à l'animation du réseau des musées régionaux et également aux politiques innovantes sur les nouvelles technologies de l'information en lien avec la Pôle Numérique Culturel.

Le montant global de l'opération est de 60 M€, sur la base d'un financement à 51% Louvre (30,6 M€) et à 49% Région (29,4M€), la Région ayant par ailleurs vocation à percevoir les participations publiques de l'Europe, de l'Etat et des autres collectivités.

Les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet sont, en AP 2015, de 58 M€ pour les travaux et de 29 396 903 € au titre de la subvention.

Les CP 2015 sont prévus à hauteur de 1,9 M€ pour les études et de 1,4 M€ au titre de la subvention, en application de la convention financière.

## CULTURE - NOTRE-DAME DE LORETTE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	948 054,00 €

Mémorial Régional sur le site de Notre Dame de Lorette  
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	phasage 2015	phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>948 054,00</b>	<b>948 054,00</b>	<b>0,00</b>
<b>GPR90304</b>	<b>Notre Dame de Lorette</b>	903	313	GPR	927 812,63	927 812,63	0,00
<b>DCU90305</b>	<b>Notre Dame de Lorette</b>	903	313	GPR	20 241,37	20 241,37	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>948 054,00</b>	<b>948 054,00</b>	<b>0,00</b>

Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	phasage 2015	phasages ultérieurs
					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>GPR90304</b>	<b>Notre Dame de Lorette</b>	<b>903</b>	<b>313</b>	<b>GPR</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>						<b>948 054,00</b>	<b>0,00</b>

## **MEMORIAL REGIONAL NOTRE DAME DE LORETTE**

Contribution majeure de la Région Nord Pas de Calais aux commémorations nationales et internationales qui marquent le centenaire de la première guerre mondiale, la construction d'un mémorial dédié aux 600 000 morts de ce conflit tombés sur le sol de la région est une œuvre de mémoire qui a été inaugurée par le Président de la République le 11 Novembre dernier.

Elle s'inscrit dans le cadre du programme de revalorisation des abords de la nécropole nationale de Notre Dame de Lorette, plus grande nécropole militaire française, et dans la prolongation du programme régional « chemins de mémoire en Nord Pas de Calais »

L'inscription budgétaire proposée, de 0,950 M€ en CP 2015, permettra de solder l'opération.



## MINEURS DU MONDE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
300 000,00 €	120 000,00 €	520 000,00 €	480 000,00 €

<b>Communication</b>	70 000,00 €	60 000,00 €
----------------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	590 000,00 €	540 000,00 €
--------------	--------------	--------------

**MINEURS DU MONDE****Investissement****Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>						
<b>MDM90301</b>	<b>Mineurs du Monde</b>	903	313	MDM	30 000,00	30 000,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>MDM90301</b>	<b>Mineurs du Monde</b>	903	313	MDM	0,00	0,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>						<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>

**MINEURS DU MONDE**  
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>500 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
	<b>Mineurs du Monde</b>	933	313	DG3	500 000,00	400 000,00	100 000,00
		933	313	MDM			0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>500 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>MDM93301</b>	<b>Mineurs du Monde</b>	933	313	MDM	<b>120 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
	<b>COMMUNICATION</b>	930	0202	COM		<b>60 000,00</b>	
<b>Total programmes</b>					<b>120 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>540 000,00</b>	<b>140 000,00</b>

## PROJET MINEURS DU MONDE

### I. CONTEXTE

Initié en 2010 – soit vingt ans après la fermeture du dernier puits à Oignies –, le projet régional *Mineurs du Monde* valorise l'Histoire et la mémoire de la mine en Nord-Pas de Calais. En collectant et en faisant connaître la mémoire de nos anciens mineurs, en révélant les résonances avec la mémoire de mineurs d'autres bassins, en numérisant les dossiers professionnels, *Mineurs du Monde* veut montrer que le métier de mineur transcende à la fois l'espace et le temps.

Le projet régional doit également contribuer à un développement plus durable des territoires miniers. Il doit favoriser les démarches qui, en s'appuyant sur notre passé, renforcent la qualité du lien social et les solidarités de proximité qui fondent en grande partie la richesse des cadres de vie. Il contribue à l'ouverture du territoire du bassin minier Nord-Pas de Calais aux autres bassins miniers d'Europe et du monde.

Enfin, *Mineurs du Monde* porte une démarche de collecte de connaissances pour tirer des enseignements de portée universelle et d'encouragement de la recherche sur les mines et les sociétés minières.

*Mineurs du Monde* s'inscrit dans le sillage de la mutation en cours autour de l'arrivée du musée du Louvre à Lens, dans celui de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans celle enfin de la dynamique portée par EURALENS.

*Mineurs du Monde* est un projet transversal de notre institution contribuant à sa politique culturelle, à sa politique d'aménagement, à la construction de ses relations à l'international. Les actions portées par *Mineurs du Monde*, tant dans leur conception que dans leur réalisation effective, doivent mobiliser localement et être porteuses d'une valeur ajoutée et d'un potentiel de transfert.

### II. SEGMENT/OPERATION

#### - Fonctionnement

Les actions à mettre en œuvre en 2014 sont spécifiques à ce projet régional.

Il s'agit tout particulièrement :

- de poursuivre la démarche de collecte de mémoire des anciens mineurs (*Mémoire vivante*) et de numériser les témoignages recueillis par des chercheurs ;
- de poursuivre la démarche de numérisation des dossiers professionnels des mineurs et de documents patrimoniaux ;
- d'enrichir la fresque numérique *Mineurs du Monde* et de développer des supports pédagogiques ; de faire connaître la fresque par l'itinérance sur le territoire régional d'un ciné-concert ;

- de co-construire la saison 2015 de l'université populaire *Mineurs du Monde* (conférences et ateliers);
- d'encourager la recherche sur les mines et les sociétés minières (journées d'études, prix de master, bourses *Reporters Mineurs du Monde* 2016);
- de construire le colloque 2016 de *Mineurs du Monde* avec la résilience des territoires miniers pour fil rouge ;
- d'enrichir le site Internet dédié au projet et de construire des outils numériques permettant l'accès aisé à la connaissance (webdocumentaire par exemple) ;
- d'ouvrir le projet régional aux bassins miniers d'Europe par des actions croisées avec des publics lycéens ;
- de labelliser les actions de nos partenaires apportant une réelle plus-value au programme *Mineurs du Monde*.

Ainsi, l'inscription budgétaire proposée de 120 000 EUR d'AEP permettra-t-elle de poursuivre efficacement la mise en œuvre du projet régional.



## REGION DES MUSEES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
250 000,00 €	220 000,00 €	400 000,00 €	370 000,00 €

<b>Communication</b>	100 000,00 €	110 000,00 €
----------------------	--------------	--------------

<b>Total</b>	500 000,00 €	480 000,00 €
--------------	--------------	--------------

Région des Musées  
Programmes antérieurs

Fonctionnement

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				150 000,00	150 000,00	0,00
DCU93311	Région des Musées	933	313	DCU	150 000,00	150 000,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>

Programmes 2015

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DCU93311	Région des Musées	933	313	DCU	220 000,00	220 000,00	0,00
	Communication	930	0202	COM		110 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>220 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>480 000,00</b>	<b>0,00</b>

## PROJET REGION DES MUSEES

### I. CONTEXTE

L'ouverture du musée du Louvre-Lens en décembre 2012 et son succès prouvent l'engouement croissant des visiteurs pour l'art, la découverte des collections et des expositions. Partant du principe que l'attractivité culturelle participe du développement économique d'un territoire, la Région Nord-Pas de Calais a souhaité accompagner cet engouement en mettant en place le concept de la Région des Musées.

*Région des Musées* a pour ambition de valoriser l'offre culturelle des 46 musées de France du Nord-Pas de Calais et de développer leur accessibilité pour tous les publics. La *Région des Musées* affiche une volonté forte de médiatiser l'atout patrimonial si souvent méconnu du territoire régional et contribuer ainsi à l'émergence d'une économie à la fois présente et résidentielle. Aussi ce concept souhaite-t-il valoriser la diversité des richesses patrimoniales de notre Région et de contribuer à un réel développement touristique du Nord-Pas de Calais.

### II. SEGMENT/OPERATION

#### - Fonctionnement

Les actions à mettre en œuvre en 2014 sont particulièrement spécifiques à ce projet régional.

Il s'agit tout particulièrement :

- d'accompagner la Charte d'adhésion à *La Région des Musées* ;
- de mettre en œuvre le projet de PASS ;
- de lancer un appel à projets ;
- de développer l'événementiel Week-End La Région des Musées ;
- d'accompagner l'implantation de *La Région des Musées* au sein de l'ancienne maison du projet du Louvre-Lens ;
- de mettre en œuvre la stratégie de communication de *Région des Musées* en impliquant notamment le concept dans les dispositifs promotionnels des acteurs culturels, touristiques et de l'attractivité du territoire ;
- de développer la présence de La Région des Musées dans les grands salons de tourisme (nationaux et européens) ;
- de développer la présence de La Région des Musées sur Internet et sur les réseaux sociaux.
- de poursuivre la campagne de co-production de courts-métrages sur les musées du Nord-Pas de Calais.

Ainsi, l'inscription budgétaire proposée de 220 000 EUR d'AEP permettra-t-elle de poursuivre efficacement la mise en œuvre du projet régional.



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
63 591 000,00 €	<b>62 583 000,00 €</b>	25 450 000,00 €	<b>28 300 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
13 024 000,00 €	<b>12 125 000,00 €</b>	12 301 000,00 €	<b>11 200 000,00 €</b>

<b>Communication</b>	140 000,00 €	100 000,00 €
----------------------	--------------	--------------

<b>Total</b>	12 441 000,00 €	<b>11 300 000,00 €</b>
--------------	-----------------	------------------------

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS  
ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)**

**Investissement**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>53 617 000,00</b>	<b>15 610 000,00</b>	<b>38 007 000,00</b>
AMT90501	Aménagement du territoire	905	53	AMT	43 179 000,00	12 490 000,00	30 689 000,00
AMT90504	Pays et Parcs naturels régionaux	905	53	AMT	5 914 000,00	1 770 000,00	4 144 000,00
AMT90701	Plan 100000 logements	907	71	AMT	4 524 000,00	1 350 000,00	3 174 000,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>53 617 000,00</b>	<b>15 610 000,00</b>	<b>38 007 000,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
AMT90501	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				<b>17 233 000,00</b>	<b>3 430 000,00</b>	<b>13 803 000,00</b>
	Fonds territoriaux	905	53	AMT	13 073 000,00	2 610 000,00	10 463 000,00
	Contrat de redynamisation Arras	905	53	AMT	850 000,00	170 000,00	680 000,00
	CPER Arras	905	53	AMT	3 140 000,00	620 000,00	2 520 000,00
	Coopération décentralisée	905	53	AMT	170 000,00	30 000,00	140 000,00
AMT90504	<b>PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX</b>				<b>9 850 000,00</b>	<b>1 960 000,00</b>	<b>7 890 000,00</b>
	Pays	905	53	AMT	8 350 000,00	1 670 000,00	6 680 000,00
	Parcs naturels régionaux	905	53	AMT	100 000,00	20 000,00	80 000,00
	Haras régional - Maisons de race	905	53	AMT	1 310 000,00	260 000,00	1 050 000,00
	Coopération décentralisée	905	53	AMT	90 000,00	10 000,00	80 000,00
AMT90701	<b>PLAN 100 000 LOGEMENTS</b>				<b>5 500 000,00</b>	<b>2 300 000,00</b>	<b>3 200 000,00</b>
	Parc privé diffus - Opérations programmées	907	71	AMT	1 500 000,00	300 000,00	1 200 000,00
	Création d'un opérateur dédié	907	71	AMT	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
AMT90508	<b>GRANDS PROJETS</b>				<b>30 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>25 000 000,00</b>
	Nausicaa	905	53	AMT	30 000 000,00	5 000 000,00	25 000 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>62 583 000,00</b>	<b>12 690 000,00</b>	<b>49 893 000,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>116 200 000,00</b>	<b>28 300 000,00</b>	<b>87 900 000,00</b>

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS  
ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)**

**Fonctionnement**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>4 225 000,00</b>	<b>3 026 000,00</b>	<b>1 199 000,00</b>
AMT93501	Aménagement du territoire	935	53	AMT	543 000,00	380 000,00	163 000,00
AMT93504	Pays et Parcs naturels régionaux	935	53	AMT	3 428 000,00	2 392 000,00	1 036 000,00
AMT93505	Euralens	935	53	AMT	58 000,00	58 000,00	0,00
AMT93701	Plan 100000 logements	937	71	AMT	196 000,00	196 000,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>4 225 000,00</b>	<b>3 026 000,00</b>	<b>1 199 000,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
AMT93501	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				<b>1 175 000,00</b>	<b>457 000,00</b>	<b>718 000,00</b>
	Expertise régionale et infra régionale	935	53	AMT	1 000 000,00	405 000,00	595 000,00
	Etudes	935	53	AMT	165 000,00	49 000,00	116 000,00
	Coopération décentralisée	935	53	AMT	10 000,00	3 000,00	7 000,00
AMT93504	<b>Pays et Parcs Naturels Régionaux</b>				<b>10 290 000,00</b>	<b>7 117 000,00</b>	<b>3 173 000,00</b>
	Parcs naturels régionaux	935	53	AMT	2 580 000,00	1 806 000,00	774 000,00
	ENRx	935	53	AMT	5 720 000,00	4 576 000,00	1 144 000,00
	Haras régional - Maisons de race	935	53	AMT	90 000,00	45 000,00	45 000,00
	Pays - Actions sur priorités régionales	935	53	AMT	1 000 000,00	250 000,00	750 000,00
	Pays - Ingénierie	935	53	AMT	800 000,00	400 000,00	400 000,00
	Coopération décentralisée	935	53	AMT	100 000,00	40 000,00	60 000,00
AMT93505	<b>EURALENS</b>				<b>150 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
	Programme d'actions Euralens	935	53	AMT	150 000,00	90 000,00	60 000,00
AMT93506	<b>Reconversion du site de Cambrai - Epinoy</b>				<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Fonctionnement du Syndicat mixte	935	53	AMT	250 000,00	250 000,00	0,00
AMT93701	<b>PLAN 100 000 LOGEMENTS</b>				<b>260 000,00</b>	<b>260 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Tiers investisseur - AMO	937	71	AMT	260 000,00	260 000,00	0,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>100 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		100 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>12 125 000,00</b>	<b>8 274 000,00</b>	<b>3 951 000,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>16 350 000,00</b>	<b>11 300 000,00</b>	<b>5 150 000,00</b>

## Aménagement du territoire Pays et Parcs naturels régionaux

### I Contexte

L'évolution des politiques nationales et européennes, puis l'affirmation de la parole régionale dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire (SRADDT) et enfin l'adoption, dans le cadre de Directives Régionales d'Aménagement (DRA), de leviers d'action partagés entre partenaires ont conduit à la construction de nouvelles relations entre la Région et les territoires infrarégionaux, reposant sur des priorités communes autour de l'aménagement régional.

Ces nouvelles relations se sont concrétisées en particulier à travers les deux dispositifs « Fonds Territoriaux » et « Pays », inscrits au Contrat de Projets Etat – Région (CPER) 2007-2013, et par les nouvelles orientations données aux Chartes révisées des trois Parcs naturels régionaux et à leurs conventions d'application.

L'année 2015 confirme les démarches initiées depuis 2010, notamment l'inscription des interventions en matière d'aménagement dans les stratégies régionales de maîtrise de la périurbanisation et de déploiement de la trame verte et bleue. Sont ainsi promues les stratégies territoriales de renouvellement urbain et plus particulièrement celles reposant sur la reconversion de friches. En matière de développement rural, la priorité retenue concerne le développement de l'agriculture territoriale durable.

La politique d'aménagement du territoire contribue également pleinement à l'enjeu de transformation écologique et sociale du Nord – Pas de Calais, à travers deux opérations de développement, le Plan 100 000 logements et l'eau dans l'audomarois.

Après une année 2014 qui a permis la définition des orientations à donner au Programme Opérationnel FEDER/FSE régional pour la période 2014 – 2020 ainsi que d'entamer les négociations relatives au CPER 2015 – 2020, l'année 2015 se dessine comme une année charnière, entre la mise au point des dispositifs d'intervention qui découleront de ces nouveaux cadres et l'achèvement des programmations en cours.

Elle sera également marquée par deux événements d'importance : d'une part, la création d'un opérateur dédié à la réhabilitation énergétique et environnement du parc de logements privés anciens, d'autre part, le lancement de l'extension du Centre National de la Mer (Nausicaa) par la Communauté d'agglomération de Boulogne – sur – Mer.

### II Les segments / Les opérations

#### *Aménagement du territoire*

##### - **Investissement : 17,23 millions d'euros en AP**

Ce segment porte sur la mise en œuvre de 3 dispositifs concernant plus particulièrement les agglomérations et grands territoires de coopération à l'échelle infrarégionale : les fonds territoriaux (Littoral, Hainaut-Cambrésis et Bassin Minier), le fonds arrageois et l'appui au contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) d'Arras. A l'exception du CRSD d'Arras, ces dispositifs sont inscrits au

Contrat de Projets Etat – Région (CPER) 2007 – 2013. L'année 2015 constitue la dernière année de programmation au titre de ces dispositifs qui ont vocation à être remplacés par de nouveaux outils dans le cadre du PO régional FEDER/FSE 2014-2020 et du CPER 2015-2020.

La Région a contractualisé la mise en place de **trois fonds territoriaux sur le Littoral, le Hainaut-Cambrésis et le Bassin Minier**, dotés de 50 millions d'euros chacun. Ces fonds ont vocation à identifier les enjeux de développement d'intérêt régional ou infra régional, tout en articulant les initiatives des collectivités avec les exigences régionales dans le cadre des critères de Lisbonne et Göteborg. Ils sont ainsi axés à hauteur de 50 % au moins sur les priorités régionales de l'excellence urbaine, de l'excellence environnementale, de l'excellence économique et de l'économie de la connaissance et ont vocation à faire levier pour mobiliser d'autres sources de financement, dont les financements européens.

L'année 2015 marquera la fin de la programmation au titre des fonds Hainaut – Cambrésis et Bassin Minier, le fonds Littoral étant totalement engagé.

**Concernant l'arrageois**, le CPER inclut un engagement régional de 7 millions d'euros au bénéfice des projets structurants de l'Arrageois. Ces crédits ont vocation à accompagner des projets structurants du territoire, dans une logique analogue à celle des fonds territoriaux. Les crédits inscrits au BP 2015, soit 3,14 millions d'euros en AP, portent sur les dernières programmations prévues au titre de ce dispositif, dont l'arrêt est également prévu à partir de 2016.

Par ailleurs, la Région a décidé de soutenir les efforts de redynamisation du territoire suite à la fermeture de deux sites de défense d'Arras, pour un montant cumulé de 8,45 millions d'euros. Les crédits inscrits au BP 2015, soit 0,85 million d'euros en AP, concernent le programme d'aménagement de la Citadelle d'Arras.

Outre ces dispositifs, le BP 2015 réserve 0,17 million d'euros au titre de la **coopération décentralisée**, soit 1% des crédits inscrits.

- **Fonctionnement : 1,18 millions d'euros d'AEP**

Les crédits inscrits au BP 2015 concernent l'ingénierie mobilisée en appui à la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire et de la stratégie foncière régionale, à l'échelle régionale ou de grands territoires infrarégionaux.

Ils comprennent ainsi, à hauteur de 1,00 million d'euros, les subventions aux organismes dont la région est statutairement membre, la Mission Bassin Minier, l'Aire métropolitaine de Lille et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO), ainsi que l'appui à l'Inter-SCOT Terres du Nord et à l'ingénierie du Pôle « Eau dans l'Audomarois », porté par la Communauté d'Agglomération de Saint Omer pour le compte d'un collectif d'acteurs.

Ils comprennent également, à hauteur de 0,17 million d'euros, des crédits relatifs au financement d'études, soit en maîtrise d'ouvrage régionale, soit portées par des partenaires importants pour la Région, en particulier en matière de politique foncière, à l'instar des agences d'urbanisme.

Outre ces ingénieries, le BP 2015 réserve 0,01 million d'euros au titre de la coopération décentralisée, soit 1% des crédits inscrits.

### ***Pays et Parcs naturels régionaux***

#### **- Investissement : 9,850 millions d'euros en AP**

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire adopté en novembre 2006 met en avant les principes d'un développement territorial soutenable, économe en espace et respectueux des ressources naturelles. Il souligne également la nécessité d'équité et de solidarité territoriale à toutes les échelles.

Face à une urbanisation croissante, à une déperdition des activités agricoles et à la dégradation progressive du patrimoine naturel régional, la Région a proposé fin 2006 d'amplifier l'accompagnement des **Pays** dans l'élaboration de leurs stratégies d'aménagement et de développement avec la mise en œuvre d'une politique organisée autour des priorités issues du SRADDT, notamment la maîtrise de la périurbanisation, le patrimoine naturel (trame verte et bleue) et l'agriculture territoriale durable. Cette politique mobilise 91 millions d'euros dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2103.

Des programmations pluriannuelles 2012 – 2014 ont été définies avec les 13 Pays que compte la région, intégrant ces priorités régionales. L'année 2015 constitue donc, pour les Pays, une nouvelle période de programmation et, pour la Région, une dernière année d'affectations au titre de la programmation 2012 - 2014, avant que ne soient définis et

arbitrés le devenir, les moyens et les conditions de mise en œuvre de ce dispositif pour la période ultérieure. Le montant inscrit à ce titre au BP 2015 s'élève à 8,35 millions d'euros.

Le Nord – Pas de Calais est le berceau des **Parcs naturels régionaux** puisqu'ici y est né, en 1968, le premier Parc de France : le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Un Parc doit renouveler son projet de territoire tous les 12 ans. Le processus de renouvellement des labels des trois parcs naturels régionaux que compte la région s'est achevé en 2013. Cette démarche a permis d'adapter les programmes d'actions pluriannuels de ces structures, les inscrivant également pleinement dans les priorités régionales de maîtrise de la périurbanisation et de préservation et valorisation du patrimoine naturel.

Le montant inscrit au BP 2015, soit 0,10 million d'euros en AP correspond aux investissements courants des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux.

La Région a approuvé en 2011 le **Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord**, deux races régionales menacées d'extinction. Ce Plan s'inscrit dans les stratégies européenne, nationale et régionale de protection et de valorisation de la biodiversité.

L'un de ses objectifs est de doubler le nombre des naissances de ces deux races à l'horizon 2020, par le développement de nouveaux usages du cheval de trait au travail et l'organisation de nouveaux débouchés, associé à un système de primes à la naissance et à l'élevage à destination des naisseurs et éleveurs du Nord – Pas de Calais.

L'ambition est de structurer au plan régional une nouvelle filière et un nouveau modèle économique - le « haras régional éclaté » - en associant l'ensemble des acteurs de la filière, naisseurs, éleveurs, acteurs des différents métiers du cheval et prestataires de service. Celui-ci s'appuierait pour l'essentiel sur deux Maisons de race, la Maison du Cheval Boulonnais et la Maison du cheval Trait du Nord, implantées sur les deux territoires que constituent les berceaux de ces races de chevaux de trait, le Boulonnais et l'Amandinois.

Le budget 2015 prévoit 1,31 million d'euros pour la création de la Maison du cheval Boulonnais à Samer.

Outre ces dispositifs, le BP 2015 réserve 0,09 million d'euros au titre de la **coopération décentralisée**, soit 1% des crédits inscrits.

- **Fonctionnement : 10,29 millions d'euros en AEP**

**Concernant les Pays**, les crédits inscrits au BP 2015, soit 1,80 millions d'euros, comprennent les actions inscrites en fonctionnement dans les programmations pluriannuelles des Pays au titre des trois priorités régionales pour 1,00 millions d'euros, et l'appui à l'ingénierie dédiée, chefs de projet et ingénierie thématique, pour 0,80 million d'euros.

**Concernant les Parcs naturels régionaux**, les crédits inscrits au BP 2015, soit 8,30 millions d'euros, comprennent les contributions statutaires et subventions aux programmes d'actions des trois syndicats mixtes de gestion des Parcs pour 2,58 millions d'euros et la cotisation statutaire au syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) pour 5,72 millions d'euros.

**Concernant le haras régional éclaté**, le BP 2015 prévoit 0,09 million d'euros pour la participation au développement de la Maison du cheval Trait du Nord à Saint-Amand-les-Eaux, dans l'attente des conclusions de l'étude en cours sur la structuration du Haras régional - éclaté.

En outre, le BP 2015 réserve 0,10 million d'euros au titre de la coopération décentralisée, soit 1% des crédits inscrits.

## ***EURALENS***

- **Investissement : néant**

- **Fonctionnement : 0,15 millions d'euros d'AEP**

En accompagnement à l'installation du Louvre à Lens, la Région a souhaité engager un processus concerté d'aménagement et de développement du territoire et des territoires voisins, Euralens. Ce processus associe, à partir d'une gouvernance collégiale fédérée autour de la Région et organisée, dans un premier temps, autour de l'association Euralens, les collectivités territoriales volontaires du territoire, le Département du Pas-de-Calais, les acteurs économiques du territoire et les autres acteurs du territoire impliqués dans le projet.

Créée fin 2009, l'association Euralens a pour mission la promotion et la préfiguration du projet d'aménagement. Elle s'appuie notamment sur un cercle de qualité composé d'architectes – urbanistes, de paysagistes, de responsables culturels et de représentants du monde de la création et de la formation et chargé de participer à la labellisation des grands

projets qui accompagneront l'inscription du musée du Louvre – Lens sur le Bassin minier.

Le BP 2015 prévoit la mobilisation d'une enveloppe de 0,15 million d'euros à la fois pour la participation au fonctionnement de l'association Euralens et pour le financement d'actions contribuant au projet d'aménagement.

### **RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI - EPINOY**

- **Investissement : néant**

- **Fonctionnement : 0,25 million d'euros d'AEP**

L'année 2014 a été marquée par la création d'un syndicat mixte pour la reconversion du site de Cambrai – Epinoy. Ce syndicat mixte associe la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération de Cambrai et la Communauté de Communes de Marquion – Osartis.

Il a pour objet de mettre en œuvre l'ensemble des opérations nécessaires au développement économique sur l'emprise du site de l'ancienne BA103.

Le BP 2015 prévoit la mobilisation d'une enveloppe de 0,25 million d'euros correspondant à la participation de la Région au fonctionnement de ce syndicat mixte.

### **PLAN 100 000 LOGEMENTS**

- **Investissement : 5,50 millions d'euros en AP**

Le Nord - Pas de Calais compte environ 1 750 000 logements, détenus à 80% par des propriétaires privés. Environ 80% de ce parc, soit 1 400 000 logements, ont été construits il y a plus de 20 ans. Leur consommation énergétique moyenne s'élève à plus de 300 kWh/m<sup>2</sup>/an, avec des consommations pouvant atteindre dans certains cas 700 kWh/m<sup>2</sup>/an notamment dans le parc individuel privé.

La majeure partie de ces logements génère des impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre), sociaux et financiers pour l'occupant (consommations d'énergie, factures énergétiques pouvant placer leurs occupants en situation de précarité énergétique), ainsi que sanitaires (inconfort, mauvaise qualité de l'air, voire insalubrité). Les conséquences sont élevées et frappent d'abord les plus défavorisés.

Pour relever le défi de la réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens en Nord - Pas de Calais et s'inscrire dans les accords internationaux et européens de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, la Région Nord - Pas de Calais propose à l'ensemble des partenaires concernés un plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens, le « Plan 100 000 logements ».

La stratégie régionale s'articule autour de 3 pivots : animer les partenariats régionaux et faire fonction d'ensemblier pour créer une dynamique sur le sujet, définir une intervention de l'Institution qui vienne faire levier sur les dispositifs existants

ou ceux à élaborer, conventionner avec les territoires pour établir une stratégie partagée et une mise en œuvre opérationnelle adaptée à chacun.

Les crédits inscrits au BP 2015 vont permettre, à hauteur de 1,50 million d'euros, de **poursuivre le déploiement à grande échelle de la démarche d'appui-conseil à travers l'Audit Environnemental et Energétique (AEE)** à destination des particuliers, ainsi que d'apporter des **aides aux travaux aux ménages les plus modestes**. Ces aides sont apportées dans le cadre d'opérations programmées mises en place par les collectivités locales (avec éco-conditionnalité de l'AEE), la plupart dans un partenariat avec l'ANAH (programme « Habiter mieux »).

Ils vont également permettre, à hauteur de 4,00 millions d'euros, **la création d'un opérateur dédié**, dont le modèle économique devrait permettre de massifier l'intervention en faveur de la réhabilitation du parc de logement privé, en apportant aux propriétaires privés une offre de service clé en main et des financements adaptés aux besoins (taux, durée). Selon le montage qui sera définitivement retenu pour cet opérateur, des recettes pourraient être obtenues au titre du FEDER (axe 4 – priorité 4c). Elles sont évaluées à 2 millions d'euros.

- **Fonctionnement : 0,26 million d'euros d'AEP**

Pour pouvoir massifier la rénovation des parcs résidentiels, il est apparu nécessaire de mettre en place des dispositifs de financement plus adaptés et plus pérennes. La Région a ainsi fait le choix en 2013 de lancer les réflexions relatives à la préfiguration d'une structure de tiers investissement.

Les crédits inscrits au BP 2015, soit 0,26 million d'euros, vont permettre l'achèvement des études nécessaires à la préfiguration d'un tel opérateur.

***Grands Projets : extension du Centre National de la Mer (Nausicaa) à Boulogne – sur – Mer***

- **Investissement : 30,00 millions d'euros en AP**

Les crédits inscrits au BP 2015, soit 30,00 millions d'euros en AP, concernent la participation de la Région à la totalité des travaux prévus pour l'extension et la restructuration du Centre National de la Mer (tranches ferme et conditionnelle), dont le coût total prévisionnel s'élève à 85,843 millions d'euros HT.

- **Fonctionnement : néant**

***Communication***

- **Investissement : néant**

- **Fonctionnement : 0,10 million d'euros en AEP**

Le montant inscrit au BP 2015 au titre des actions de communication et moyens généraux, soit 0,10 million d'euros, prend notamment en compte les besoins spécifiques au Plan 100 000 logements.



FEDER

Investissement

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasages 2017 et ultérieurs
2015 AMT906500	FEDER INVESTISSEMENT	906	62		AMT	138 652 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00	100 652 000,00
	Priorité 4.c) OS 1	906	62	5081	AMT	28 612 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	20 612 000,00
	Priorité 6.c) OS 1	906	62	5121	AMT	79 083 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00	57 083 000,00
	Priorité 6.e) OS 1	906	62	5141	AMT	30 957 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	22 957 000,00
<b>Total programmes</b>						<b>138 652 000,00</b>	<b>19 000 000,00</b>	<b>19 000 000,00</b>	<b>100 652 000,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasages 2017 et ultérieurs
2015 AMT936500	FEDER FONCTIONNEMENT	936	62		AMT	4 221 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 221 000,00
	Priorité 4.c) OS 1	936	62	5081	AMT	2 345 000,00	500 000,00	500 000,00	1 345 000,00
	Priorité 6.c) OS 1	936	62	5121	AMT				
	Priorité 6.e) OS 1	936	62	5141	AMT	1 876 000,00	500 000,00	500 000,00	876 000,00
<b>Total programmes</b>						<b>4 221 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 221 000,00</b>

**FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET REGIONAL – FEDER –  
DIRECTION AMENAGEMENT DURABLE**

La direction de l'Aménagement Durable est le service instructeur au titre de 3 priorités du Programme Opérationnel 2014-2020 :

**Axe 3 : la priorité 4c** : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs en soutenant l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement.

**La DAD est service instructeur uniquement** pour la partie relative à la rénovation du parc de logements sociaux anciens et la création des outils de financement innovants.

**Axe 4 : la priorité 6c** : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources en conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel.

**Axe 4 : la priorité 6e** : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources en agissant en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer des friches industrielles, de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit.

Les montants des AP et AEP ouvertes tiennent compte de la déduction opérée au titre de la réserve de performance.

En investissement (segment 2015 AMT906500), une AP de 138,65 millions d'euros est ouverte.

Elle comporte 3 sous segments se rattachant chacun aux priorités gérées par la DAD :

**Sous segment « Priorité 4c » : 28,61 M€**

Les actions à financer :

- 1- La réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logement social s'inscrivant dans une optique facteur 4 à l'horizon 2050 (ou BBC-Rénovation pour le bâti), en privilégiant ces opérations en circuit court et par déploiement d'énergies renouvelables.
- 2- le financement des audits environnementaux et énergétiques avec accompagnement social.
- 3- La création d'outils de financement innovants, adaptés aux différents parcs, pour soutenir la rénovation à grande échelle des parcs publics comme privé, en visant différents types de publics.

**Sous segment « Priorité 6c » : 79,08 M€**

Les actions à financer :

- 1- La valorisation d'éléments du patrimoine remarquables dans des stratégies de développement territorial durable dès lors qu'ils contribuent à transformer leur territoire d'implantation sur les plans économique, social et/ou environnemental et à accroître la capacité de résilience de ces territoires et de leurs populations comme : les éléments du patrimoine inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco tels que ceux du Bassin minier

(cités minières, grands sites de mémoire, mise en valeur d'éléments du patrimoine naturel, visant un développement des usages récréatifs et de loisirs), ceux de Vauban ou des beffrois.

2- La création d'une filière économique innovante autour de la culture et des métiers d'art et du patrimoine, en particulier la création d'un Pôle de conservation des œuvres du Louvre à proximité du Louvre – Lens, qui permettra de renforcer les clusters existants (Pôle Numérique Culturel et Institut des Métiers d'Art et du Patrimoine).

3- Le développement du Centre National de la Mer (Nausicaa) à Boulogne-sur-Mer et son repositionnement à l'international.

4- La contribution à la mise en œuvre des plans de gestion des sites naturels labellisés aux niveaux national et/ou international : le Grand site national des Deux Caps déjà labellisé, mais aussi, à terme, les sites des Dunes de Flandre et de la Chaîne des terrils et des paysages miniers pour lesquels des démarches de labellisation sont engagées ou en émergence ; la mise en valeur de sites naturels labellisés Ramsar et/ou reconnus réserves de biosphère au titre du programme « Homme et Biosphère » de l'Unesco ; le marais audomarois.

#### **Sous segment « Priorité 6e » : 30,96 M€**

Les actions à financer :

1- Aménagements en renouvellement urbain sur sites en friches, délaissés ou dégradés : opérations d'aménagement urbain à caractère pluri-fonctionnel, réalisées en renouvellement urbain sur des sites en friches, des espaces délaissés ou dégradés ; restauration d'aménités ou de sections de trame verte et bleue sur le site ou renaturalisation ou phytoremédiation d'une partie du site concerné.

2- Expérimentation(s) de technique(s) de dépollution innovante(s), menée(s) in situ sur une friche ou un espace dégradé.

3- Création d'un outil de financement innovant pour sécuriser les coûts de dépollution lors des opérations d'aménagement menées en reconquête de friches polluées.

#### **En fonctionnement (segment 2015 AMT936500), une AEP de 4,22 millions d'euros est ouverte.**

Elle comporte 2 sous segments se rattachant chacun aux priorités gérées par la DAD :

#### **Sous segment « Priorité 4c » : 2,35 M€**

Les actions à financer :

1- Pour le parc privé exclusivement, l'appui au fonctionnement d'outils de financement innovants durant leur phase de démarrage et jusqu'à atteinte du seuil d'activité prévu pour leur équilibre économique, dans la limite des moyens mis en œuvre à destination des publics ciblés par l'ANAH.

#### **Sous segment « Priorité 6e » : 1,88 M€**

Les actions à financer :

1- Assistances à maîtrise d'ouvrage ou études menées dans le cadre d'expérimentation(s) de technique(s) de dépollution innovante(s), menée(s) in situ sur une friche ou un espace dégradé.



## ENVIRONNEMENT

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
12 660 448,00 €	<b>11 653 000,00 €</b>	12 660 448,00 €	<b>11 700 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
13 648 791,00 €	<b>12 655 586,00 €</b>	12 637 770,00 €	<b>11 700 000,00 €</b>

Communication	210 000,00 €	<b>185 000,00 €</b>
---------------	--------------	---------------------

Total	12 847 770,00 €	<b>11 885 000,00 €</b>
-------	-----------------	------------------------

**ENVIRONNEMENT**
**Investissement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>9 574 623,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>3 574 623,00</b>
ENV90501	Pays Patrimoine naturel	905	53	ENV	14 212,00	14 212,00	0,00
ENV90701	Trame verte et bleue	907	76	ENV	2 799 605,00	2 300 000,00	499 605,00
ENV90703	Plan Climat	907	71	ENV	5 796 199,00	3 100 000,00	2 696 199,00
		907	75	ENV	169 862,00	91 382,00	78 480,00
ENV90704	Animation scientifique et technique	907	71	ENV	42 830,00	20 000,00	22 830,00
ENV90705	Eco-territorialité	907	71	ENV	31 826,00	31 826,00	0,00
		907	76	ENV	142 327,00	80 000,00	62 327,00
ENV90707	Eco-citoyenneté	907	75	ENV	5 080,00	5 080,00	0,00
ENV90707	Eco-développement	907	71	ENV	565 182,00	350 000,00	215 182,00
ENV90708	Coopération décentralisée	907	71	ENV	7 500,00	7 500,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>9 574 623,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>3 574 623,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
ENV90701	<b>Trame verte et bleue</b>				<b>3 225 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>	<b>1 675 000,00</b>
	Renforcer les cœurs de nature	907	76	ENV	1 075 000,00	650 000,00	425 000,00
	Développer et qualifier les liaisons écologiques	907	76	ENV	650 000,00	300 000,00	350 000,00
	Développer la forêt régionale (Plan forêt)	907	76	ENV	1 500 000,00	600 000,00	900 000,00
ENV90703	<b>Plan Climat</b>				<b>7 478 000,00</b>	<b>3 700 000,00</b>	<b>3 778 000,00</b>
	Favoriser la mutation environnementale et énergétique du bâtiment et mobiliser la filière	907	71	ENV	1 400 000,00	600 000,00	800 000,00
	Développer les filières d'énergies renouvelables	907	75	ENV	3 350 000,00	1 700 000,00	1 650 000,00
	Soutenir un aménagement de qualité énergétique et environnementale	907	71	ENV	1 978 000,00	1 000 000,00	978 000,00
	Développer les écofiliales et ecotechnologies	907	71	ENV	750 000,00	400 000,00	350 000,00
ENV90708	<b>Coopération décentralisée</b>				<b>150 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
	Relever les défis environnementaux dans les pays du Sud	907	71	ENV	150 000,00	50 000,00	100 000,00
ENV90709	<b>Plan de réhabilitation énergétique et environnementale - Plan 100 000 logements</b>				<b>800 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
	Améliorer la qualité énergétique et environnementale de l'habitat (plan 100 000 logements)	907	71	ENV	800 000,00	400 000,00	400 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>11 653 000,00</b>	<b>5 700 000,00</b>	<b>5 953 000,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>21 227 623,00</b>	<b>11 700 000,00</b>	<b>9 527 623,00</b>

**ENVIRONNEMENT**
**Fonctionnement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>14 878 171,00</b>	<b>5 448 000,00</b>	<b>9 430 171,00</b>
ENV93701	Trame verte et bleue	937	76	ENV	4 627 498,00	1 600 000,00	3 027 498,00
ENV93702	Stratégie régionale d'éco-citoyenneté	937	71	ENV	973 600,00	858 000,00	115 600,00
ENV93703	Plan Climat	937	71	ENV	8 704 895,00	2 586 012,00	6 118 883,00
ENV93704	Animation scientifique et technique	937	71	ENV	280 307,00	250 000,00	30 307,00
ENV93705	Eco-territorialité	937	71	ENV	18 988,00	18 988,00	0,00
		937	76	ENV	22 883,00	15 000,00	7 883,00
ENV93707	Eco-développement	937	71	ENV	100 000,00	50 000,00	50 000,00
ENV93708	Coopération décentralisée	937	71	ENV	150 000,00	70 000,00	80 000,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>14 878 171,00</b>	<b>5 448 000,00</b>	<b>9 430 171,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
ENV93701	<b>Trame verte et bleue</b>				<b>4 485 700,00</b>	<b>2 242 000,00</b>	<b>2 243 700,00</b>
	Développer la recherche, la connaissance et l'observation	937	76	ENV	1 940 000,00	970 000,00	970 000,00
	Accompagner les acteurs territoriaux	937	76	ENV	1 284 500,00	642 000,00	642 500,00
	Structurer la filière bois régionale	937	76	ENV	1 261 200,00	630 000,00	631 200,00
ENV93702	<b>Stratégie régionale d'éco-citoyenneté</b>				<b>2 125 986,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>1 025 986,00</b>
	Promouvoir l'éco-citoyenneté	937	71	ENV	2 125 986,00	1 100 000,00	1 025 986,00
ENV93703	<b>Plan Climat</b>				<b>5 953 900,00</b>	<b>2 880 000,00</b>	<b>3 073 900,00</b>
	Développer la recherche, la connaissance et l'observation	937	71	ENV	1 571 000,00	800 000,00	771 000,00
	Accompagner les plans climat territoriaux	937	71	ENV	465 000,00	230 000,00	235 000,00
	Mobiliser les professionnels et les particuliers en faveur de la qualité énergétique et environnementale de l'habitat (plan 100 000 logements)	937	71	ENV	1 707 900,00	850 000,00	857 900,00
	Promouvoir le management environnemental et l'éco-conception	937	71	ENV	2 210 000,00	1 000 000,00	1 210 000,00
ENV93708	<b>Coopération décentralisée</b>				<b>90 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
	Relever les défis environnementaux dans les pays du Sud	937	71	ENV	90 000,00	30 000,00	60 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>185 000,00</b>	
	Communiquer et valoriser la politique environnementale	930	0202	COM		185 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>12 655 586,00</b>	<b>6 437 000,00</b>	<b>6 403 586,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>27 533 757,00</b>	<b>11 885 000,00</b>	<b>15 833 757,00</b>

## ENVIRONNEMENT

### I Contexte

Les politiques régionales de l'Environnement sont structurées autour de deux orientations stratégiques :

- la stratégie régionale Biodiversité - Trame Verte et Bleue
- la stratégie régionale Climat – Plan Climat

Elles sont complétées par un levier d'action au service de ces deux orientations : la stratégie régionale d'écocitoyenneté tout au long de la vie.

Depuis 2010, ces trois orientations sont la base de la segmentation du budget Environnement (la stratégie régionale d'éco-citoyenneté ne se retrouvant qu'en fonctionnement).

Depuis 2013, afin de renforcer la lisibilité de l'action régionale, d'accompagner la montée en puissance du Plan de réhabilitation énergétique et environnementale du logement – « Plan 100 000 logements », et du fait du caractère transversal de cette politique, pour faciliter la gestion des crédits d'investissement au sein de la délégation, est créé un segment budgétaire « Plan de réhabilitation énergétique et environnementale – Plan 100 000 logements ».

Pour répondre aux enjeux de la trame verte et bleue et de l'action contre le changement climatique, et dans ce cadre, aux enjeux de la Troisième Révolution Industrielle, le budget proposé articule les moyens d'animation et d'étude indispensables à la mobilisation des acteurs (section fonctionnement) avec des moyens d'appui à la réalisation d'opérations structurantes, démonstratives ou innovantes (section investissement).

### II Les segments/ Les opérations

#### La Trame Verte et Bleue : une infrastructure régionale, écologique, paysagère et ludique pour restaurer la biodiversité et protéger nos ressources naturelles

La stratégie régionale Biodiversité ancrée dans la Trame Verte et Bleue, volet Biodiversité – Trame Verte et bleue du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, a été adoptée en séance plénière du 26 septembre 2013, actualisant ainsi ce projet majeur d'aménagement durable du territoire régional qui vise la préservation et la restauration des milieux naturels, en valorisant les services fournis par ces milieux sur le plan sanitaire, social, économique et environnemental :

- en accélérant la recolonisation écologique des milieux pour renforcer les services fournis par ceux-ci,
- en soutenant la recherche, la connaissance et la formation, pour construire les conditions de la « transition écologique »,
- en construisant la transition écologique avec les habitants pour réussir le passage à l'action,
- en construisant une gouvernance adaptée avec l'ensemble des acteurs, notamment les territoires de projet, acteurs majeurs de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

La mise en œuvre du schéma régional de Trame Verte et Bleue passe par différents plans d'actions, correspondant aux différents sous-segments budgétaires.

**En 2015, le budget au titre de la Trame Verte et Bleue, est de 7,71 M€ (au lieu de 8.83 M€ en 2014) avec 4,48 M€ (au lieu de 4,69 M€ en 2014) en fonctionnement et 3,22€ (au lieu de 4,14 en 2014) en investissement.**

*Développer la recherche, la connaissance et l'observation –  
1,94M€ - (Fonctionnement)*

Même si le concept de biodiversité est aujourd'hui largement diffusé et si sa protection est reconnue comme nécessaire un travail de fond reste indispensable pour suivre la biodiversité régionale et développer des actions de recherche sur sa protection. L'année 2015 verra donc la Région poursuivre le travail de fond engagé depuis plusieurs années : soutien aux programmes d'action des acteurs de l'information naturaliste et au fonctionnement de l'observatoire régional de la biodiversité et poursuite de l'accompagnement de projets de recherche sur la biodiversité déjà engagés (financement de la deuxième phase). Et l'année 2015 permettra aussi de lancer la deuxième phase des plans de restauration initiés en 2014.

*Accompagner les acteurs territoriaux – 1,28M€  
(Fonctionnement)*

Projet d'aménagement du territoire, la Trame Verte et Bleue ne peut se concrétiser dans le paysage urbain et rural régional que grâce à l'engagement des territoires de projet. Après l'adoption du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue par la Plénière du 3 et 4 juillet 2014, la Région continuera à accompagner les territoires dans la définition de leurs schémas locaux de trame verte et bleue, la réalisation des études préalables nécessaires à l'émergence des projets et l'adoption de démarches de gestion différenciée et de nature en ville. La Région accompagnera également les actions des associations œuvrant sur le terrain pour la protection et la restauration des cœurs de nature et des corridors écologiques mais aussi pour la protection de la ressource en eau.

*Renforcer les cœurs de nature – 1,075M€ (Investissement)*

En cohérence avec la compétence qu'elle exerce en matière de classement de réserves naturelles régionales, la Région soutiendra toute action permettant de préserver et de restaurer les cœurs de nature ou réservoirs de biodiversité régionale : études, acquisitions foncières, travaux de restauration... Elle mobilisera également pour ce faire les fonds FEDER dédiés à la préservation de la biodiversité.

*Développer et qualifier les liaisons écologiques – 0,65M€  
(Investissement)*

Les liaisons ou corridors écologiques ont pour rôle de relier les cœurs de nature entre eux et de permettre la circulation des espèces. Elles sont indispensables pour assurer un brassage génétique et pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique. La Région continuera d'accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets d'aménagement, afin de qualifier ceux-ci au regard des enjeux écologiques. Les fonds FEDER seront également mobilisés à cette fin.

*Développer la forêt régionale (Plan forêt) et structurer la  
filière bois régionale – 2,76M€ (Investissement : 1,50 M€,  
Fonctionnement : 1,26 M€)*

Augmenter massivement la surface de la forêt régionale en visant son doublement à 30 ans, tel est l'objectif du Plan forêt adopté en 2009. Dans cette optique, la Région accompagne les acteurs publics/privés dans la réalisation et la qualification de leurs projets de boisement, en veillant à la cohérence globale de ceux-ci.

En cohérence avec les orientations du Plan forêt régional, la mise en œuvre du contrat de filière bois, sera poursuivie, sur la base d'un nouveau contrat de filière pour la période 2015-2017. Le développement et la réussite de la filière bois régionale sont en effet indispensables pour donner toute sa valeur économique à la Trame Verte et Bleue régionale. Seront notamment accompagnées des opérations vitrines dans le cadre de l'appel à projets sur la construction Bois.

### **La stratégie régionale Climat / le Plan Climat : une stratégie d'actions territoriales et sectorielles pour s'adapter et lutter contre le dérèglement climatique**

La stratégie régionale Climat, volet Climat du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire adopté en séance plénière du Conseil régional le 26 septembre 2013, porte l'ambition politique et énonce la stratégie régionale dans le domaine de la lutte contre le dérèglement climatique à l'horizon 2050, en parfaite complémentarité avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté en 2012 et co-piloté avec l'Etat,

- en inscrivant cette stratégie dans une perspective de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en 2050, qui intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre,
- en améliorant les modes de vie et en transformant les modes de production par la promotion de nouveaux modèles économiques,
- en construisant la transition énergétique, notamment par la priorité à la réhabilitation du parc de logements anciens et le développement ambitieux des énergies renouvelables dans un système de production décentralisé et mobilisant les territoires,

- en ancrant la lutte contre le changement climatique dans l'aménagement du territoire pour garantir une approche globale des enjeux et une territorialisation des objectifs de lutte contre le changement climatique,
- en construisant cette transition dans une démarche collective, avec l'ensemble des acteurs régionaux, dans une gouvernance adaptée et renouvelée.

Le plan d'actions pour une 3ème Révolution Industrielle en Nord-Pas de Calais, présenté en octobre 2013 par Jeremy Rifkin et la feuille de route régionale pour la Troisième Révolution Industrielle, s'inscrivent pleinement dans ces orientations.

Les actions financées en 2015 s'appuieront donc sur ces cadres stratégiques.

**En 2015, il est proposé de mobiliser 14,22 M€** (contre 15,01 M€ en 2014) **autour de cet enjeu prioritaire, dont 5,95 M€ en fonctionnement** (contre 6,62 M€ en 2014) **et 7,47 M€ en investissement** (contre 6,44 M€ en 2014) **auxquels s'ajoutent 0,80 M€ dans le segment budgétaire « Plan 100 000 logements »** (contre 1,95 en 2014). Cette politique Climat est pour une part conduite en collaboration avec l'ADEME, partenaire historique de la Région depuis 1983, collaboration qui se traduit notamment pour la poursuite du FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), qui évolue néanmoins dans ses modalités de gestion.

*Développer la recherche, la connaissance et l'observation - 1,57M€ - (Fonctionnement)*

Le pilotage des politiques d'action contre le changement climatique et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la prise en compte des enjeux climatiques dans leur stratégie de développement impliquent de disposer d'outils de connaissance et

d'observation. Elle poursuivra l'accompagnement de l'Observatoire Climat, la montée en charge du Collectif d'Expertise Régionale pour le Climat et son Evolution (CERCLE) en orientant le soutien à des projets d'études ou de recherche sur le champ de l'adaptation au changement climatique, au lieu et place de l'appel à projets Climat lancé les années précédentes, et poursuivra ainsi son effort d'accompagnement des acteurs de la recherche.

*Accompagner les Plans climat territoriaux et soutenir un aménagement de qualité énergétique et environnementale – 2,43M€ (Investissement : 1,97M€ ; Fonctionnement : 0,465 M€)*

Pilotés par les territoires de projet, les Plans climat territoriaux (PCT) sont des démarches ambitieuses visant, à l'échelle d'un territoire, à mobiliser de façon la plus large et la plus cohérente possible les acteurs autour des enjeux climatiques. La Région accompagne depuis 2007 ces démarches, tant dans leur phase d'élaboration que dans leur mise en œuvre.

11 territoires ont signé en 2010 et 2011 un Contrat d'Objectif Climat avec l'ADEME, le Conseil Régional et le Préfet.

Ces contrats d'une durée de 3 ans arrivent ou sont arrivés à échéance, et de nouveaux territoires sont aujourd'hui à leur tour prêts à s'engager.

Une **nouvelle génération de Contrats d'Objectifs Territoriaux Climat** sera proposée à l'ensemble des territoires de projets de la région Nord-Pas de Calais, permettant de territorialiser les objectifs des nouveaux cadres stratégiques qui sont apparus dans le paysage régional (le SRCAE, la Stratégie Régionale Climat - volet Climat du SRADDT,...).

Ces plans peuvent notamment se traduire par des projets d'aménagement et d'urbanisme innovants et ambitieux au plan de la qualité énergétique et environnementale, que la Région soutiendra à ce titre.

*Plan 100 000 logements - Améliorer la qualité énergétique et environnementale de l'habitat et mobiliser, pour ce faire, les professionnels et les particuliers – 3,9M€ (Investissement : 0,8 M€ et 1,4 M€ ; Fonctionnement : 1,7 M€)*

La réduction voire la maîtrise de la facture énergétique des ménages, l'amélioration du confort dans les logements anciens mais également le développement adapté de la filière économique (de la fabrication d'éco-matériaux à l'évolution des compétences et des emplois dans le secteur du bâtiment), sont autant d'enjeux contribuant à la fois au bien-être de la population et au développement d'emplois locaux tout en pensant aux générations futures. Le budget ici mobilisé s'inscrit dans le cadre ambitieux du Plan « 100 000 logements », visant à poursuivre la dynamique de réhabilitation énergétique et environnementale des logements dans le Nord – Pas de Calais en 2015, et accompagner en particulier l'autoréhabilitation.

*Promouvoir le management environnemental, les écotecnologies et l'écoconception et développer les filières d'énergies renouvelables et les écofiliales- 6,31 M€ (Investissement : 4,1 M€ dont 3,35 M€ au titre des énergies renouvelables ; Fonctionnement : 2,21 M€)*

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens, entreprises, collectivités... L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits sont autant d'approches qui se développent dans les pôles de compétitivité et d'excellence régionale du Nord-Pas de Calais.

Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux est aussi la source de nouvelles activités économiques, dans le domaine des énergies renouvelables, des écotecnologies, ou des écofilères, telles que, par exemple, la filière des écomatériaux pour le secteur du bâtiment. La Région poursuivra en 2015 sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement, contribuant ainsi à la structuration de l'économie verte régionale.

Elle accompagnera par ailleurs la création d'un opérateur régional de soutien aux projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités territoriales et les citoyens, et financera une étude en faveur du développement de la géothermie.

### **Stratégie régionale d'écocitoyenneté – 2,125M€** (Fonctionnement)

La Région poursuivra en 2015 la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'écocitoyenneté tout au long de la vie. Cette stratégie s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

- contribuer à définir un projet de société qui concilie les aspirations des habitants du Nord-Pas de Calais et les enjeux environnementaux
- réduire les inégalités écologiques et les inégalités sociales
- encourager le passage à l'action par l'engagement collectif
- mobiliser les acteurs régionaux pour développer l'écocitoyenneté tout au long de la vie et dans les différentes réalités du quotidien des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, la Région s'appuie sur le monde associatif qui joue un rôle primordial dans la mobilisation et la participation des habitants. Par ailleurs, des actions en faveur de la participation citoyenne dans la Troisième Révolution Industrielle seront mises en œuvre, prioritairement en faveur la jeunesse. Un

budget en fonctionnement de 2,125 M€ est proposé en 2015 pour la mise en œuvre de cette stratégie régionale d'écocitoyenneté.

### **Coopération décentralisée : relever les défis environnementaux dans les pays du Sud – 0,24 M€**

(Investissement : 0,15M€ - Fonctionnement : 0.09M€)

En cohérence avec les orientations de la Région dans le domaine de la coopération décentralisée, 1% du budget de la politique Environnement (soit 0,24M€) sera consacré au financement d'actions visant à relever les défis environnementaux dans les pays du Sud, en donnant la priorité aux régions partenaires du Nord - Pas de Calais comme le Madagascar ou le Minas Gerais au Brésil.

### **Communication** (Fonctionnement)

Afin de garantir la réussite des politiques présentées ci-dessus, un budget de 0,185 M€ est proposé pour le financement d'actions de communication, qu'il s'agisse d'évènements en maîtrise d'ouvrage régionale comme le Festival de l'Arbre dont la troisième édition de novembre 2014 a rassemblé sur une semaine quelques 200 manifestations réparties sur l'ensemble du territoire régional, de la représentation de l'institution régionale dans le cadre d'évènements tels que le salon Environord ou de la réalisation de supports et documents permettant de présenter la politique environnementale régionale.



FEDER

Investissement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 ENV907500	FEDER INVESTISSEMENT	907			ENV	7 035 890,00	4 345 297,00	0,00	2 690 593,00
	Priorité 4.a) OS 1	907	75	5061	ENV	4 690 593,00	2 000 000,00	0,00	2 690 593,00
	Priorité 4.b) OS 1	907	75	5071	ENV	2 345 297,00	2 345 297,00	0,00	0,00
	Priorité 4.c) OS 1	907		5081	ENV				
	Priorité 4.e) OS 3	907		5093	ENV				
	Priorité 5.a) OS 1	907		5111	ENV				
	Priorité 6.d) OS 1	907		5131	ENV				
	Priorité 6.d) OS 2	907		5132	ENV				
<b>Total programmes</b>						<b>7 035 890,00</b>	<b>4 345 297,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 690 593,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 ENV906500	FEDER INVESTISSEMENT	906	62		ENV	87 667 184,00	8 766 719,00	13 150 077,00	65 750 388,00
	Priorité 4.a) OS 1	906	62	5061	ENV	12 476 978,00	1 247 698,00	1 871 547,00	9 357 733,00
	Priorité 4.b) OS 1	906	62	5071	ENV	7 551 855,00	755 186,00	1 132 778,00	5 663 891,00
	Priorité 4.c) OS 1	906	62	5081	ENV	15 103 710,00	1 510 371,00	2 265 556,00	11 327 783,00
	Priorité 4.e) OS 3	906	62	5093	ENV	8 536 879,00	853 688,00	1 280 532,00	6 402 659,00
	Priorité 5.a) OS 1	906	62	5111	ENV	21 013 857,00	2 101 386,00	3 152 078,00	15 760 393,00
	Priorité 6.d) OS 1	906	62	5131	ENV	11 163 611,00	1 116 361,00	1 674 542,00	8 372 708,00
	Priorité 6.d) OS 2	906	62	5132	ENV	11 820 294,00	1 182 029,00	1 773 044,00	8 865 221,00
<b>Total programmes</b>						<b>87 667 184,00</b>	<b>8 766 719,00</b>	<b>13 150 077,00</b>	<b>65 750 388,00</b>
<b>Total général</b>						<b>94 703 074,00</b>	<b>13 112 016,00</b>	<b>13 150 077,00</b>	<b>68 440 981,00</b>

FEDER

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 ENV937500	FEDER FONCTIONNEMENT	937			ENV	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 4.a) OS 1	937		5061	ENV	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 4.b) OS 1	937		5071	ENV	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 4.c) OS 1	937		5081	ENV				
	Priorité 4.e) OS 3	937		5093	ENV				
	Priorité 5.a) OS 1	937		5111	ENV				
	Priorité 6.d) OS 1	937		5131	ENV				
	Priorité 6.d) OS 2	937		5132	ENV				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 ENV936500	FEDER FONCTIONNEMENT	936	62		ENV	37 571 650,00	3 757 165,00	5 635 747,00	28 178 738,00
	Priorité 4.a) OS 1	936	62	5061	ENV	5 347 276,00	534 728,00	802 091,00	4 010 457,00
	Priorité 4.b) OS 1	936	62	5071	ENV	3 236 509,00	323 651,00	485 476,00	2 427 382,00
	Priorité 4.c) OS 1	936	62	5081	ENV	6 473 018,00	647 302,00	970 953,00	4 854 763,00
	Priorité 4.e) OS 3	936	62	5093	ENV	3 658 663,00	365 866,00	548 799,00	2 743 998,00
	Priorité 5.a) OS 1	936	62	5111	ENV	9 005 939,00	900 594,00	1 350 891,00	6 754 454,00
	Priorité 6.d) OS 1	936	62	5131	ENV	4 784 405,00	478 440,00	717 661,00	3 588 304,00
	Priorité 6.d) OS 2	936	62	5132	ENV	5 065 840,00	506 584,00	759 876,00	3 799 380,00
<b>Total programmes</b>						<b>37 571 650,00</b>	<b>3 757 165,00</b>	<b>5 635 747,00</b>	<b>28 178 738,00</b>
<b>Total général</b>						<b>37 571 650,00</b>	<b>3 757 165,00</b>	<b>5 635 747,00</b>	<b>28 178 738,00</b>

## DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### FONDS EUROPEENS 2014-2020

La DENV est responsable de la gestion relative aux investissements prioritaires pour les dossiers dont elle a la charge. A ce titre ont été déduites de l'exercice les dotations dont la DAD est responsable, sachant que les investissements prioritaires sur lesquels s'imputent les dossiers gérés par la DRESSTIC et de la direction des transports ne sont pas ciblés dans le tableau joint.

Fonds européens 2014-2020 – DENV	Enveloppe
IP 4A – OS1	24 M €
IP 4B – OS1	14 M €
IP 4C – OS1	23 M €
IP 4E – OS 3	13 M €
IP 5A – OS 1	32 M €
IP 6D – OS 1	35 M €
IP 6D – OS 2	

#### **1) IP 4A favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables – OS 1 augmenter la production, la distribution, le stockage d'énergies renouvelables et fatales**

Cette priorité dotée de 24 millions d'euros s'adresse aux porteurs de projet publics et privés qui s'engagent dans des opérations pilotes ou de démonstration de production, de diffusion ou de stockage des énergies renouvelables, aux

expérimentations de techniques de combustion du bois à faibles émissions de particules, aux installations de chaufferies bois performantes, de réseaux de chaleur, de récupération de chaleur. Elle vise également à doter les fonds d'investissement en faveur d'un développement massif des ENR.

Des actions d'appui en faveur des opérations d'investissement sont également prévues, telles que la formation, l'animation, l'accompagnement du changement, l'évaluation et la capitalisation.

#### **2) IP 4B favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises – OS 1 augmenter la mise en place de solutions énergétiques durables et la préservation des ressources par le tissu économique**

Cette priorité dotée de 14 millions d'euros s'adresse essentiellement aux entreprises à travers la mise en place d'outils financiers, et de subventions pour des opérations exemplaires visant l'excellence environnementale (réhabilitation thermique des bâtiments, éclairage performant, procédés industriels performants, systèmes de chauffage et climatisation performants, cogénération, recyclage, économie circulaire).

Des actions d'appui en faveur des opérations d'investissement sont également prévues, telles que la capitalisation des expériences, l'animation et l'accompagnement-coordination des acteurs.

**3) IP 4C soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement – OS 1 réduire la consommation d'énergie du patrimoine public et du logement ancien, dans la perspective d'une division par 4 des émissions de GES à horizon 2050**

La gestion de cette priorité dotée de 56 millions d'euros est partagée entre la DENV pour le patrimoine public hors logement et les réseaux (23 millions d'euros) et la DAD pour le logement, public et privé (33 millions d'euros).

La priorité porte à la fois sur le financement d'opérations relatives à la rénovation énergétique et environnementale des bâtiments publics et du parc de logement social, s'inscrivant dans une optique facteur 4 à l'horizon 2050 (ou BBC-Rénovation pour le bâti), en privilégiant ces opérations en circuit court et par déploiement d'énergies renouvelables, ou relatifs à la construction neuve de bâtiments publics à énergie positive, y compris le soutien aux projets de stockage d'énergie, et au développement des réseaux au service de la performance énergétique.

Par ailleurs, il est envisagé la création d'outil(s) de financement innovant(s) pour soutenir la rénovation à grande échelle des parcs publics et privés (plan 100 000 logements).

Le soutien aux études pourra être envisagé ponctuellement pour analyser l'état énergétique et environnemental du bâti public et des réseaux d'énergie à l'échelle d'un territoire (intercommunalités - pays), afin de s'inscrire dans des programmations répondant aux objectifs « climat » du territoire.

Un volet étude sera également dédié au parc de logements privés pour le financement d'audits énergétiques et environnementaux avec un accompagnement social, dans le cadre d'opérations programmées de l'habitat conventionnées avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

**4) IP 4E favoriser des stratégies de développement à faible émission de carbone pour les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer – OS 3 démontrer la possibilité d'un changement de modèle en matière d'urbanisation, moins émetteur de carbone**

Cette priorité dotée de 13 millions d'euros s'adresse essentiellement aux porteurs de projets publics, sans nécessairement exclure les autres porteurs, et vise le financement des expérimentations relatives à des opérations démonstratives en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de carbone et de polluants atmosphériques en milieu urbain, et au développement de la nature en ville. Sont soutenues à travers cette priorité également l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études relatives à la promotion d'un nouvelle modèle urbain.

**5) IP 5A soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes – OS 1 garantir la protection des populations, en priorité celles du littoral et des zones basses notamment des Wateringues, en privilégiant les solutions de protection biodiversitaire et en adaptant l'usage du foncier**

Cette priorité dotée de 32 millions d'euros s'adresse essentiellement aux porteurs de projets publics, sans nécessairement exclure les autres porteurs, et vise le financement des opérations relatives à l'expérimentation, au renforcement, à la modernisation ou à la création d'ouvrages de protection, de zones tampons, en favorisant la valorisation matière, en particulier des sédiments, en améliorant le cycle global de l'eau, et la gestion des eaux continentales afin d'atteindre le bon état écologique.

Pour y concourir, pourront être financées également l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'ingénierie de projet, la réalisation d'outils d'animation, de sensibilisation et d'éducation, comprenant la valorisation des savoir-faire acquis.

En préalable, il convient de préciser que la priorité 6D est dotée de 35 millions d'euros sans distinction particulière apportée dans le programme opérationnel sur une répartition entre les objectifs spécifiques 1 et 2. Pour se conformer au format prévu dans le tableau budgétaire, il a été arbitrairement décidé de répartir la dotation en 17 millions pour l'OS 1 et 18 millions pour l'OS 2.

**6) IP 6D protéger et restaurer la biodiversité et les sols, favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes – OS 1 restaurer et accroître les milieux naturels et réintroduire des espèces**

Cette priorité s'adresse aux porteurs de projets publics et privés, et vise le financement des opérations relatives à la préservation, à la restauration, au développement de la biodiversité, de milieux naturels et aquatiques. Pour y concourir, pourront être financés également les travaux de recherche et d'amélioration des connaissances concernant les sols, les espèces, leurs écosystèmes, les services écosystémiques et leurs évolutions face au changement climatique, la biodiversité et les habitats naturels, ainsi que la conception et réalisation d'outils de concertation et de formation sur le thème de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

**7) IP 6D protéger et restaurer la biodiversité et les sols, favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes – OS 2 développer les boisements dans un but de préservation et de restauration de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et aux maladies émergentes des arbres**

Cette priorité s'adresse aux porteurs de projets publics et privés, et vise le financement des opérations relatives à la préservation, à la restauration d'espèces locales et génétiquement diversifiées ainsi que les dispositifs d'accompagnement des propriétaires forestiers et des porteurs de projet de boisement et de plantations citoyennes.

# SPORTS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
1 785 438,00 €	6 787 692,00 €	13 000 000,00 €	11 900 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
12 964 304,00 €	14 204 091,00 €	13 584 987,00 €	13 584 987,00 €

Communication	70 000,00 €	70 000,00 €
---------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	13 654 987,00 €	<b>13 654 987,00 €</b>
--------------	-----------------	------------------------

## SPORTS

## Programmes antérieurs

## Investissement

## BP 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>11 340 975,00</b>	<b>9 466 765,00</b>	<b>1 874 210,00</b>
SPO90302	Equipements d'intérêt Régional	903	32	SPO	8 711 134,00	7 965 591,00	745 543,00
SPO90303	Equipements intercommunaux	903	32	SPO	2 033 378,00	1 482 974,00	550 404,00
SPO90304	Ligues	903	32	SPO	596 463,00	18 200,00	578 263,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>11 340 975,00</b>	<b>9 466 765,00</b>	<b>1 874 210,00</b>

## Programmes 2015

## BP 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
SPO90303	Equipements intercommunaux	903	32	SPO	5 400 000,00	2 000 000,00	3 400 000,00
SPO90304	Ligues	903	32	SPO	1 387 692,00	433 235,00	954 457,00
<b>Total programmes</b>					<b>6 787 692,00</b>	<b>2 433 235,00</b>	<b>4 354 457,00</b>
<b>Total général</b>					<b>18 128 667,00</b>	<b>11 900 000,00</b>	<b>6 228 667,00</b>

SPORTS		Fonctionnement			BP 2015		
Programmes antérieurs		Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>4 180 896,00</b>	<b>4 180 896,00</b>	<b>0,00</b>
SPO93301	Formation emploi	933	32	SPO	128 200,00	128 200,00	0,00
SPO93302	Animation territoire régional	933	32	SPO	3 755 096,00	3 755 096,00	0,00
SPO93303	Accompagnement milieu sportif	933	32	SPO	232 000,00	232 000,00	0,00
SPO93304	Fonctionnement des structures sportives	933	32	SPO	65 600,00	65 600,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>4 180 896,00</b>	<b>4 180 896,00</b>	<b>0,00</b>

Programme 2015		Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
SPO93301	<b>FORMATION EMPLOI</b>	933	32	SPO	<b>1 120 000,00</b>	<b>990 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
	Pôles de formation	933	32	SPO	700 000,00	620 000,00	80 000,00
	Centre de formation des clubs	933	32	SPO	360 000,00	340 000,00	20 000,00
	Profession sport	933	32	SPO	60 000,00	30 000,00	30 000,00
SPO93302	<b>ANIMATION TERRITOIRE REGIONAL</b>				<b>9 775 832,00</b>	<b>5 398 297,00</b>	<b>4 377 535,00</b>
	Manifestations sportives	933	32	SPO	1 700 000,00	1 500 000,00	200 000,00
	Accompagnement des clubs - (Conventions d'objectifs - Grille de dotations des clubs - Performance jeunes et seniors)	933	32	SPO	7 950 832,00	3 773 297,00	4 177 535,00
	Coupe d'Europe (Aide aux déplacements pour les clubs en conventions d'objectifs)	933	32	SPO	125 000,00	125 000,00	0,00
SPO93303	<b>ACCOMPAGNEMENT MILIEU SPORTIF</b>				<b>1 083 609,00</b>	<b>853 609,00</b>	<b>230 000,00</b>
	Accompagnement de projets ( Insertion - Handisport - Formation des bénévoles - sport pour tous -sport féminin - sport santé - Actions de proximité)	933	32	SPO	653 609,00	603 609,00	50 000,00
	Programmes annuels : UNSS/UGSEL-Sports adapté-Sport en milieu rural-Handisport-Médecine du sport - CROS ...	933	32	SPO	430 000,00	250 000,00	180 000,00
SPO93304	<b>FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES</b>				<b>2 224 650,00</b>	<b>2 162 185,00</b>	<b>62 465,00</b>
	Stade couvert régional à Liévin /Vélodrome couvert régional à Roubaix / Maison des Sports	933	32	SPO	2 224 650,00	2 162 185,00	62 465,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>70 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		70 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>14 204 091,00</b>	<b>9 474 091,00</b>	<b>4 800 000,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>13 654 987,00</b>	<b>4 800 000,00</b>

## POLITIQUES SPORTIVES

Avec un budget de 25.5 M€ consacrés au sport, la Région Nord – Pas de Calais conforte son engagement aux côtés du mouvement sportif et des acteurs de terrain. Entre la proximité de ses politiques sportives et la cohérence de son positionnement sur d'autres champs d'actions, elle confirme sa volonté pour 2015 de contribuer à l'animation de nos territoires, au développement de la pratique sportive amateur et de haut niveau.

Vecteur d'éducation, d'insertion et de santé, les pratiques sportives contribuent à l'épanouissement de notre jeunesse. Le rôle social du sport tient ici toute sa place dans notre société.

Dans un contexte financier particulièrement difficile pour les associations sportives, la Région entend maintenir, par cet effort budgétaire, sa politique d'initiative. Cette solidarité en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également à l'attractivité du territoire régional et à la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

### **L'aide au Mouvement Sportif (crédits de fonctionnement)**

Doté d'une enveloppe de 14,2 M€ en autorisations d'engagement, ce budget permettra le maintien d'un soutien actif et développé au bénéfice des associations sportives.

Ce budget, permettra notamment :

- d'accompagner les sportifs régionaux dans leur double projet de formation (sportif et scolaire) à travers les 25 structures s'inscrivant dans le Parcours d'Excellence Sportive, en particulier celles implantées au CREPS de Wattignies, et de participer à la qualification de nos jeunes athlètes.
- de permettre un soutien actif à nos associations pour l'organisation d'environ 350 manifestations sportives d'envergure régionale, nationale et internationale sur l'ensemble du territoire.
- de conforter les partenariats engagés avec plus de 400 clubs en région de niveau national et européen, dont 45 en conventions d'objectifs.
- D'intensifier l'accompagnement des projets portés par les Ligues et Comités Régionaux sur l'ensemble du territoire régional au travers des axes insertion, handisport, sport féminin et sport pour tous.
- de doter les équipes de jeunes licenciés du matériel indispensable à l'entraînement et à la compétition.
- De maintenir notre partenariat en direction des bénévoles et encadrants sportifs par la formation.

- d'assurer les moyens d'une pratique du sport scolaire, au-delà de l'éducation physique et sportive, en lien avec le sport fédéral.
- de participer à la prévention, d'engager les actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé.
- de soutenir l'ouverture et l'intégration d'une pratique sportive quel que soit le handicap ou la localisation géographique des pratiquants et ainsi créer une offre de pratique adaptée et diversifiée.
- de poursuivre nos engagements contractuels dans l'aide en fonctionnement de nos structures sportives : le Vélodrome Régional à Roubaix et le Stade Couvert Régional à Liévin.

Pour permettre la réalisation de ces engagements en 2015, une enveloppe de 13,6 M€ est consacrée en crédits de paiement.

### **Les Equipements sportifs (crédits d'investissement)**

Une enveloppe de 11,9 M€ est inscrite en crédits de paiement. Ce budget permettra d'honorer les partenariats engagés pour la création d'équipements sportifs de territoires (centres de tennis départementalisés, piscines communautaires...).

Au-delà, la Région entend maintenir et élargir son soutien afin de :

- participer aux cotés des clubs régionaux à l'acquisition de minibus pour le transport de nos jeunes licenciés sur les lieux de stages et de compétition
- de répondre aux attentes des territoires en matière de création et de rénovation de terrains synthétiques et permettre ainsi d'assurer un grand nombre de rencontres sportives et d'entraînements en extérieur tout au long de l'année.
- de donner les moyens aux associations sportives d'accueillir des publics diversifiés et de garantir une pratique ouverte à tous, par l'acquisition de matériels adaptés.

Ces moyens financiers permettront de maintenir la cohérence de notre positionnement régional et d'un maillage territorial en structures sportives.



## SPORTS - STADE BOLLAERT - DELELIS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	0,00 €	35 000 000,00 €	36 000 000,00 €

**GPR Rénovation du Stade Bollaert-Delelis**  
Programmes antérieurs

**Investissement**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>46 010 417,86</b>	<b>36 000 000,00</b>	<b>10 010 417,86</b>
<b>GPR90305</b>	<b>Rénovation du Stade Bollaert-Delelis (45811)</b>	903	32	GPR	43 791 784,33	34 500 000,00	9 291 784,33
	<b>Rénovation du Stade Bollaert-Delelis (20422)</b>	903	32	GPR	2 218 633,53	1 500 000,00	718 633,53
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>46 010 417,86</b>	<b>36 000 000,00</b>	<b>10 010 417,86</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>GPR90305</b>	<b>Rénovation du Stade Bollaert-Delelis</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		903	32	GPR	0,00	0,00	0,00
	<b>Total programmes</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>Total général</b>					<b>36 000 000,00</b>	<b>10 010 417,86</b>
--	----------------------	--	--	--	--	----------------------	----------------------

## RENOVATION DU STADE BOLLAERT-DELELIS A LENS

### Investissement

Le stade Félix Bollaert-Delelis de Lens a été retenu pour accueillir le Championnat d'Europe de Football de l'UEFA 2016. Dans ce contexte, le stade fait l'objet d'un programme de rénovation pour accueillir cette manifestation. Devant l'impossibilité technique et financière dans laquelle le Racing Club de Lens (RCL) se trouve pour réaliser les travaux, la Région Nord Pas de Calais a accepté, fin 2012, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette rénovation au nom et pour le compte du RCL.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'une démarche concertée entre le Centre National de Développement du Sport (CNDS), la Région, le Département du Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) lesquels se sont engagés à apporter respectivement 12 millions d'Euros, 25 millions d'Euros, 10 millions d'Euros, 12 millions d'Euros.

La Région assurera également l'ingénierie financière du projet en collectant au nom et pour le compte du RCL les subventions allouées au projet et en préfinançant les 11 millions d'Euros utiles à son bouclage financier.

A compter de 2017, à l'image du contrat d'emprunt négocié par la Région, le RCL remboursera la Région de ces 11 millions d'Euros et cette dernière percevra pendant la durée de remboursement de l'emprunt (25 ans) la valorisation du loyer.

L'inscription de 36 M€ en CP 2015 permettra à la fois de payer la poursuite des travaux menés par la Région et de rembourser le RCL des dépenses réalisées par le club avant la signature de la convention avec la Région.



## SPORTS - ARENA SC LIEVIN

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	4 500 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €

**GPR Travaux de réhabilitation ARENA SC Liévin**  
**Programmes antérieurs**

**Investissement**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				0,00	0,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
GPR90309	Travaux de réhabilitation ARENA Stade Couvert Liévin (45819)				4 500 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00
		903	32	GPR	4 500 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>4 500 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>4 500 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>

## ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN

Le Stade couvert a fait l'objet de travaux de rénovation importants qui se sont achevés à l'été 2009. A l'issue de ces travaux, une série de réserves ont été posées qui pour certaines n'ont pu être levées. Ainsi en était-il de fissures apparues sur certaines poutres neuves. L'expertise réalisée a abouti à la conclusion que l'état des fissures sur les poutres comportait un risque tel qu'en l'absence de confortement rapide, le risque de dégradation de la structure, voire son effondrement, deviendrait incontrôlable.

Le Syndicat mixte du stade couvert de Liévin a décidé à titre de précaution la suspension de l'exploitation du Stade en octobre 2012 puis, subséquentement et faute de solution technique de réparation mise en œuvre à cette date, sa fermeture administrative en septembre 2013.

Le 28 décembre 2012, l'assureur Dommage ouvrage du Syndicat mixte a estimé que les dommages apparus et dénoncés dans le courrier précité, seraient pris en charge dans le cadre de l'assurance dommages ouvrages.

Une solution technique pérenne de réparation a pu être dégagée.

En raison de la technicité des opérations à mener, il a été proposé que le Syndicat Mixte du Stade Couvert délègue, dans le cadre d'une convention, la maîtrise d'ouvrage de ces réparations pendant la période du sinistre à la Région Nord - Pas de Calais.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 4,5 M€, étant précisé que le Maître d'ouvrage versera au titre de l'avance, la totalité du montant prévisionnel des travaux établi par l'assurance dommage ouvrage du Stade couvert régional, de telle sorte que l'avance couvre les besoins de trésorerie du Mandataire.

Les inscriptions budgétaires sont par conséquent de 4,5 M€ en AP et les CP 2015 seront de 3 M€ pour permettre la réalisation des travaux.



## PORTS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
25 755 000,00 €	<b>319 792 000,00 €</b>	18 272 604,00 €	<b>71 090 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
7 760 072,00 €	<b>16 944 630,00 €</b>	7 824 323,00 €	<b>16 200 000,00 €</b>

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

<b>Total</b>	<b>7 824 323,00 €</b>	<b>16 200 000,00 €</b>
--------------	-----------------------	------------------------

## PORTS

## Investissement

## Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>65 133 365,80</b>	<b>23 539 291,00</b>	<b>41 594 074,80</b>
DDP90801	Port de Boulogne	908	886	DDPB	33 901 723,02	8 446 082,00	25 455 641,02
DDP90802	Port de Calais	908	886	DDPC	12 435 582,87	2 109 341,00	10 326 241,87
		908	886	DDPL	13 239 600,00	12 036 000,00	1 203 600,00
DDP90803	Dépenses communes Boulogne Calais	908	886	DDPS	3 292 386,78	378 970,00	2 913 416,78
	Lille	908	886	DDPL	2 264 073,13	568 898,00	1 695 175,13
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>65 133 365,80</b>	<b>23 539 291,00</b>	<b>41 594 074,80</b>

## Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DDP90801	Port de Boulogne				<b>21 800 000,00</b>	<b>1 217 845,00</b>	<b>20 582 155,00</b>
	L1	908	886	DDPB	21 800 000,00	1 217 845,00	20 582 155,00
DDP90802	Port de Calais				<b>14 527 000,00</b>	<b>7 868 864,00</b>	<b>6 658 136,00</b>
	L1	908	886	DDPC	14 527 000,00	7 868 864,00	6 658 136,00
DDP90803	Dépenses communes Boulogne Calais				<b>165 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
	L1	908	886	DDPC	100 000,00	100 000,00	0,00
	L2	908	886	DDPS	65 000,00	60 000,00	5 000,00
							0,00
DDP90805	Calais port 2015				<b>283 300 000,00</b>	<b>38 304 000,00</b>	<b>244 996 000,00</b>
	L1	908	886	DDPC	283 300 000,00	38 304 000,00	244 996 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>319 792 000,00</b>	<b>47 550 709,00</b>	<b>272 241 291,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>384 925 365,80</b>	<b>71 090 000,00</b>	<b>313 835 365,80</b>

## PORTS

## Fonctionnement

## Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>1 904 631,57</b>	<b>397 813,00</b>	<b>1 506 818,57</b>
DDP93801	Port de Boulogne	938	886	DDPB	580 363,62	50 000,00	530 363,62
DDP93802	Port de Calais	938	886	DDPC	854 906,94	235 813,00	619 093,94
DDP93803	Dépenses communes Boulogne et Calais	938	886	DDPS	108 904,30	60 000,00	48 904,30
DDP93803	Lille	938	886	DDPL	360 456,71	52 000,00	308 456,71
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>1 904 631,57</b>	<b>397 813,00</b>	<b>1 506 818,57</b>

## Programme 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DDP93801	Port de Boulogne	938	886	DDPB	4 471 000,00	3 328 557,00	1 142 443,00
DDP93802	Port de Calais	938	886	DDPC	2 359 600,00	2 359 600,00	0,00
DDP93803	Dépenses communes Boulogne et Calais				1 114 030,00	1 114 030,00	0,00
	L1	938	886	DDPC	496 030,00	496 030,00	0,00
	L2	938	886	DDPS	330 000,00	330 000,00	0,00
	L3	938	886	DDPL	288 000,00	288 000,00	0,00
DDP93805	Calais port 2015	938	886	DDPC	9 000 000,00	9 000 000,00	0,00
	<b>Total programmes</b>				<b>16 944 630,00</b>	<b>15 802 187,00</b>	<b>1 142 443,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>16 200 000,00</b>	<b>2 649 261,57</b>

## Les Ports

### A. Les Ports

#### I. Contexte

La Région va poursuivre en 2015 :

- son programme de restauration, réhabilitation et mise en sécurité des ouvrages mobiles et fixes des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais,
- le versement de subventions accordées dans le respect des conventions signées.

La proposition budgétaire 2015 en dépenses s'élève en section d'investissement à **319,792 M€ en AP**, dont 283,3 M€ concernant le projet DSP<sup>1</sup>, soit **36,492 M€** hors impact DSP (contre 25,75 M€ au BP 2014). Le budget s'élève à **71,09 M€ en CP**, dont 50,34 M€ concernant le projet DSP ; soit **20,75 M€** hors impact DSP (contre 18,27 M€ au BP 2014),

Pour le fonctionnement, le budget s'élève à à **16,94 M€ en AEP**, dont 9 M€ concernant le projet DSP, soit **7,94 M€** hors impact DSP (7,76 M€ au BP 2014) et à **16,2 M€ en CP**, dont **9 M€** concernant le projet DSP, soit **7,2 M€** hors impact DSP (7,82M€ au BP 2014).

Le détail de l'**impact budgétaire de la DSP est défini en page 6** de la présente note.

**Quant aux recettes**, elles sont estimées pour 2015 à **14,39 M€**, hors impact DSP (9,32 M€ en 2014).

Tableaux de synthèse hors impact DSP :

<b>Investissement (M€)</b>	<b>AP 2015</b>	<b>CP 2015</b>
Port de Boulogne-sur-Mer	21,800	9,664
Port de Calais	14,527	9,978
Dépenses communes	0,165	1,108
<b>TOTAL</b>	<b>36,492</b>	<b>20,750</b>

<b>Fonctionnement (M€)</b>	<b>AEP 2015</b>	<b>CP 2015</b>
Port de Boulogne-sur-Mer	4,47	3,38
Port de Calais	2,85	3,09
Dépenses communes	0,62	0,73
<b>TOTAL</b>	<b>7,94</b>	<b>7,20</b>

<sup>1</sup> Le projet DSP est dans le cas présent constitué des impacts budgétaires du contrat de concession, du contrat de résiliation et du contrat d'indemnisation Tioxide

## Les segments

### 1. Le port de Boulogne-sur-Mer

En 2015, la Région va poursuivre les opérations de développement économique du port et de restauration des ouvrages déjà engagées, dont l'opération de reconstruction du quai des paquebots délibérée en 2013 et, lancer de nouvelles opérations essentiellement de réparation des ouvrages.

- Investissement – DDP90801- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>8,45</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Reconstruction du quai des paquebots (*)		3,50
Barrage Marguet - Réalisation du dispositif de libre circulation piscicole (**)		1,50
Musoir de la jetée Sud-Ouest		0,80
Enlèvement des macro-déchets au bassin Loubet		0,61
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>21,80</b>	<b>1,22</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Travaux de réhabilitation de la digue Carnot (***)	10,00	
Travaux de réparation des traverses Nord et Sud	4,50	0,00
Travaux de protection anticorrosion du quai de l'Europe	3,50	0,00
Travaux d'assainissement du tunnel de l'Ave Maria (complément)	1,00	0,00
Enlèvement des macro-déchets au bassin Napoléon - ESTIMATION	0,62	0,01
Travaux de grosses réparations ou d'amélioration des ouvrages	0,50	0,50
Musoirs de la jetée Sud Ouest/ Complément travaux	0,40	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>21,80</b>	<b>9,67</b>

(\*) Subvention prévue de la ville de Boulogne sur Mer à hauteur de 50% du montant des travaux

(\*\*) Subvention prévue de l'Agence de l'Eau et participation FEDER à hauteur de 60% du montant des travaux (2,44 M€)

(\*\*\*) Estimation à affiner, la définition de la co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etat n'étant pas encore arrêtée: 80% du coût de l'opération devrait être financé par l'Etat.

- Fonctionnement –DDP93801- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 1,03M€ au 01/01/2015</b>		<b>0,05</b>
Fonctionnement courant		0,05
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>4,47</b>	<b>3,33</b>
Dragage d'entretien	3,20	2,70
Etudes	0,02	0,46
<b>TOTAL</b>	<b>4,47</b>	<b>3,38</b>

### 2. Le port de Calais

En 2015, la Région va poursuivre les opérations de restauration d'ouvrage déjà engagées et lancer de nouvelles opérations essentiellement de mise en sécurité des ouvrages.

- Investissement –DDP90802-1 :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>2,11</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Réhabilitation du perré Risban		0,67
Ecluse de la Batellerie – reconstruction des portes et continuité écologique		0,38
Restauration des vannes de l'écluse Carnot		0,20
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>14,53</b>	<b>7,87</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Réhabilitation des quais métalliques du bassin Ouest	8,00	4,00
Réparation du musoir de la jetée est (*)	4,32	3,60
Fourniture et pose d'équipement de géo-positionnement et de sondage	0,50	0,25
<b>TOTAL</b>	<b>14,53</b>	<b>9,98</b>

(\*) Dépenses compensées par la couverture d'assurance à hauteur de 100%

- Fonctionnement –DDP93802- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 0,76M€ au 01/01/2015</b>		<b>0,23</b>
Fonctionnement courant		0,70
Etudes		0,12
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>2,36</b>	<b>2,36</b>
Dragage	2,10	2,10
Fonctionnement courant	0,19	0,18
Etudes	0,05	0,05
VTA	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>2,36</b>	<b>2,59</b>

### 3. Les dépenses communes aux deux ports Régionaux (hors Calais port 2015 et Délégation de services publics)

Il est regroupé dans cette rubrique, les dépenses d'équipement du Parc Automobiles et Engins (acquisitions de véhicules et outillage), du Service Dragage, la réserve annuelle pour grosses avaries et des crédits pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Investissement –DDP90803- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>0,95</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Mise en œuvre mesures environnementales Calais 2015		0,49
Crédits d'études et recours à des assistances à maîtrise d'ouvrage		0,35
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>0,16</b>	<b>0,16</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Renouvellement véhicules et outillage Parc Auto et Engins	0,16	0,16
<b>TOTAL</b>	<b>0,16</b>	<b>1,11</b>

- Fonctionnement –DDP93803- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>0,11</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Contribution Guichet Unique		0,05
Divers		0,06
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>1,11</b>	<b>1,12</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Campagne de dragage spécifique	0,70	0,70
Fonctionnement courant du PAE	0,31	0,30
<b>TOTAL</b>	<b>1,11</b>	<b>1,23</b>

### 4. Mise en œuvre de la DSP et du projet Calais port 2015

Les études, puis le suivi de la délégation de service public dans les ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais vont être poursuivies, comme les mesures préalables à la construction de Calais Port 2015 (mesures environnementales, contribution au financement du déplacement de la canalisation Tioxide, ...).

Le protocole d'accord concernant Tioxide a été délibéré lors de la séance plénière du 19 décembre 2014. Le contrat de DSP a été adopté lors de la séance plénière du 29 et 30 janvier 2015.

- Investissement –DDP90802 :

MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :	AP 2015	CP 2015
<b>MOA Tioxide : déplacement de l'exutoire du site</b>		
Protocole transactionnel		12,00

- Investissement –DDP90805 :

MESURES NOUVELLES	AP 2015	CP 2015
<b>MOA concessionnaire : Calais 2015</b>		
Subvention équipement (*)	270,00	31,00
Reprise et remboursements des avances octroyées	13,30	7,30
<b>TOTAL</b>	<b>283,30</b>	<b>38,30</b>

(\*) montant à considérer avec beaucoup de précautions. Une partie pourrait être compensée par des subventions Europe (RTE-T) et Etat.

- Fonctionnement –DDP93805 :

MESURES NOUVELLES	AEP 2015	CP 2015
Indemnité rupture anticipée des concessions actuelles (**) – 9 M€	9,00	9,00

(\*\*) traitement comptable à définir, en lien avec la construction du bilan d'ouverture de la nouvelle structure.

## II. Les Recettes

Elles sont estimées pour 2015 à **14,39 M€** hors impact DSP (et hors FCTVA) et se répartissent comme suit :

Recettes (En M€)	Investissement	Fonctionnement
Participation de la CCI Côte d'Opale aux opérations d'investissement (**)	0,00	
Participation de la CCI Côte d'Opale aux opérations de dragage (**)		0,00
Concession portuaire Calais – remboursement taxes foncières du port (**)		0,00
DGD exploitation (*)		6,50
DGD moyens généraux (*)		0,36
Redevances AOT (**)		0,00
Recettes diverses (Wateringues)		0,14
Redevances d'occupation de logements de fonction		0,02
PARTICIPATION FEDER (restauration libre circulation piscicole au barrage Marguet - études et travaux)	0,90	
Agence de l'Eau (libre circulation piscicole au barrage Marguet, étude faisabilité gestion des sédiments pollués)	0,54	
Participation de la ville de Boulogne sur Mer à la réhabilitation du quai des Paquebots (50%)	2,33	
Assurances pour les travaux de restauration du musoir de la jetée Est (100%)	3,60	
<b>TOTAL</b>	<b>7,37</b>	<b>7,02</b>

(\*) Pour mémoire la DGD « exploitation » est comptabilisée intégralement en fonctionnement. Sur les 6,5 M€ de compensation Etat (hors charges de personnel) suite au transfert de compétence portuaire, 1,9 M€ sont destinés à compenser les dépenses d'investissement.

Estimations non réactualisées, datant de 2012.

(\*\*) Ces recettes seront à actualiser selon la date précise de mise en œuvre la DSP.



# MER

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
6 200 000,00 €	1 259 000,00 €	2 287 891,00 €	1 747 132,00 €

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
774 000,00 €	700 000,00 €	761 452,00 €	700 000,00 €

<b>Communication</b>	0,00 €	<b>0,00 €</b>
----------------------	--------	---------------

<b>Total</b>	761 452,00 €	<b>700 000,00 €</b>
--------------	--------------	---------------------

## MER

## Investissement

## Programmes antérieurs

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>2 606 559,50</b>	<b>888 132,00</b>	<b>1 718 427,50</b>
<b>MER90901</b>	<b>PECHE</b>	909	93	MER	2 433 954,50	755 632,00	1 678 322,50
<b>MER90902</b>	<b>TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL</b>	909	93	MER	172 605,00	132 500,00	40 105,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>2 606 559,50</b>	<b>888 132,00</b>	<b>1 718 427,50</b>

## Programmes 2015

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>MER90901</b>	<b>PECHE</b>				<b>725 000,00</b>	<b>525 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
	Pêche et Aquaculture	909	93	MER	600 000,00	400 000,00	200 000,00
	Nouvelles vagues	909	93	MER	125 000,00	125 000,00	0,00
<b>MER90902</b>	<b>TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL</b>				<b>534 000,00</b>	<b>334 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
	Développement durable des ports et du Littoral	909	93	MER	534 000,00	334 000,00	200 000,00
	Trait de Côte (dont Wissant)	909	93	MER	0,00		0,00
<b>Total programmes</b>					<b>1 259 000,00</b>	<b>859 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>1 747 132,00</b>	<b>2 118 427,50</b>

MER

Fonctionnement

Programmes antérieurs

BP 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				641 647,37	277 154,00	364 493,37
MER93901	PECHE	939	93	MER	447 647,37	157 154,00	290 493,37
MER93902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL	939	93	MER	194 000,00	120 000,00	74 000,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>641 647,37</b>	<b>277 154,00</b>	<b>364 493,37</b>

Programmes 2015

BP 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
MER93901	PECHE				500 000,00	272 846,00	227 154,00
	Pêche	939	93	MER	500 000,00	272 846,00	227 154,00
MER93902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL				200 000,00	150 000,00	50 000,00
	Littoral	939	93	MER	200 000,00	150 000,00	50 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>700 000,00</b>	<b>422 846,00</b>	<b>277 154,00</b>
<b>Total général</b>						<b>700 000,00</b>	<b>641 647,37</b>

## MER et LITTORAL

### I. Contexte

La Région va poursuivre en 2015 son soutien à la filière pêche et aquaculture et poursuivre les orientations lancées en 2014, comprenant les dimensions trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral.

La proposition budgétaire 2015 en dépenses s'élève en section d'investissement à **1,26 M€ en AP** (6,20 M€ au BP 2014) et à **1,75 M€ en CP** 2015 (2,29 M€ au BP 2014), et en section de fonctionnement, à **0,70 M€ en AEP** (0,77 M€ au BP 2014) et à **0,73 M€ en CP** 2015 (0,76 M€ au BP 2014).

**Quant aux recettes**, elles sont estimées pour 2015 à **0,20 M€** et correspondent au remboursement d'une avance remboursable et diverses participations de collectivités

<b>Investissement (M€)</b>	<b>AP 2015</b>	<b>CP 2015</b>
<i>Soutien à la pêche et à l'aquaculture</i>	0,73	1,28
<i>Trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral</i>	0,53	0,47
<b>TOTAL</b>	<b>1,26</b>	<b>1,75</b>

<b>Fonctionnement (M€)</b>	<b>AEP 2015</b>	<b>CP 2015</b>
<i>Soutien à la pêche et à l'aquaculture</i>	0,50	0,43
<i>Trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral</i>	0,20	0,27
<b>TOTAL</b>	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>

## II. Les segments

### 1. Soutien à la pêche et à l'aquaculture

Conformément au cadre d'intervention approuvé par la Région, les soutiens à la modernisation de la flotte, à l'installation des pêcheurs et des mareyeurs, seront poursuivis en 2015.

- Investissement –MER90901- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>0,75</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Etudes pour la plate-forme d'innovation Nouvelles Vagues		0,40
Aide au mareyage		0,24
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>0,73</b>	<b>0,53</b>
Aides à la pêche et à l'aquaculture	0,50	0,28
Projet nouvelles vagues - plate-forme d'innovation - Expérimentation Gravelines	0,13	0,13
<b>TOTAL</b>	<b>0,73</b>	<b>1,28</b>

Il s'agit de soutiens à des actions collectives d'animation de la filière pêche et aquaculture pour lesquels des conventions d'objectifs pluriannuels sont en cours (mission Capécure 2020, centre régional des pêches maritimes...) ainsi qu'à des actions ponctuelles.

- Fonctionnement –MER93901- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>0,16</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Convention pluri annuelle d'objectifs 2014/2016 et programme d'action 2014 de la mission Capécure		0,05
Projet EODE (Expérimentation obligation de débarquement)		0,05
CRPMEM		0,04
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>0,50</b>	<b>0,27</b>
Pêche et Aquaculture (CRPM, Cap2020, ADDAM)	0,50	0,27
<b>TOTAL</b>	<b>0,50</b>	<b>0,43</b>

### 2. Trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral

Ce segment poursuit les actions nouvelles proposées par la Région en matière de protection des côtes et de développement durable des ports et du littoral.

- Investissement –MER90902- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>0,13</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Dossier réglementaire global de dérogation des espèces protégées		0,05
Construction d'une vedette pour la station de sauvetage en mer (SNSM) de Gravelines		0,08
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>0,53</b>	<b>0,34</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Trait de Côte (Etudes, PAPI, ...)	0,20	0,10
Carénage et remise en état de la porte de l'écluse des 10 M du port de Calais	0,13	0,13
Nouvelles activités maritimes (EMR)	0,10	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>0,53</b>	<b>0,47</b>

Ce nouveau segment permettra dans un premier temps d'initier des démarches d'appuis techniques et d'ingénierie en relation avec les collectivités concernées par la préservation du trait de côte.

- Fonctionnement –MER93902- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2015	CP 2015
<b>MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :</b>		<b>0,12</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Création d'une cellule ingénierie "submersion marine et érosion côtière" portée par le Syndicat Mixte Côte d'Opale		0,08
Crédits d'études et assistance à maîtrise d'ouvrage - Littoral et trait de côte		0,04
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>0,20</b>	<b>0,15</b>
<b>Dont principales opérations :</b>		
Trait de Côte	0,10	0,05
Développement durable des ports et du Littoral	0,04	0,04
Nouvelles activités maritimes	0,04	0,04
<b>TOTAL</b>	<b>0,20</b>	<b>0,27</b>

### III. Les Recettes

Elles sont estimées pour 2015 à **0,20 M€** (hors FCTVA) et se répartissent comme suit :

Recettes (En M€)	Investissement	Fonctionnement
Participation de la CAB, de la ville de Boulogne et de la CCIBCO à parts égales (dérogation espèces protégées)	0,03	
Avance remboursable ACANOR (demande de remise gracieuse en cours d'instruction)	0,17	
<b>TOTAL</b>	<b>0,20</b>	<b>0,00</b>

## PREVENTION - SANTE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
14 325 917,00 €	<b>14 725 917,00 €</b>	13 577 281,00 €	<b>12 800 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
6 948 566,00 €	<b>6 188 500,00 €</b>	6 324 428,00 €	<b>5 850 000,00 €</b>

Communication	40 000,00 €	25 000,00 €
---------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	<b>6 364 428,00 €</b>	<b>5 875 000,00 €</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

**PREVENTION - SANTE**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

					<b>BP 2015</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>Affecté non mandaté 01/01/2015</b>	<b>Phasage 2015</b>	<b>Phasages ultérieurs</b>
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>19 944 209,00</b>	<b>7 494 235,00</b>	<b>12 449 974,00</b>
<b>SAN90405</b>	<b>PLAN CANCER</b>	904	41	SAN	14 694 465,00	5 500 000,00	9 194 465,00
<b>SAN90406</b>	<b>SANTE ET TERRITOIRE</b>	904	41	SAN	5 249 744,00	1 994 235,00	3 255 509,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>19 944 209,00</b>	<b>7 494 235,00</b>	<b>12 449 974,00</b>

**Programmes 2015**

					<b>BP 2015</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>MONTANT AP 2015</b>	<b>Phasage 2015</b>	<b>Phasages ultérieurs</b>
<b>SAN90405</b>	<b>PROGRAMME REGIONAL CANCERS</b>				<b>11 500 000,00</b>	<b>3 985 765,00</b>	<b>7 514 235,00</b>
	Consolider l'accès aux soins par une aide aux équipements sanitaires	904	41	SAN	11 500 000,00	3 985 765,00	7 514 235,00
<b>SAN90406</b>	<b>SANTE ET TERRITOIRES</b>				<b>3 225 917,00</b>	<b>1 320 000,00</b>	<b>1 905 917,00</b>
	Améliorer l'offre de soins sur les territoires	904	41	SAN	1 025 917,00	670 000,00	355 917,00
	Conforter les actions de télésanté	904	41	SAN	2 200 000,00	650 000,00	1 550 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>14 725 917,00</b>	<b>5 305 765,00</b>	<b>9 420 152,00</b>
<b>Total général</b>					<b>34 670 126,00</b>	<b>12 800 000,00</b>	<b>21 870 126,00</b>

**PREVENTION - SANTE**  
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>10 738 017,00</b>	<b>3 567 000,00</b>	<b>7 171 017,00</b>
<b>SAN93401</b>	<b>PREVENTION SANTE</b>	934	41	SAN	36 208,00	36 208,00	0,00
<b>SAN93404</b>	<b>PLAN CANCER</b>	934	41	SAN	4 664 319,00	1 500 000,00	3 164 319,00
<b>SAN93405</b>	<b>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</b>	934	41	SAN	3 539 549,00	1 200 000,00	2 339 549,00
<b>SAN93406</b>	<b>SANTE ET TERRITOIRE</b>	934	41	SAN	2 407 191,00	740 042,00	1 667 149,00
<b>SAN93407</b>	<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>	934	41	SAN	90 750,00	90 750,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>10 738 017,00</b>	<b>3 567 000,00</b>	<b>7 171 017,00</b>

Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>SAN93404</b>	<b>PROGRAMME REGIONAL CANCERS</b>				<b>2 470 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>1 770 000,00</b>
	Rénover la prévention, faciliter le dépistage et développer l'accompagnement	934	41	SAN	1 970 000,00	550 000,00	1 420 000,00
	Recherche clinique/Observation	934	41	SAN	500 000,00	150 000,00	350 000,00
<b>SAN93405</b>	<b>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</b>				<b>2 908 000,00</b>	<b>1 303 000,00</b>	<b>1 605 000,00</b>
	Renforcer les organismes régionaux de promotion de la santé	934	41	SAN	1 300 000,00	645 000,00	655 000,00
	Soutenir des actions de prévention dans un cadre partenarial et dans le cadre d'initiatives régionales	934	41	SAN	650 000,00	200 000,00	450 000,00
	Agir sur les interactions santé	934	41	SAN	700 000,00	200 000,00	500 000,00
	Santé des Etudiants	934	41	SAN	30 000,00	30 000,00	0,00
	Opération de développement Diabète	934	41	SAN	58 000,00	58 000,00	0,00
	Soutien aux victimes de l'amiante	934	41	SAN	170 000,00	170 000,00	0,00
<b>SAN93406</b>	<b>SANTE ET TERRITOIRES</b>				<b>750 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
	Améliorer l'offre de soins sur les territoires	934	41	SAN	250 000,00	100 000,00	150 000,00
	Agir sur la démographie médicale	934	41	SAN	500 000,00	150 000,00	350 000,00
<b>SAN93407</b>	<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>				<b>60 500,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 500,00</b>
	Coopération décentralisée	934	41	SAN	60 500,00	30 000,00	30 500,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>25 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		25 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>6 188 500,00</b>	<b>2 308 000,00</b>	<b>3 905 500,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>16 926 517,00</b>	<b>5 875 000,00</b>	<b>11 076 517,00</b>

## SANTE ET PLAN ANTI-CANCER

### I Contexte

Au cours des vingt dernières années, l'état de santé en Nord-Pas de Calais s'est considérablement amélioré pour la mortalité évitable grâce aux actions sur les facteurs de risque individuel (baisse de près de 36%) ou des actions relevant du système de soins (baisse de près de 50%). Cependant, malgré le soutien à des actions de prévention, malgré les progrès du dépistage, des thérapeutiques et de la recherche, les efforts et la mobilisation des institutions, des professionnels de santé, des associations et des bénévoles, la région n'a toujours pas rattrapé son retard par rapport au territoire national.

Les inégalités de santé sont malheureusement une réalité démontrée dans notre région : les personnes de condition modeste ont un moindre accès à la santé, elles recourent tardivement aux soins et parfois de manière inadaptée. Elles retirent également moins de bénéfice des actions de prévention et s'inscrivent moins bien dans le suivi.

L'enjeu de la politique de Santé du Conseil régional est de lutter contre ces inégalités face aux besoins de santé et de faire levier pour plus d'équité sociale et territoriale dans les réponses apportées aux usagers-citoyens.

La Santé est en effet un bien précieux que chacun de nous doit préserver. Elle est alors facteur de lien ou de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, de développement durable, d'éducation, de réduction des inégalités... La politique de Santé du Conseil régional est donc une politique de développement de la qualité de vie et de la

solidarité, une politique éducative, une politique d'aménagement du territoire et d'attractivité des professionnels.

Elle est inscrite dans le cadre du projet sociétal souhaité par la Région ; elle se traduit dans le cadre du SRADDT, Schéma Régional de l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, qui fixe les orientations stratégiques principales.

Pour ce faire, les pouvoirs publics ont à mieux répondre aux nouveaux enjeux de santé publique : structurer, coordonner et diversifier l'offre de prévention sur les territoires, renforcer l'appui aux acteurs locaux et soutenir des actions de prévention et d'éducation pour la santé de qualité, innovantes et adaptées aux besoins des habitants et des territoires. L'action régionale faisant de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé une priorité, les efforts et les moyens doivent se concentrer plus particulièrement sur les publics vulnérables (jeunes et publics en difficultés) ainsi que les territoires les plus touchés par des indicateurs défavorables.

La plupart des inégalités d'accès aux soins sont actuellement moins liées à un déficit d'offre qu'à une mauvaise répartition des professionnels sur les territoires. L'attractivité des territoires (et notamment des établissements de santé) doit donc être une préoccupation majeure de la Région dans ce domaine aujourd'hui et dans les années à venir. Ces préoccupations soulèvent la question de l'accessibilité aux soins (souvent mesurés en délais d'attente) qu'il convient de conjuguer aux phénomènes de renoncements/retards aux soins et aux freins socio-culturels (impactés par les conditions sociales et économiques des habitants de la région).

Notre système de santé est donc en pleine mutation ; des actions sont à expérimenter pour mieux répondre notamment aux nouvelles attentes des acteurs de santé sur les territoires et permettre le développement de nouvelles pratiques professionnelles. Un des enjeux majeurs du développement de la qualité du système de santé au service de la population est donc de mieux coordonner les acteurs de santé, de la prévention en passant par le soin jusqu'à l'accompagnement des patients, afin d'apporter des réponses globales et concertées, d'éviter les ruptures dans le parcours de santé et de réduire les délais de prises en charge.

La transversalité est au cœur de la politique santé ; l'ensemble de ces préoccupations s'inscrivent dans une démarche de transformation écologique et sociale régionale.

L'engagement régional, avec la seule volonté d'avoir un effet levier et d'apporter, au côté de l'ARS Nord-Pas de Calais, des réponses efficaces aux besoins de santé de notre population, s'élève à un total de 20,90 M€ : 14,72 M€ d'AP d'investissement (dont 400 K€ votés par amendements en séance plénière) et 6,18 M€ d'AEP de fonctionnement (dont 50 K€ votés par amendements en séance plénière). Les Crédits de Paiements pour 2015 se montent à 18,65 M€ hors communication.

Les segments budgétaires du BP 2015 correspondent aux 4 orientations stratégiques de la politique Santé, assurant la lisibilité de la politique régionale :

- le Programme Régional Cancers (PRC) 2011-2015 concerté entre l'ARS et la Région ;
- le Plan Régional Santé Environnement II et une politique de prévention renouvelée ;
- l'inscription de la prévention et de l'offre de soins dans l'aménagement du territoire, notamment avec le soutien aux

Maisons de Santé Pluridisciplinaire et la lutte contre la désertification des professionnels de santé ;

- la coopération décentralisée.

## II Les segments

### Segment : Programme Régional Cancers - PRC

Les AP (11,50 M€) et AEP (2,47 M€) proposées pour ce segment représentent un engagement total de 13,97 M€ pour faire reculer les Cancers en Nord-Pas de Calais. Elles correspondent à la mise en œuvre du Programme Régional Cancers (PRC) 2011-2015 concerté avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce PRC vise d'une part à diminuer les écarts entre la région et le reste de la France et d'autre part, il veille à l'équité territoriale en luttant contre les inégalités socio-territoriales liées aux cancers.

Cette démarche structurée et ambitieuse est unique en France : il s'agit du seul programme de santé publique concerté entre une collectivité territoriale (Région) et une agence d'Etat (ARS).

- Investissement : SAN90405

Les 11,50 M€ d'AP du segment « Programme Régional Cancers » sont destinés à soutenir principalement les équipements dédiés à la cancérologie des établissements de santé afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins pour les patients et de renforcer l'attractivité pour les professionnels de santé sur l'ensemble du territoire régional.

La Région a mené depuis 2006 une politique ambitieuse d'investissement en équipements sanitaires qui a porté ses fruits. Désormais, en Nord-Pas de Calais, les délais moyens d'accès à une IRM sont parmi les plus courts de France (19,2 jours en 2012 contre 29,1 jours en France).

La politique régionale vise à préserver le service public hospitalier mis à mal dans un contexte budgétaire contraint et face à un système de santé à rénover. L'objectif est aussi de déployer les moyens apportés par la Région Nord-Pas de Calais de manière différenciée selon le caractère structurant et innovant des projets pour une action plus ciblée et performante au bénéfice du service public hospitalier.

- Fonctionnement : SAN93404

La mise en œuvre du Programme Régional Cancers se traduit en outre par 2,47 M€ d'AEP en crédits de fonctionnement.

Quatre axes d'actions du PRC sont ici identifiés : prévention et dépistage, accompagnement, recherche et observation, axes complémentaires de l'offre de soins.

Les deux premiers permettent de mieux lutter contre les cancers en amont de la maladie et améliorent la qualité de vie des malades et de leur entourage, sur les différents territoires du Nord-Pas de Calais. 1,97 M€ sont consacrés à ces deux axes du PRC.

Ainsi, le Programme Régional Cancers apporte son soutien aux porteurs de projets locaux et régionaux. Ce dispositif de soutien à des actions de prévention durables et ciblées, répondant aux priorités régionales notamment de lutte contre les cancers permet de décliner cette politique dans les territoires. L'accompagnement des malades se traduit particulièrement par le soutien à des Espaces Ressources Cancers (ERC), l'objectif en 2015 étant de favoriser l'émergence de ce dispositif dans le Pas-de-Calais.

S'y ajoutent, dans une logique convergente, une ligne de 0,50 M€ afin de favoriser une plus large diffusion et un accès équitable à la recherche clinique sur l'ensemble du territoire régional. En effet, la Région souhaite continuer à s'investir sur ce champ et inscrit dans

sa politique de santé des actions favorisant un maillage territorial et l'accès à des soins innovants et de qualité à un plus grand nombre de patients. Il s'agit pour la Région de faire levier, de valoriser les compétences hospitalières régionales et de démocratiser l'accès à la recherche clinique et aux innovations. Cet enjeu sanitaire interagit également avec la politique de Recherche de la Région, plus orientée vers un soutien en amont des projets portés par des équipes de recherche bio médicales plus fondamentales.

Enfin, la Semaine de mobilisation face aux Cancers, évènement annuel d'information mobilisateur reconnu en Nord-Pas de Calais, à l'initiative du Conseil régional dès 2006, est devenue un temps fort de communication et de valorisation du Programme Régional Cancers.

#### Segment : Prévention Santé Environnement

- Fonctionnement : SAN93405

La Prévention-Santé d'une part et le Plan Régional Santé-Environnement II (PRSE) d'autre part, constituent les deux volets du deuxième axe prioritaire de la politique santé ; l'AEP proposée est de 2,90 M€.

L'action de la Région en matière de prévention vise, à travers l'aide à des organismes régionaux de promotion de la santé (1,30 M€ d'AEP), à accompagner les diagnostics de santé, la structuration, le suivi et l'évaluation des projets territoriaux de santé, optimiser les compétences des acteurs de santé sur les territoires, soutenir la dynamisation, la concertation et la démocratie sanitaire et favoriser la transversalité dans les actions menées par ces différents acteurs locaux. Ces soutiens se concrétisent essentiellement par une contractualisation sur trois ans de programme d'actions.

Ce budget vise, d'autre part, le soutien aux actions de prévention à destination de publics cibles de la politique régionale (0,65 M€). Ce montant finance les projets d'accès à la prévention et aux soins autour de la santé des jeunes et jeunes adultes. Les publics principalement ciblés sont les jeunes des missions locales, les apprentis et les lycéens, en lien avec la DFP et la DFI. Viennent compléter ce volet, des actions portant sur la santé des étudiants et sur l'opération de développement Lutte contre le Diabète (88 K€).

Concernant « Agir sur les interactions santé environnement », 0,70 M€ d'AEP sont proposés.

Le PRSE II est le fruit d'une volonté partagée des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement du Nord-Pas de Calais. Le PRSE II, qui implique trois politiques de la Région : la Santé, l'Environnement et l'Agriculture, comprend 6 axes prioritaires : points noirs environnementaux, qualité de l'air, qualité de l'alimentation, expositions domestiques, habitat et connaissances. L'appel à propositions en Santé Environnement Société porté par la Région, renouvelé pour la 10<sup>ème</sup> année en 2015, est une composante importante de ce PRSE II.

Enfin, cette ligne se traduit également par le soutien aux organismes de promotion de la santé au niveau régional intervenant sur le champ Santé Environnement et Santé Travail. Dans la continuité, le Conseil régional Nord-Pas de Calais porte une politique depuis 2012 autour des effets de l'amiante sur la santé 0,17 M€. Cette politique mise en place dans le cadre de l'approche croisée entre Santé Travail et Santé Environnement est inscrite au PRSE II, dans la fiche action 15 pour "accompagner les associations et leurs bénévoles dans les actions de sensibilisation et d'information".

### Segment : Santé et territoires

La politique de santé dans les territoires vise à renforcer l'adéquation de l'offre de soins aux besoins des territoires pour une meilleure équité et à empêcher la désertification des professionnels de santé. L'objectif est aussi d'améliorer la coordination des acteurs et le décloisonnement des actions pour structurer de véritables parcours de santé au service des usagers.

- Investissement : SAN90406

« L'amélioration de l'offre de soins sur les territoires » se traduit par le soutien à la création de Maison de Santé Pluridisciplinaires 1,02 M€ d'AP.

Concernant la ligne « Conforter les actions de télésanté », il est proposé en 2015 de cibler l'action régionale en la matière à hauteur de 2,2 M€ en AP. Ce budget vise à faire levier sur les actions de télé-santé, en partie cofinancées par les fonds européens FEDER du Programme Opérationnel (PO) Nord-Pas de Calais 2014-2020.

Le Conseil régional accompagne des projets structurants qui répondent aux attentes des professionnels de santé et aux besoins de santé des habitants, notamment autour de la télé imagerie et de l'informatisation des dossiers de cancérologie. Le développement des systèmes d'information en santé s'inscrit dans un triple enjeu : l'aménagement numérique du territoire afin de mieux répondre aux enjeux de la démographie des professionnels de santé et d'accessibilité aux soins, le décloisonnement des pratiques entre professionnels et le développement des usages en santé, autour de la e-santé.

- Fonctionnement : SAN93406

La ligne « Améliorer l'offre de soins sur les territoires » (0,25 M€ d'AEP) vise à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé du 1er recours et notamment les médecins généralistes dans les zones sous-dotées et permettre aux élus locaux de s'approprier les problématiques de santé de leur territoire en répondant aux besoins des habitants en alliant offre de soins et prévention. Cette politique se traduit notamment par le soutien à des projets de territoires qui incluent des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

Cette action est complétée par la ligne « Agir sur la démographie médicale » (0,50 M€ en AEP). Elle correspond à une politique visant à pallier la baisse préoccupante de la démographie des professionnels de santé en région et de favoriser l'attractivité médicale en région. Elle s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du Programme Régional Cancers.

Cette politique se traduit par la mise en place de dispositifs d'aide et de soutien dont l'évaluation confirme leur utilité et leur efficacité pour les habitants du Nord-Pas de Calais, notamment en termes d'implantation durable des professionnels de santé. Elle continue donc son développement via le soutien aux dispositifs « assistants à temps partagé » et « chefs de clinique régionaux ». Toujours dans un objectif de lutte contre la désertification des professionnels de santé et avec une volonté de favoriser la démocratisation des études supérieures, un enseignement à distance de la première année PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) est mis en place à Boulogne-sur-Mer depuis trois ans par l'Université Lille 2 en partenariat avec la Région, la Communauté d'Agglomération de Boulogne, et le centre hospitalier de Boulogne. Cette politique de Santé est menée conjointement avec la politique Enseignement Supérieur.

Segment : Coopération décentralisée

- Fonctionnement : SAN93407

Cette politique, dotée de 60 K€ en 2015, a pour cadre les conventions opérationnelles signées avec les régions de Kayes au Mali, de Doukkala-Abda au Maroc, la région d'Analanjirifo à Madagascar et Minas Gérais au Brésil. Elle concerne le soutien que la Région apporte aux acteurs locaux (établissements de santé, associations locales ou régionales, instituts de formation paramédicale...) du Nord-Pas de Calais qui nouent des partenariats avec des acteurs ou organismes de ces quatre régions.

A noter que 25 000 € de crédits de paiement sont consacrés à la communication via la Direction de la Communication.

# TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
128 867 500,00 €	<b>36 140 000,00 €</b>	114 026 567,00 €	<b>103 999 529,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
266 114 327,00 €	<b>272 426 339,00 €</b>	232 192 489,00 €	<b>254 730 690,00 €</b>

<b>Communication</b>	565 000,00 €	500 000,00 €
<b>Expertises juridiques transports</b>	200 000,00 €	150 000,00 €

<b>Total</b>	232 957 489,00 €	<b>255 380 690,00 €</b>
--------------	------------------	-------------------------

## TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

## Investissement

## Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>566 092 962,00</b>	<b>92 124 139,00</b>	<b>473 968 823,00</b>
TRP90801	<b>EQUIPEMENTS ROUTIERS</b>	908	821	TRP	4 585 112,00	61 462,00	4 523 650,00
		908	828	TRP	1 422 041,00	1 222 041,00	200 000,00
TRP90804	<b>VOLET FLUVIAL</b>	908	883	TRP	214 181 133,00	3 773 600,00	210 407 533,00
TRP90805	<b>VOLET FERROVIAIRE</b>	908	811	TRP	127 724 059,00	38 980 700,00	88 743 359,00
		908	812	TRP	115 594 883,00	14 280 560,00	101 314 323,00
		908	818	TRP	90 116 809,00	31 626 041,00	58 490 768,00
TRP90806	<b>VOLET LOGISTIQUE</b>	908	885	TRP	11 574 918,00	1 481 447,00	10 093 471,00
TRP90807	<b>VEHICULE ELECTRIQUE</b>	908	888	TRP	894 007,00	698 288,00	195 719,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>566 092 962,00</b>	<b>92 124 139,00</b>	<b>473 968 823,00</b>

## Programme 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
TRP90801	<b>EQUIPEMENTS ROUTIERS</b>				<b>1 100 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>770 000,00</b>
	Autres liaisons (Véloroutes Voies vertes)	908	828	TRP	1 100 000,00	330 000,00	770 000,00
TRP90804	<b>VOLET FLUVIAL</b>				<b>11 280 000,00</b>	<b>901 390,00</b>	<b>10 378 610,00</b>
	Volet fluvial	908	883	TRP	8 790 000,00	151 390,00	8 638 610,00
	Ports fluviaux	908	883	TRP	2 490 000,00	750 000,00	1 740 000,00
TRP90805	<b>VOLET FERROVIAIRE</b>				<b>22 760 000,00</b>	<b>10 344 000,00</b>	<b>12 416 000,00</b>
	Matériel ferroviaire	908	811	TRP	7 600 000,00	7 100 000,00	500 000,00
	Pôles d'échanges et gares	908	812	TRP	6 420 000,00	1 344 000,00	5 076 000,00
	Infrastructures ferroviaires	908	812	TRP	8 740 000,00	1 900 000,00	6 840 000,00
TRP90806	<b>VOLET LOGISTIQUE</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Volet logistique	908	885	TRP	0,00	0,00	0,00
TRP90807	<b>VEHICULE ELECTRIQUE</b>				<b>1 000 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>700 000,00</b>
	Véhicule électrique	908	888	TRP	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>36 140 000,00</b>	<b>11 875 390,00</b>	<b>24 264 610,00</b>
<b>Total général</b>						<b>103 999 529,00</b>	<b>498 233 433,00</b>

**TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES**
**Fonctionnement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>50 062 519,59</b>	<b>49 527 506,00</b>	<b>535 013,59</b>
TRP93802	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE REGIONAL DE VOYAGEURS</b>	938	811	TRP	48 296 316,06	48 170 911,00	125 405,06
TRP93802	<b>AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN</b>	938	818	TRP	339 207,31	339 207,00	0,31
TRP93803	<b>SERVICE COMMUN</b>	938	80	TRP	798 068,82	548 069,00	249 999,82
TRP93804	<b>AUTRES (volet logistique, Plan vélo, véhicule électrique)</b>	938	888	TRP	628 927,40	469 319,00	159 608,40
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>50 062 519,59</b>	<b>49 527 506,00</b>	<b>535 013,59</b>

**Programme 2015**

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
TRP93802	<b>TRANSPORTS EN COMMUN DE VOYAGEURS</b>				<b>269 300 595,00</b>	<b>202 993 440,00</b>	<b>66 307 155,00</b>
	SMIRT	938	810	TRP	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
	Transport ferroviaire Régional de voyageurs	938	811	TRP	249 591 000,00	200 057 500,00	49 533 500,00
	Autres transports en commun	938	818	TRP	17 209 595,00	435 940,00	16 773 655,00
TRP93803	<b>SERVICE COMMUN</b>				<b>880 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>610 000,00</b>
	Etudes générales Transports Expertises	938	80	TRP	800 000,00	190 000,00	610 000,00
	Cotisations, manifestation	938	80	TRP	80 000,00	80 000,00	0,00
TRP93804	<b>AUTRES TRANSPORTS</b>				<b>2 245 744,00</b>	<b>1 939 744,00</b>	<b>306 000,00</b>
	Infrastructures aéroportuaires (Syndicat mixte SMALIM)	938	881	TRP	252 001,00	252 001,00	0,00
	Liaisons multimodales: (Syndicat mixte de Dourges)	938	885	TRP	1 493 743,00	1 493 743,00	0,00
	Volet logistique, plan vélo, véhicule électrique	938	888	TRP	500 000,00	194 000,00	306 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>272 426 339,00</b>	<b>205 203 184,00</b>	<b>67 223 155,00</b>

<b>Total général</b>					<b>322 488 858,59</b>	<b>254 730 690,00</b>	<b>67 758 168,59</b>
----------------------	--	--	--	--	-----------------------	-----------------------	----------------------

Communication et Impression Transports	930	0202	COM			<b>500 000,00</b>	
Expertises juridiques transports	930	0202	AJC			<b>150 000,00</b>	

FEDER

Investissement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 TRP909500	FEDER INVESTISSEMENT	908			TRP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 4.e) OS 1	908		5091	TRP				
	Priorité 4.e) OS 2	908		5092	TRP				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 TRP906500	FEDER INVESTISSEMENT	906	62		TRP	94 656 167,00	1 009 000,00	8 072 000,00	85 575 167,00
	Priorité 4.e) OS 1	906	62	5091	TRP	83 398 744,00	889 000,00	7 112 000,00	75 397 744,00
	Priorité 4.e) OS 2	906	62	5092	TRP	11 257 423,00	120 000,00	960 000,00	10 177 423,00
<b>Total programmes</b>						<b>94 656 167,00</b>	<b>1 009 000,00</b>	<b>8 072 000,00</b>	<b>85 575 167,00</b>
<b>Total général</b>						<b>94 656 167,00</b>	<b>1 009 000,00</b>	<b>8 072 000,00</b>	<b>85 575 167,00</b>

FEDER

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 TRP939500	FEDER FONCTIONNEMENT	938			TRP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 4.e) OS 1	939		5091	TRP				
	Priorité 4.e) OS 2	939		5092	TRP				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 TRP936500	FEDER FONCTIONNEMENT	936	62		TRP	2 814 356,00	30 000,00	240 000,00	2 544 356,00
	Priorité 4.e) OS 1	936	62	5091	TRP				
	Priorité 4.e) OS 2	936	62	5092	TRP	2 814 356,00	30 000,00	240 000,00	2 544 356,00
<b>Total programmes</b>						<b>2 814 356,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>2 544 356,00</b>
<b>Total général</b>						<b>2 814 356,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>2 544 356,00</b>

## Transports

### Présentation générale

La volonté et les efforts durables de la Région et de ses partenaires sont illustrés en 2015 par le renouvellement de la convention d'exploitation du TER avec la SNCF pour les 10 ans à venir ainsi que par d'importantes mises en service : poursuite de la réception des premières rames capacitaires Regio2N et mise en service commerciale au second semestre, réouverture à la circulation voyageurs entre Calais et Dunkerque.

En parallèle, la Région prépare les réalisations prévues par le Schéma Régional des Transports et des Mobilités actualisé et conforté, et s'attache à procurer aux territoires l'important soutien financier qui leur permet, tant en matière de Transports Collectifs en Site Propre que d'équipements publics de recharge des véhicules électriques, d'organiser le déploiement des réseaux et services de demain.

En fonctionnement, l'évolution maîtrisée des moyens financiers qu'il est proposé de consacrer au service TER permet d'engager la nouvelle convention d'exploitation du TER pour la période 2015 – 2024 en préservant la qualité et l'envergure du service rendu aux usagers.

### I - Investissement :

Le montant du budget consacré à l'investissement s'élève à **36,1 M€ d'AP** et **104 M€ de CP** (dont **11,9 M€** au titre de mesures nouvelles).

#### **I – 1 Volet ferroviaire :**

Matériel roulant :

Pour 2015 il est proposé d'inscrire **7,6 M€ en AP** et **7,1 M€ de CP** au titre des mesures nouvelles. Ces montants sont destinés à financer les études pour la modernisation et la révision à mie vie des TER2NPG, l'expérimentation du comptage d'énergie électrique, ainsi que des travaux de maintenance de matériel roulant (changement de moteurs, d'essieux....)

En 2015 devraient être livrées 7 des 18 rames Régio 2N commandées en 2012 (matériel capacitair pour un montant d'AP de 190 M€), les 7 dernières locomotives BB 22 200 modernisées (sur 15) ainsi que les premières rames TER 2N NG mises aux normes PMR. Les travaux portant sur le comptage automatisé des voyageurs à bord des matériels devraient être engagés.

Cette année, sont donc inscrits principalement au titre de ces mesures antérieurement décidées près de **39 M€**.

### *Gares et pôles d'échanges*

Cette intervention régionale a pour objectif de moderniser les gares et leur environnement mais aussi d'améliorer la qualité d'accueil des usagers du TER notamment les personnes à mobilité réduite (PMR). Elle vise également à réaménager les pôles d'échanges afin de favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun.

Pour 2015, l'action de la Région Nord - Pas de Calais sur les gares et pôles d'échanges devrait porter sur une quinzaine de projets, parmi lesquels :

- les études pour les passerelles des gares d'Hazebrouck et de Béthune (y compris l'accessibilité aux quais),
- l'aménagement des points d'arrêts de Pont de la Deûle, Nieppe, Sains du nord, Louches, Pont de la Deûle, Vimy, Gravelines ...
- l'installation d'abris vélos à Seclin, Gravelines...
- la mise en accessibilité des bâtiments voyageurs de Roubaix, Tourcoing, Dunkerque ;
- la mise en accessibilité du souterrain de la gare de Valenciennes

Cette année, les travaux dans les gares et pôles d'échanges devraient représenter un montant de **6,42 M€ d'AP et 1,34 M€ de CP** de mesures nouvelles.

Les CP correspondant à des opérations antérieurement décidées (**5,3 M€**) sont notamment destinés aux opérations engagées dans les gares et pôles d'échanges de Lille Flandres, Cambrai, Templeuve, Le Quesnoy, Rang du Fliers, Cambrai, Douai (Maison du Vélo) ...

### *Infrastructures ferroviaires*

Concernant les infrastructures ferroviaires, le BP 2015 se traduit par **8,7 M€ d'AP** et **1,9 M€ de CP** pour les mesures nouvelles et de **9 M€ CP** pour les mesures antérieurement décidées.

Concernant les opérations nouvelles, il s'agit de d'assurer la poursuite des études en phase Avant-Projet de la création d'une desserte ferroviaire de Bruay-La-Buissière et de la capacité d'accueil des TERGV en gare de Calais Frethun ainsi que la création du terminal nord de l'autoroute ferroviaire atlantique à Dourges.

S'agissant des opérations déjà engagées, **7,5 M€** sont notamment consacrés au solde des travaux de la gare Lille Flandres, aux travaux de modernisation de la ligne Calais-Dunkerque, à l'automatisation de l'installation terminale embranchée de Calais et au contournement fret de Lille.

Un montant de **1,4 M€** de CP est réservé pour la poursuite des études liées au lien rapide ferroviaire.

### *Les transports en commun en site propre*

Un montant de **31,6 M€ de CP** est proposé pour la poursuite des TCSP du Valenciennois, du Douaisis, du SMT Artois-Gohelle et de l'augmentation de capacité du métro de l'agglomération lilloise déjà engagés.

\* \* \*

## **I – 2 Volet infrastructures et transports non ferroviaires :**

### *Volet fluvial du CPER :*

Au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, la Région poursuit son accompagnement de la politique de développement du réseau fluvial régional à grand gabarit, dans le cadre de l'ouverture au réseau fluvial européen et du projet de Canal Seine Nord Europe.

Les autorisations de programme liées aux opérations nouvelles sont concentrées sur la remise en navigation du canal de Condé – Pommeroeul soit **8,79 M€ d'AP et 0,15 M€ de CP**.

En 2015, des opérations décidées antérieurement se poursuivent pour un montant de CP de **3,18 M€**. Sont concernés notamment les travaux de recalibrage de la Deûle entre Sequedin et Deûlémont, de la Lys mitoyenne et d'achèvement du relèvement des ponts à 5,25m.

### *Ports intérieurs :*

En complément des aménagements sur le réseau fluvial, la Région poursuit une politique d'aménagement des plates formes intérieures.

En 2015, les autorisations de programme liés aux opérations nouvelles représentent un montant total de **2,49 M€ d'AP et 0,75 M€ de CP** et se concentrent sur les travaux de développement du Port de Béthune.

Les opérations décidées antérieurement, à savoir l'aménagement d'un quai conteneurs à Saint-Saulve et les

études du projet de développement du Port de Béthune s'achèveront pour un montant total de **0,59 M€**.

### *Véloroutes et Voies Vertes :*

Dans le cadre de cette politique Véloroutes Voies Vertes, la Région accompagne financièrement et techniquement les collectivités locales.

En 2015, de nouvelles opérations sont proposées pour un montant d'environ **1,1 M€ d'AP et 0,33 M€ de CP** qui correspondent principalement aux itinéraires européens identifiées dans le cadre des conventions de partenariat avec le CG59, le CG62, Lille Métropole mais aussi la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En 2015, des opérations décidées antérieurement se poursuivent pour un montant de CP **1,22 M€**.

### *Volet routier :*

L'exercice 2015 ne comprend au niveau budgétaire qu'une demande de crédits de paiement d'un montant de **0,06 M€**. Ce montant correspond à des travaux d'infrastructures routières sous maîtrise d'ouvrage départementale afin de solder le CPER 2000-2006.

### *Volet logistique :*

Le montant des mesures antérieurement décidées s'élève à **1,48 M€** de CP et porte sur les projets de DELTA 3 (zone LC), de desserte ferroviaire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et de Centre Multimodal de Distribution Urbaine (Ports de Lille).

### *Véhicule électrique :*

En 2015, **1 M€ d'AP** et **0,3 M€ de CP** sont réservés pour financer l'investissement lié au déploiement de bornes de recharge supplémentaires (matériel de charge, travaux d'installation et frais de raccordement au réseau).

Par ailleurs, la politique de développement du véhicule électrique adoptée par la Région en 2013 nécessite l'inscription de **0,7 M€ de CP** au titre des opérations antérieurement décidées sur les premiers territoires retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région.

\*  
\*      \*

## **II - Fonctionnement :**

Le montant du budget consacré au fonctionnement s'élève à **272,4 M€ d'AEP** et **254,7 M€ de CP** dont **205,2 M€** au titre des actions qui seront engagées en 2015, hors communication et frais juridique.

### **II - 1 Volet ferroviaire :**

#### *Transport ferroviaire Régional de voyageurs*

En ce qui concerne les mesures nouvelles, le montant du budget consacré au fonctionnement du transport ferroviaire de voyageurs s'élève à 249,6 M€ d'AEP et 200 M€ de CP. Le poste principal consacré au fonctionnement du transport ferroviaire de voyageurs concerne la convention TER renouvelée en 2015 avec 241,9 M€ en AEP et 193,5 M€ de

CP, pour les mesures nouvelles et 46,4 M€ au titre de l'année 2014.

Le montant d'engagement de cette nouvelle convention permettra de préserver un niveau de service du transport régional de voyageurs en rapport avec les besoins et les attentes des usagers dans le souci d'une maîtrise budgétaire accrue.

Hormis une adaptation de l'offre d'été à la fréquentation de la période, l'offre de transport 2015 correspond ainsi à celle de 2014 augmentée de la réouverture de la ligne Calais Dunkerque après d'importants travaux de modernisation.

Cette nouvelle convention s'appuiera également sur une utilisation optimale du parc de matériel roulant moderne et capacitaire complété en 2015 et 2016 de 18 Régio2N.

Les opérations de maintenance courantes de ce matériel sont intégrées à la convention d'exploitation alors que les opérations de maintenance lourde et de changement d'organes seront financées sur la section investissement.

Il est également proposé d'inscrire 1 M€ d'AEP et de CP au titre du solde de la facture 2014 de la convention d'exploitation, ainsi que de reconduire l'inscription de 150 k€ en AEP et en CP au titre de l'opération TER MER / TER VERT.

Par ailleurs, 3,5 M€ sont prévus pour le financement du crédit bail sur le matériel roulant.

Enfin, le débat public du lien rapide ferroviaire mobilise une enveloppe de 1 million d'euros au titre des mesures antérieurement décidées.

### *Autres transports en commun*

Pour pallier le désengagement financier du Département du Nord et du Pas-de-Calais, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais participe au financement du transport des lycéens de la région. A ce titre, **17,2 M€ d'AEP** sont inscrits au titre de l'année 2015.

### *Le SMIRT*

Il est proposé de porter la contribution au fonctionnement du SMIRT à **2,5 M€** permettant à la structure de couvrir notamment ses charges de personnels, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ses différentes commissions thématiques, de développement d'expérimentations de nouveaux services de mobilité et d'initialisation du projet de création d'une centrale de mobilité Pass Pass, relative à la billettique et l'information voyageurs.

## **II – 2 Volet transports non ferroviaires :**

### *Services communs :*

Les **0,88 M€ d'AEP** proposés se répartissent en 0,08 M€ de participations à des manifestations et de cotisations auprès d'associations partenaires (Entreprendre pour le fluvial - association Seine Nord Europe - Départements et régions cyclables – GART – AVERE...) et de 0,8 M€ dévolus à des besoins d'études et enquêtes ménages/déplacement. A ce montant total d'AEP correspond un total de **0,27 M€ de CP** pour 2015.

### *Autres transports :*

- Syndicat mixte des Aéroports de Lille – Lesquin et de Merville (SMALIM)

Au titre de l'année 2015, le montant de la contribution statutaire du SMALIM s'élève à hauteur de **0,25 M€**.

- Syndicat Mixte de Dourges :

Le Syndicat Mixte de Dourges a été créé pour développer la plate-forme multimodale de niveau européen Delta 3. En tant que membre de ce syndicat, la Région verse chaque année une contribution statutaire. Pour l'année 2015, la participation de la Région s'élèvera à **1,5 M€**.

- Volet logistique, plan Vélo et véhicule électrique

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Vélo Régional, le programme d'actions en faveur du développement du vélo (actions de sensibilisation, d'expertise en matière de sécurité routière, prévention, etc...) mis en œuvre en 2013 se traduira par un montant de CP en 2015 de **0,155 M€** au titre des mesures antérieurement décidées et **0,22 M€ d'AEP** et **0,11 M€ de CP** au titre des mesures nouvelles.

Concernant le projet de véhicule électrique, le soutien financier apporté par la Région est de **0,202 M € de CP** au titre des mesures antérieurement décidées et **0,28 M€ d'AEP** et de **0,08 M€ de CP** pour les nouvelles actions 2015.

# ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
4 927 835,00 €	4 000 000,00 €	4 869 403,00 €	7 005 738,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
8 637 468,00 €	8 150 000,00 €	7 712 025,00 €	5 624 910,00 €

<b>Communication</b>	15 000,00 €	20 000,00 €
----------------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	7 727 025,00 €	5 644 910,00 €
--------------	----------------	----------------

**SUPERIEUR**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>8 618 413,47</b>	<b>6 605 738,00</b>	<b>2 012 675,47</b>
<b>SUP90201</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES</b>	902	23	SUP	1 344 351,26	1 229 205,00	115 146,26
<b>SUP90202</b>	<b>CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES</b>	902	23	SUP	7 274 062,21	5 376 533,00	1 897 529,21
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>8 618 413,47</b>	<b>6 605 738,00</b>	<b>2 012 675,47</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>SUP90202</b>	<b>CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES</b>				<b>4 000 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>
	Opérations immobilières et équipements	902	23	SUP	4 000 000,00	400 000,00	3 600 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>4 000 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>12 618 413,47</b>	<b>7 005 738,00</b>	<b>5 612 675,47</b>

## SUPERIEUR

## Fonctionnement

## Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>8 570 328,29</b>	<b>2 869 910,00</b>	<b>5 700 418,29</b>
SUP93201	<b>PROGRAMMES ETUDIANTS (EGALITE DES CHANCES)</b>	932	23	SUP	5 434 597,12	1 229 205,00	4 205 392,12
SUP93205	<b>POLE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)</b>	932	23	SUP	718 972,52	543 972,00	175 000,52
SUP93206	<b>TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE</b>	932	23	SUP	325 257,00	325 257,00	0,00
SUP93207	<b>DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT (QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS)</b>	932	23	SUP	1 471 475,75	771 476,00	699 999,75
SUP93208	<b>CULTURE ARTISTIQUE ET CULTURE SCIENTIFIQUE</b>	932	23	SUP	620 025,90	0,00	620 025,90
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>8 570 328,29</b>	<b>2 869 910,00</b>	<b>5 700 418,29</b>

## Programme 2015

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
SUP93201	<b>EGALITE DES CHANCES</b>				<b>6 300 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>
	Mobilité Internationale	932	23	SUP	3 400 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00
	Démocratisation	932	23	SUP	2 900 000,00	1 000 000,00	1 900 000,00
SUP93205	<b>ANIMATION de la ComUE (ex PRES)</b>				<b>350 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>270 000,00</b>
	Animation	932	23	SUP	350 000,00	80 000,00	270 000,00
SUP93207	<b>QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS</b>				<b>875 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>825 000,00</b>
	Développement durable	932	23	SUP	75 000,00	20 000,00	55 000,00
	AMPHIS	932	23	SUP	100 000,00	30 000,00	70 000,00
	Qualité de vie étudiante	932	23	SUP	700 000,00	0,00	700 000,00
SUP93208	<b>CULTURE ARTISTIQUE ET CULTURE SCIENTIFIQUE</b>				<b>625 000,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
	Culture artistique dans les établissements	932	23	SUP	225 000,00	40 000,00	185 000,00
	Culture Scientifique, Technique et Industrielle	932	23	SUP	100 000,00	25 000,00	75 000,00
	Learning Centers	932	23	SUP	300 000,00	60 000,00	240 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>20 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		20 000,00	
<b>Total programmes</b>					<b>8 150 000,00</b>	<b>2 775 000,00</b>	<b>5 395 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>16 720 328,29</b>	<b>5 644 910,00</b>	<b>11 095 418,29</b>

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### I Le contexte

La proposition de budget répond :

- aux orientations fixées par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Nord - Pas de Calais, adopté par délibération n°2012.2875 de la Commission Permanente du 19 novembre 2012,
- à la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur, dont le cadre a été adopté par délibération n° 2013.1429 de la Commission permanente du 24 juin 2013,
- aux orientations fixées par la loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 juillet 2013.

La structure de la maquette budgétaire proposée reflète ces priorités :

- promouvoir l'égalité des chances et favoriser la réussite
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur les campus
- encourager les activités artistiques et culturelles et développer la médiation scientifique

En 2013, l'activité s'est concentrée sur le diagnostic, la refonte et la création de programmes et dispositifs contribuant à ces objectifs. Ils ont été conçus dans une démarche de co-construction avec les établissements d'enseignement supérieur régionaux (universités et écoles). Leur mise en œuvre, engagée depuis la rentrée universitaire 2013, repose sur de nouvelles structurations et organisations pédagogiques au sein des établissements. La Région, par son accompagnement financier, contribue à leur pérennisation.

Le budget proposé pour 2015 est de 12 150 000 € en capacité d'engagement (4 000 000 € en AP Investissement et 8 150 000 € en AEP Fonctionnement) et de 12 630 648 € en Crédits de paiements (7 005 738 € en Investissement et 5 624 910 € en Fonctionnement).

### II- Les segments / Les opérations

*Segment SUP90202 : Constructions universitaires - 4 000 000 € (AP)  
Investissement*

Opérations immobilières et équipements : 4 000 000 €

La mise en place d'une politique de développement durable sur les campus sera une des priorités du prochain CPER et du programme opérationnel. L'intégration de dimensions de performance énergétique et de confort thermique dans les réhabilitations des bâtiments universitaires et les initiatives pour faire des campus des lieux de recherche et d'expérimentation (par exemple sur les réseaux de fluides, les énergies renouvelables, la préservation des ressources) seront soutenues et fortement encouragées dans le contexte de la troisième révolution industrielle.

*Segment SUP93201 : Égalité des chances : 6 300 000 € (AEP)  
Fonctionnement*

Le segment vise à assurer le financement de la politique régionale d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. Les programmes d'actions conduits à ce titre concernent la mobilité à l'international et la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale : 3 400 000 €

Par délibération adoptée en Commission Permanente du 04/11/2013, le dispositif d'aide à la mobilité internationale a été rénové : les objectifs visés sont de le rendre plus visible (par rapport aux autres dispositifs de mobilité existants), de permettre à un nombre plus important d'étudiants d'en bénéficier et pour des durées de mobilité allant de 1 à 9 mois, ainsi que d'en augmenter le montant.

Démocratisation : 2 900 000 €

En 2013, le programme de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, existant depuis 2008, a été restructuré et élargi. Entièrement sous maîtrise d'ouvrage régionale, le Programme Régional de Réussite Etudes Longues (PRREL) se décompose aujourd'hui en trois volets distincts, visant des objectifs et des cibles différents :

- PRREL Ambition s'adresse aux lycéens : avec le concours de la Conférence Régionale des Grandes Écoles, il vise à informer et sensibiliser les lycées sur les différentes possibilités de poursuites d'études que leur propose l'enseignement supérieur régional ;
- PRREL Tremplin correspond à l'ouverture dans toutes les universités régionales d'un Diplôme d'Université (DU) proposant une année de transition entre le lycée et l'université à des étudiants en difficultés d'orientation ; il doit favoriser la réorientation et la lutte contre le décrochage ;
- PRREL Soutien propose un renfort pédagogique et une aide individuelle à des étudiants boursiers volontaires présentant des difficultés scolaires afin de les aider à réussir des études longues.

Enfin, l'accompagnement (en co-financement) du Parcours d'Études Intégrées (PEI), mis en place par l'Institut d'Études Politiques de Lille, est reconduit et même renforcé dans deux nouvelles filières : les Sciences et le Management. Le nombre

de collégiens et lycéens qui bénéficient de l'accompagnement du PEI va en être accru.

*Segment SUP93205 : Animation de la ComUE (ex PRES): 350 000 €*

*Fonctionnement*

Au titre de l'Enseignement Supérieur, le soutien régional à la Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France (ComUE) (transformation du PRES en ComUE depuis la loi ESR du 22 juillet 2013) concernera des actions clairement identifiées et entrant dans le cadre du Schéma Régional de Recherche et d'Enseignement Supérieur :

- mobilité internationale
- innovation pédagogique,
- ouverture sociale et culturelle
- diffusion de la culture scientifique et technique
- outils d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur régional (ORES)
- campus durable et universités zéro carbone

D'autres actions de la ComUE sont accompagnées par la Région au titre de la politique Recherche.

*Segment SUP93207 : Qualité de vie sur les campus : 875 000 €*

*Fonctionnement*

Il est proposé une restructuration des sous-segments conforme aux objectifs des dispositifs initiés en 2013.

### Développement durable : 75 000 €

Compte tenu des nouveaux défis environnementaux, le rôle des universités est aussi aujourd'hui de former des « éco-citoyens » et d'intégrer notamment le développement durable dans leurs projets de recherche au service des acteurs économiques et de la population régionale. La loi « Grenelle 1 » établit qu'à partir de la rentrée 2009, les universités et les grandes écoles devront élaborer un « Plan Vert » équivalent de l'Agenda 21 d'une collectivité. La Région a pour objectifs de contribuer à former et éduquer les étudiants et futurs actifs de la région à relever les défis environnementaux et sociaux, et de contribuer à répondre aux attentes du marché à venir des emplois autour du développement durable. Depuis deux ans, les universités régionales sont engagées avec la Région dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans ayant pour objectifs l'accélération de la définition et la mise en œuvre de leur démarche de développement durable : Plan Vert.

Un groupe de travail issu du Parlement du savoir est en train d'élaborer une feuille de route qui permettra aux établissements de conduire des démarches concertées à l'échelle régionale et de s'inscrire dans la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle

### Animation, Manifestations Pédagogiques et Initiatives Solidaires (AMP#IS) : 100 000 €

Dans le triple objectif de conforter la communauté étudiante, de lutter contre l'isolement, et de favoriser l'ouverture des campus sur la ville et les citoyens, un nouveau dispositif régional a été conçu en 2013 : AMP#IS (adopté par délibération n°2013.0911 de la Commission Permanente du 16 mai 2013).

Le volet « manifestations à caractère pédagogique » comprend des événements en lien avec la formation disciplinaire, des actions d'information ou d'orientation à destination des étudiants ou des futurs étudiants et des actions de préparation à l'insertion professionnelle.

Le volet « animation et initiatives solidaires » comprend des projets d'envergure ayant trait aux thématiques de citoyenneté, solidarité, égalité, parité, qualité de vie sur le campus.

Dans les deux cas, les porteurs de projets seront soit des établissements d'enseignement supérieur, soit des associations étudiantes. Les actions mutualisées seront favorisées.

### Qualité de vie sur les campus : 700 000 €

Priorité dégagée dans le cadre du Schéma Régional de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, l'amélioration des conditions de vie et de travail sur les campus constitue un facteur de réussite étudiante.

En 2013, l'action régionale a prioritairement visé la lutte contre la précarité étudiante. Ainsi a été initié un dispositif expérimental qui permet d'accompagner les établissements dans la création de contrats étudiants (délibération n°2013.1470 du 24 juin 2013). Ces emplois de courte durée, proposés sur les campus, et sur des missions définies réglementairement, doivent apporter un complément matériel et favoriser l'intégration des étudiants : ils contribuent ainsi au maintien dans le parcours universitaire. Ce dispositif a rencontré d'emblée un vif succès aussi bien auprès des établissements que des étudiants et sera reconduit en 2015.

*Segment SUP93208 : Culture artistique et culture scientifique : 625 000 €  
Fonctionnement*

Culture artistique dans les établissements : 225 000 €

Le soutien aux programmes culturels des établissements s'inscrit déjà dans la politique d'initiative régionale en matière d'enseignement supérieur. En 2013, l'accent a été mis sur la mise en cohérence de ces programmes culturels avec les objectifs de démocratisation et d'amélioration de la qualité de vie sur les campus. Une importance toute particulière a été attribuée au rôle actif des étudiants dans ces activités culturelles, au prix d'une diminution des subventions accordées aux établissements. En 2015, ces orientations seront confortées. Les établissements seront également encouragés à développer un plus grand nombre d'actions mutualisées.

Culture scientifique et technique : 100 000 €

Le sous segment « Culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI) a été créé en 2013 ; il s'inscrit dans la volonté de la Région d'être le promoteur du dialogue « Sciences-Société » et de développer la médiation scientifique auprès de tous les publics. Par ailleurs, la loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 juillet dernier transfère officiellement aux régions la diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans cet objectif, la Région s'est engagée aux côtés d'Univscience, pôle national de référence pour la CSTI ayant pour principal objet de fédérer les acteurs. Le Pôle de Référence Territorial chargé d'animer les stratégies régionales a élaboré un plan d'actions mobilisant l'ensemble du réseau

des structures de CSTI. Ce plan fait l'objet d'une demande de financement dans l'appel à projets du PIA correspondant.

Le public jeune est prioritairement visé en vue de le « réconcilier » avec les sciences et les filières scientifiques : les actions de médiation porteront donc sur les applications quotidiennes de la recherche scientifique, les activités de recherche, ou encore les débouchés professionnels. La conception d'outils collaboratifs de médiation, comme la Boutique des Sciences, sera encouragée, de même que toutes les démarches (de chercheurs, d'associations, etc.), visant à favoriser l'accès des citoyens à la Culture scientifique, technologique et industrielle (CSTI).

Learning Centers : 300 000 €

Dans ce contexte le programme Learning Centers intervient pleinement dans cette dimension de diffusion de la culture scientifique et technique.

20kEuros seront consacrés à la communication via la Direction de la Communication.

## FSE

## Fonctionnement

## Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 SUP932700	FSE FONCTIONNEMENT	932	23		SUP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 10.iii) OS 1	932	23	7011	SUP				
	Priorité 10.iii) OS 2	932	23	7012	SUP				
	Priorité 10.iii) OS 3	932	23	7013	SUP				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 SUP936700	FSE FONCTIONNEMENT	936	61		SUP	12 186 935,00	500 000,00	2 000 000,00	9 686 935,00
	Priorité 10.iii) OS 1	936	61	7011	SUP				
	Priorité 10.iii) OS 2	936	61	7012	SUP				
	Priorité 10.iii) OS 3	936	61	7013	SUP	12 186 935,00	500 000,00	2 000 000,00	9 686 935,00
<b>Total programmes</b>						<b>12 186 935,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>9 686 935,00</b>
<b>Total général</b>						<b>12 186 935,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>9 686 935,00</b>

## FSE Enseignement supérieur

### **Axe 6 : Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie**

La région est marquée par un taux de chômage élevé, plus de 25 % dans certains territoires. Les jeunes sont très touchés, plus de 30 %. Les indicateurs de développement humain et de santé sont médiocres, le taux d'accès à l'enseignement supérieur filière longue plus faible qu'ailleurs, la population occupe surtout des emplois peu qualifiés. A ce titre, les enjeux suivants sont identifiés :

- Elever les qualifications des publics défavorisés en développant l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur et l'accompagnement de nouveaux modes d'apprentissage par le numérique.
- Faciliter l'acquisition des métiers et l'accès à l'emploi grâce à la qualification par la formation continue et l'apprentissage en créant les synergies et passerelles entre formation, innovation et entreprise.
- Faciliter la reprise d'études et l'accès à une qualification.

**Priorité d'investissement : 10.iii : Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'oeuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises**

**L'IP 10.iii** cible la priorité de montée en niveau de qualification des publics défavorisés de l'enseignement secondaire par un accès renforcé aux études supérieures longues. Il vise également l'accès à la qualification professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi, adultes et jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, population pour laquelle une orientation vers l'alternance sera particulièrement soutenue. Cet investissement prioritaire revêt des fonctions de réparation suite au décrochage, de lutte contre les inégalités d'accès à la qualification et les ruptures de parcours. Eu égard aux difficultés récurrentes d'engagement en formation pour des publics défavorisés, une dimension d'innovation sociale devra permettre de mobiliser des moyens novateurs, inhabituels ou trop peu développés ainsi que de nouvelles formes de partenariats et de nouvelles approches en matière d'accompagnement des publics cibles

**OS 3 : Augmenter l'accès à l'enseignement supérieur des publics défavorisés à travers un continuum enseignement secondaire (Bac-3) à enseignement supérieur long (Bac +3)**

- *Fonctionnement SUP936 700 : 12 186 935 €*

### **Types d'actions**

- Initier et/ou renforcer les liens lycées/enseignement supérieur pour les publics défavorisés (ex : cordées de la réussite).
- Développer des dispositifs pédagogiques partagés établissant des passerelles entre enseignement secondaire et enseignement supérieur (ex : DU Tremplin).

- Contribuer à l'outillage des dispositifs d'orientation pour favoriser le continuum de formation du bac-3 au bac+3 (ex : Demain l'université », PRREL Soutien).
- Permettre les réorientations précoces (ex : possibilité de réorientation dès le 2ème semestre de la première année d'enseignement supérieur quelle que soit la filière, BTS 18 mois).
- Proposer des parcours de réussite spécifiques aux élèves les plus en difficultés (difficultés sociales, difficultés scolaires, difficultés de projection (ex : les filles dans les filières scientifiques).
- Intensifier le tutorat et l'accompagnement personnalisé des élèves pour accompagner la transition lycée/université (ex : PRREL Ambition).
- Lutter contre la désaffection des jeunes et notamment des filles, pour les sciences par une politique concertée de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle (ex : utilisation de magazines scientifiques dans le cadre de la formation/orientation des lycéens).
- Favoriser et développer l'accès à l'enseignement supérieur des publics défavorisés par le biais de l'alternance.

## SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE VAUCELLES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €

## GPR Learning Center Faits Religieux (Vaucelles)

## Investissement

## Programmes antérieurs

Programmes antérieurs					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				3 896 255,05	0,00	3 896 255,05
GPR90201	LEARNING CENTER Faits Religieux	902	23	GPR	3 896 255,05	0,00	3 896 255,05
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>3 896 255,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3 896 255,05</b>

## Programmes 2015

Programmes 2015					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
GPR90201	LEARNING CENTER Faits Religieux				0,00	0,00	0,00
		902	23	GPR	0,00	0,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>					<b>3 896 255,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3 896 255,05</b>

## LEARNING CENTER FAITS RELIGIEUX

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning center.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré au fait religieux, dans le cadre exceptionnel du site de l'abbaye de Vaucelles.

L'année 2015 devrait permettre de préciser le nouveau programme de l'opération.



# **SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE LILLE 1**

## **Innovation et pôles de compétitivité**

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	<b>0,00 €</b>	10 000 000,00 €	<b>13 550 000,00 €</b>

**GPR Learning Center Innovation Lille 1**  
**Programmes antérieurs**

**Investissement**

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>26 469 438,14</b>	<b>13 550 000,00</b>	<b>12 919 438,14</b>
<b>GPR90206</b>	<b>Learning Center Innovation et Pôle de Compétitivité (45812)</b>	902	23	GPR	26 469 438,14	13 550 000,00	12 919 438,14
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>26 469 438,14</b>	<b>13 550 000,00</b>	<b>12 919 438,14</b>

**Programmes 2015**

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>GPR90206</b>	<b>Learning Center Innovation et Pôle de Compétitivité (45812)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		902	23	GPR	0,00	0,00	0,00
	<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>
<b>Total général</b>						<b>13 550 000,00</b>	<b>12 919 438,14</b>

## LEARNING CENTER INNOVATION LILLE 1

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning centers.

Parmi ceux-ci, figure le projet de learning center consacré à l'innovation, sur le site de la bibliothèque universitaire de Lille 1, en cohérence avec les investissements du plan Campus.

Les CP inscrits en 2015 à hauteur de 13,550 M€ permettront de poursuivre le paiement des travaux.



# **SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE LILLE 3**

## **Archéologie**

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
8 000 000,00 €	<b>26 000 000,00 €</b>	50 000,00 €	<b>150 000,00 €</b>

**GPR Learning center Archéologie / Egyptologie**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>21 831 569,91</b>	<b>150 000,00</b>	<b>21 681 569,91</b>
<b>GPR90205</b>	<b>Learning Center Archéologie (45815)</b>	902	23	GPR	21 831 569,91	150 000,00	21 681 569,91
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>21 831 569,91</b>	<b>150 000,00</b>	<b>21 681 569,91</b>

**Programmes 2015**

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>GPR90205</b>	<b>Learning Center Archéologie (45815)</b>				<b>26 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000 000,00</b>
	Learning Center Archéologie (45815)	902	23	GPR	26 000 000,00	0,00	26 000 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>26 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>47 831 569,91</b>	<b>150 000,00</b>	<b>47 681 569,91</b>

## LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE - LILLE 3

L'opération de création du Learning Center archéologie, est intégrée au plan campus Grand Lille et sous maîtrise d'ouvrage Région Nord-Pas de Calais.

Initialement, le budget d'opération avait été fixé par l'université à 22 M€, pour la réhabilitation de la bibliothèque universitaire de 17400 m<sup>2</sup> (dont 5000 m<sup>2</sup> de silo stockant 500 000 ouvrages).

Ce chiffre s'est révélé sous-estimé au regard des travaux de rénovation à mettre en œuvre.

### Conclusion des études de pré-programmation

Un travail de pré-programmation mené par la Région, a permis d'étudier plusieurs scénarios d'implantation du Learning Center archéologie, soit par la rénovation du bâtiment existant (bibliothèque de lille3), soit dans une configuration de construction neuve à proximité de la bibliothèque, puis de démolition du bâtiment existant et réaménagement du site.

C'est ce dernier scénario qui a été retenu, il se décompose de la façon suivante :

- Construction d'un bâtiment neuf sur le terrain jouxtant la bibliothèque, selon un programme de surface adapté aux besoins (35 M€).
- Désamiantage et démolition de la bibliothèque existante après déménagement dans le bâtiment neuf, et réaménagement du site (13 M€).

Soit un coût total de 48 M€.

La rénovation du bâtiment engendre en effet de très lourdes contraintes techniques, un chantier long et complexe, et présente un coût d'opération similaire, voire supérieur si l'on intègre les coûts de phasage (déménagements, délocalisation de la bibliothèque et stockage des livres).

Le scénario retenu est celui qui présente le plus d'avantages et le moins de risques techniques et financiers :

- Création d'un bâtiment neuf pour accueillir le Learning Center, amélioration de la lisibilité urbaine du bâtiment, et ouverture sur la ville.
- Positionnement possible au niveau de la rue permettant de s'affranchir de l'accès forum et des contraintes d'accessibilité PMR et améliorant l'accès par les engins de secours pour la sécurité incendie.
- Stockage de 80% des ouvrages avec des rayonnages mobiles.
- Fermeture de la bibliothèque limitée à 2 mois, sans délocalisation de la bibliothèque à prévoir.

La construction d'un nouveau bâtiment permet de ne déménager les ouvrages du silo qu'une seule fois et d'éviter le stockage temporaire des 500 000 ouvrages du silo.

Les inscriptions budgétaires proposées sont en conséquence de 26 M€ d'AP complémentaires et de 150 000 € de CP 2015.



## SUPERIEUR - RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	155 000,00 €	100 000,00 €	5 500 000,00 €

## GPR Relogement de l'IEP

## Investissement

## Programmes antérieurs

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				15 084 821,34	5 345 000,00	9 739 821,34
GPR90203	RELOGEMENT IEP A LILLE (45814)	902	23	GPR	15 084 821,34	5 345 000,00	9 739 821,34
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>15 084 821,34</b>	<b>5 345 000,00</b>	<b>9 739 821,34</b>

## Programmes 2015

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
GPR90203	RELOGEMENT IEP A LILLE (45814)				155 000,00	155 000,00	0,00
	Assurance construction	902	23	GPR	155 000,00	155 000,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>					<b>15 239 821,34</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>9 739 821,34</b>

## RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE

Dans le cadre de l'opération prévue au titre de la convention « constructions universitaires » annexée au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, et du plan campus, la rénovation des locaux rue Angellier pour l'installation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) a été intégrée au titre des opérations de rénovation et de construction menées par la Région.

Installé actuellement rue de Trévise, dans une ancienne usine réhabilitée dans le quartier de Lille Moulins, l'IEP s'est fortement développé, avec une augmentation importante de ses effectifs. Les locaux, qui ne sont plus adaptés, se sont fortement dégradés et les projets de rénovation ont été abandonnés en raison des pollutions sur le site.

Il a donc été décidé de repositionner l'IEP dans l'ancienne faculté de lettres rue Angellier à Lille.

Les CP inscrits en 2015 à hauteur de 5,5 M€ permettront de poursuivre le paiement des travaux.



## SUPERIEUR - BIBLIOTHEQUE DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	630 000,00 €

Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP Investissement

Programmes antérieurs					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>2 904 624,27</b>	<b>600 000,00</b>	<b>2 304 624,27</b>
SUP90202	Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP	902	23	SUP	113 050,00	113 050,00	0,00
GPR90207	Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP (45816)	902	23	GPR	2 791 574,27	486 950,00	2 304 624,27
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>2 904 624,27</b>	<b>600 000,00</b>	<b>2 304 624,27</b>

Programmes 2015					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
GPR90207	Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP (45816)				30 000,00	30 000,00	0,00
	Assurance construction	902	23	GPR	30 000,00	30 000,00	0,00
	<b>Total programmes</b>				<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>					<b>2 934 624,27</b>	<b>630 000,00</b>	<b>2 304 624,27</b>

## BIBLIOTHEQUE DE L'IEP A LILLE

L'opération, qui s'inscrit dans le « Plan Campus Grand Lille », consiste en l'aménagement de la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lille à proximité de ce dernier.

Ce projet s'inscrit dans la démarche de reconstitution de la vocation universitaire du centre de Lille rassemblant l'Institut d'Etudes Politiques, l'Ecole Supérieure de Journalisme et la future Maison Internationale des Chercheurs ;

L'Etat a attribué à la Région Nord-Pas de Calais la maîtrise d'ouvrage de l'opération, par convention de maîtrise d'ouvrage, signée à Lille le 4 Octobre 2013.

Les CP inscrits en 2015 à hauteur de 630 000 € permettront le paiement des travaux qui seront entrepris à la suite des études.



# RECHERCHE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
4 631 776,00 €	<b>6 600 000,00 €</b>	7 985 821,00 €	<b>7 304 266,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
12 073 150,00 €	<b>12 030 000,00 €</b>	10 896 345,00 €	<b>10 050 572,00 €</b>

<b>Communication</b>	30 000,00 €	<b>20 000,00 €</b>
----------------------	-------------	--------------------

<b>Total</b>	10 926 345,00 €	<b>10 070 572,00 €</b>
--------------	-----------------	------------------------

RECHERCHE		Investissement			BP 2015		
Programmes antérieurs							
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>18 428 518,02</b>	<b>6 634 266,00</b>	<b>11 794 252,02</b>
REC90901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE	909	92	REC	10 748 052,88	3 869 299,00	6 878 753,88
REC90904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	909	92	REC	150 000,00	54 000,00	96 000,00
REC90905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES	909	92	REC	3 297 491,73	1 187 097,00	2 110 394,73
REC90907	OPERATIONS IMMOBILIERES	909	92	REC	4 232 973,41	1 523 870,00	2 709 103,41
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>18 428 518,02</b>	<b>6 634 266,00</b>	<b>11 794 252,02</b>

Programmes 2015					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
REC90901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE				<b>1 300 000,00</b>	<b>260 000,00</b>	<b>1 040 000,00</b>
	Domaines d'Intérêt Stratégique	909	92	REC	300 000,00	60 000,00	240 000,00
	Initiative régionale (Programme AIRR)	909	92	REC	500 000,00	100 000,00	400 000,00
	Partenariats, Contractualisations	909	92	REC	500 000,00	100 000,00	400 000,00
REC90902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) POLITIQUE DE SITE				<b>2 500 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>
	Programmes PIA (Labex - Equipex - IRT - IET...)	909	92	REC	500 000,00	100 000,00	400 000,00
	Plates-formes et grandes infrastructures de recherche	909	92	REC	2 000 000,00	200 000,00	1 800 000,00
REC90904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE				<b>100 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
	Programme de recherche : chercheur citoyen - recherche en environnement - recherche critique	909	92	REC	100 000,00	20 000,00	80 000,00
REC90905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES				<b>200 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
	Pg 10 Pôles de compétitivité et d'excellence	909	92	REC	200 000,00	40 000,00	160 000,00
REC90907	OPERATIONS IMMOBILIERES				<b>2 500 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>2 450 000,00</b>
	Opérations Campus et Constructions universitaires	909	92	REC	2 500 000,00	50 000,00	2 450 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>6 600 000,00</b>	<b>670 000,00</b>	<b>5 930 000,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>25 028 518,02</b>	<b>7 304 266,00</b>	<b>17 724 252,02</b>

RECHERCHE		Fonctionnement			BP 2015		
Programmes antérieurs		Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
Programmes antérieurs à 2015					41 819 411,54	7 599 572,00	34 219 839,54
REC93901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET A LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE	939	92	REC	11 130 486,76	2 003 488,00	9 126 998,76
REC93902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)	939	92	REC	361 282,50	65 031,00	296 251,50
REC93903	POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	939	92	REC	1 184 860,00	213 275,00	971 585,00
REC93904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	939	92	REC	3 005 472,60	540 985,00	2 464 487,60
REC93905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES	939	92	REC	8 081 395,39	1 454 651,00	6 626 744,39
REC93906	PLATE-FORME REGIONALE DE L'INNOVATION ET DE LA VALORISATION	939	92	REC	234 123,31	42 142,00	191 981,31
REC93907	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES	939	92	REC	17 666 049,75	3 280 000,00	14 386 049,75
REC93908	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC	155 741,23	0,00	155 741,23
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>41 819 411,54</b>	<b>7 599 572,00</b>	<b>34 219 839,54</b>

Programmes 2015		Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
REC93901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET A LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE				2 500 000,00	500 000,00	2 000 000,00
	Domaines d'Intérêt Stratégique	939	92	REC	500 000,00	100 000,00	400 000,00
	Initiative régionale Programme (AIRR)	939	92	REC	1 000 000,00	200 000,00	800 000,00
	Partenariats, Contractualisations avec les organismes de recherche	939	92	REC	1 000 000,00	200 000,00	800 000,00
REC93902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) POLITIQUE DE SITE				400 000,00	100 000,00	300 000,00
	Programmes PIA (Labex - Equipex - IRT - IET...)	939	92	REC	200 000,00	50 000,00	150 000,00
	Plates-formes et grandes infrastructures de recherche	939	92	REC	200 000,00	50 000,00	150 000,00
REC93903	ACTIONS MUTUALISEES				630 000,00	126 000,00	504 000,00
	Communauté d'Universités et d'Etablissements (ancien PRES)	939	92	REC	630 000,00	126 000,00	504 000,00
REC93904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE				1 000 000,00	200 000,00	800 000,00
	Programmes de recherche : chercheur citoyen - recherche en environnement - recherche critique	939	92	REC	1 000 000,00	200 000,00	800 000,00
REC93905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES				1 200 000,00	240 000,00	960 000,00
	Pg 10 Pôles de compétitivité	939	92	REC	800 000,00	160 000,00	640 000,00
	Pg 11 Plan CANCER et Programme de recherche en SANTE	939	92	REC	400 000,00	80 000,00	320 000,00
	1% Coopération Nord Sud	939	92	REC			0,00
REC93907	RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE, FORMATION ET ACCUEIL DE CHERCHEURS				5 500 000,00	1 125 000,00	4 375 000,00
	Allocations de Recherche	939	92	REC	4 000 000,00	800 000,00	3 200 000,00
	Accueil de chercheurs	939	92	REC	800 000,00	160 000,00	640 000,00
	Chaire internationale	939	92	REC	200 000,00	40 000,00	160 000,00
	Mobilité (à l'international, Fulbright, ...)	939	92	REC	400 000,00	80 000,00	320 000,00
	Colloques, Communication et Animation	939	92	REC	100 000,00	45 000,00	55 000,00
REC93908	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	939	92	REC	800 000,00	160 000,00	640 000,00
	Projets européens et internationaux	939	92	REC	800 000,00	160 000,00	640 000,00
	COMMUNICATION					20 000,00	
	Communication	930	0202	COM		20 000,00	
<b>Total programmes</b>					<b>12 030 000,00</b>	<b>2 471 000,00</b>	<b>9 579 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>53 849 411,54</b>	<b>10 070 572,00</b>	<b>43 798 839,54</b>

## Recherche

### I- Contexte

La politique Recherche répond aux ambitions portées dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) adopté par l'Assemblée Régionale en novembre 2012. Ce schéma constitue un document cadre concerté avec l'ensemble des acteurs régionaux, y compris le monde économique et la société civile organisée et permet d'affirmer le soutien des collectivités territoriales à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La politique recherche s'inscrit dans le cadre de du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) :

- Ambition 2 – « Structurer une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation ».
- Ambition 3 : Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires, notamment en améliorant la qualité de vie des chercheurs et des personnels, et en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable sur les campus.
- Ambition 4 : Construire une Euro-région de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en nouant des coopérations permanentes avec les acteurs de l'Europe du Nord.

Par ailleurs, les engagements de la Région, notamment en crédit de paiement, permettent la mobilisation du Programme Opérationnel (PO) FEDER Compétitivité et Emploi 2007-2013,

axe 1, pour lequel la Région Nord-Pas-de-Calais est autorité de gestion déléguée (subvention globale FEDER), décision qui réaffirme son ambition dans le champ de la recherche, de l'innovation et du développement technologique.

### II- Les segments / les opérations

*Segment : Soutien à la Structuration et la Compétitivité de la Recherche régionale*

- *Investissement REC90901 : 1 300 000 €*
- *Fonctionnement REC93901 : 2 500 000 €*

*Sous Segment : Domaines d'intérêt stratégique*

- *Investissement REC90901 : 300 000 €*
- *Fonctionnement REC93901 : 500 000 €*

Dans le cadre de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) revisitée pour la prochaine programmation 2014-2020, la place de la recherche est renforcée et le continuum recherche-transfert-innovation des domaines affirmé. L'identification de domaines d'intérêt prioritaire, en cohérence avec les enjeux sociétaux et environnementaux inscrits dans les stratégies européennes (Horizon 2020 et Politique de cohésion) et nationale (France Europe 2020) doit permettre d'affirmer un positionnement différencié de la recherche en Nord Pas de Calais.

*Sous Segment : Actions d'initiative régionale de recherche (AIRR)*

- Investissement REC90901 : 500 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 1 000 000 €

Les Actions d'Initiative Régionale pour la Recherche (AIRR) se déclineront dans un dispositif à plusieurs volets :

- Soutien aux projets de recherche exploratoire (VISION-AIRR)
- Accompagnement de la structuration et consolidation de jeunes équipes (PARTEN-AIRR)
- Accompagnement de phases de pré-maturation (START-AIRR)
- Animation de réseaux thématiques

*Sous Segment : Partenariats, contractualisations avec les organismes de recherche*

- Investissement REC90901 : 500 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 1 000 000 €

Le renforcement de la dynamique partenariale, notamment avec les organismes de recherche, la synergie avec les stratégies des collectivités sur les territoires et l'ouverture à l'international doivent concourir à densifier la recherche en région. La visibilité de la recherche en région passe par la définition de véritables politiques de site pouvant déboucher sur des contractualisations. Des protocoles de coopération ont signés en 2013 et 2014 avec l'Inserm, l'ANSES, l'IFSTAR, l'INRIA et avec l'INRA en 2015, protocoles qui visent à accroître le nombre de chercheurs d'organismes dans les laboratoires de la région.

*Segment : Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) – Infrastructures de recherche*

- Investissement REC90902 : 2 500 000 €
- Fonctionnement REC93202 : 400 000 €

*Sous segment : Programmes du PIA*

- Investissement REC90902 : 500 000 €
- Fonctionnement REC93202 : 200 000 €

L'accompagnement de pôles d'excellence en matière de recherche ressort de la dynamique engendrée par les appels à projets nationaux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Ce dernier a vu notamment la labellisation de six laboratoires d'excellence (Egid, Cempi, Parafrap, Distalz, Cappa, ICST), de dix équipements d'excellence (ImaginEx BioMed, Ligan MP, IAOOS, ROCK, FIT, Idive, Flux, Excelsior, Leaf, Realcat), d'un institut de recherche technologique (Railenium) et d'un Institut d'excellence sur les énergies décarbonées (IFMAS).

Le budget 2015 prévu sur ce segment devrait permettre de poursuivre le soutien à ces projets, voire d'accompagner de nouveaux projets issus de la nouvelle vague du PIA.

*Sous segment : Grandes infrastructures de recherche*

- Investissement REC90902 : 2 000 000 €
- Fonctionnement REC93202 : 200 000 €

Dans le cadre de son réseau national de grandes infrastructures de recherche en RMN, le CNRS a fait le choix de l'implantation d'une RMN 1 200 MHz en Nord Pas de Calais sur le site de l'Université de Lille 1. Cette opération est majeure pour la visibilité des équipes de recherche tant dans le domaine de la chimie des matériaux qu'en biologie santé.

*Segment : Communauté d'Universités et d'Établissements (ex PRES) Lille Nord de France (ComUE)*  
*- Fonctionnement REC93903 : 630 000 €*

Certaines missions apparaissent primordiales dans la feuille de route de la ComUE :

- Conception et mise en œuvre d'un plan stratégique régional de la recherche
- Prise en charge et fonctionnement des écoles doctorales, suivi de l'insertion professionnelle des docteurs et fonctionnement du collège doctoral européen
- Développement de dispositifs de mutualisation dans le domaine de la recherche. Par exemple l'ingénierie de projets est à développer pour permettre aux équipes de recherche en situation de répondre aux appels à projets nationaux et européens.
- Poursuite de projets communs visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité des établissements dans l'espace européen de la Recherche et développement d'actions de communication destinées à valoriser le potentiel de recherche de la Région.

Ces actions seront reprises dans un contrat d'objectifs et de moyens.

*Segment : Transformation écologique et sociale*

- *Investissement REC90904 : 100 000 €*
- *Fonctionnement REC93904 : 1 000 000 €*

Dans un contexte de changements sociétaux de plus en plus rapides et complexes, il est important d'identifier et d'explorer les enjeux des mutations multiples auxquelles notre société est confrontée (mutations sociologiques, culturelles, financières, sanitaires, environnementales, technologiques, politiques, ...). Une attention particulière est portée aux travaux visant à valoriser et transférer les résultats de ces recherches auprès des entreprises et de la société civile. Les approches pluridisciplinaires sont privilégiées et la recherche en Sciences humaines et sociales placée au cœur de ce processus.

Créer des espaces de dialogue et de débats entre la science et la société, en développant des actions directes entre les citoyens et les scientifiques est une priorité du SRESR. Dans ce cadre, le programme Chercheur Citoyen est un appel à projets dont les objectifs sont de renforcer le dialogue entre chercheurs et société civile, de favoriser une collaboration entre laboratoires et associations pour développer des projets de recherche. Le cinquième appel à projets sera lancé en 2014-2015.

L'appel à projets Santé – Environnement – Société a également été revu pour y intégrer une dimension « sciences humaines et sociales » de façon à améliorer les connaissances des liens entre l'environnement et la santé. Il sera à nouveau lancé sous cette forme en 2014-2015.

*Segment : Programmes régionaux prioritaires*

- Investissement REC90905 : 200 000 €
- Fonctionnement REC93905 : 1 200 000 €

*Sous Segment : Pôles de compétitivité*

- Investissement REC90905 : 200 000 €
- Fonctionnement REC93905 : 800 000 €

Dans le cadre de la SRI-SI, l'accompagnement, pour leur volet « recherche » des pôles de compétitivité et d'excellence économique se poursuit afin de favoriser la collaboration entre laboratoires, entreprises et centres de formation. La Région apporte non seulement un soutien financier pour l'animation des pôles et pour les projets de recherche et développement, mais s'engage aussi sur un soutien technique et une véritable mise en réseau des acteurs du développement régional.

*Sous Segment : Plan cancer et programmes de recherche en santé*

- Fonctionnement REC93905 : 400 000 €

Suite à la labellisation du SIRIC ONCOLILLE (site intégré de recherche interdisciplinaire sur le cancer) par l'INCA (Institut National du Cancer), la Région poursuivra son soutien au développement de la recherche sur le cancer pour amplifier les recherches interdisciplinaires et pour développer le continuum recherche fondamentale – recherche translationnelle – recherche clinique afin de favoriser le transfert des avancées de la recherche au bénéfice des patients. L'appel à projets Recherche clinique répond à cet objectif et permet aux hôpitaux périphériques, en s'appuyant sur le CHRU de Lille et la Maison Régionale de la Recherche

clinique, de conduire des programmes de recherche au sein de leur établissement et de contribuer ainsi à la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux thérapeutiques innovantes. Cet appel à projets sera à nouveau lancé en 2014-2015.

*Segment : Renforcement de l'attractivité, formation et accueil de chercheurs*

- Fonctionnement REC93907 : 5 500 000 €

Le renforcement du capital humain régional en recherche est le cœur de la politique régionale. Il faut :

- o développer une politique active d'accueil et d'ancrage des chercheurs, par l'accueil de jeunes chercheurs, le financement d'allocations de recherche et l'amélioration de l'insertion professionnelle des doctorants du Nord-Pas de Calais.
- o accroître la visibilité de la recherche et des chercheurs du Nord-Pas de Calais et encourager son ouverture à l'international, en mettant en œuvre une politique de communication spécifique à la recherche, des chaires internationales, en permettant l'accueil de chercheurs confirmés et la mobilité d'étudiants chercheurs à l'étranger

*Sous segment Allocations de recherche*

- Fonctionnement REC93907 : 4 000 000 €

Le dispositif régional repose sur une procédure rénovée de sélection des doctorants. Son principe est le cofinancement par les partenaires universitaires, collectivités territoriales ou organismes de recherche.

*Sous segment Accueil de chercheurs*

- *Fonctionnement REC93907 : 800 000 €*

Accueil de chercheurs post-doctoraux et accueil de chercheurs étrangers confirmés

*Sous segment Chaire Internationale*

- *Fonctionnement REC93907 : 200 000 €*

Financement de Chaire internationale dans le cadre d'opérations structurantes nécessitant l'intervention de plusieurs partenaires pour consolider le développement d'une thématique ou d'une technologie de pointe

*Sous segment Mobilité à l'international, Fulbright*

- *Fonctionnement REC93907 : 400 000 €*

Financement de séjour à l'étranger pour les étudiants de master « recherche » et doctorat, et programme Fulbright de coopération franco-américaine

*Sous segment Colloques, communication et animation*

- *Fonctionnement REC93907 : 100 000 €*

Manifestations qui participent au rayonnement, à la structuration ou à l'attractivité de la recherche en Région, sur la base d'une procédure de sélection renouvelée en 2013.

*Segment : Opérations immobilières*

- *Investissement REC90907 : 2 500 000 €*

La proposition budgétaire de 2 500 000 € vise à assurer le financement, en cohérence avec la ligne budgétaire correspondante du budget d'investissement de l'enseignement supérieur, des opérations du plan Campus (Campus international Grand Lille, Campus innovant transports durables) pour lesquelles les conventions

partenariales de financement ont été signées courant 2010 par l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

La mise en place d'une politique de développement durable sur les campus sera une des priorités du prochain CPER et du programme opérationnel. L'intégration de dimensions de performance énergétique et de confort thermique dans les réhabilitations des bâtiments universitaires dédiés à la Recherche, et les initiatives pour faire des campus des lieux de recherche et d'expérimentation (par exemple sur les réseaux de fluides, les énergies renouvelables, la préservation des ressources) seront soutenues et fortement encouragées.

*Segment : Projets européens et internationaux*

- *Fonctionnement REC93908 : 800 000 €*

Forte de l'expérience Crosstexnet, la Région a largement gagné en visibilité auprès des instances européennes. De ce fait, la Région est de plus en plus sollicitée pour participer à des projets Era-nets et autres réseaux européens qui contribuent à renforcer le positionnement international de la recherche en région.

De même au niveau international avec la participation à des programmes labellisés par le Ministère des Affaires Etrangères ARCUS Brésil, ARCUS E2D2 avec le Liban dans le domaine de l'environnement. Des protocoles de coopération sont en cours de définition notamment dans le champ de la troisième révolution industrielle (projet « Universités zéro carbone ») ou dans l'exploration des conséquences du changement climatique.

Enfin, 20 000 € sont consacrés à la communication via la Direction de la Communication.



FEDER

Investissement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 REC909500	FEDER INVESTISSEMENT	909	92		REC	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 1.a) OS 1	909	92	5011	REC	0,00			
	Priorité 1.a) OS 2	909	92	5012	REC	0,00			
	Priorité 4.f) OS 1	909	92	5101	REC				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 REC906500	FEDER INVESTISSEMENT	906	62		REC	48 782 168,00	4 000 000,00	8 500 000,00	36 282 168,00
	Priorité 1.a) OS 1	906	62	5011	REC	23 452 965,00	2 000 000,00	4 000 000,00	17 452 965,00
	Priorité 1.a) OS 2	906	62	5012	REC	18 762 372,00	1 500 000,00	3 500 000,00	13 762 372,00
	Priorité 4.f) OS 1	906	62	5101	REC	6 566 831,00	500 000,00	1 000 000,00	5 066 831,00
<b>Total programmes</b>						<b>48 782 168,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>36 282 168,00</b>
<b>Total général</b>						<b>48 782 168,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>36 282 168,00</b>

FEDER

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2015 REC939500	FEDER FONCTIONNEMENT	939	92		REC	0,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 1.a) OS 1	939	92	5011	REC				
	Priorité 1.a) OS 2	939	92	5012	REC				
	Priorité 4.f) OS 1	939	92	5101	REC				
<b>Total programmes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017 et ultérieurs
2015 REC936500	FEDER FONCTIONNEMENT	936	62		REC	30 019 796,00	3 000 000,00	5 500 000,00	21 519 796,00
	Priorité 1.a) OS 1	936	62	5011	REC	9 381 186,00	1 000 000,00	2 000 000,00	6 381 186,00
	Priorité 1.a) OS 2	936	62	5012	REC	14 071 779,00	1 500 000,00	2 500 000,00	10 071 779,00
	Priorité 4.f) OS 1	936	62	5101	REC	6 566 831,00	500 000,00	1 000 000,00	5 066 831,00
<b>Total programmes</b>						<b>30 019 796,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>21 519 796,00</b>
<b>Total général</b>						<b>30 019 796,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>21 519 796,00</b>

## Recherche FEDER

### **Axe 1 : Investir pour une Région de la connaissance, entrepreneurale, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la SRI-SI**

La Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) est au coeur de l'ambition affichée dans le cadre du Programme Opérationnel. Avec 6 domaines d'activités stratégiques (DAS - cf. axes 1 et 2), liés au potentiel de développement économique et scientifique, le Nord – Pas de Calais se donne comme objectif de renforcer sa position tant au niveau national qu'europpéen. La place de la recherche est renforcée et le continuum recherche-transfert-innovation des domaines affirmé. L'identification de domaines d'intérêt prioritaire, en cohérence avec les enjeux sociétaux et environnementaux inscrits dans les stratégies européennes (Horizon 2020 et Politique de cohésion) et nationale (France Europe 2020) doit permettre d'affirmer un positionnement différencié de la recherche en Nord Pas de Calais.

**Priorité d'investissement : 1a : Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen<sup>1</sup>**

- Investissement REC906 500 : 42 215 337 €
- Fonctionnement REC936 500 : 23 452 965 €

<sup>1</sup> Crédits affectés hors réserve de performance soit 93,81186% de l'enveloppe de la priorité d'investissement 1a/OS1 et OS2

*Sous Segment : OS1 : Augmenter et améliorer la notoriété internationale de la recherche dans les domaines de la SRI SI*

- Investissement REC906 500 : 23 452 965 €
- Fonctionnement REC936 500 : 9 381 186 €

#### **Constats :**

- La recherche de qualité en retard reste insuffisamment référencée à l'international.
- Le nombre de chercheurs de notoriété internationale et/ou positionnés dans les concours européens est encore insuffisant eu égard au nombre de chercheurs en région.
- La stratégie de recrutement de nouveaux talents est insuffisamment offensive et coordonnée.
- Les défis environnementaux, industriels et de société et l'insuffisance de dynamiques partenariales avec des acteurs « de l'aval » et/ou des acteurs académiques d'autres régions sont insuffisamment pris en compte.
- L'organisation de la recherche est encore trop fondée sur une entrée disciplinaire, frein à une recherche intégrative à caractère plus finalisé et orienté vers les usages et marchés.
- L'ingénierie et capacité d'audit insuffisantes pour accompagner la structuration et la montée en charge d'une offre mutualisée de recherche sur des sujets contribuant à renforcer l'identité et la différenciation régionale.

#### **Changement(s) attendu(s) :**

Amélioration de la visibilité à l'international de la région Nord Pas de Calais dans les domaines de la SRI-SI :

- par une stratégie de différenciation et la reconnaissance du positionnement leader au niveau européen des équipes investies sur les enjeux liés aux mutations environnementales, industrielles et de société ;
- par une stratégie d'accompagnement et d'augmentation en masse critique des ressources humaines mobilisées sur la RDI.

### Actions à financer

- Soutenir des projets de recherche de type ANR ou H2020.
- Accompagner des phases de structuration et de montée en charge d'une offre de recherche nouvelle contribuant à renforcer l'identité et la différenciation régionale qui conduira à la structuration de campus thématiques en cohérence avec les dynamiques économiques des territoires.
- Accompagner la montée en compétence de jeunes chercheurs et de chercheurs en formation notamment par rapport aux référentiels européens.
- Attirer et accueillir des talents scientifiques par la mise en place d'un fonds dédié, permettant un examen collégial des candidatures et une réactivité indispensable dans la compétition internationale.

*Sous Segment : OS2 : Augmenter le nombre de partenariats de recherche publics/privés dans les domaines de la SRI SI*

- Investissement REC906 500 : 18 762 372 €
- Fonctionnement REC936 500 : 14 071 779 €

### Constats :

Les constats liés à cet objectif spécifique sont les suivants :

- Un investissement privé en R&D insuffisant (15eme région de France) ;
- Un déficit de dynamiques et infrastructures partenariales de R&D ;
- Une R&D amont qui ne débouche pas assez souvent sur du développement expérimental et de la pré-industrialisation ;
- Une faible implication des PME dans les projets de R&D et les opérations pilotes ;

- Un nombre de cadres formés à la recherche dans les entreprises insuffisant et une insertion professionnelle difficile des doctorants et docteurs dans les entreprises de la région ;
- Une offre technologique sous dimensionnée au regard de la diversité et de l'intensité industrielle du territoire.

### Changement(s) attendu(s) :

- L'augmentation du nombre de collectifs publics/privés mobilisés sur des projets dont l'aboutissement en termes d'industrialisation passe par la mise en place d'équipes projets, de laboratoires d'usages, de plates-formes mutualisées, de pilotes et de démonstrateurs ;
- Une montée en compétences R&D des entreprises régionales notamment par le recrutement de personnes formées à et par la recherche.

### Actions à financer

**Action 1** : soutien aux partenariats effectifs de R&D entre au moins une entreprise et un laboratoire se traduisant par la mise en place contractuelle en région Nord-Pas de Calais d'une équipe mixte.

• **Action 2** : financement des plateformes technologiques, démonstrateurs, laboratoires d'usages (living lab) s'adossant sur une vision partagée entre acteurs académiques et économiques et ou de la société civile pour les projets concernés et inscrits majoritairement dans les feuilles de route des pôles d'excellence et de compétitivité.

• **Action 3** : financement de doctorants et de jeunes docteurs dont le projet s'inscrit dans un partenariat avec une entreprise (au sens communautaire) de la Région Nord-Pas de Calais.

### **Axe 3 : Conduire la transition énergétique en région Nord Pas de Calais**

Des actions de recherche vont également être réalisées spécifiquement dans le champ de la transition énergétique correspondant à l'axe 3 du PO FEDER.

**Priorité d'Investissement 4f OS1 : Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de nouvelles technologies.**

- *Investissement REC906 500 : 6 566 630 €*
- *Fonctionnement REC936 500 : 6 566 630 €*

Les actions menées sur cette priorité seront du même type que sur l'axe 1 OS1 (cf ce qui est décrit précédemment) en relation avec les défis de la transition énergétique.

## RECHERCHE - INSTITUT EUROPEEN DE GENOMIQUE DU DIABETE (EGID)

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
0,00 €	215 000,00 €	7 600 000,00 €	13 245 939,00 €

## GPR EGID

## Investissement

## Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>13 030 939,00</b>	<b>13 030 939,00</b>	<b>0,00</b>
<b>GPR90902</b>	<b>EGID (45813)</b>	909	92	GPR	13 030 939,00	13 030 939,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>13 030 939,00</b>	<b>13 030 939,00</b>	

## Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>GPR90902</b>	<b>EGID (45813)</b>				<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Assurance construction	909	92	GPR	215 000,00	215 000,00	0,00
	<b>Total programmes</b>				<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total général</b>				<b>13 245 939,00</b>	<b>13 245 939,00</b>	<b>0,00</b>

## EGID

Suite à l'appel à projets lancé par l'Etat en 2008, le projet Campus Grand Lille porté par les 3 universités publiques lilloises a été labellisé « Campus International » en septembre 2009.

L'Institut EGID (European Genomic Institute for Diabetes), de renommée internationale et de premier ordre pour la recherche sur les diabètes, a pour mission fondamentale d'identifier les facteurs de risque du diabète et de mieux comprendre les mécanismes d'apparition, d'en prévenir l'apparition et de mieux traiter les patients.

EGID regroupera pour cela de la recherche fondamentale, de la formation universitaire et continue, des applications cliniques, de la valorisation industrielle et la promotion d'actions de santé publique.

L'opération EGID consiste en l'implantation sur le site du pôle recherche de l'université de Lille 2 au CHRU de Lille, de locaux destinés à la recherche sur le diabète (réhabilitation de locaux et construction de bâtiments neufs).

L'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Région, par convention signée le 5 juin 2013

La construction comprendra également l'accueil de laboratoires de recherche sur le cancer.

Les CP inscrits en 2015 se montent à 13,2 M€ et permettront de poursuivre le paiement des travaux.



## AGRICULTURE, ALIMENTATION, RURALITE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
6 780 000,00 €	<b>6 200 000,00 €</b>	6 402 000,00 €	<b>7 426 755,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
6 927 000,00 €	<b>6 580 000,00 €</b>	5 632 000,00 €	<b>6 951 412,00 €</b>

Communication	40 000,00 €	30 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	5 672 000,00 €	<b>6 981 412,00 €</b>
-------	----------------	-----------------------

**AGRICULTURE - ALIMENTATION - RURALITE**
**Investissement**
**Programmes antérieurs**

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>9 879 048,82</b>	<b>4 896 755,00</b>	<b>4 982 293,82</b>
AGR90501	PAYS	905	53	AGR	45 910,83	45 910,83	0,00
AGR90901	AGRICULTURE	909	93	AGR	9 600 637,99	4 618 344,17	4 982 293,82
AGR90902	Pêche	909	93	AGR	232 500,00	232 500,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>9 879 048,82</b>	<b>4 896 755,00</b>	<b>4 982 293,82</b>

**Programmes 2015**

					BP 2015		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
AGR90901	<b>AGRICULTURE</b>				<b>6 200 000,00</b>	<b>2 530 000,00</b>	<b>3 670 000,00</b>
	Création et transmission d'exploitation	909	93	AGR	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
	Evolution vers des systèmes durables	909	93	AGR	1 500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
	Interventions en matière d'alimentation de qualité	909	93	AGR	1 000 000,00	710 000,00	290 000,00
	Soutien aux PME-PMI de l'IAA	909	93	AGR	2 000 000,00	770 000,00	1 230 000,00
	Volet agriculture durable dans les Pays-ruralité	909	93	AGR	200 000,00	50 000,00	150 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>6 200 000,00</b>	<b>2 530 000,00</b>	<b>3 670 000,00</b>

<b>Total général</b>						<b>7 426 755,00</b>	<b>8 652 293,82</b>
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	---------------------

**AGRICULTURE - ALIMENTATION - RURALITE**
**Fonctionnement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>11 723 529,53</b>	<b>5 761 412,00</b>	<b>5 962 117,53</b>
<b>AGR93501</b>	<b>PAYS</b>	935	53	AGR	214 750,30	214 750,30	0,00
<b>AGR93901</b>	<b>AGRICULTURE</b>	939	93	AGR	11 508 779,23	5 546 661,70	5 962 117,53
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>11 723 529,53</b>	<b>5 761 412,00</b>	<b>5 962 117,53</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>AGR93901</b>	<b>AGRICULTURE</b>				<b>6 580 000,00</b>	<b>1 190 000,00</b>	<b>5 390 000,00</b>
	Création et transmission d'exploitation	939	93	AGR	900 000,00	115 000,00	785 000,00
	Evolution vers des systèmes durables	939	93	AGR	650 000,00	105 000,00	545 000,00
	Interventions en matière d'alimentation de qualité	939	93	AGR	2 800 000,00	420 000,00	2 380 000,00
	Volet agriculture durable dans les Pays-ruralité	939	93	AGR	1 800 000,00	300 000,00	1 500 000,00
	Agriculture péri-urbaine	939	93	AGR	430 000,00	250 000,00	180 000,00
	<b>COMMUNICATION</b>	930	0202	COM		<b>30 000,00</b>	
<b>Total programmes</b>					<b>6 580 000,00</b>	<b>1 220 000,00</b>	<b>5 390 000,00</b>

<b>Total général</b>						<b>6 981 412,00</b>	<b>11 352 117,53</b>
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	----------------------

## AGRICULTURE

### I. Contexte

- un tissu agricole riche (13 500 exploitations en 2010 pour 27 300 actifs agricoles), mais un nombre d'actifs agricoles en forte diminution et des exploitations qui se concentrent et se spécialisent
- une multifonctionnalité de l'agriculture avérée, mais des filières qualité peu présentes
- 4 millions de consommateurs sur le territoire
- une nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) à partir de 2014/2015.

#### Les axes prioritaires d'intervention:

- accompagnement de la création et de la transmission des exploitations agricoles ;
- appui aux exploitations, en priorité petites et moyennes, pour favoriser leur adaptation au nouveau contexte (modernisation, diversification, démarches de qualité, agroenvironnement) ;
- portage du Plan bio régional pour un développement volontaire de la filière bio, déficitaire en Nord – Pas de Calais ;
- mise en cohérence et création de synergies entre les initiatives régionales en matière d'alimentation.

Le PRCTA, Programme régional pour la création et la transmission en Agriculture, est né sous l'impulsion de la

Région pour faire suite à la mission d'enquête sur l'installation des Jeunes Agriculteurs, verra pour 2014, la concrétisation des travaux menés dans le cadre des chantiers, notamment les outils d'accompagnement financier.

Une adaptation de notre intervention en matière d'investissements dans les exploitations et de modes d'expérimentation prenant compte le nouveau cadre du FEADER et nos priorités (petites et moyennes exploitations, démarches agricoles plus respectueuses de l'environnement, ...)

### II – Les segments/ Les opérations

*Segment : AGR 909 01 et AGR 939 01*

- Investissement : 6 200 000 € d'AP et 7 426 755 € de CP
- Fonctionnement : 6 580 000 € d'AEP et 6 981 412 € de CP  
*(y compris le budget communication transféré à la direction de la communication).*

Les ambitions pour 2015 sont de :

- prolonger la réflexion sur le positionnement de la politique agricole régionale sur l'après 2014, sur notamment les enjeux communs que sont le développement durable, l'alimentation, l'articulation avec les territoires et l'agriculture péri-urbaine,

- mettre en œuvre la gestion des fonds européens, et plus particulièrement le deuxième pilier de la PAC : le FEADER, la Région étant désormais autorité de gestion de ce fond depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- mettre en œuvre, en partenariat avec les autres financeurs publics, le plan de développement de l'agriculture biologique 2,
- mettre en œuvre le plan agroenvironnement régional, en partenariat avec des territoires,
- poursuivre la démarche participative autour de la question de l'alimentation afin de co-construire la politique régionale de l'alimentation.



# TOURISME

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
1 268 361,00 €	1 000 000,00 €	851 729,00 €	818 936,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
6 000 000,00 €	5 520 000,00 €	4 585 131,00 €	4 906 650,00 €

<b>Communication</b>	50 000,00 €	30 000,00 €
----------------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	4 635 131,00 €	4 936 650,00 €
--------------	----------------	----------------

**TOURISME**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>2 143 287,23</b>	<b>818 936,00</b>	<b>1 324 351,23</b>
<b>TOU90901</b>	<b>TOURISME</b>	909	95	TOU	2 143 287,23	818 936,00	1 324 351,23
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>2 143 287,23</b>	<b>818 936,00</b>	<b>1 324 351,23</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>TOU90901</b>	<b>TOURISME</b>				<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
	Développement touristique	909	95	TOU	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>818 936,00</b>	<b>2 324 351,23</b>

**TOURISME**

**Fonctionnement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>2 590 293,73</b>	<b>1 946 650,00</b>	<b>643 643,73</b>
TOU93901	<b>TOURISME</b>	939	95	TOU	2 590 293,73	1 946 650,00	643 643,73
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>2 590 293,73</b>	<b>1 946 650,00</b>	<b>643 643,73</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
TOU93901	<b>TOURISME</b>				<b>5 520 000,00</b>	<b>2 960 000,00</b>	<b>2 560 000,00</b>
	Développement touristique	939	95	TOU	1 600 000,00	260 000,00	1 340 000,00
	Comité Régional du Tourisme	939	95	TOU	3 920 000,00	2 700 000,00	1 220 000,00
	<b>Communication</b>					<b>30 000,00</b>	
<b>Total programmes</b>					<b>5 520 000,00</b>	<b>2 990 000,00</b>	<b>2 560 000,00</b>
<b>Total général</b>						<b>4 936 650,00</b>	<b>3 203 643,73</b>

## TOURISME

### I. Contexte

La région Nord - Pas de Calais a une vocation touristique. Le tourisme en région fait vivre 37 000 salariés et le chiffre d'affaires global du tourisme représente 4,23 milliards d'euros dont 2,86 générés par les dépenses des touristes et 1,37 issus de l'excursionnisme. Pour comparaison, le secteur ferroviaire en région fait vivre 10 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et l'agroalimentaire 26 500 salariés pour 8,3 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

La Région Nord - Pas de Calais mène une politique de développement touristique volontariste qui contribue directement au rayonnement international de la région et constitue un des éléments de la communication de la Région au niveau national comme à l'international.

Face aux nouvelles contraintes impactant le monde du tourisme (concurrentielle, financière, technologique...), la Région a souhaité faire évoluer la politique touristique, en s'appuyant sur les acteurs touristiques de la région. Il s'agit notamment de prendre en compte :

- l'importance sociale et économique du tourisme en région ;
- la conséquence des mutations de l'industrie touristique pour les collectivités,

et de promouvoir un tourisme équilibré en terme économique, respectueux de l'environnement et équitable sur le plan social. En 2011/2012, la Région, en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux, et en particulier avec les deux

Départements et leurs Comités Départementaux du Tourisme, a proposé des orientations nouvelles à la politique régionale du Tourisme en Nord-Pas de Calais.

Elles ont été présentées et adoptées lors de la séance plénière du Conseil Régional des 24 et 25 novembre 2011.

Les réflexions s'établissent en s'appuyant sur le schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs à horizon 2020 validé lors de la séance plénière des 22, 23 et 24 novembre 2006.

La politique tourisme s'appuie sur les résultats des groupes de travail et les orientations validées par le Comité de Pilotage dans le cadre d'une nouvelle gouvernance touristique régionale.

### II – Les opérations – les segments

La traduction dans les faits du projet régional repose sur **9 programmes sectoriels qui ont vocation à être repris dans une logique contractuelle dans un 10<sup>ème</sup> programme** : la territorialisation des politiques touristiques de la Région par le biais de **contrats de rayonnement touristique** sur un territoire défini et organisé autour d'un équipement touristique, culturel ou historique phare et incluant des actions relatives aux 9 programmes sectoriels :

- Placer l'habitant au cœur des politiques de promotion
- Faire du tourisme social et solidaire le cœur de la politique touristique

- e-transformer les politiques touristiques
- Renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés
- Soutenir l'offre d'hébergement
- Intégrer une offre de transport durable aux politiques touristiques
- Favoriser l'évolution des structures publiques vers une organisation innovante et économe en moyens
- Renforcer l'effet de levier des grands équipements
- Repenser le tourisme de congrès et d'évènements d'entreprises

La définition du cadre de ces contrats repose sur la définition de « calques territoriaux », comme sur l'élaboration d'un cadrage stratégique régional. Plusieurs de ces contrats ont d'ores et déjà été signés durant les années 2013 et 2014.

Quatre thématiques prioritaires du tourisme régional ont été définies :

- **Le tourisme culturel** : musées, festivals, évènements sportifs, culture populaire...
- **Le tourisme de mémoire** : militaire, industriel, patrimoine...
- **Le tourisme de nature, de bien-être et de loisirs** : espaces naturels littoraux ou intérieurs...
- **Le tourisme urbain**

Leur déclinaison territoriale permettre de les renforcer, en termes de promotion, de développement de l'offre et d'organisation des acteurs, et de prendre en compte l'ensemble des composantes du développement touristique.

Le Comité Régional de Tourisme, partenaire privilégié de la Région, traduira les orientations déclinées précédemment dans son programme d'actions.

Au-delà la politique Tourisme s'inscrit également dans les politiques territoriales, notamment dans le cadre des initiatives locales de la politique « Pays », intervention pour soutenir l'offre touristique, notamment dans les filières à conforter localement (cf. schéma régional) : signalétique touristique, développement de produits... ;

L'action économique, le plan régional des formations, les transports, l'environnement, la culture, la communication et la coopération internationale sont impactés également par le développement touristique.

Financièrement, le BP 2015 Tourisme se présente comme suit :

*Segment : TOU 909 01 et TOU 939 01*

- Investissement : 1 000 000 € d'AP et 818 936 € de CP
- Fonctionnement : 5 520 000 € d'AEP et 4 936 650 € de CP (*y compris le budget communication transféré à la direction de la communication*).



## RENOUVELLEMENT URBAIN

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
35 352 000,00 €	<b>23 500 000,00 €</b>	32 138 000,00 €	<b>29 500 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
622 000,00 €	<b>600 000,00 €</b>	775 000,00 €	<b>700 000,00 €</b>

<b>Communication</b>	20 000,00 €	<b>0,00 €</b>
----------------------	-------------	---------------

<b>Total</b>	795 000,00 €	<b>700 000,00 €</b>
--------------	--------------	---------------------

**RENOUVELLEMENT URBAIN**
**Investissement**
**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>87 500 000,00</b>	<b>23 610 000,00</b>	<b>63 890 000,00</b>
AMT90502	RENOUVELLEMENT URBAIN	905	51	AMT	78 860 000,00	19 730 000,00	59 130 000,00
AMT90503	POLITIQUE DE LA VILLE	905	51	AMT	2 980 000,00	1 050 000,00	1 930 000,00
AMT90506	PLAN 100 000 LOGEMENTS	905	51	AMT	5 660 000,00	2 830 000,00	2 830 000,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>87 500 000,00</b>	<b>23 610 000,00</b>	<b>63 890 000,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
AMT90502	RENOUVELLEMENT URBAIN				<b>18 200 000,00</b>	<b>4 550 000,00</b>	<b>13 650 000,00</b>
	PNRU 2005-2015	905	51	AMT	16 600 000,00	4 150 000,00	12 450 000,00
	Métropole / habitat insalubre	905	51	AMT	1 600 000,00	400 000,00	1 200 000,00
AMT90503	POLITIQUE DE LA VILLE				<b>2 300 000,00</b>	<b>690 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>
	Développement social urbain durable	905	51	AMT	2 300 000,00	690 000,00	1 610 000,00
AMT90509	QUARTIERS ANCIENS DEGRADES				<b>2 500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
	PNRQAD	905	51	AMT	2 500 000,00	500 000,00	2 000 000,00
AMT90510	RENOUVELLEMENT URBAIN II				<b>500 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
	PNRU 2014-2020	905	51	AMT	500 000,00	150 000,00	350 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>23 500 000,00</b>	<b>5 890 000,00</b>	<b>17 610 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>111 000 000,00</b>	<b>29 500 000,00</b>	<b>81 500 000,00</b>

**RENOUVELLEMENT URBAIN****Fonctionnement****Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				<b>700 000,00</b>	<b>420 000,00</b>	<b>280 000,00</b>
<b>AMT93502</b>	<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	935	51	AMT	180 000,00	108 000,00	72 000,00
<b>AMT93503</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	935	51	AMT	520 000,00	312 000,00	208 000,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>700 000,00</b>	<b>420 000,00</b>	<b>280 000,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>AMT93502</b>	<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>				<b>200 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
	Exeprtise et études	935	51	AMT	110 000,00	55 000,00	55 000,00
	Gestion urbaine de proximité	935	51	AMT	90 000,00	25 000,00	65 000,00
<b>AMT93503</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>				<b>400 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
	Politique de la ville	935	51	AMT	400 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>600 000,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>320 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>1 300 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>600 000,00</b>

## RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

### I Contexte

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine et la ville a instauré le **Programme National de Rénovation Urbaine**. Ce programme vise à restructurer, dans un objectif de mixité urbaine et de développement durable, les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2005-2013.

La Région a souhaité s'inscrire dans ce programme national et une convention partenariale a été signée en 2005 entre l'Etat, la Région et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Cette convention a fait l'objet de deux avenants, en 2006 et 2008. Elle mobilise désormais 1,380 milliards d'euros, dont 1,020 milliards en provenance de l'ANRU et 0,360 milliard en provenance de la Région, au bénéfice de 72 communes, dont 42 en liste 1 et 30 sur une liste 2 additionnelle, et d'un dispositif régional de « Qualité de l'habitat » en faveur de la production de logements sociaux à faible consommation énergétique pour un montant de 20 M€.

Depuis le début du programme et hors dispositif Qualité de l'habitat, 295 millions d'euros ont été affectés. Le dispositif Qualité de l'habitat est entièrement affecté depuis fin 2011.

A ce programme de grande ampleur s'articule une **intervention spécifique sur l'habitat indigne pour les communes de Lille, Roubaix et Tourcoing**. Sur les 9,53 millions d'euros réservés au titre de cette intervention, 5,60 millions d'euros ont été affectés à fin 2014.

Enfin, le Conseil Régional s'est associé au **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNRQAD)** piloté par l'ANRU et l'ANAH. Une convention a ainsi été signée, sur la base de critères similaires à ceux retenus au titre du programme de rénovation urbaine. Une enveloppe régionale de 15 millions d'euros a été réservée ainsi que 5 millions d'euros supplémentaires pour accompagner des territoires non retenus par l'Etat au titre du PNRQAD, mais souhaitant préparer des interventions urbaines éventuellement éligibles à de futurs programmes nationaux. A fin 2014, les affectations au titre de ce programme s'élèvent à 3,10 millions d'euros.

Par ailleurs, fort de ses acquis, le Conseil Régional a souhaité maintenir son engagement en matière de politique de la ville. L'intervention régionale s'est ainsi traduite, dans un premier temps, par un appel à projets « Accompagnement des populations à l'innovation ». Sur les bases d'une stratégie renouvelée, un « **Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs** » est expérimenté depuis 2011. Son enjeu est de faciliter l'émergence de projets collaboratifs à l'initiative des acteurs locaux et favorisant la participation citoyenne.

Poursuivant les réflexions, l'année 2012 a permis de définir une **nouvelle démarche de « Développement Social Durable des Territoires »**, à travers laquelle il s'agit de repenser l'action publique en proposant un traitement différencié des territoires pour concentrer les moyens d'intervention régionaux sur les territoires les plus en difficulté. Trois niveaux d'intervention ont ainsi été définis et une expérimentation a été lancée en 2013 sur trois territoires (Valenciennes Métropole, Artois Comm. et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais), tandis que le « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires » a été reconduit pour les autres territoires.

Cette démarche a été poursuivie en 2014.

Par ailleurs, l'année 2015 sera une année charnière pour la réforme de la politique de la ville. Lancée par l'Etat en 2012, cette réforme propose la mise en place d'une géographie de territoires cibles, les « quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) », qui viennent se substituer aux différents zonages existants. Ces quartiers correspondent aux territoires urbains les plus vulnérables dans lesquels les situations de pauvreté observées sont les plus graves et sur lesquels les interventions publiques (droit commun et crédits spécifiques) devront être davantage concentrées. Les stratégies d'intervention en faveur de ces quartiers prioritaires seront définies à l'échelle des intercommunalités concernées.

Pour permettre cette approche, une nouvelle génération de contrats de ville sera mise en place. Ces contrats identifieront tous les leviers d'actions que les partenaires s'engagent à mobiliser. Ils seront intégrés et globaux, articulant les dimensions sociale, urbaine, économique et environnementale au sein d'un projet de territoire. Ils comporteront un « volet renouvellement urbain » et un « volet européen » et s'appuieront sur une gouvernance associant l'ensemble des partenaires mobilisés, dont l'Etat et la Région.

L'année 2015 devrait voir se concrétiser cette réforme par la signature en 2015 des contrats uniques de ville et de leurs volets renouvellement urbain et européen.

## II Les segments / Les opérations

### ***Renouvellement urbain (PNRU 2005-2015 et dispositif Métropole – habitat insalubre)***

- **Investissement : 18,20 millions d'euros d'AP**, dont 16,60 millions d'euros au titre du programme régional de rénovation urbaine et 1,60 million d'euros au titre de l'intervention spécifique sur l'habitat indigne des communes de Lille, Roubaix et Tourcoing.
- **Fonctionnement : 0,20 million d'euros d'AEP**, dont 0,11 million d'euros au titre de l'ingénierie (études en maîtrise d'ouvrage régionale) et 0,09 million d'euros au titre des actions relatives à la Gestion Urbaine de Proximité inscrites dans certains programmes régionaux de rénovation urbaine.

### ***Politique de la ville***

- **Investissement : 2,30 millions d'euros d'AP**, concernant la poursuite de l'expérimentation d'une nouvelle démarche de contractualisation dans le cadre du dispositif de « Développement Social Durable des Territoires » et la reconduction du « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires », sur le volet investissement de ces dispositifs.
- **Fonctionnement : 0,40 million d'euros d'AEP**, concernant également la poursuite de l'expérimentation d'une nouvelle démarche de contractualisation dans le cadre du dispositif de « Développement Social Durable des Territoires » et la reconduction du « Fonds d'initiative des territoires et de leurs

acteurs pour les territoires », sur le volet fonctionnement de ces dispositifs.

***Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNRQAD)***

- **Investissement : 2,50 millions d'euros d'AP**, au titre de l'accompagnement régional au programme national de requalification des quartiers anciens et dégradés.
- **Fonctionnement : néant**

***Renouvellement urbain II (PNRU 2015 - 2020)***

- **Investissement : 0,50 million d'euros d'AP**, pour l'accompagnement d'éventuelles études de préfiguration des volets « renouvellement urbain » des contrats uniques de ville, ou le financement de premières opérations dans ce cadre.
- **Fonctionnement : néant**

# EUROPE

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
<u>CREDITS DE PAIEMENT</u>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
675 000,00 €	<b>600 000,00 €</b>

<b>Communication</b>	27 000,00 €	27 000,00 €
----------------------	-------------	-------------

<b>Total</b>	702 000,00 €	<b>627 000,00 €</b>
--------------	--------------	---------------------

**EUROPE hors PO**

**Fonctionnement**

**Programme 2015**

<b>Programme 2015</b>							<b>BP 2015</b>
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Nature (M71)</b>	<b>Prog. (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>MONTANT CP</b>
	<b>RÉSEAUX EUROPÉENS ET REPRESENTATION A BRUXELLES</b>	930	042		406	EUR	<b>309 725,00</b>
	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE PROGRAMMES EUROPÉENS</b>	930	042		407	EUR	<b>113 624,00</b>
	<b>NOUVEAUX PROGRAMMES ET INITIATIVES EUROPÉENNES</b>	930	042		408	EUR	<b>176 651,00</b>
	<b>COMMUNICATION EUROPE</b>	930	0202			COM	<b>27 000,00</b>
<b>Total programmes</b>							<b>627 000,00</b>

## EUROPE avec PO

## Fonctionnement

## Programme 2015

Programme 2015							BP 2015
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Nature (M71)	Prog. (M71)	Serv.	MONTANT CP
	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE DES PROGRAMMES DE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE</b>	930	042		407	EUR	<b>100 655,00</b>
	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER</b>	930	042		515	EUR	<b>398 000,00</b>
	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE FSE</b>	930	042		702	EUR	<b>99 500,00</b>
	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER</b>	930	042		901	EUR	<b>35 000,00</b>
<b>Total programmes</b>							<b>633 155,00</b>

## EUROPE

### I Contexte

En 2014, dans le cadre du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens, la Région Nord-Pas de Calais a posé sa candidature pour gérer les Programmes Opérationnels FEDER–FSE-IEJ, le programme de développement rural FEADER et la subvention globale FEAMP pour la période 2014-2020. Tout dernièrement et à la demande de la Commission Européenne, la Région Nord-Pas de Calais a également fait acte de candidature pour la gestion des actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable.

L'année 2015, quant à elle sera marquée par l'organisation de cette mise en œuvre. Dans le cadre de cette nouvelle responsabilité, la Direction Europe se voit attribuer plusieurs missions :

- l'animation des différents programmes,
- la promotion de l'ensemble des co-financements européens sur le territoire régional,
- la coordination, le suivi des instances liées aux fonds FEDER, FSE et FEADER : comités de programmation, comités de suivi et de pilotage
- le pilotage, le suivi administratif et financier ainsi que le contrôle de cohérence.

Quant aux programmes INTERREG et dans la continuité de ses engagements, la Région a été confirmée dans ses fonctions d'autorité de gestion pour 3 programmes de coopération territoriale européenne et d'autorité nationale pour les programmes INTERREG France-Wallonie-Flandre, INTERREG Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers. Elle devient à partir de cette nouvelle programmation, autorité partenaire du programme France(Manche)-Angleterre.

Le Budget Primitif 2015 s'inscrit donc dans le cadre de ses nouvelles responsabilités et de ce fait évolue afin d'assurer d'une part, l'accompagnement des initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien et d'autre part, la clôture de la gestion de la programmation 2007-2013 et la première année de gestion de la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens.

Au-delà de ces orientations générales et d'un point de vue plus analytique, les moyens mobilisés pour répondre aux enjeux de l'année 2015 sont déclinés en 7 axes dont 3 créations pour assurer le suivi de ces nouvelles responsabilités.

## II Les segments

*Réseaux Européens : 0,310 M€*

- Maintien des moyens inhérents aux activités courantes : adhésions et mobilisation au titre des réseaux européens dans lesquels la Région s'investit (Mission Opérationnelle Transfrontalière, Association Française des Communes et Régions d'Europe), accueil de délégations européennes.
- Soutien aux initiatives locales : adhésion aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » et « West-Vlaanderen – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale », subventionnement des Maisons de l'Europe.

*Assistance technique des programmes de coopération territoriale européenne : 0,214 M€*

Chevauchement des moyens inhérents pour l'ancienne et la nouvelle période de programmation INTERREG (2007-2013/2014-2020). Les responsabilités liées à ce programme impliquent des obligations de présidence, co-présidence, co-animation et co-instruction des programmes, organisation de Comités ad hoc et communication.

- Pour la période 2007-2013, clôture de la programmation et moyens inhérents aux responsabilités d'autorité de gestion et d'autorité nationale pour les programmes INTERREG pour un montant de 113 624 €.
- Pour la période 2014/2020, mise en place de moyens destinés aux responsabilités d'autorité de gestion et d'autorité nationale pour un montant de 100 654 €.

*Assistance technique FEDER : 0,398 M€ ;*

*Assistance technique FSE : 0,099 M€ ;*

*Assistance technique FEADER : 0,035 M€*

Création et dotation de trois nouveaux segments réservés aux nouvelles responsabilités du Programme Opérationnel FEDER FSE-IEJ, du programme de développement rural FEADER qui regroupent les dépenses liées à la journée de lancement de ces programmes pour la période 2014-2020, à la promotion et à la comitologie de cette première année de programmation.

- *Nouveaux Programmes et Initiatives Européennes : 0,177 M€*

La dotation de ce segment permet d'assurer la volonté régionale de s'impliquer dans le Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens (FRAPPE). Ce dispositif reconduit au cours du second semestre 2014 permet à la Région Nord-Pas de Calais d'apporter un appui aux porteurs de projets régionaux dans le montage de projets européens complexes.

Les recettes attendues en 2015 dans le cadre des programmes européens pour cette période de programmation s'élèvent à plus de 4 millions d'euros. Elles proviennent de déclarations de créances d'Assistance Technique des années 2012 à fin du premier semestre 2015 des différents fonds pour la période de programmation 2007-2014.

*Communication Europe : 0,027 M€*

La dotation de ce segment permettra de développer les actions de communication et d'information relevant de l'ensemble des dispositifs concernés : FRAPPE et Maisons de l'Europe, autorité de gestion et autorité nationale des programmes INTERREG.



## RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
310 000,00 €	<b>246 296,00 €</b>	194 152,00 €	<b>178 000,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
3 385 000,00 €	<b>2 919 170,00 €</b>	3 346 857,00 €	<b>3 095 247,00 €</b>

<b>Communication</b>	0,00 €	0,00 €
----------------------	--------	--------

<b>Total</b>	3 346 857,00 €	<b>3 095 247,00 €</b>
--------------	----------------	-----------------------

**RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES Investissement**

**Programmes antérieurs**

					<b>BP 2015</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>Affecté non mandaté 01/01/2015</b>	<b>Phasage 2015</b>	<b>Phasages ultérieurs</b>
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>91 704,00</b>	<b>91 704,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RCI90001</b>	<b>ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX</b>	900	048	RCI	91 704,00	91 704,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>91 704,00</b>	<b>91 704,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

					<b>BP 2015</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Chapitre (M71)</b>	<b>Fonction (M71)</b>	<b>Serv.</b>	<b>MONTANT AP 2015</b>	<b>Phasage 2015</b>	<b>Phasages ultérieurs</b>
<b>RCI90001</b>	<b>ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX</b>				<b>246 296,00</b>	<b>86 296,00</b>	<b>160 000,00</b>
	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	900	048	RCI	246 296,00	86 296,00	160 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>246 296,00</b>	<b>86 296,00</b>	<b>160 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>338 000,00</b>	<b>178 000,00</b>	<b>160 000,00</b>

**RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES Fonctionnement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>979 077,00</b>	<b>979 077,00</b>	<b>0,00</b>
RCI93001	<b>ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX</b>	930	048	RCI	537 073,00	537 073,00	0,00
RCI93002	<b>APPELS À PROJETS</b>	930	048	RCI	198 424,00	198 424,00	0,00
RCI93003	<b>SENSIBILISATION A L'INTERNATIONAL ET EDUCATION DEVELOPPEMENT</b>	930	048	RCI	243 580,00	243 580,00	0,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>979 077,00</b>	<b>979 077,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
RCI93001	<b>ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX</b>				<b>1 419 170,00</b>	<b>1 076 170,00</b>	<b>343 000,00</b>
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	1 419 170,00	1 076 170,00	343 000,00
RCI93002	<b>SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE</b>				<b>700 000,00</b>	<b>540 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	700 000,00	540 000,00	160 000,00
RCI93003	<b>OUVERTURE DU TERRITOIRE A L'INTERNATIONAL</b>				<b>800 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	800 000,00	500 000,00	300 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>2 919 170,00</b>	<b>2 116 170,00</b>	<b>803 000,00</b>
<b>Total général</b>					<b>3 898 247,00</b>	<b>3 095 247,00</b>	<b>803 000,00</b>

## RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES

### I Contexte

La politique régionale à l'international vise à inscrire la Région dans les grands débats et enjeux internationaux, à lui permettre d'être présente et active dans les réseaux européens et internationaux, à renforcer les accords de coopération et d'échange avec les Régions partenaires, à contribuer au rayonnement et à l'attractivité régionale et à encourager la mobilité des jeunes en Europe et à l'international ; elle appuie et contribue à l'organisation des acteurs régionaux dans leurs engagements à l'étranger, et à la sensibilisation de la population régionale à ces enjeux.

Ces orientations posent les bases du déploiement de la politique régionale à l'international par un développement local des territoires et de leurs habitants, qu'il s'agisse du territoire régional ou des territoires partenaires.

Ces orientations s'articulent d'une part, autour de l'Action extérieure de la Région et, d'autre part, autour de l'Ouverture du territoire à l'international.

### II Les segments/ Les opérations

*Fonctionnement : 3 898 247 € (AEP)*

*3 095 247 € (CP 2015)*

*Investissement : 338 000 € (AP)*

*178 000 € (CP 2015)*

*Segment 1 : L'action extérieure de la Région par le biais des accords de coopération et partenariats régionaux.*

La volonté régionale est de poursuivre la mise en cohérence des coopérations ou partenariats, notamment en Europe, en Amérique latine, en Afrique et au Maghreb, et de les mettre en perspective avec les priorités régionales, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

La coopération, outil de développement local, se tourne de plus en plus fortement vers le développement intégré qui fait la singularité reconnue de l'action des collectivités locales. Les partenariats sont régulièrement évalués, font l'objet de points contradictoires réguliers avec nos partenaires ; la concertation et les synergies avec les collectivités du Nord Pas de Calais sont systématiquement recherchées.

Par ailleurs, le pilotage de l'international en Région s'oriente vers une coordination autour des convergences des initiatives des universités et organismes de recherche ou de formation, structures sanitaires, réseaux consulaires, professionnels ou syndicaux, mouvements associatifs, collectivités, acteurs

économiques, pour une plus grande efficacité des interventions de chacun et une capacité accrue de mobilisation des ressources nationales, européennes et multilatérales.

Ainsi, à une approche strictement géographique est progressivement substituée une approche thématique. Coopérations et partenariats sont alors plus abordés sous les angles qui nous rapprochent et procèdent du développement local: aménagement du territoire, santé, mutations et innovations territoriales à mettre en œuvre, projets partagés, démarches concertées. Il s'agit bien de dégager des partenariats à égalité d'intérêts et d'ambitions pour mettre en œuvre les conditions partagées d'un développement économique durable.

*Segments 2 et 3 : L'ouverture du territoire à l'international, soutien aux acteurs du territoire.*

Quatre lignes directrices pour la stratégie d'ouverture du territoire régional à l'international :

1/ Faire du développement durable le pivot de l'action internationale de la Région. Il s'agit de soutenir les structures d'appui aux porteurs de projets et le maillage du territoire régional, notamment dans le cadre de temps forts. La qualification des acteurs, structures et projets s'appuie sur le dispositif « Agir à l'international ».

2/ Appuyer les projets des collectivités locales du Nord Pas de Calais et créer des synergies par l'animation de la Plate-forme régionale « Acteurs du monde » : élaborer des stratégies communes d'intervention à l'international, porter ensemble le

message du Nord Pas de Calais au niveau national et international, réfléchir à des réponses communes à apporter aux acteurs du territoire... Il s'agit de favoriser une coordination croissante des interventions des collectivités locales et de mettre en visibilité une dynamique territoriale d'ouverture à l'international.

3/ Soutenir la mobilité des jeunes en Europe et à l'international dans le cadre de la stratégie Cap sur le monde : il s'agit d'une part de mettre en visibilité la politique régionale en faveur de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international par une grande rencontre annuelle « Cap sur le Monde », et par le développement d'une communauté « jeunes mobiles », avec un site internet dédié. D'autre part, promouvoir la mobilité, vecteur de développement personnel et professionnel, ainsi que d'inclusion sociale, tout en tissant du lien entre les jeunes mobiles. Et ce, en animant avec l'Etat un comité régional de la mobilité.

4/ Organiser la mobilisation des acteurs autour de « Rendez-vous de l'international », de forum d'acteurs et assurer la présence de la Région dans les grandes rencontres et dans les réseaux internationaux.

Discutées avec les collectivités et partenaires du Nord-Pas de Calais, ces orientations favorisent la convergence des politiques internationales en Nord-Pas de Calais, en cohérence avec les préconisations nationales, européennes et internationales. Les Conseils généraux, les Communautés urbaines de Lille et Dunkerque, plusieurs Communes et Communautés d'agglomération ou de communes du Pas-de-Calais articulent leurs projets avec ceux de la Région, à leur écoute.



# APPRENTISSAGE ET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
29 050 000,00 €	<b>16 000 000,00 €</b>	22 500 000,00 €	<b>28 744 917,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
171 859 649,00 €	<b>178 100 000,00 €</b>	162 019 540,00 €	<b>166 100 000,00 €</b>

Communication	380 000,00 €	<b>318 000,00 €</b>
---------------	--------------	---------------------

<b>Total</b>	162 399 540,00 €	<b>166 418 000,00 €</b>
--------------	------------------	-------------------------

**APPRENTISSAGE**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>116 351 587,00</b>	<b>22 094 917,00</b>	<b>94 256 670,00</b>
APP90101	INVESTISSEMENT CFA	901	12	DFI	5 877 000,00	0,00	5 877 000,00
APP90102	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	901	12	DFI	110 474 587,00	22 094 917,00	88 379 670,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>116 351 587,00</b>	<b>22 094 917,00</b>	<b>94 256 670,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
APP90101	INVESTISSEMENT CFA	901	12	DFI	15 000 000,00	6 250 000,00	8 750 000,00
	Equipement des CFA	901	12	DFI	1 500 000,00	750 000,00	750 000,00
	Constructions, réhabilitation, mise aux normes	901	12	DFI	8 500 000,00	3 500 000,00	5 000 000,00
	Politique régionale d'hébergement	901	12	DFI	5 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>15 000 000,00</b>	<b>6 250 000,00</b>	<b>8 750 000,00</b>
<b>Total</b>						<b>28 344 917,00</b>	<b>103 006 670,00</b>

**SANITAIRE ET SOCIAL**  
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				806 010,00	350 000,00	456 010,00
DFP90103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL	901	13	DFI	806 010,00	350 000,00	456 010,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>806 010,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>456 010,00</b>

Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DFP90103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL	901	13	DFI	1 000 000,00	50 000,00	950 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>1 000 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
<b>Total Sanitaire et Social</b>						<b>400 000,00</b>	<b>1 406 010,00</b>
<b>Total Général</b>					<b>16 000 000,00</b>	<b>28 744 917,00</b>	<b>104 412 680,00</b>

**APPRENTISSAGE**

**Fonctionnement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>16 502 900,00</b>	<b>13 937 000,00</b>	<b>2 565 900,00</b>
APP93102	CFA	931	12	DFI	2 502 900,00	2 502 900,00	0,00
APP93104	ENTREPRISES	931	12	DFI	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
APP93105	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	931	12	DFI	11 000 000,00	8 434 100,00	2 565 900,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>16 502 900,00</b>	<b>13 937 000,00</b>	<b>2 565 900,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
APP93101	<b>POLITIQUE REGIONALE DE L'APPRENTISSAGE</b>				<b>17 130 000,00</b>	<b>9 493 000,00</b>	<b>7 637 000,00</b>
	Secteur public	931	12	DFI	500 000,00	450 000,00	50 000,00
	Orientation	931	12	DFI	27 000,00	13 500,00	13 500,00
	Amont de l'apprentissage	931	12	DFI	594 000,00	297 000,00	297 000,00
	Valorisation et information sur les métiers	931	12	DFI	530 500,00	350 000,00	180 500,00
	Développement de l'apprentissage	931	12	DFI	2 755 000,00	1 397 500,00	1 357 500,00
	Handicap	931	12	DFI	140 000,00	110 000,00	30 000,00
	Aides aux apprentis	931	12	DFI	8 870 000,00	5 875 000,00	2 995 000,00
	Soutien aux demandes de cofinancement de projets dans le cadre des appels à projet IEJ/FSE	931	12	DFI	3 713 500,00	1 000 000,00	2 713 500,00
APP93102	<b>CFA</b>				<b>63 000 000,00</b>	<b>56 700 000,00</b>	<b>6 300 000,00</b>
	1er acompte de fonctionnement des CFA	931	12	DFI	45 000 000,00	45 000 000,00	0,00
	2ème acompte de fonctionnement des CFA	931	12	DFI	11 700 000,00	11 700 000,00	0,00
	Solde des comptes financiers des CFA	931	12	DFI	6 300 000,00	0,00	6 300 000,00
APP93104	<b>ENTREPRISES</b>				<b>25 770 000,00</b>	<b>19 370 000,00</b>	<b>6 400 000,00</b>
	Prime à l'apprentissage	931	12	DFI	19 370 000,00	19 370 000,00	0,00
	Aide au recrutement des apprentis	931	12	DFI	6 400 000,00	0,00	6 400 000,00
APP93106	<b>FONDS REGIONAL DE PEREQUATION DE L'APPRENTISSAGE</b>				<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>
	Fonds régional de l'apprentissage	931	12	DFI	500 000,00	500 000,00	0,00
	<b>COMMUNICATION</b>					<b>318 000,00</b>	
	Communication	930	0202	COM		318 000,00	
	<b>Total programmes</b>				<b>106 400 000,00</b>	<b>86 381 000,00</b>	<b>20 337 000,00</b>
	<b>Total</b>					<b>100 318 000,00</b>	<b>22 902 900,00</b>

SANITAIRE ET SOCIAL

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2015				2 205 632,00	2 205 630,00	0,00
DFP93103	CADRAGE GENERAL	931	13	DFI	2 205 632,00	2 205 632,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>2 205 632,00</b>	<b>2 205 630,00</b>	<b>0,00</b>

Programmes 2015

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
DFP93103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL				71 700 000,00	63 894 370,00	7 805 630,00
	<i>Formations des travailleurs sociaux</i>				13 330 000,00	11 445 070,00	1 884 930,00
	Etablissements publics	931	13	DFI	380 000,00	325 720,00	54 280,00
	Etablissements privés	931	13	DFI	12 650 000,00	10 862 200,00	1 787 800,00
	Recherche-innovation pédagogique	931	13	DFI	300 000,00	257 150,00	42 850,00
	<i>Formations des professionnels de santé</i>				42 600 000,00	39 239 300,00	3 360 700,00
	Etablissements publics	931	13	DFI	29 100 000,00	27 715 100,00	1 384 900,00
	Etablissements privés	931	13	DFI	12 500 000,00	10 714 600,00	1 785 400,00
	Universités	931	13	DFI	300 000,00	142 900,00	157 100,00
	Recherche-innovation pédagogique	931	13	DFI	700 000,00	666 700,00	33 300,00
	<i>Aides individuelles aux étudiants (bourses d'études sanitaires et sociales)</i>				15 770 000,00	13 210 000,00	2 560 000,00
	Campagne septembre 2014	931	13	DFI	8 870 000,00	8 870 000,00	0,00
	Campagne janvier 2015	931	13	DFI	300 000,00	300 000,00	0,00
	Campagne septembre 2015	931	13	DFI	6 600 000,00	4 040 000,00	2 560 000,00
<b>Total programmes 2015</b>					<b>71 700 000,00</b>	<b>63 894 370,00</b>	<b>7 805 630,00</b>
<b>Total Sanitaire et Social</b>						<b>66 100 000,00</b>	<b>7 805 630,00</b>
<b>Total Général</b>					<b>178 100 000,00</b>	<b>166 418 000,00</b>	<b>24 308 530,00</b>

## APPRENTISSAGE

### I Contexte

Le budget primitif 2015 intègre les changements importants qui sont intervenus en 2014 dans le champ de l'apprentissage :

- la réforme de la taxe d'apprentissage
- la suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire
- la fin du contrat d'objectifs et de moyens
- la confirmation de la gestion des fonds européens FSE et de l'enveloppe Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Les inscriptions budgétaires 2015 (AEP et AP) s'élèvent à 106,4 M€ en fonctionnement et à 15 M€ en investissement.

Le budget prévoit les évolutions nécessaires de l'offre de formation régionale en apprentissage : ouvertures, extensions ou fermetures des sections d'apprentissage, qui seront traitées dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, et ce, en complémentarité avec les mesures de rentrée en voie scolaire et en formation professionnelle continue, afin de conforter l'apprentissage comme voie de réussite, au même titre que les autres.

### II Segments

#### Fonctionnement

##### *Segment 1 : Politique régionale de l'apprentissage*

La Région mène une politique volontariste couvrant :

- le développement de l'apprentissage : dans le secteur public, dans l'artisanat etc.
- l'orientation vers l'apprentissage : dispositif d'accès à l'apprentissage et de sécurisation du parcours des apprentis porté par les missions locales
- le soutien aux jeunes éloignés de l'emploi (SAS préparatoires à l'apprentissage)
- le soutien aux actions de valorisation et d'information sur les métiers (manifestations emploi formation apprentissage, Olympiades des métiers, concours du meilleur apprenti etc.)
- la poursuite des actions de lutte contre le décrochage dévolues jusqu'ici aux animateurs territoriaux de l'apprentissage (ATA) et dont les missions sont en cours d'évolution d'une part, et aux missions locales d'autre part.
- la mise en place d'actions favorisant la maîtrise des savoirs de base en faveur des apprentis (illettrisme)
- l'adaptation de l'accès et des parcours d'apprentissage pour les personnes handicapées.
- le recours au numérique pour la mise en place de parcours individualisés en fonction des besoins des publics en particulier des publics de niveaux 5 et infra 5, par la mobilisation notamment de savoirs numériques 59-62.
- les aide aux apprentis : « chéquier équipement » (pour permettre au jeune primo-entrant de se doter du premier

équipement nécessaire au bon démarrage de son parcours);  
l'aide aux apprentis en situation difficile (Fonds de solidarité),

- la mobilité européenne des apprentis.
- les actions visant à favoriser la santé et la sécurité des apprentis
- l'égalité homme-femme et la lutte contre le sexisme
- les actions favorisant la création et la reprise d'entreprise à l'issue du parcours de formation
- le soutien aux demandes de cofinancement de projets dans le cadre des appels à projets IEJ/FSE que la Région lancera en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, soutien qui permettra notamment d'accompagner les structures ayant peu de fonds propres dans la réalisation des objectifs de lutte contre le chômage des jeunes

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **17,13 M€** pour la mise en œuvre de ces actions.

#### *Segment 2 : CFA*

Le financement de la pédagogie, du fonctionnement et des actions menées au profit des apprentis constitue **le cœur de la compétence régionale** à l'égard de l'outil de formation par apprentissage.

La compétence de la Région s'exerce dans le cadre d'un conventionnement avec les organismes gestionnaires des CFA, cadre renégocié en 2012 autour d'un dialogue de gestion visant l'optimisation des moyens. Depuis, ce nouveau modèle de gestion entre la Région et les CFA permettant de disposer d'analyses macro-économiques en vue d'élaborer le budget prévisionnel 2015.

Ce budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **63 M€**

#### *Segment 3 : Entreprises*

Le soutien aux entreprises qui jouent le jeu de l'apprentissage, en misant notamment sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences basée sur l'apprentissage, se traduit par le versement d'une aide par la Région à l'entreprise ayant employé un apprenti. Dans le cadre d'une réforme engagée par l'Etat, l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) est remplacée par une nouvelle Prime à l'apprentissage destinée aux entreprises de moins de 11 salariés.

La Région accentue ce soutien en ouvrant cette prime aux entreprises de moins de 21 salariés et à celles qui accueillent des apprentis majeurs préparant un diplôme de niveau V ou VI.

En outre, la loi de finances pour 2015 prévoit les conditions de versement de la nouvelle aide au recrutement d'apprentis cumulable avec la prime à l'apprentissage. Cette aide doit être versée par les Régions. Au titre de 2015, 6,4 M€ sont nécessaires pour permettre le versement de cette aide.

Le budget prévoit donc une inscription d'autorisation d'engagement de **25,77 M€**

#### *Segment 4 : Fonds régional de péréquation de l'apprentissage*

Autorisé par le Code du travail, le Fonds régional de péréquation de la taxe d'apprentissage intervient en complément de la contribution de fonctionnement aux CFA. Ce fonds permettra de reverser le trop perçu de taxe des CFA dynamiques en termes de collecte de taxe vers des CFA plus fragiles financièrement.

Le budget prévoit une autorisation d'engagement **0,5 M€**

-> Le montant total des autorisations d'engagement pour les trois segments est de **106,4 M€**

-> Les crédits de paiement totaux correspondants sont de **86,06 M€**

*Communication :*

En outre, en 2015, la Région mène une stratégie de communication sur l'apprentissage afin de faire évoluer les représentations collectives et individuelles sur la réalité de l'apprentissage et de développer l'accès à l'apprentissage.

Le budget prévoit des crédits de **0,318 M€**

## **INVESTISSEMENT**

Après une phase ambitieuse de modernisation des CFA dans le cadre du Contrat d'Objectifs de Moyens Etat/Région pour le développement de l'apprentissage ayant permis de mener une programmation d'envergure, la Région poursuit en 2015 un objectif de stabilisation des opérations d'investissement permettant d'assurer le financement des actions précédemment engagées et de prioriser des opérations nouvelles indispensables à l'activité des CFA.

La Région poursuit son soutien aux achats d'équipements des CFA à même hauteur que 2014 en impulsant des priorités repérées suite au travail d'inventaire réalisé auprès des CFA.

Enfin, des crédits seront consacrés à la mise en œuvre d'une politique d'investissement spécifiquement liée à l'hébergement, afin de répondre durablement aux freins repérés à la mobilité des apprentis.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **15 M€**

-> Les crédits de paiement correspondants sont de **6,25 M€**

## FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

### I Contexte

**Le budget primitif 2015 des formations sanitaires et sociales porte les ambitions** du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui s'inscrivent dans le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDP)**. Compétence de droit commun de la Région, la formation initiale des étudiants et élèves des formations sanitaires et sociales vise le développement des compétences des professionnels œuvrant pour la santé, le bien-être et le mieux-vivre ensemble. Le secteur représente 12% de l'emploi régional, et la qualification des personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional.

### II Segments

#### *Fonctionnement*

Le segment vise l'ensemble des financements alloués aux établissements de formation publics et privés du secteur de la santé, du secteur social d'une part, et les aides individuelles allouées sous forme de bourses aux étudiants de ces filières d'autre part.

Il permet de poursuivre les orientations suivantes :

#### Orientation 1 : La satisfaction des besoins en recrutement du secteur sanitaire et social et des territoires

L'offre de formation du niveau V au niveau II est répartie sur l'ensemble des territoires et participe au maintien et au développement des compétences para-médicales et sociales. Le budget 2015 répond aux besoins d'emploi mis en évidence dans le cadre de l'actualisation du schéma des formations sanitaires et sociales et intègre quelques places de formations supplémentaires. Il intègre les déficits 2014 prévisibles compte tenu de l'application trop rapide du nouveau cadre d'intervention à hauteur de 1.5 million.

#### Orientation 2 : La construction des parcours individuels de formation et la sécurisation des parcours professionnels

Les Bourses sanitaires et sociales représentent plus de 20% du budget de la politique. Elles permettent de faciliter l'accès à la formation aux étudiants en situation précaire. Le budget 2015 prévoit l'augmentation annuelle des taux de bourses et une augmentation du nombre de boursiers compte tenu des situations socio-économiques des étudiants. Il intègre la création des échelons supplémentaires qui rapprocherait le dispositif régional du dispositif Etat pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

### Orientation 3 : la professionnalisation des intervenants et des services

Au-delà de l'intégration dans le système européen LMD (Licence Master Doctorat), le mouvement « d'universitarisation » des formations paramédicales vise à préparer les étudiants aux évolutions de leur métier et à leur propre évolution professionnelle, tout au long de la vie. Le budget 2015 intègre un redéploiement de crédits de fonctionnement pour financer la recherche et l'innovation pédagogique permettant de mieux répondre par la formation initiale ou continue aux enjeux et aux priorités régionales de santé et d'accompagnement social

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **71,7 M€**

-> Les crédits de paiement correspondants sont de **63,89 M€**

#### *Investissement*

Un segment permet une intervention régionale pour financer l'acquisition des équipements des établissements.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **1 M€**

-> Les crédits de paiement correspondants sont de **0,4 M€**



IEJ

Fonctionnement

Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP Antérieurement votées	Affecté non mandaté 01/01	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2014 APP931600	IEJ FONCTIONNEMENT	931	12		DFI						
	Priorité OT8.ii) OS 1	931	12	6011	DFI	8 700 000,00		-8 700 000,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total programmes</b>					<b>8 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP Antérieurement votées	Affecté non mandaté 01/01	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2014 APP936600	IEJ FONCTIONNEMENT	936	61		DFI						
	Priorité OT8.ii) OS 1	936	61	6011	DFI	13 050 000,00		3 250 000,00	4 000 000,00	8 300 000,00	4 000 000,00
	<b>Total programmes</b>					<b>13 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 250 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>8 300 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>21 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 450 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>8 300 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>

## FSE

## Fonctionnement

## Bénéficiaire Région

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP Antérieurement votées	Affecté non mandaté 01/01	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2014 APP931700	FSE FONCTIONNEMENT	931	12		DFI			-8 700 000,00	0,00	0,00	0,00
	Priorité 10.iii) OS 1	931	12	7011	DFI						
	Priorité 10.iii) OS 2	931	12	7012	DFI						
	Priorité 10.iii) OS 3	931	12	7013	DFI						
	FSE dédié à l'IEJ	931	12	7014	DFI	8 700 000,00	0,00	-8 700 000,00	0,00		
	<b>Total programmes</b>					<b>8 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Région autorité de gestion

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Prog	Serv.	AP Antérieurement votées	Affecté non mandaté 01/01	AP 2015	Phasage 2015	Phasage 2016	Phasage 2017
2014 APP936700	FSE FONCTIONNEMENT	936	61		DFI			19 250 000,00	6 000 000,00	10 300 000,00	16 000 000,00
	Priorité 10.iii) OS 1	936	61	7011	DFI						
	Priorité 10.iii) OS 2	936	61	7012	DFI			16 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	12 000 000,00
	Priorité 10.iii) OS 3	936	61	7013	DFI						
	FSE dédié à l'IEJ	936	61	7014	DFI	13 050 000,00	0,00	3 250 000,00	4 000 000,00	8 300 000,00	4 000 000,00
	<b>Total programmes</b>					<b>13 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 250 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>10 300 000,00</b>	<b>16 000 000,00</b>
	<b>Total général</b>					<b>21 750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 550 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>10 300 000,00</b>	<b>16 000 000,00</b>

## APPRENTISSAGE

### I Contexte

La Région s'est portée volontaire pour devenir autorité de gestion déléguée de l'Union Européenne pour la gestion des fonds européens à compter de 2014.

La DFI s'est vue confier la mission de programmer une partie de ces fonds européens :

- 32,3 millions d'euros de Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2014-2020
- 16,3 millions d'euros d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), enveloppe additionnelle à programmer sur une période limitée à 2014 et 2015 et qui appelle un montant équivalent de FSE inclus dans l'enveloppe globale

Cette enveloppe spécifique IEJ est destinée aux Régions dites en transition, c'est-à-dire caractérisées par un taux de chômage des jeunes supérieur à 25% et dont fait partie le Nord-Pas de Calais qui compte 36,3% de chômage chez les moins de 26 ans.

L'enjeu fixé par l'Union Européenne est de taille: trouver rapidement des solutions de rattachement pour les jeunes NEET<sup>1</sup> c'est-à-dire n'étant ni en emploi, ni en formation ni en stage. La programmation de ces crédits doit donc se

---

<sup>1</sup> Neither in Employment nor Education nor Training

concentrer majoritairement sur l'année 2015 puisque l'année 2014 a essentiellement été consacrée à la finalisation et à la validation du Programme Opérationnel Européen porté par la Région Nord-Pas de Calais, à l'installation des instances de décisions et à l'accord sur les lignes de partage des rôles entre l'Etat (Direccte) et la Région sur le champ de l'apprentissage, politique régionale de formation mais aussi champ lié à la compétence de la Direccte sur le volet emploi.

La Direction des Formations Initiales a ainsi la responsabilité d'accompagner et d'inciter les structures volontaires (CFA, collectivités territoriales, organismes de formation, associations, chambres consulaires, entreprises, partenaires sociaux, etc.) à présenter des projets de sas préparatoires à l'apprentissage, de circuits courts jeunes-entreprises, de solutions de raccrochages ou toute action innovante visant à amener des jeunes NEET vers la formation par apprentissage.

### II Segments

Le seul segment de fonctionnement est mobilisé par fonds.

#### *Segment Fonds Social Européen*

Il correspond à l'axe 6 du Programme Opérationnel Européen porté par la Région « Investir tout au long de la vie », OT 10 iii) « Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel ; la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises », OS2 « Augmenter le nombre

d'apprentis et en particulier le nombre de jeunes peu qualifiés ».

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **32,3 M€** pour la programmation des crédits liés aux demandes de subventions instruites favorablement au regard des objectifs du Programme Opérationnel.

Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à 6M€ (dont 4 M€ dédiés à l'IEJ).

### *Segment Initiative pour l'Emploi des Jeunes*

Il correspond à l'axe 5 du Programme Opérationnel Européen porté par la Région « Agir pour l'insertion des jeunes NEET », OT 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre », OS 1 « Augmenter le nombre de jeunes NEET faiblement qualifiés accédant à une qualification et/ou à un apprentissage ».

Ce budget ne prévoit pas d'autorisation d'engagement car elle a déjà fait l'objet d'une inscription lors de l'exercice 2014 pour un montant de **16,3 M€** pour la programmation, dans le cadre de l'appel à projet IEJ lancé conjointement par l'Etat et la Région, des actions retenues sur le volet porté par la Région.

Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à 4M€.



## POLITIQUES SPECIFIQUES

<u>INVESTISSEMENT</u>				
	<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</u>		<u>CREDITS DE PAIEMENT</u>	
	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
Patrimoine hors lycées	3 580 000,00 €	<b>3 000 000,00 €</b>	4 504 478,30 €	<b>4 118 937,00 €</b>
Télévision régionale	0,00 €	<b>0,00 €</b>	0,00 €	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	3 580 000,00 €	<b>3 000 000,00 €</b>	4 504 478,30 €	<b>4 118 937,00 €</b>

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
	<u>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</u>		<u>CREDITS DE PAIEMENT</u>	
	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
Patrimoine hors lycées	0,00 €	<b>0,00 €</b>	47 252,00 €	<b>430 000,00 €</b>
Organisations syndicales	915 000,00 €	<b>915 000,00 €</b>	807 250,00 €	<b>701 775,00 €</b>
Télévision régionale	3 906 520,00 €	<b>3 906 520,00 €</b>	3 906 520,00 €	<b>3 906 520,00 €</b>
<b>Total</b>	4 821 520,00 €	<b>4 821 520,00 €</b>	4 761 022,00 €	<b>5 038 295,00 €</b>

**POLITIQUES SPECIFIQUES**

**Investissement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>5 302 178,69</b>	<b>3 118 937,00</b>	<b>2 183 241,69</b>
<b>900 009 701</b>	<b>GESTION PATRIMONIALE HORS LYCEES</b>	900	0202	PAT	48 500,00	0,00	48 500,00
		903	311	PAT	9 977,54	6 833,00	3 144,54
		903	312	PAT	60 235,98	48 360,00	11 875,98
		903	32	PAT	29 997,08	1 437,00	28 560,08
		909	92	PAT	32 309,67	4 607,00	27 702,67
<b>PAT90001</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATION GENERALE</b>	900	0202	PAT	1 638 851,42	600 000,00	1 038 851,42
<b>PAT90301</b>	<b>PATRIMOINE CULTURE</b>	903	311	PAT	624 663,00	125 800,00	498 863,00
		903	312	PAT	2 341 500,00	2 100 000,00	241 500,00
<b>PAT90303</b>	<b>PATRIMOINE SPORTS</b>	903	32	PAT	19 582,00	9 900,00	9 682,00
<b>PAT90901</b>	<b>PATRIMOINE RECHERCHE</b>	909	92	PAT	333 935,00	167 000,00	166 935,00
<b>PAT90902</b>	<b>PATRIMOINE TOURISME</b>	909	95	PAT	19 230,00	5 000,00	14 230,00
<b>PAT90903</b>	<b>PATRIMOINE AGRICULTURE PECHE</b>	909	93	PAT	143 397,00	50 000,00	93 397,00
	<b>Total programmes antérieurs</b>				<b>5 302 178,69</b>	<b>3 118 937,00</b>	<b>2 183 241,69</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
<b>PAT90301</b>	<b>PATRIMOINE CULTURE</b>				<b>3 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
	Centre Historique Minier de Lewarde	903	312	PAT	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
	<b>Total programmes</b>				<b>3 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

	<b>Total général</b>				<b>8 302 178,69</b>	<b>4 118 937,00</b>	<b>4 183 241,69</b>
--	----------------------	--	--	--	---------------------	---------------------	---------------------

**POLITIQUES SPECIFIQUES**

**Fonctionnement**

**Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					Affecté non mandaté 01/01/2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
	<b>Programmes antérieurs à 2015</b>				<b>311 775,00</b>	<b>311 775,00</b>	<b>0,00</b>
SFS93901	Subvention de fonctionnement aux syndicats	939	91	SFS	311 775,00	311 775,00	0,00
<b>Total programmes antérieurs</b>					<b>311 775,00</b>	<b>311 775,00</b>	<b>0,00</b>

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015		
					MONTANT AEP 2015	Phasage 2015	Phasages ultérieurs
SFS93901	Subvention de fonctionnement aux syndicats	939	91	SFS	915 000,00	390 000,00	525 000,00
TVR93001	TELEVISION REGIONALE	930	0202	TVR	3 906 520,00	3 906 520,00	0,00
<b>Total programmes</b>					<b>4 821 520,00</b>	<b>4 296 520,00</b>	<b>525 000,00</b>

<b>Total général</b>						<b>4 608 295,00</b>	<b>525 000,00</b>
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	-------------------

**Programmes 2015**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015	
						MONTANT CP
	<b>Patrimoine hors lycées sur politiques</b>	930	0202	PAT		<b>430 000,00</b>
<b>Total programmes</b>						<b>430 000,00</b>

<b>Total général</b>						<b>5 038 295,00</b>
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------

## POLITIQUES SPECIFIQUES

Nous avons classé sous l'intitulé « Politiques spécifiques » trois interventions régionales particulières qui, pour des raisons diverses, ne s'intègrent pas naturellement dans les autres politiques :

→ le **patrimoine hors lycées** est constitué d'un ensemble de bâtiments à vocations diverses.

Ceux ci doivent être correctement et régulièrement entretenus voire rénovés afin de répondre aux normes de sécurité et à l'accueil du public.

Pour 2015 le montant total des AP est de 3M€ et permettra d'engager des nouvelles actions d'entretien du patrimoine régional.

Les CP 2015 se montent à 3M€ et serviront à poursuivre les travaux d'entretien dus par le propriétaire et solder les opérations engagées ces dernières années dans les bâtiments régionaux.

→ les subventions de fonctionnement, versées aux **Unions Régionales des Organisations Syndicales** pour leurs activités d'intérêt général. Le principe et les modalités de répartition (part fixe à 20 000 euros et part variable en fonction de la représentativité des dites organisations définies dans le cadre du 2<sup>ème</sup> collège des membres du CESER) ont été déterminées en 2006.

Pour 2015, les Autorisations de Programme sont à hauteur de 915 000 € et les Crédits de paiement portent sur 701 775 €.

→ les crédits de la **Télévision Régionale**, qui correspondent à la convention actuelle en fonctionnement dans le cadre des structures supports.

## SUBVENTION GLOBALE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
21 500 000,00 €	0,00 €	40 500 000,00 €	40 500 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>		<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	
BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015	BP 2014 (pour mémoire)	BP 2015
20 000 000,00 €	0,00 €	33 000 000,00 €	30 800 000,00 €

**SUBVENTION GLOBALE  
FEDER  
Programmes 2015**

**Investissement**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	AP 2015	Phasage 2015
FED900043	FEDER SUBVENTION GLOBALE	900	043	FED	0,00	40 500 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>0,00</b>	<b>40 500 000,00</b>

**Recettes**

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015
	FEDER SUBVENTION GLOBALE	900	043	FED	16 100 000,00
<b>Total recettes</b>					<b>16 100 000,00</b>

**SUBVENTION GLOBALE**

**Fonctionnement**

**FEDER  
Programmes 2014**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	AEP 2015	BP 2015
FED930043	FEDER SUBVENTION GLOBALE	930	043	FED	0,00	20 000 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>0,00</b>	<b>20 000 000,00</b>

**Recettes**

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015
	FEDER SUBVENTION GLOBALE	930	043	FED	0,00
<b>Total recettes</b>					<b>0,00</b>

**FSE  
Programmes 2014**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015
FSE		930	043	FSE	10 800 000,00
<b>Total programmes</b>					<b>10 800 000,00</b>

**Recettes**

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2015
	FSE	930	043	FSE	10 800 000,00
<b>Total recettes</b>					<b>10 800 000,00</b>

## SUBVENTION GLOBALE

En application de la délibération n°20072539 prise en Séance plénière des 18 et 19 octobre 2007 et des conventions signées avec l'Etat, autorité de gestion des programmes opérationnels 2007\_2013, la Région Nord-Pas-de-Calais assume depuis 2008 son rôle d'autorité de gestion déléguée de deux subventions globales :

<b>FSE</b>	Axe 2 mesure b	Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi // formation qualifiante	69,3M€
	Axe 3 mesure a	Inclusion sociale // retour à l'emploi des publics en difficulté	17,3M€
<i>Total subvention globale FSE</i>			<i>86,6M€</i>
<b>FEDER</b>	Axe 1	Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise	243,7M€
<i>Total subvention globale FEDER</i>			<i>243,7M€</i>
<b>TOTAL SUBVENTION GLOBALE</b>			<b>330,3M€</b>

Le principe de la subvention globale est qu'à la fin de la programmation, les dépenses réalisées sont strictement égales aux recettes encaissées, globalement et par section au sein du budget régional.

Néanmoins, la prévision budgétaire diffère entre les deux dispositifs.

### 1) Fonds social européen (FSE)

Les flux relatifs à la subvention globale FSE relèvent exclusivement de la section de fonctionnement et se distinguent par leur régularité compte tenu du caractère récurrent des actions de formation et d'insertion éligibles.

Le budget primitif 2015 prévoit au titre de ce dispositif 10,8M€ de recettes et 10,8M€ de dépenses. La Région est l'unique bénéficiaire de la subvention globale FSE, via son action dans le domaine de la formation professionnelle.

### 2) Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

A l'inverse, les flux afférents à la subvention globale FEDER sont plus erratiques et désynchronisés entre les dépenses et les recettes, car liés au rythme de réalisation d'opérations ponctuelles, relevant soit de la section de fonctionnement, soit de la section d'investissement, soit des deux à la fois selon la nature des dépenses éligibles.

Exercices	Encaissements	Décaissements
2008	11,6 M€	1,3 M€
2009	8,1 M€	8,6 M€
2010	24,4 M€	15,1 M€
2011	19M€	16,2 M€
2012	29,9 M€	22,1 M€
2013	55,2 M€	32,4 M€
2014 (prév.)	21,9M€	48,1M€
<b>TOTAL</b>	<b>170,1M€</b>	<b>143,8 M€</b>

Le budget primitif 2015 prévoit 60,5M€ de crédits de paiement, dont 20M€ en fonctionnement et 40,5M€ en investissement.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 16,1M€, exclusivement en investissement.

Service reprographie du Conseil Régional